

POINTS DE VUE SUR LA JEUNESSE

UNE EUROPE EN BONNE SANTÉ : LA JEUNESSE EUROPÉENNE CONTEMPORAINE ENTRE DOUTES ET CERTITUDES



Volume 3

Partenariat jeunesse

Partenariat entre la Commission européenne et
le Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse



UNION EUROPÉENNE

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

**POINTS DE VUE
SUR LA JEUNESSE**
UNE EUROPE EN BONNE SANTÉ :
LA JEUNESSE EUROPÉENNE
CONTEMPORAINE ENTRE
DOUTES ET CERTITUDES

Volume 3

Conseil de l'Europe

Édition anglaise :
*Perspectives on youth – Healthy Europe:
confidence and uncertainty for young
people in contemporary Europe*
ISSN 2313-0997

*Les vues exprimées dans cet ouvrage
sont de la responsabilité des auteurs et
ne reflètent pas nécessairement la ligne
officielle du Conseil de l'Europe ou
de la Commission européenne.*

Tous droits réservés. Aucun extrait
de cette publication ne peut être
traduit, reproduit ou transmis, sous
quelque forme et par quelque moyen
que ce soit – électronique (CD-Rom,
internet, etc.), mécanique, photocopie,
enregistrement ou de toute autre
manière – sans l'autorisation
préalable écrite de la Direction de la
communication (F67075 Strasbourg
Cedex ou publishing@coe.int).

Couverture : SPDP, Conseil de l'Europe
Photo : © Shutterstock
Mise en pages : Jouve, Paris

Éditions du Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex
book.coe.int

ISSN 2413-6778
© Conseil de l'Europe et Commission
européenne, juillet 2017
Imprimé dans les ateliers
du Conseil de l'Europe

Sommaire

ÉDITORIAL – LA JEUNESSE EUROPÉENNE CONTEMPORAINE ENTRE DOUTES ET CERTITUDES	5
<i>Howard Williamson et Antonia Wulff</i>	
1. ENTRETIEN AVEC HARALD HARTUNG SUR LES JEUNES ET LA SANTÉ	11
2. LE PRÉCARIAT DES JEUNES, LE « GÉNÉRATIONNISME » ET LA CITÉ DE L'AUSTÉRITÉ	15
<i>Fred Powell et Margaret Scanlon</i>	
3. DES BESOINS HOLISTIQUES AUX MESURES TRANSSECTORIELLES : UNE ANALYSE DES POLITIQUES DE JEUNESSE TRANSVERSALES ÉTAYÉE PAR UNE BIBLIOGRAPHIE PERTINENTE	29
<i>Magda Nico</i>	
4. IMAGINER UN AVENIR DURABLE	43
<i>Beata Sochacka</i>	
5. JEUNES EN TRANSITIONS : OPPORTUNITÉS ET CHOIX – ENJEUX DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIAUX MONDIAUX	51
<i>Dragana Avramov</i>	
6. CORRÉLATS DE LA SANTÉ MENTALE ET DU BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE DES JEUNES EUROPÉENS : DONNÉES ISSUES DES ENQUÊTES EUROPÉENNES SUR LA QUALITÉ DE VIE	65
<i>Haridhan Goswami et Gary Pollock</i>	
7. « CORPS ILLÉGAUX » EN MOUVEMENT – UN REGARD CRITIQUE SUR LA MIGRATION FORCÉE EN FAVEUR D'UNE JUSTICE SOCIALE POUR LES JEUNES DEMANDEURS D'ASILE	85
<i>Maria Pisani</i>	
8. CONFIAINT DANS SON EFFICACITÉ, ACTIF ET EN BONNE SANTÉ : LA PROMOTION DE LA SANTÉ DANS LES ACTIONS INTERNATIONALES EN FAVEUR DE LA JEUNESSE	103
<i>Ansgar Drücker</i>	
9. JEUNES LGBT ET HARCÈLEMENT HOMOPHOBE : LE CONTEXTE EUROPÉEN ET INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME	113
<i>Michael Barron</i>	
10. RÉFLEXIONS SUR UNE VIE D'ENGAGEMENT DANS LE DOMAINE DE LA JEUNESSE : QUELLES CONSTANTES ?	129
<i>Gordon Blakely</i>	
11. QU'ENTEND-ON PAR « ÉDUCATION POUR LA SANTÉ PAR LES PAIRS » ?	147
<i>Yaëlle Amsellem-Mainguy</i>	
12. LE CORPS, LA SANTÉ ET L'UNIVERS : UN EXAMEN POLÉMIQUE ET CRITIQUE DU COMPORTEMENT DES JEUNES À L'ÉGARD DE LA SANTÉ	157
<i>Manfred Zentner</i>	
LISTE DES CONTRIBUTEURS	169
À PROPOS DE L'ÉQUIPE DE RÉDACTION	173
ABSTRACTS	177

Éditorial

La jeunesse européenne contemporaine entre doutes et certitudes

Howard Williamson et Antonia Wulff

Lorsque nous nous sommes lancés dans ce troisième volume de *Points de vue sur la jeunesse*, le thème d'une « Europe en bonne santé » avait été retenu. Deux pistes nous intéressaient. La première, disons « étroite », examine la question de la santé et du bien-être des jeunes. La seconde élargit le cadre d'étude à ce que cela signifie d'être jeune dans une Europe des conflits et de l'austérité, et à ce que ressent la jeunesse face à des transitions de plus en plus délicates à négocier. Les repères ont bougé : qu'éprouvent les jeunes qui s'engagent dans un nouveau stage, tout aussi précaire et peu rémunérateur que le précédent, malgré des parcours universitaires sans faute ? Acceptent-ils leur sort, fatalistes, ou regrettent-ils une opportunité manquée (menant peut-être à autant de précarité, tout compte fait) ? Comment vivent-ils le fait qu'à une autre époque un diplôme ouvrait bien plus de perspectives professionnelles ? Que pensent-ils de la nécessité de planifier leur vie à long terme quand les ressources nécessaires à une telle planification sont soumises à tant d'aléas ? Se projettent-ils encore dans l'avenir, ou se contentent-ils de vivre le présent ? Comment apprécier ces questions ou les conceptualiser en termes de « santé » ?

Nous sommes partis du postulat que la santé continuait à faire débat dans les politiques de jeunesse, que les responsables politiques et les jeunes abordent d'un point de vue radicalement différent – ces derniers tendant d'ailleurs à trouver le discours dominant sur la santé réducteur, condescendant, pour ne pas dire offensant. Les modes de vie « sains » sont généralement conceptualisés de manière normative et prescriptive, reflétant ainsi bien souvent des normes parfois inapplicables en l'état dans une économie dite du « savoir ».

Le débat sur la santé replace au premier plan de vieilles tensions, entre protection et participation d'une part et capacité d'action et structure de l'autre. Certains trouveront injuste de positionner les jeunes dans un cadre opposant « sain » et « non sain », dans le sens où la dichotomie, loin d'être neutre, implique un choix, et que leur choix n'est pas toujours le meilleur. D'autres avanceront que la question de la santé est indissociable de celle de l'individu et que, partant, tout problème de santé peut être interprété comme un échec de l'individu plutôt que comme une conséquence d'un malaise sociétal plus général.

Mais serait-il envisageable, dans le cadre des politiques de jeunesse, d'élargir le périmètre de la santé pour y inclure des indicateurs plus diversifiés que les plus fréquemment utilisés (indice de masse corporelle, routines alcooliques et pratiques sportives, par exemple) ? Que signifient une participation, une citoyenneté ou des habitudes de consommation « saines » ? De quels mécanismes de défense « sains » dispose une génération témoin de l'évolution d'un rôle étatique chaque jour plus minime ? Un cadre d'étude sur la santé peut-il nous aider à éclairer la question sous de nouveaux angles ?

Alors que nous mûrissions diverses réflexions sur la structure de ce nouveau volume, les idées d'amour et de haine nous sont apparues comme une approche possible pour saisir certaines attitudes, souvent profondément ancrées et émotionnelles, de la jeunesse. Le peu d'écho suscité par notre appel à contributions, qui visait des articles à caractère anticonformiste et transnational, discutables et comparables, écrits par des acteurs (politiques, universitaires, de terrain) du secteur jeunesse, prouve que nous faisons fausse route. Peut-être notre approche, trop éloignée des conceptualisations plus concrètes de la santé, a-t-elle dérouté les contributeurs potentiels !

Nous ignorons totalement comment les jeunes vivent, physiquement et psychologiquement, leurs multiples transitions, qu'elles soient influencées par leurs propres aspirations ou par l'attente des autres. Ce que nous en savons projette une image contrastée et confuse. La recherche offre parfois un tout autre éclairage que la pratique – et les résultats d'enquête, un point de vue différent par rapport aux données qualitatives. Sans parler des responsables politiques, qui s'entêtent parfois à vouloir « embouteiller leurs vieux vins dans de nouveaux flacons » ou à appliquer leurs anciennes recettes dans de nouveaux contextes, comme celui des incertitudes qui entourent l'intégration sociale et génèrent des troubles psychosociaux de plus en plus fréquents chez les jeunes. Ces facteurs touchent peut-être toute la jeunesse, exception faite de celle issue des milieux les plus privilégiés. Une analyse de la littérature consacrée à cette question suggère que les problèmes de santé mentale chez les jeunes découlent moins du handicap social de départ que d'une dislocation sociale. Quelle est la place des jeunes en Europe ? Qu'attendent les jeunes de l'Europe ? Qu'est-ce que l'Europe attend d'eux ?

Toutes ces questions ne sont pas approfondies dans ce volume de *Points de vue sur la jeunesse*, mais nombre d'entre elles sont abordées. Nous avons opté délibérément pour un mélange éclectique de contributions, la diversité des arguments étant le meilleur moyen de nourrir réflexions et discussions. Fidèles à la tradition amorcée dès le premier opus de cette série, nous avons sollicité et recueilli les points de vue – théoriques, empiriques et hypothétiques – d'universitaires, de responsables politiques et de professionnels de terrain.

Certains arguments, concernant les facteurs de bonne (ou de mauvaise) santé et de bien-être notamment, sont difficilement discutables. L'un d'eux, déterminant, revient invariablement : celui de la classe sociale – et des schémas d'inégalité et de pauvreté. Les sociétés les plus en forme sont aussi les plus égalitaires, nous a démontré Richard Wilkinson (1996) dans un argumentaire impeccable. Son dernier ouvrage, cosigné par Kate Pickett, *The spirit level: why more equal societies almost always do better*, publié en français sous le titre *Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous* (2013), a été

salué par la critique internationale (voir également Atkinson 2016). Publié moins de six mois après le début de la crise européenne, conséquence de l'effondrement des bourses de 2008, il offre une lecture salutaire en ces temps d'inégalités croissantes aux quatre coins de l'Europe, au sein des États membres, et entre les générations. Peut-être devrions-nous envisager la notion d'esprit non seulement en termes de nivellement des chances et des conditions, mais également de *Zeitgeist* – terme désignant l'esprit ou l'humeur caractéristique d'une époque, si l'on en juge par les idées et les convictions d'alors. Comment définir l'humeur de l'Europe du début du XXI^e siècle, au regard des perspectives et des expériences qui s'offrent aux jeunes ? On est bien loin de l'optimisme décontracté et des attentes positives qui prévalaient il y a encore peu, consécutivement à la chute du mur de Berlin, au déclin du communisme, à l'expansion et à l'extension des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit à travers une Union européenne (UE) et un Conseil de l'Europe en pleine expansion.

Nul ne le discute, la politique peut faire la différence. Le concept opaque de « politique de la jeunesse » – de toutes ces politiques qui, d'une manière ou d'une autre, façonnent et influencent la place et les perspectives des jeunes – peut stimuler ou a contrario freiner la capacité des jeunes à avancer dans leur vie et à se déplacer, non seulement géographiquement et physiquement (vers d'autres espaces et lieux) mais également psychologiquement (en termes d'aspirations et d'identité). Ces déplacements se trouvent aujourd'hui facilités ou entravés dans des réalités à la fois virtuelles et réelles. Mais les objectifs et la mise en œuvre de politiques de la jeunesse actives ou, inversement, l'immobilisme en cas d'absence de telles politiques peuvent amplifier ou inhiber le sentiment de bien-être chez les jeunes. Les cadres européens impulsent parfois une dynamique, mais, en règle générale, rien ne bouge vraiment sans actions spécifiques menées par les pouvoirs publics à l'échelle nationale, régionale et locale.

Nous ouvrons ce nouveau volume par un entretien avec Harald Hartung. Le chef de l'unité « Politique et programme en faveur de la jeunesse » de la Commission européenne nous confie sa vision des jeunes et de la santé dans l'Europe actuelle. Suit une analyse éminemment critique de Fred Powell et Margaret Scanlon sur l'état de précarité dans lequel se trouvent de nombreux jeunes Européens aujourd'hui, et sur la nécessité d'un agenda politique plus musclé. Inutile de rappeler le poids de la politique, dans le domaine de la santé *stricto sensu* comme dans bien d'autres secteurs affectant la jeunesse. Des politiques d'enseignement, d'emploi, de logement et de formation professionnelle constructives et axées sur les chances contribuent à améliorer la santé des jeunes à court et à long terme. Mais la rhétorique des politiques de la jeunesse transverses et intersectorielles, outre la confusion qu'elle sème, est mal comprise et victime de faiblesses de mise en œuvre. Magda Nico nous en donne la preuve par neuf dans son analyse de publications officielles de grandes institutions.

Les « jeunes », quelle que soit la manière dont on les conçoit ou les définit, sont encore loin d'être maîtres de leur état de santé futur. Si tout le monde s'accorde à reconnaître l'urgence de la situation environnementale et écologique, et le besoin d'actions immédiates, la situation elle-même continue d'être discutée et discutable, nous rappelle Beata Sochacka. De fait, dans le débat environnemental, le court-termisme est de mise, tandis que la démographie appelle une vision sur le long terme.

Dragana Avramov explore pour sa part ce qu'elle qualifie de « dynamique démographique » des jeunes Européens, en examinant les risques qu'ils encourent et les moyens de les répartir plus équitablement.

Au programme, ensuite, une analyse plus ciblée de la santé des jeunes, cette fois à la lumière des actions internationales en faveur de la jeunesse puis, plus loin, de ce que l'on pourrait appeler tour à tour « la jeunesse pour la jeunesse » et « la jeunesse par la jeunesse ». Haridhan Goswami et Gary Pollock se penchent sur la question de la santé et du bien-être dans le paysage changeant de la jeunesse européenne. Leur étude corrobore de nombreux points que les spécialistes du domaine considéreraient certainement comme prévisibles vis-à-vis du bien-être psychologique des jeunes – mais non sans livrer son lot de surprises. Les auteurs concluent par diverses implications politiques.

Osons maintenant un pari peu risqué : les Enquêtes européennes sur la qualité de vie ont oublié un groupe de jeunes. Nous parlons de ceux qui tentent avec l'énergie du désespoir d'accéder à ce qu'ils perçoivent, selon leurs propres termes, comme une « vie meilleure » en Europe. La population croissante de migrants, de réfugiés et de demandeurs d'asile qui cherchent à émigrer en Europe pour échapper à la pauvreté, à l'incertitude, aux conflits armés et à l'oppression au Moyen-Orient et en Afrique compte une part importante d'enfants et de jeunes adultes. Maria Pisani s'intéresse aux questions qui entourent leur fuite, en proposant un point de vue politique assumé, ancré dans un engagement en faveur de la justice sociale. La chercheuse discute également des lacunes théoriques de certaines études (principalement occidentales) consacrées à la jeunesse, qu'elle considère parfois comme déconnectées de la réalité.

Nous délaissions ensuite le sujet de la condition sociale et physique des jeunes en Europe (et ses implications théoriques) pour nous intéresser aux programmes internationaux en faveur de la jeunesse, et plus particulièrement à leurs problématiques générales et à leurs contributions potentielles en matière de santé et de bien-être des jeunes. Ansgar Drücker établit plusieurs liens entre le rapport annuel législatif sur la santé des enfants et des adolescents en Allemagne, établi par le Gouvernement fédéral allemand, et le potentiel du volontariat et des actions internationales en faveur de la jeunesse pour encourager des pratiques de « promotion implicite de la santé ». L'auteur évoque notamment la confiance des jeunes gens dans leur propre efficacité, que des expériences de discrimination et les discours de haine peuvent profondément ébranler. Notre auteur note que la notion d'orientation sexuelle (ainsi que celles de transsexualité et d'intersexualité) est totalement occultée dans le 13^e rapport sur les enfants et les adolescents. Cette question est examinée par Michael Barron, qui nous rappelle que, malgré bientôt deux décennies d'exposition publique pour les violations des droits de l'homme dont sont victimes les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT), qui ont donné lieu à une multitude de résolutions, de conventions et de projets internationaux et européens en faveur de la promotion et de la protection de ces droits, notamment concernant la nécessité d'environnements éducatifs sûrs, on assiste aujourd'hui à une résurgence d'actes et de lois homophobes, principalement en Europe de l'Est et en Afrique. Ban Ki-moon, ancien Secrétaire général de l'ONU, avait déclaré que les droits de l'homme devaient « l'emporter » sur les attitudes culturelles. Il ressort du travail de

Pisani sur les migrations que les déclarations de principe émanant des plus hautes instances trouvent rarement un écho dans le quotidien des jeunes. Les brimades et les actes de violence homophobes – une forme parmi d'autres de harcèlement fondé sur l'identité – mettent en grave danger la santé présente et future des jeunes qui en sont victimes.

L'argument avancé par Drücker, selon lequel les programmes internationaux en faveur de la jeunesse contribuent implicitement à la santé et, d'une manière plus générale, au bien-être des jeunes, est développé à travers le témoignage autobiographique de Gordon Blakely, qui a consacré sa vie à cette cause. La célébration qu'il nous offre de l'épanouissement personnel permis par ce type de programmes n'est pas sans contenir d'importantes mises en garde, mais le propos final est celui d'un vibrant plaidoyer en faveur d'infrastructures saines pour une Europe saine.

Cela étant, des politiques et pratiques structurées ne sauraient influencer à elles seules la santé et le bien-être des jeunes et des adolescents. L'éducation et l'apprentissage par les pairs suscitent également un intérêt croissant. Ce type d'enseignement, qui se manifeste sous des formes diverses visant des objectifs multiples – prévention, information, promotion par exemple – fait l'objet d'un examen critique et mesuré de la part de Yaëlle Amsellem-Mainguy. Attendons-nous à ce que, de plus en plus, les jeunes prennent l'initiative de définir eux-mêmes ce qu'« être en bonne santé » et, surtout, « être en forme » (en termes de silhouette et d'image) signifie pour eux, par référence à internet et aux réseaux sociaux. Il s'agit d'un territoire relativement peu défriché – une nouvelle forme d'espace public où l'individu se met en vitrine – bénéfique pour la santé mais aussi inévitablement porteur de risques. Manfred Zentner nous en propose une exploration à la fois empirique et polémique.

Les points de vue défendus dans ces contributions étaient voués de par leur richesse à se chevaucher, voire parfois à s'opposer. Leur synthèse nous amène à la conclusion que le thème central ne peut se résumer à « la santé et le bien-être » ou « l'amour et la haine ». Nous assistons plutôt à un dialogue entre « doutes et certitudes », dont découlent bien évidemment la santé et le bien-être – ou leurs contraires. Au risque d'énoncer un truisme, il est toujours préférable d'adopter un angle d'attaque holistique : les jeunes évoluant dans un environnement plus favorable verront probablement plus de portes s'ouvrir et traverseront des épreuves moins marquantes. Ils se montreront plus confiants, notamment en l'avenir, et adopteront donc vraisemblablement des modes de vie plus sains, synonymes d'une constitution plus solide. À l'inverse, les jeunes issus de milieux défavorisés, bloqués dans leurs progrès, peuvent succomber (du fait de mauvais choix ou d'une nécessité économique) à des modes de vie moins recommandables, nuisibles à leur santé physique et mentale. Ces relations de cause à effet sont loin d'être linéaires. Elles opèrent même dans de multiples directions.

Les auteurs abordent les thèmes de la certitude et du doute chacun à leur manière. Ils nous parlent de responsabilité, de l'équilibre entre l'action individuelle et collective, du global, du personnel et d'un combat généralisé : rallier, en leur tendant la main, les plus vulnérables et défavorisés, ceux qui « meurent de l'intérieur » (d'anxiété, de dépression, de fatalisme, de dislocation sociale et de désespoir) comme ceux qui meurent vraiment (de maladie, de suicide ou sur les rivages d'Europe). Les nouvelles

ne sont pas soit bonnes, soit mauvaises. À certains égards, les jeunes prennent mieux soin d'eux que jamais, des âmes charitables veillent sur eux. Leur confiance dans les différentes sexualités apparaît plus solide, même si le rapport allemand sur la santé semble vouloir occulter cette question. Le numérique ouvre de nouvelles possibilités de sensibilisation, de compréhension. Il peut aider les jeunes à prendre confiance en eux. Cela étant, certaines questions nécessitent une attention d'urgence : la justice intergénérationnelle, les défis posés par les mobilités et les migrations en termes de cohésion sociale, les engagements en faveur des droits de l'homme et, enfin, les égalités. Peut-être ne produirons-nous jamais, si tant est que nous y aspirions, des résultats égalitaires, mais il est de notre devoir de garantir l'égalité des chances. Une bonne santé et un environnement qui la favorise offrent les fondations sur lesquelles se bâtit une génération de jeunes gens confiants, plutôt que rongés par les incertitudes.

RÉFÉRENCES

Atkinson A. (2016), *Inégalités*, Le Seuil, Paris.

Wilkinson R. (1996), *Unhealthy societies: The afflictions of inequality*, Routledge, Londres.

Wilkinson R. et Pickett K. (2013), *Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous*, Les petits matins, Paris.

Chapitre 1

Entretien avec Harald Hartung sur les jeunes et la santé

Chef de l'unité « Politique et programme en faveur de la jeunesse », Commission européenne

Q 1 : Au regard des récents progrès économiques, sociaux et politiques réalisés sur notre continent, estimez-vous que le présent et l'avenir proche des jeunes Européens sont « sains » (en termes de conditions de vie, de bien-être, d'opportunités, etc.) ?

La crise a touché de nombreux aspects de la vie de la génération actuelle de jeunes : éducation, emploi, participation sociale et civique, santé. Pourtant, les quelque 90 millions de jeunes que compte l'Union européenne forment une population très diverse. Pour certains jeunes, l'horizon est loin d'être bouché, mais le fossé se creuse avec les moins favorisés. Les handicaps ne sont pas uniformément répartis : on voit ainsi certains groupes de jeunes hériter de la plupart des désavantages. Le système éducatif reproduit trop souvent les schémas socio-économiques. Les jeunes défavorisés sont les plus exposés au risque de basculer dans la catégorie des « NEET » (ni dans l'emploi, ni dans l'éducation, ni dans la formation). Le chômage, la pauvreté ou un logement inadapté peuvent également induire des problèmes de santé mentale, comme la dépression, la consommation de substances illicites ou le suicide.

La situation des jeunes est alarmante du côté le moins enviable du fossé. Refuser d'investir dans le potentiel humain et social de tous les jeunes, c'est entraver la croissance future. Les emplois sont importants, mais ne constituent qu'une réponse parmi d'autres à l'intégration des jeunes, qui doivent se sentir membres à part entière de leur voisinage immédiat. Les jeunes qui, pour une raison ou une autre, éprouvent un sentiment d'abandon, d'exclusion ou de marginalisation peuvent développer des comportements antisociaux et nourrir des rancœurs, prélude à l'hostilité. Nous observons une ferveur croissante pour les idées radicales ou antidémocratiques. Les actes terroristes de Paris et de Copenhague illustrent bien les conséquences potentielles de telles idées poussées à l'extrême.

Q2 : Comment définiriez-vous une réponse « saine » d'une politique de jeunesse capable de contribuer à responsabiliser, à inclure socialement et à garantir la participation et le bien-être des jeunes ?

La jeunesse est la principale ressource future de l'Europe, elle mérite notre soutien. L'emploi, l'inclusion sociale, la participation, la santé et le bien-être agissent comme des vases communicants. Notre approche de la situation des jeunes doit donc être mûrement réfléchie. Nous devons enclencher une dynamique qui transforme les cercles vicieux en cercles vertueux, à la lumière de ce que nous savons des interactions entre ces différents domaines. Ce processus nécessite des actions politiques cohérentes dans chacun des secteurs, et une mutualisation des ressources disponibles.

Une réponse « saine » doit permettre aux jeunes de renforcer leurs compétences et leur résilience, afin de se préparer aux échecs et défis que la vie leur réserve. Elle doit également veiller à ce que leurs préoccupations soient entendues par les décideurs, et qu'on leur offre la chance de contribuer à leur mesure au bien de la société civile.

Cette tâche incombe à tous ceux dont les activités – qu'il s'agisse de collaboration, de soutien ou encore de prises de décision – concernent les jeunes, le scolaire, les travailleurs de jeunesse, les professions médicales, les institutions culturelles et les clubs sportifs, entre autres. Ces organisations devraient unir leurs efforts dans un souci d'harmonisation, afin de les rendre plus aptes à servir tous les intérêts des jeunes sans exception. Cette approche, qui consiste à considérer les intérêts des jeunes comme un tout, est le fil conducteur de la Stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse qui gouverne la coopération entre la Commission européenne et les États membres dans le domaine de la jeunesse.

Une coopération intersectorielle devrait être poursuivie, en partant du terrain pour remonter jusqu'aux forums internationaux. Au niveau local, par exemple, cela peut se traduire par des points d'accès uniques, où des équipes de conseillers pluridisciplinaires se tiennent à disposition des jeunes. De telles structures existent déjà en France et en Belgique, au Danemark (Maisons des jeunes) et en Irlande (centres « Headspace »). Les instances européennes disposent quant à elles de l'expertise et des connaissances nécessaires pour soutenir les actions nationales, régionales et locales.

Q3 : Quelles sont, en termes concrets, les priorités et les actions de votre institution à cet égard ?

Les politiques de jeunesse relevant de la compétence des pays, la Commission européenne se charge avant tout de coordonner les efforts des États membres. Elle y participe également en rassemblant, par exemple, des éléments de comparaison et des exemples de bonnes pratiques. Pour mieux intégrer les problèmes des jeunes, les politiques de jeunesse de la Commission européenne veillent à ce que les préoccupations de ces derniers soient reflétées dans les différents champs politiques dans lesquels œuvre l'Union européenne, comme l'emploi ou la santé.

Ainsi, la Recommandation du Conseil sur l'établissement d'une garantie pour la jeunesse (2013) appelle les États membres à offrir aux jeunes un emploi, un apprentissage, un stage ou une formation continue dans les quatre mois suivant la perte de leur emploi ou leur sortie de l'enseignement.

Dans ses politiques de santé, l'Union européenne porte une attention particulière à la nutrition, aux activités physiques, à la santé sexuelle et à la consommation d'alcool, de tabac ou de drogue des jeunes. La Stratégie européenne pour les problèmes de santé liés à la nutrition, la surcharge pondérale et l'obésité comporte ainsi un plan d'action pour lutter contre l'obésité infantile. Un autre plan d'action, destiné cette fois à combattre la consommation d'alcool, notamment excessive, chez les jeunes, est en cours d'élaboration. Il sera intégré à la Stratégie européenne de réduction des dommages liés à l'alcool.

Q4 : Comment, selon vous, le travail de jeunesse peut-il contribuer à assurer aux jeunes un avenir plus « sain » ? Parlez-nous un peu de son rôle et de ses limites.

Une étude conduite par l'Union européenne a confirmé que le travail de jeunesse contribuait à l'épanouissement personnel et social des jeunes. Les bienfaits observés sont multiples : autonomisation, émancipation, tolérance et responsabilisation, première étape de la participation dans les sociétés démocratiques, de l'inclusion et de la cohésion sociale. Sans compter une diminution des comportements à risque.

La crise a eu pour effet d'accroître ces dernières années la demande en travailleurs de jeunesse, mais aussi la pression qui repose sur leurs épaules. Pour les jeunes, ce ne sont pas seulement les enjeux qui ont changé, mais la nature même de ces enjeux. Par exemple, l'omniprésence d'internet et des réseaux sociaux dans les vies des jeunes oblige à se familiariser avec les codes des médias et du numérique, avec les répercussions que cela implique sur le travail de jeunesse. De même, compte tenu de la complexité croissante des problèmes rencontrés par les jeunes, problèmes qui de surcroît interagissent de plus en plus entre eux, les travailleurs de jeunesse doivent accepter de faire équipe avec d'autres professionnels du secteur social. On comprend mieux, au regard des compétences transversales, ou « compétences du XXI^e siècle », aujourd'hui demandées, pourquoi le travail de jeunesse et ses résultats sont désormais autant reconnus. Une telle coopération devrait idéalement être pensée pour permettre au travail de jeunesse de préserver son identité et ses contributions uniques en faveur des jeunes, un idéal parfois difficilement accessible. Enfin, de nombreux programmes ont souffert de coupes budgétaires et les financements à long terme restent une source d'inquiétude.

S'adapter aux nouvelles réalités dans ce contexte est compliqué mais pas impossible. La déclaration de la 2^e Convention européenne du travail de jeunesse, formulée en avril 2015 dans le cadre de la présidence belge du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, contient des réflexions et des recommandations sur les moyens d'y parvenir, ainsi que sur l'avenir du travail de jeunesse.

En mai 2015, le Conseil des ministres responsables de la jeunesse a adopté des conclusions sur le renforcement des actions jeunesse, soulignant qu'elles contribuaient à l'épanouissement personnel, à l'intégration sociale, à la diversité culturelle et à la citoyenneté active. L'élaboration d'un outil de référence et d'orientation sur le travail de jeunesse de qualité, destiné à aider les services et infrastructures nationales dans leurs activités, a été annoncée. Il offrira une parfaite transparence et des garanties de qualité aux jeunes.

Chapitre 2

Le précarariat des jeunes, le « générationnisme » et la cité de l'austérité

Fred Powell et Margaret Scanlon

J'avais l'impression qu'ils voulaient pénétrer dans les jeux, dans l'espace notionnel de la machine. Le monde réel n'existait plus pour eux, il n'avait plus aucune espèce d'importance. Ils se trouvaient dans cet espace notionnel, et cette machine, en face d'eux, était devenue leur meilleur des mondes.

William Gibson, *Neuromancien*

En 1984, William Gibson inventait, dans *Neuromancien*, un néologisme délicat à appréhender à l'époque : *cyberspace* (« cyberspace »). Son roman futuriste met en scène une jeune génération postpunk dans un monde en pleine décrépitude urbaine. Cette idée lui était venue en observant des jeunes en train de s'adonner à des jeux vidéo à Vancouver. Sa vision s'est réalisée : trente ans plus tard, la science-fiction est une culture de masse, un monde où des foules de jeunes vacillent aux frontières du rêve et du réel. Cet univers offre une échappatoire psychologique à la réalité de la cité de l'austérité, dans laquelle une multitude de jeunes anonymes se retrouvent cantonnés à des existences marginales. On les appelle le « précarariat » (Standing 2011), terme qui traduit la situation précaire qu'endurent les jeunes les plus vulnérables dans la cité de l'austérité, des citoyens aux droits réduits. À propos de la cité de l'austérité, David Harvey (2013) suggère de se pencher en premier lieu sur la question de la qualité de vie urbaine, dont les saisies d'huissier, la rapacité persistante des marchés immobiliers, la défection des services publics et, surtout, le manque d'emplois viables accélèrent la dégradation.

Les défis profondément existentiels qui se dressent sur la route des jeunes habitants de la cité de l'austérité affectent leur santé. Lors de la conférence « Beyond Barriers » (Par-delà les obstacles) organisée en novembre 2014 à Malte dans le cadre d'un accord de partenariat entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe sur la jeunesse, et qui avait pour thème le rôle du travail de jeunesse dans le soutien des jeunes en situation de vulnérabilité, un participant a observé qu'il n'y avait « aucune différence entre mourir de l'intérieur et mourir tout court ». Ces mots traduisent bien l'angoisse des jeunes les plus exposés aux dangers de la société postmoderne. Ces jeunes seraient même confrontés à une situation similaire à celle vécue par les jeunes contraints à des déplacements forcés dans l'immédiat après-guerre (Lowe 2013). Si les villes d'Europe ont depuis été nettoyées de leurs ruines pour renaître sous forme de lieux de culture et de relaxation prospères, la psychogéographie de la cité de l'austérité susciterait chez les jeunes représentants des groupes vulnérables un profond sentiment de déplacement et d'exclusion sociale.

L'un des traits les plus caractéristiques de cette classe de jeunes « citoyens de seconde zone » dans la cité de l'austérité est leur usage du cyberspace comme défouloir public de leur colère. Les « trolls » ont fait leur apparition dans ce paysage culturel, méchants farceurs des temps modernes, multipliant les coups pendables dans le monde adulte. Certaines de leurs interventions ont été condamnées par l'opinion publique. C'est le cas par exemple de la misogynie présumée du « Gamergate » (les trolls sont majoritairement de sexe masculin). Les trolls ont pour credo « Je le fais pour le "lulz" » : en gros, « c'était pour rire ». Ce dérivé de l'acronyme LOL (« laughing out loud » – « mort de rire ») propre à internet trahit l'humour moqueur du précaire vivant en marge de la civilisation urbaine (Gleick 2014). Nous explorerons dans cet article trois questions : (i) la position des jeunes dans la société postmoderne en termes de changements et de transitions dans les modes de vie ; (ii) l'émergence du précaire chez les jeunes et le « générationnisme » comme nouvelle force politique et citoyenne ; et (iii) les implications des politiques et du travail de jeunesse. Nous employons le concept de « cité de l'austérité » comme une métaphore des inégalités sociales croissantes auxquelles sont confrontés les jeunes.

LA POSTMODERNITÉ VÉCUE PAR LES JEUNES : MODES DE VIE SAINS OU MALSAINS ?

Certaines questions fondamentales aident à éclairer et à façonner la définition et le sens premier des termes « jeunesse », « politiques de jeunesse » et « enfance » dans un monde postmoderne marqué par la fragmentation des sociétés et le chamboulement des identités. Philippe Ariès (1960) a émis la théorie de la découverte de l'enfance comme produit de la modernité. Norbert Elias (1994) estime quant à lui que l'émergence de l'enfance fait partie d'un processus de civilisation, qu'il appelle « civilité ». Talcot Parsons (1963) avait conceptualisé avant lui la jeunesse comme produit du capitalisme, responsable d'une rupture dans la société et donc de l'allongement du temps de transition vers l'âge adulte. Dans la société moderne, un espace culturel s'est créé en dehors de la famille traditionnelle – un espace permettant de socialiser des jeunes promis à des métiers et à des responsabilités sociales plus complexes qu'autrefois. L'éducation formelle est devenue le mécanisme principal par lequel, graduellement, les fonctions socialisantes de la famille ont été transférées à l'État dans la société industrielle urbaine. Le travail de jeunesse a trouvé sa place dans ce nouvel ordre, en offrant une éducation informelle et des possibilités d'épanouissement personnel à travers la poursuite du divertissement et des loisirs au sein de la société. Ce processus moderniste a conduit à la déconstruction de la jeunesse prémoderne – partie organique invisible d'une famille traditionnelle élargie vivant dans une économie rurale agricole, passant sans transition d'un âge de la vie au suivant – dans le tissu industriel urbain structuré de l'éducation et de l'emploi.

La postmodernité a engendré de nouvelles configurations culturelles et socio-historiques de fragmentation, d'individualisation et de consumérisme dans la société du risque (Beck 2008 ; Giddens 1991). Elles forment l'espace social et culturel que les jeunes d'Europe occupent aujourd'hui, groupe social à la dérive dans un monde sans points de repère ni finalité précise (Crook *et al.* 1992 ; Putnam 2000). Un État démissionnaire et une société civile amoindrie sont mis au défi de combler ce vide

social dans les vies de la jeunesse postmoderne (Powell *et al.* 2012). Quelle destination pour la jeunesse dans la société postmoderne ?

Le Gouvernement irlandais a publié en 2003 le Plan national de développement du travail de jeunesse 2003-2007 (NYWDP), qui étudie les répercussions de la postmodernité sur les jeunes selon divers critères socioculturels : démographie, diversité, brouillage des frontières, transitions complexes, choix et pressions, individualisme et consumérisme (ministère irlandais de l'Éducation et de la Science 2003: 2-4). Il convient d'y ajouter le chômage et la pauvreté, crise financière de 2008 oblige. Le NYWDP relève que, si le pourcentage de jeunes diminue dans la population totale, « sa composition apparaît bien plus diversifiée que jamais, d'où une demande croissante d'aptitudes et de sensibilités interculturelles/multiculturelles parmi les jeunes et ceux qui travaillent avec eux » (ministère irlandais de l'Éducation et de la Science 2003: 2-3). Ce plan cherche, de manière assez convaincante, à appréhender le sens profond de la jeunesse dans le monde postmoderne, avançant notamment que la fluidification des frontières entre enfance et âge adulte a fini par brouiller des distinctions autrefois très nettes. Ce qui n'est pas sans conséquence sur le passage d'un âge à l'autre : « La transition longtemps associée à la notion de jeunesse s'en trouve considérablement allongée. Cette transition – en fait, ces transitions – devient de surcroît plus complexe » (ministère irlandais de l'Éducation et de la Science 2003: 3). Le NYWDP aborde la question primordiale du consumérisme et de l'individualisme en termes de choix de vie et de pressions, qui poussent les jeunes à connaître une sexualité et des relations plus précoces, dans un monde où la solidité de la famille traditionnelle et de l'environnement proche est mise à rude épreuve (ministère irlandais de l'Éducation et de la Science 2003: 3-4). La culture de la jeunesse moderne se définit par une tension entre conscience collective et individualisme atomique, à laquelle s'ajoute l'interaction de l'éthique et de l'esthétique (Gilroy 2010).

Ces transformations de la société postmoderne sapent-elles les fondations de la jeunesse en tant que construction sociale et culturelle ? Assiste-t-on à une perte de sens dans un monde excentré ? Peut-on encore parler de la « jeunesse » comme d'un tout cohérent ? Les politiques de jeunesse sont-elles menacées d'obsolescence ? Ou doit-on plutôt y voir une opportunité rêvée pour repenser leur mission ? Le NYWDP (ministère irlandais de l'Éducation et de la Science 2003: 4) conclut à une aliénation et à un scepticisme plus marqués chez les jeunes, qui tendent à questionner davantage à la fois les significations établies que l'on trouve dans les vérités religieuses traditionnelles et l'authenticité des institutions sociales. Cela pourrait être interprété comme une version « baudrillardienne » de la postmodernité, où la culture de la jeunesse est réduite à des formes d'activité stylisées et ritualisées dans un monde englouti par un trou noir d'absence de sens (Barker 2008: 428). Le NYWDP (2003: 4), réfutant la thèse de la « mort du sens », conclut sur une note optimiste : « Rien ne permet de suggérer que les jeunes sont moins intéressés que par le passé par la dimension spirituelle de leurs existences, ou par le fait d'élaborer un système de croyances qui donne du sens à leurs expériences et éclaire leurs relations avec autrui et avec la société. » Mais il avertit tout de même de la nécessité d'adapter les politiques de jeunesse à la « nature changeante de la jeunesse », besoin qu'il invite à considérer comme une « chance » et un « défi » (ministère irlandais de l'Éducation et de la Science 2003: 11-12).

JEUNES DANS LA CITÉ DE L'AUSTÉRITÉ : LA FABRIQUE DU « PRÉCARIAT »

Dans le monde postmoderne, les jeunes traversent une crise grave incarnée par la vie dans la cité de l'austérité. Dans son ouvrage de référence, *The Precariat*, Standing (2011) a livré quatre observations principales sur la jeunesse dans la cité de l'austérité.

- ▶ La cité est l'objet du désir utopique (Paris, Berlin, Londres, Amsterdam et Shanghai, par exemple), un ordre spatio-temporel changeant associé à la fois à la concrétisation des rêves et à l'acte de rébellion.
- ▶ La réalité est que la cité de l'austérité du XXI^e siècle a engendré une nouvelle classe, appelée le « précariat », formée de citoyens de seconde zone (de jeunes migrants en particulier) plutôt que de vrais citoyens – une dangereuse contradiction culturelle à l'ère de la mondialisation.
- ▶ La citoyenneté du précariat est tronquée par « la précarité de la résidence, du travail et de la protection sociale » (Standing 2011: 5).
- ▶ Pour le précariat, le travail est indispensable (pour vivre), opportuniste (on prend ce qui se présente) et précaire (incertain) (Standing 2011: 22-23).

Dans son étude intitulée *Villes rebelles*, David Harvey (2013: xi) note que les jeunes urbains marginalisés se muent en une « jeunesse oisive perdue dans l'ennui absolu d'un chômage galopant et laissée pour compte dans des banlieues où finit par couvrir le germe de la révolte ». Les émeutes qui ont éclaté dans les banlieues françaises en 2005 et dans les villes anglaises en 2011 représentent les conséquences négatives et dommageables des politiques de l'austérité. Il convient de replacer ces émeutes dans le contexte plus large des protestations de jeunes : printemps arabes, mouvement « Occupy », Los Indignados, les Pussy Riots (Powell 2013).

Sans grande surprise, les pensées antipolitiques s'invitent dans la vision que les jeunes ont du monde. Il en découle une radicalisation du discours. Sur ce point, Williamson (2013: 1) hasarde « un scénario dans lequel la jeunesse socialement défavorisée se lierait à une jeunesse fraîchement désenchantée d'un point de vue intellectuel pour former des alliances plus néfastes ou créatives parmi les jeunes ». Les adultes réduisent souvent le radicalisme de la jeunesse à un dérivé de l'idéalisme adolescent. À tort ou à raison ?

L'historien Roy Foster (2014) a consacré l'un de ses récents ouvrages, *Vivid faces*, à la question des révoltes de jeunes, et plus précisément à la génération révolutionnaire irlandaise du début du XX^e siècle. Foster (2014: 6) affirme que « le concept de *génération* est à la fois fertile et problématique, surtout lorsqu'il est associé à un tournant dans les consciences politiques ». Il ajoute que « l'on assiste peut-être à la remise en cause, voire au remplacement, de la notion de classe, en tant que principe organisateur d'analyse, par celle de *générationnisme* : concevoir les groupes d'âge comme porteurs de nouvelles propositions organisationnelles et intellectuelles face au statu quo, agissant sous une constellation de facteurs prévalant au moment de leur naissance ». Nous parlons en Europe de la « génération de 1914 », de la « génération d'après-guerre », de la « génération des sixties », etc., suggérant ainsi tacitement que ces générations se caractérisent par des traits distinctifs. Foster (2014: 7) nous met

cependant en garde contre « le danger d'une généralisation à travers une génération complète ; même une génération autoproclamée peut contenir des éléments, au sein de cette présumée génération, manifestant certains signes de désaccord mais liés par des affinités de réactions au contexte historique et social ». Cette mise en garde nous rappelle que la reconnaissance des générations dans la mémoire collective prend généralement du temps. Foster (2014: 7) le formule ainsi : « une génération se compose non seulement de processus conscients d'identification et de rejets dans les vies des protagonistes, mais également par rétrospection, dans leurs mémoires, et dans leur contrôle du territoire plus vaste de la mémoire officielle et sociale ». Il conclut que « les changements qui agitent la société n'apparaissent pas *ex nihilo* ; ils apparaissent d'abord dans les esprits des gens et à travers la construction d'une culture partagée, qui peut être une culture minoritaire plutôt que majoritaire » (Foster 2014: 8).

Dans son livre *The time of the rebels*, Matthew Collin (2007) étudie le rôle du « générationnisme » du XXI^e siècle. Les mouvements de résistance des jeunes dans les anciens États communistes (Serbie, Géorgie, Ukraine) ont contribué en grande partie à faire évoluer les démocraties. Collin associe le pouvoir de la culture populaire (la voix des jeunes) à un catalyseur de changement. Les cultures populaires créent un dialogue partagé entre les jeunes, qui leur permet de se fédérer et de devenir les agents d'un changement social et politique. Ce changement affecte souvent plus les politiques imaginatives (le rêve de jours meilleurs) que les politiques pragmatiques.

En Occident, le collectif des « Anonymes » est associé à un certain nombre de mouvements protestataires : « Occupy Wall Street » et « Los Indignados », par exemple, ou encore l'avènement de « l'hacktivisme » sur la Toile. Il représente une mutation du troll en militant politique (Gleick 2014: 36). Créé en 2003 sur le forum en ligne 4chan, ce collectif rassemblait à l'origine des jeunes à l'esprit moqueur. Il reflète de par son nom sa nature même : celle d'un phénomène qui se passe de chef de file et refuse toute catégorisation en tant que mouvement, organisation, parti ou autre. Les « Anonymes » invitent simplement à se joindre aux protestations sous le masque de l'anonymat et à repenser la politique en idéalisant l'avenir. En ce sens, ils rejettent, moquent et satirisent le monde politique des adultes – mais tout en revendiquant le pouvoir du générationnisme de bousculer l'ordre établi dans l'intérêt du changement. La culture populaire est la tribune des jeunes, elle leur offre un moyen d'exprimer leur opinion à travers des chansons, des pièces de théâtre et des films qui s'inspirent des politiques imaginatives de la justice sociale et du changement politique.

Le générationnisme représente-t-il la politique de l'enchantement, du désenchantement, une réalité sociale, ou encore un mélange de tout cela ? Difficile de l'affirmer avec certitude. Le monde adulte convient généralement que l'individu interagit avec les réalités externes en sa qualité de citoyen engagé. L'enfance et la jeunesse sont représentées comme un passage vers l'âge adulte, au cours duquel le jeune trouve sa place comme « apprenant » dans la société. Mais en ces temps de périodes de transition allongées et de frontières brouillées, cette représentation de la jeunesse pose un sérieux problème : où commencent la jeunesse et l'âge adulte ? En termes de réalité sociale, le monde dissocie ces deux étapes de la vie et laisse à la représentation culturelle le soin d'assurer la jonction. L'anonymat choisi par certains jeunes à travers le phénomène des « Anonymes » et symbolisé par le

port du masque suggère que nombre d'entre eux sont exclus de la sphère publique. Du fait de leur vulnérabilité, ces jeunes se retrouvent marginalisés, privés du filet de sécurité traditionnellement tendu par l'État providence – un problème de taille pour les travailleurs et les politiques de jeunesse.

La cité de l'austérité nécessite selon nous une nouvelle initiative en matière de politique de jeunesse. Voici les principaux enjeux et questions qu'elle soulève.

- ▶ La condition des sans-abri et la marginalité résiduelle dans les banlieues – ce que Michel Foucault appelait « l'intérieur de l'extérieur » – doivent être traitées par une refonte des villes en un espace commun régi par des droits communs d'accès et de commodité.
- ▶ Des logements sociaux à loyers réduits (aides au logement) doivent être proposés aux jeunes dans les centres-villes en partenariat avec la société civile/des organisations de jeunesse.
- ▶ Des espaces publics doivent être créés, et non privatisés, pour permettre aux jeunes de se rencontrer, de faire du sport, de jouer ou d'écouter de la musique, de participer à la vie artistique locale et de profiter d'un accès Wi-Fi gratuit – en un mot, pour « devenir » des jeunes. Le discours doit être celui d'avenirs durables, et intégré comme un objectif prioritaire dans les politiques de jeunesse.
- ▶ Les politiques de jeunesse doivent placer la santé et le bien-être des jeunes au cœur de leurs préoccupations.
- ▶ Le chômage chez les jeunes (estimé à 50 % dans certaines parties de l'Union européenne) mine la jeunesse actuelle et la menace de devenir une classe de citoyens de seconde zone.
- ▶ Une Banque européenne d'apprentissage devrait être mise en place, et financer trois années d'études à chaque jeune dans de nouvelles universités expérimentales prônant les valeurs de l'accès libre, de l'apprentissage aménagé, des cursus participatifs. Elle fonctionnerait en partenariat avec des organismes de jeunesse dans chaque quartier de la cité de l'austérité.
- ▶ Le programme Erasmus de l'Union européenne, qui offre des possibilités d'échanges universitaires dans l'Union, devrait être élargi à tous les jeunes, dans le dessein explicite de promouvoir des valeurs, une culture et une citoyenneté européennes communes.
- ▶ Une nouvelle politique de jeunesse doit s'inspirer à la fois des politiques imaginatives – et leur passion de justice sociale – et des politiques pratiques garantes de changement.

TRAVAIL DE JEUNESSE : AUTONOMISATION OU CONTRÔLE ?

Le vocable « travail de jeunesse » englobe un large spectre de professions et concerne toutes sortes de structures, des associations locales indépendantes aux organismes internationaux d'envergure comme la Young Men's Christian Association (YMCA). De nouvelles formes ont émergé au cours de la dernière décennie, souvent en réponse

à des politiques ou priorités gouvernementales, élargissant un peu plus la définition du terme. Les travailleurs de jeunesse eux-mêmes peinent parfois à formuler en termes clairs ce qui distingue leur activité des autres. Au sujet du contexte européen, Coussée (2009: 6) suggère que le travail de jeunesse souffre d'une « crise d'identité perpétuelle », qui empêche les travailleurs de jeunesse de « mettre des mots sur leur métier ». Kiely (2009) parvient à des conclusions peu ou prou similaires dans son analyse du travail de jeunesse en Irlande, notant un manque de clarté dans nombre des termes employés pour exprimer les valeurs et les objectifs de la profession. Le grand public, d'autre part, tend à le qualifier de termes plutôt réducteurs. Il considère le travail de jeunesse comme une sorte de récréation cantonnée à des lieux donnés (clubs, « tanières » ou centres), oubliant des objectifs plus ambitieux fixés par le secteur lui-même : socialisation, épanouissement personnel et éducation sociale, entre autres (Devlin et Gunning 2009).

Nonobstant ces écueils de définition, il est possible de dégager des publications universitaires et textes officiels un certain nombre de traits caractéristiques. Le travail de jeunesse est généralement défini comme une forme d'éducation informelle, proposée à des jeunes y participant de leur plein gré. Y sont prévues certaines « situations d'apprentissage » (groupes de discussion ou programmes structurés), mais surtout des rencontres quotidiennes, entre les membres eux-mêmes, et entre les membres et les travailleurs de jeunesse (Hurley et Treacy 1993: 1). L'épanouissement personnel et social est souvent tenu pour l'objectif pédagogique principal, comme l'illustre le paragraphe suivant, extrait de la loi irlandaise sur le travail de jeunesse (*Irish Youth Work Act*, 2001) :

[...] on entend par « travail de jeunesse » tout programme planifié d'enseignement destiné à accompagner et encourager l'épanouissement personnel et social des jeunes au moyen de leur participation volontaire, et qui soit (a) complémentaire d'un cursus d'enseignement ou de formation formel, universitaire ou professionnalisant ; et (b) proposé principalement par des organisations bénévoles dédiées au travail de jeunesse.

L'intérêt pour l'épanouissement personnel et l'éducation sociale/l'apprentissage informel se ressent dans certains rapports gouvernementaux à partir des années 1970, signe d'un abandon progressif de la philosophie de « construction de la personnalité » adoptée dans les formes initiales du travail de jeunesse (Hurley et Treacy 1993 ; Treacy 2009). Bien entendu, comme le note Kiely (2009) fort à propos, les notions d'« épanouissement personnel » et d'« éducation sociale » restent ouvertes à l'interprétation.

La participation volontaire fait partie des autres caractéristiques du travail de jeunesse sur lesquelles la plupart des définitions se rejoignent (Davies 2005). Les jeunes ont toujours eu la possibilité de rejoindre ou de quitter les organisations de jeunesse à leur guise, une liberté de choix aux répercussions importantes quant au contenu du travail de jeunesse et aux interactions entre jeunes et adultes. Les responsables de jeunes doivent élaborer des programmes et des méthodes de travail qui parlent aux participants et leur semblent utiles dans leur situation actuelle, pas dans un futur hypothétique (Davies 2005: 13). Le principe du volontariat offre également aux jeunes la garantie de posséder et de conserver un certain degré de pouvoir dont ils seront peut-être privés dans d'autres aspects de leur vie. Le pouvoir de négociation,

« le respect du choix réel de prendre ou de laisser » et une estime réciproque apparaissent donc comme des éléments clés de la relation travailleur de jeunesse/jeune, comme le souligne Davies (2005: 13) : « un travailleur de jeunesse trop condescendant, autoritaire ou indifférent risque de se retrouver sans public avec lequel travailler ».

L'affiliation à un club de jeunesse fait écho à ces propos, dans la mesure où elle renforce l'autonomie des jeunes en leur permettant de prendre des décisions, d'endosser de nouvelles responsabilités ou de voir leurs points de vue représentés, choses impensables dans d'autres situations de vie, notamment au sein de l'éducation formelle. En effet, comme le révèlent Jeffs et Smith (2008), la plupart des individus ne font l'expérience de la « démocratie authentique » qu'au sein d'organisations, de clubs et d'associations autonomes, où le profit est secondaire, l'excès d'autorité vu d'un mauvais œil et le dialogue encouragé. D'autres objectifs et idéaux émergent de la littérature consacrée au travail de jeunesse, parmi lesquels : la promotion de l'inclusion sociale (Devlin et Gunning 2009 ; Morgan et Kitching 2009) ; « partir du même point que les jeunes » (Davies 2005: 15) ; encourager l'association, les relations et la communauté (Jeffs et Smith 2008) ; se montrer « amical, accessible et réactif tout en agissant avec intégrité » (*ibid.*: 278) ; et se montrer disponible pour tous les jeunes, et pas uniquement pour ceux « étiquetés par les adultes » (Davies 2005: 15).

Les différentes définitions du travail de jeunesse présentent donc certaines convergences, mais aussi certaines divergences, comme le rapporte O'hAodain (2010). Le travail de jeunesse renforce la capacité d'action et de décision, mais peut également être vu, d'un point de vue social, comme un instrument de contrôle, de réglementation et de conformité. Gilchrist *et al.* (2003) parviennent à une conclusion sensiblement similaire concernant le travail de jeunesse et de proximité, qui n'est jamais aussi efficace selon eux que lorsqu'il est motivé par des idéaux de justice, de démocratie et d'égalité, et inefficace que lorsqu'il est motivé par « la peur et l'insécurité », devenant alors le « serviteur aveugle » des forces de « répression et de contrôle ». Dès le départ, le travail de jeunesse et de proximité s'est trouvé « contraint de négocier la tension entre domestication et libération » (*ibid.*: 7). Les tensions au sein du secteur jeunesse sont peut-être plus perceptibles en relation aux projets visés, certains commentateurs observant que ces initiatives nuisent à la philosophie et aux objectifs traditionnellement revendiqués par les acteurs de la profession eux-mêmes (Kiely 2009).

La capacité du travail de jeunesse à répondre à sa mission de soutien auprès des jeunes populations de la cité de l'austérité dépend des ressources et investissements dont il bénéficie. Les valeurs capables d'« individualiser » au sens propre les jeunes et de stimuler leur épanouissement personnel, leur éducation sociale et leur responsabilisation devraient servir de piliers à toute stratégie inclusive en faveur de la jeunesse. L'apprentissage informel, capable d'accompagner les jeunes vers l'autonomie (Batsleer 2008), devrait être privilégié au détriment d'une socialisation qui les considère comme un problème. Les approches « problématisantes » s'avèrent en effet contre-productives, dans la mesure où elles inscrivent les jeunes dans une culture du contrôle qui les définit comme des sujets dépendants. David Garland (2001), dans son ouvrage de référence *The Culture of Control*, soutient que l'organisation sociale de l'ordre postmoderne a nécessité une série d'adaptations politiques et culturelles

qui a eu pour effet de façonner l'esprit critique des citoyens et leur comportement face au délit et à la menace du délit. Les politiques et les pratiques ont été à leur tour modelées en défaveur des jeunes exclus, pointés du doigt comme des criminels en puissance. Une stratégie de jeunesse qui encourage le renforcement de l'autonomie et l'inclusion tout en s'attaquant à la vulnérabilité des jeunes doit rejeter la problématisation. Pointer du doigt est un exemple de problématisation, et contraire aux valeurs humanistes traditionnelles du travail de jeunesse (Powell *et al.* 2012: 150-171), qui devrait plutôt tendre la main aux laissés-pour-compte de la cité de l'austérité en faisant le choix de la conscientisation (Freire 1982). Cela implique des efforts importants de communication, le but étant de créer une culture de l'apprentissage informel. Nous vivons à l'ère du numérique, et la communication, (surtout) parmi les jeunes, s'opère désormais sur la Toile. Le travail de jeunesse est mis au défi de revoir ses méthodologies pour s'adapter à la nouvelle donne imposée par la société postmoderne. Mais le médium ne doit pas se limiter au message. L'autonomie des jeunes doit être renforcée par une conscientisation qui les sensibilise aux causes sociales et politiques de leur vulnérabilité.

Selon nous, sans transformations, le travail de jeunesse ne pourra répondre efficacement, par son rôle et sa mission au sein de la cité de l'austérité, aux préoccupations d'une jeune population de plus en plus désenchantée. Voici quelques propositions en rapport avec les principaux enjeux et questions que cela soulève.

- ▶ Le travail de jeunesse doit exploiter internet comme un nouvel espace de création dans lequel apparaissent de nouvelles formes d'autonomisation (le « militantisme électronique », par exemple) et existent de nouvelles possibilités de participation et de délibération (la « démocratie électronique », par exemple) pour les jeunes.
- ▶ Les gratte-ciel sont devenus les géants symboliques de ce paysage urbain – dominé par les centres financiers, les hôtels et les terrains de jeu pour adultes fortunés, auxquels les jeunes sont interdits d'accès ; l'inclusion est la clé de la santé et du bien-être pour les jeunes issus des groupes vulnérables.
- ▶ Le travail de jeunesse est invité à contribuer au réagencement psychogéographique de la cité de l'austérité en un espace inclusif. En d'autres termes, il doit persuader les responsables politiques et les législateurs de reconstituer la ville en un espace commun.
- ▶ Les jeunes coincés aux frontières de l'inclusion et de l'exclusion doivent en être libérés, pour devenir des citoyens à part entière de la cité postmoderne. Le travail de jeunesse doit agir comme un pont véritable vers l'inclusion, concret et tangible, et non fantasmé dans les représentations médiatiques de la jeunesse.
- ▶ Le travail de jeunesse doit tenir compte des étapes de transition entre la jeunesse et l'âge adulte, et pour cela assurer soins et soutien aux jeunes jusqu'à l'âge de 25 ans, garanties de leur santé et de leur bien-être.
- ▶ Le travail de jeunesse est invité à reconnaître que nous habitons un territoire générationnel inédit, qui se réinvente seconde après seconde – respect, reconnaissance, citoyenneté, sécurité et sûreté sont indispensables à la santé et au bien-être des jeunes et nécessitent un engagement dynamique en faveur de l'autonomisation.

- Les valeurs qui reflètent la réalité du multiculturalisme dans un monde global doivent apparaître de manière explicite dans le programme d'éducation informelle proposé par le travail de jeunesse ; à défaut, tolérance et cohésion sociale ne pourront être maintenues.
- Le travail de jeunesse doit aborder des questions philosophiques avec les jeunes, les amener à réfléchir sur la finalité de leur présence en ce monde et sur leur droit démocratique à jouir des possibilités et des récompenses qu'il offre comme moyens de se bâtir une identité forte. À quels droits de l'homme les jeunes peuvent-ils aspirer ? Comment les jeunes peuvent-ils faire valoir leur droit aux droits ?

LE « DROIT AUX DROITS »

Les jeunes ont de tout temps manqué de droits et de visibilité. Hannah Arendt l'a exprimé dans une formule restée célèbre : « le droit d'avoir des droits ». Les jeunes sont privés de la capacité de décider et d'agir sur leurs vies : autrefois considérés comme les biens de leurs parents, ils sont depuis peu devenus, en vertu du principe du *parens patriae*, des « sujets de l'aide sociale » (Pinkney 2000) prodiguée par l'État, gardien ultime du droit des jeunes aux soins et à la protection. La dépendance du statut des enfants et des jeunes à ce cadre juridique et culturel est mise à mal par les cas rapportés de maltraitance infantile, qui trahissent l'échec des adultes à se décharger de leurs responsabilités à l'égard des enfants et des jeunes, culturellement désignés comme des êtres « innocents et vulnérables » (Powell et Scanlon 2015). La citoyenneté des jeunes est de plus en plus questionnée (Keane 2008). Les jeunes devraient-ils être privés d'autonomie, à l'instar d'autres groupes historiquement maintenus dans cette situation (les femmes, les minorités ethniques, les handicapés par exemple) ? Qu'est-ce qui rend les jeunes inaudibles sur la scène publique ? Pourquoi leur interdire le droit de vote ? Le déni de ce droit de l'homme fondamental encourage-t-il les maltraitances à leur égard ? Ces questions complexes menacent la normativité sur laquelle notre monde culturel repose. L'article 12 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant de 1989 stipule que les enfants et les jeunes ont le droit d'exprimer librement leur opinion sur toute question les intéressant – « la voix de l'enfant ». Sa mise en œuvre promet de transformer les droits de l'homme dont ils bénéficient (Young-Bruehl 2012).

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (1989) a été signée par tous les États membres de l'ONU à l'exception de la Somalie et des États-Unis. Mais que signifie-t-elle concrètement pour les jeunes ? L'article 12 entérine le droit à la participation, mais sa formulation est absconse. Les soins cessent-ils à 18 ans ? Qu'advient-il des jeunes gens vulnérables entre 18 et 25 ans, période charnière dans la construction identitaire ? Est-ce un problème de classe sociale ? La société est-elle responsable des jeunes exclus au cours de cette période de transition complexe et délicate ? Beaucoup ne bénéficieront plus des interventions habituelles du travail de jeunesse, mais n'en auront pas moins besoin, ne serait-ce que pour des soins et un soutien de base. Ces besoins posent de réels problèmes pour les politiques de jeunesse. Ils évoluent : sans changements de fond dans le travail de jeunesse et les politiques sociales, leur prise en compte paraît compromise.

CONCLUSION

Cet article cherche à contextualiser l'existence des jeunes au sein de la cité de l'austérité. L'argument avancé est que la jeunesse prend peu à peu la forme d'un « précaire » de citoyens de seconde zone, vivant en marge de la société. Certains se révoltent, cherchent à réinventer la politique. Cette rébellion est souvent moquée par les adultes, qui y voient un fantasme d'adolescents. Selon nous, le « générationnisme » permet de soumettre le pouvoir des adultes à l'épreuve du réel. Il met également en lumière les limites des politiques et du travail de jeunesse, ainsi que le besoin d'un changement radical dans la manière dont la société s'engage en faveur des jeunes. Pour faire de la société postmoderne une société ouverte, les politiques de jeunesse doivent affronter bien d'autres problématiques et enjeux, liés aux besoins fondamentaux des jeunes :

1. citoyenneté, droits et reconnaissance ;
2. renforcement de l'autonomie, information et soutien ;
3. dignité, sûreté et sécurité.

Démunie de ces attributs essentiels, la jeunesse devient une classe de citoyens exclus, précaires, vivant en marge de la cité de l'austérité. Le travail de jeunesse a un rôle de premier plan à jouer dans ce processus de transformation. À condition d'entamer avec les jeunes un débat lié à leur réalité sociale.

RÉFÉRENCES

- Ariès P. (1960), *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Plon, Paris.
- Barker C. (2008), *Cultural Studies – Theory and Practice*, Sage Publications, New York.
- Batsleer J. (2008), *Informal learning in youth work*, Sage, Londres.
- Beck U. (2008), *La société du risque – Sur la voie d'une autre modernité*, Flammarion, Paris.
- Collin M. (2007), *The time of the rebels: youth resistance movements and 21st century revolutions*, Serpent's Tail, Londres.
- Coussée F. (2009), « The relevance of youth work's history », in Verschelden G., Coussée F., Van de Walle T. et Williamson H. (eds), *The history of youth work in Europe and its relevance for youth policy today*, Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg.
- Crook S., Pakulski J. et Waters M. (1992), *Postmodernization: change in advanced society*, Sage, Londres.
- Davies B. (2005), « Youth work: a manifesto for our times », *Youth and Policy*, n° 88, pp. 7-27.
- Devlin M. et Gunning A. (2009), *The purpose and outcomes of youth work: report to the Youth Services Interagency Group*, Irish Youth Work Press, Dublin.
- Elias N. (1994), *The civilizing process*, Blackwell, Oxford.
- Foster R. B. (2014), *Vivid faces: the revolutionary generation in Ireland 1890-1923*, Allen Lane, Londres.

- Freire P. (1982), *Pédagogie des opprimés*, La Découverte, Paris.
- Garland D. (2001), *The Culture of Control*, University Press, Oxford.
- Giddens A. (1991), *Modernity and self-identity*, Polity Press, Cambridge.
- Gilchrist R., Jeffs T. et Spence J. (2003), *Architects of change: studies in the history of community and youth work*, The National Youth Agency, Leicester.
- Gilroy P. (2010), *Darker than blue: on the moral economies of Black Atlantic culture*, Harvard University Press, Cambridge MA.
- Gleick J. (2014), « Today's dead end kicks », *New York Review*, 18 décembre, pp. 36-40.
- Harvey D. (2015), *Villes rebelles. Du droit à la ville à la révolution urbaine*, Éditions Buchet/Chastel, Paris.
- Hurley L. et Treacy D. (1993), *Models of youth work: a sociological framework*, Irish Youth Work Press, Dublin.
- Jeffs T. et Smith M. (2008), « Valuing Youth Work », *Youth and Policy*, n° 100, pp. 277-302.
- Keane J. (2008), « Children and civil society », article de séminaire, université de Sydney.
- Kiely E. (2009), « Irish youth work values: a critical appraisal », in Forde C., Kiely E. et Meade R. (eds), *Youth and community work in Ireland*, Blackwell Publications, Blackrock.
- Lowe K. (2013), *L'Europe barbare : 1945-1950*, Perrin, Paris.
- Ministère irlandais de l'Éducation et de la Science (2003), *National youth work development plan 2003-2007*, Stationery Office, Dublin.
- Morgan M. et Kitching K. (2009), *Report on Quality Standards Framework (QSF) evaluation*, consultable (en anglais) à l'adresse : www.academia.edu/333931/Report_on_Quality_Standards_Framework_QSF_Evaluation.
- O'hAodain M. (2010), « The contemporary relevance of historical trends on youth work in Ireland », in Burgess P. et Hermann P. (eds), *Highways, crossroads and culs-de-sac – Journeys into Irish youth & community work*, Europäischer Hochschulverlag, Brême.
- Parsons T. (1942), « Age and sex in the social structure of the United States », *American Sociological Review*, n° 7, pp. 604-616.
- Parsons T. (1963), « Youth in the Context of American Society », *Daedalus*, n° 91, pp. 97-123.
- Pinkney S. (2000), « Children as welfare subjects in restructured social policy », in Lewis G. et al. (eds), *Rethinking Social Policy*, Sage, Londres.
- Powell F., Geoghegan M., Scanlon M. et Swirak K. (2012), *Youth policy, civil society and the modern Irish state*, Manchester University Press, Manchester.
- Powell F. (2013), *The politics of civil society: big society and small government*, Policy Press, Bristol.
- Powell F. et Scanlon M. (2015), *Dark secrets of childhood: media power, child abuse and public scandals*, Policy Press, Bristol.
- Putnam R. (2000), *Bowling alone*, Simon Schuster, New York.

Standing G. (2011), *The precariat: the new dangerous class*, Bloomsbury, Londres.

Treacy D. (2009), « Irish youth work: exploring the potential for social change », in Forde C., Kiely E. et Meade R. (eds), *Youth and Community Work in Ireland*, Blackwell Publishing, Blackrock.

Williamson H. (2013), « Radicalisation to Retreat: responses of the young to austerity Europe », *International Journal of Adolescence and Youth*, n° 19, pp. 1-14.

Young-Bruehl E. (2012), *Childism: confronting prejudice against children*, Yale University Press, New Haven.

Chapitre 3

Des besoins holistiques aux mesures transsectorielles : une analyse des politiques de jeunesse transversales étayée par une bibliographie pertinente

Magda Nico

1. INTRODUCTION

Le sentiment de sécurité, de santé et de bonheur ne s'éprouve pas d'un coup de baguette magique ni éternellement. Il nécessite certaines conditions d'existence et un minimum de bien-être, d'estime de soi et d'épanouissement. Ces conditions nécessaires mais non suffisantes du bonheur ou de l'accomplissement de soi relèvent de multiples sphères de la vie, dont la plupart correspondent grosso modo à certaines composantes des politiques de jeunesse ou à des divisions administratives, comme l'enseignement, l'emploi, la santé, le logement et la culture, entre autres.

La nature holistique de la vie est corroborée par la recherche mais également par les définitions courantes de la santé et par une compréhension stratifiée du bien-être. La définition proposée en 1948 par l'Organisation mondiale de la santé – « la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité » – reste valable aujourd'hui. Elle est étroitement liée à des définitions du bien-être combinant des composantes objectives (lieu géographique/social, revenus du foyer, taux de pauvreté, situation de l'emploi, conditions de vie, état de santé, comportements à risque et vulnérabilité) et subjectives (satisfaction à l'égard des revenus, voisinage, qualité de la vie scolaire, perception des relations individuelles avec les parents, les pairs et tout autre individu comptant dans la vie de la personne). Les données objectives sont plus faciles à prendre en compte dans les dimensions des politiques de jeunesse et dans les divisions administratives. A contrario, les données subjectives, qui relèvent de la sphère privée, sont plus délicates à inclure dans la mesure où elles « sortent du cadre de l'élaboration des politiques de l'Union européenne » (Sacareno, Olagnero et Torriani 2005: 5).

Les jeunes eux-mêmes font leur une définition stratifiée et holistique du bien-être. Ils tendent à livrer des visions holistiques du bien-être englobant le bien-être mental/philologique et physique mais, surtout, affectif et social (être soutenu et aimé, avoir confiance, etc.) (Nico et Alves 2015: 15). Ils tendent également à concevoir ce sentiment suivant une structure par couches, où le bien-être se distingue du bonheur. Le premier correspondrait ainsi à la réalisation de conditions de vie élémentaires, à la fois objectives et subjectives, tandis que le second se situerait à un niveau supérieur et n'existerait que dans un état momentané, graduel ou cumulatif. Le bien-être apparaîtrait donc comme une condition nécessaire mais non suffisante du bonheur (Nico et Alves 2015: 16).

N'en déplaise à Oscar Wilde, la « réussite » n'est donc pas « une science ». Que certaines « conditions » soient remplies ne garantit pas « les résultats » – mais il faut bien démarrer quelque part. Le rôle des politiques de jeunesse devrait donc être double : d'une part, garantir que ce point de départ est à peu de chose près le même pour tous et, d'autre part, fournir aux jeunes les conditions minimales permettant le bonheur tout au long de la vie, même si l'on vient d'un milieu défavorisé. En ce sens, il apparaît important d'examiner si cette approche holistique et stratifiée de la vie est étayée par l'usage, la diffusion, la portée et la mise en œuvre des politiques de jeunesse dites « transsectorielles ».

Cet article entend contribuer à ce débat, en offrant un aperçu des données existantes en matière de coopération transsectorielle. Il s'appuie sur les documents produits dans le contexte de la coopération au sein de l'Union européenne ainsi que sur les travaux du Conseil de l'Europe et de pays spécifiques impliqués concrètement dans des projets de coopération transsectorielle. À ces fins, un certain nombre et type de documents d'ordre politique ont été rassemblés et soumis à une analyse de contenu thématique. Cette méthodologie a permis d'entreprendre deux types d'analyse : une première, limitée à un périmètre temporel et documentaire donné, et portant sur l'importance exacte et la reconnaissance politique accordées par les institutions européennes à l'aspect transsectoriel des politiques de jeunesse ; et une seconde, ayant pour objet la mise en œuvre des politiques de jeunesse transsectorielles au niveau national. Le présent article revient sur ces deux analyses et offre une synthèse d'une publication parue précédemment sur le sujet des politiques de jeunesse transsectorielles (Nico 2014).

2. MÉTHODOLOGIE : POTENTIEL ET LIMITES

Afin d'atteindre l'objectif susmentionné, divers documents de différente nature ont été sélectionnés parmi un vaste choix de contenus. Ils ont ensuite été soumis à une analyse de contenu thématique à l'aide du logiciel Maxqda®, qui offre deux possibilités d'analyse :

1. Analyse de l'importance exacte et de la reconnaissance politique accordées par certaines des plus importantes institutions européennes à l'aspect transsectoriel des politiques de jeunesse, le but étant de déduire l'importance des CSYP (politiques de jeunesse transsectorielles) d'un point de vue politique au niveau international et européen. Cette analyse tenait par conséquent compte de l'augmentation, de

la diminution ou de la stabilité, d'une part, des références aux Nations Unies et à d'autres acteurs influents dans le domaine de la jeunesse (Forum européen de la jeunesse, Conseil de l'Europe et Commission européenne, entre autres) et, d'autre part, du contenu à teneur « CSYP » dans les textes officiels (notamment politiques) de ces mêmes organisations.

Les documents choisis et utilisés pour l'analyse (ou « ordre ») du « discours » devaient obligatoirement être produits par les institutions (principaux acteurs du secteur jeunesse).

2. Analyse du fonctionnement et de la mise en œuvre des CSYP au niveau national. Il était impossible, du fait de contraintes d'accès, de langue ou de temps, d'analyser directement les textes traitant de politique de jeunesse. Les rapports d'évaluation des politiques de jeunesse publiés par le Conseil de l'Europe, et plus précisément leurs « thèmes transversaux » et les questions abordées dans les recommandations, ont donc servi de principaux documents d'analyse (indirecte).

Nous reconnaissons à cette méthodologie, et au choix documentaire qu'il comporte, certaines limites :

- ▶ Période : la fenêtre d'observation a dû être réduite pour des raisons de commodité et d'efficacité. Ont été systématiquement rejetés les écrits de plus de trente ans. Les conclusions portent donc exclusivement sur des tendances et évolutions « récentes ».
- ▶ Contenu : les documents officiels peuvent être consultés dans leur version originale, ce qui n'est pas le cas des CSYP nationales. Le fonctionnement et la mise en œuvre de ces dernières ont donc été analysés de manière indirecte, au moyen des rapports d'évaluation publiés par le Conseil de l'Europe. Seul le contenu des rapports, et non le contexte de leur production, a été analysé et pris en compte. Il ne s'agit donc pas d'une analyse des rapports à proprement parler, mais de l'emploi des concepts propres aux CSYP dans les rapports. Les rapports d'évaluation du Conseil de l'Europe servent donc de source secondaire pour les politiques de jeunesse nationales.
- ▶ Comparabilité : les comparaisons entre les différents pays doivent être prises avec prudence, dans la mesure où les documents ne sont pas strictement comparables (années, auteurs, contexte politique différents). Leur analyse diachronique est également impossible au sens strict. Le présent article ne prétend analyser ni l'évolution des rapports d'évaluation des politiques de jeunesse ni le contexte « historique » servant de toile de fond à cette évolution.

3. LE DISCOURS OFFICIEL SUR LES POLITIQUES DE JEUNESSE TRANSSECTORIELLES

3.1. Organisation des Nations Unies

L'ONU, qui reconnaît depuis les années 1990 l'importance des « politiques et programmes nationaux de nature intersectorielle en faveur des jeunes », encourage non seulement l'élaboration de telles politiques, mais également les efforts de

recherche, de suivi et de détection des bonnes pratiques en matière de CSYP au niveau national. Cette institution défend les politiques de jeunesse nationales « transsectorielles et intégrées » depuis l'Année internationale de la jeunesse (1985), et les considère comme l'une des « questions prioritaires [du XXI^e siècle] concernant les jeunes », depuis 1999, si ce n'est plus. Pour autant, l'attention que porte l'ONU au sujet, quantifiée ici en termes de récurrence des références aux CSYP (sous cet acronyme ou une autre forme), a considérablement faibli au fil des ans. Ce désintérêt est contrebalancé par l'installation progressive, à peu près sur la même période, du sujet dans le discours politique européen.

En termes de contenu, on observe une certaine diversité dans les références aux CSYP formulées dans les publications de l'ONU sur la jeunesse – ainsi des CSYP elles-mêmes, que les rapports de mise en œuvre et les résolutions définissent différemment.

La notion de CSYP oscille entre deux sens dans les résolutions. Le premier désigne une forme de communication et de collaboration entre le secteur des organismes de jeunesse (et la voix des jeunes) et le monde des responsables politiques (forme perceptible dans la citation suivante : « les politiques mondiales intersectorielles en faveur de la jeunesse devraient prendre en compte l'autonomisation et la participation pleine et entière des jeunes, leur rôle en tant que ressources et décideurs indépendants dans tous les compartiments de la société ») (ONU 2002: 2). Le second insiste sur la contribution d'acteurs en invitant les « États, tous les organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées, les commissions régionales, les organisations intergouvernementales et les organismes non gouvernementaux, en particulier les organisations de jeunes, à ne ménager aucun effort pour mettre en œuvre le Programme d'action mondial, visant des politiques intersectorielles en faveur des jeunes en intégrant le point de vue des jeunes dans tous les processus de planification et de prise de décisions qui les concernent » (ONU 2004: 2). La première définition suit une structure verticale, de bas en haut, de la communication entre sphère gouvernementale et non gouvernementale, tandis que la seconde propose une communication horizontale entre divisions, organismes et agences gouvernementales et administratives.

Cette dichotomie est au cœur même de la confusion conceptuelle qui entoure les CSYP – sur ce qu'elles sont et devraient être. Nous avons opté, dans le cadre du présent article, pour la seconde définition, ce malgré l'ambiguïté conceptuelle qu'elle comporte du fait de différents systèmes de mise en œuvre (collaboration, coordination, coopération, etc.) souvent considérés comme mutuellement équivalents.

Dans les rapports de mise en œuvre, notamment ceux de 1997 et 1999, l'accent est mis sur la défense et la promotion de la nature transsectorielle que doivent revêtir les politiques de jeunesse. Cette thèse se démarque pourtant de l'idée, fort ambitieuse, d'inclure les deux dimensions précédemment citées (communication horizontale et verticale). En substance, elle propose de bâtir les politiques de jeunesse sur une « base intersectorielle et à divers niveaux » et, partant, « la participation des départements et ministères responsables de la jeunesse, des organismes non gouvernementaux nationaux de jeunes et du secteur privé ». Les rapports de mise en œuvre suivants ont abordé cette question avec plus de réserve, se contentant de rappeler l'importance d'une « perspective multidisciplinaire qui garantisse des interventions

intégrées et intersectorielles au niveau de la politique générale » (ONU 2001: 5), ainsi que les carences des approches sectorielles face aux défis multidimensionnels de la jeunesse et leur incapacité à « améliorer le bien-être des jeunes de manière holistique » (ONU 2010: 13).

3.2. Institutions européennes

L'analyse suivante tient compte des documents publiés ces vingt dernières années par les principaux intervenants du secteur : la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et le Forum européen de la jeunesse, pour ne citer qu'eux. L'analyse comparative des significations et de l'importance prêtées aux CSYP laisse entrevoir un net décalage entre le discours, qui prône des politiques de jeunesse conçues de manière large, multidimensionnelle, « holistique », « intégrée » et « transsectorielle », et les faits (voir figure 1). Un autre point récurrent, manifeste tout au long de l'analyse, est que le terme de politique de jeunesse apparaît réducteur, dans la mesure où cette « politique » doit englober et intégrer un ensemble cohérent de plans, d'activités, de programmes et de politiques, en plus de communiquer et collaborer avec ceux-ci, ou encore d'y mener. Bien souvent, ces activités relèvent de la responsabilité, formelle ou juridique, d'autres juridictions politiques. Mais il apparaît tout aussi clairement que collaboration, communication, intégration, etc. sont traitées comme des équivalents mutuels, tenant ainsi le concept de CSYP pour acquis et limitant son caractère transsectoriel à une intention, une ambition ou un objectif – quand il serait plus utile d'y voir une méthode, un plan ou un processus.

Des politiques de jeunesse transsectorielles « importantes » et « naturelles » : le consensus

Il n'est pas une publication ou une déclaration qui ne mentionne « l'importance » des CSYP. Au point même, dans certains documents, d'en occulter la définition première du terme : le rapport de l'Union européenne sur la jeunesse 2012 est de ceux-ci. Des termes tels que « crucial » ou « clé » sont utilisés pour décrire la « création de nouveaux partenariats transsectoriels et l'élaboration de projets conjoints et d'initiatives dans le secteur jeunesse » (présidence de Chypre) et l'élaboration de « solutions transsectorielles » (Commission européenne). D'autres documents prêtent au concept de transsectorialité une nature intrinsèque, en font un « principe », une partie intégrante des politiques de jeunesse. C'est le cas, par exemple, du Livre blanc « Un nouvel élan pour la jeunesse européenne », qui envisage la politique de jeunesse comme « une politique intersectorielle et intégrée », visant à « améliorer et à développer les conditions de vie et la participation des jeunes, englobant l'ensemble des thèmes sociaux, culturels et politiques qui les affectent ainsi que d'autres groupes de la société » (Commission européenne 2001: 73) ; ainsi du cadre renouvelé de coopération européenne dans le secteur jeunesse qui, dix ans plus tard, considérait que « l'animation socio-éducative constitu[ait] une aide dans tous les domaines d'action et que la coopération intersectorielle en [était] un principe directeur » (Conseil de l'Union européenne et Commission européenne 2012: 6).

Contenu, rôle et niveaux des politiques de jeunesse transsectorielles : la confusion

Si l'importance et la nature des CSYP sont relativement univoques, il n'en va pas de même pour (i) le contenu de ces politiques, (ii) leur rôle vis-à-vis d'autres secteurs (que l'on retrouve dans l'extrait suivant : « une politique transsectorielle structurée du secteur jeunesse qui coopère avec d'autres secteurs et coordonne les services à destination des jeunes – en les associant au processus » (Siurala 2006), ou (iii) les niveaux de gouvernance impliqués (évoqués ici : « Une coopération transsectorielle devrait également être développée avec les acteurs locaux et régionaux » (Forum européen de la jeunesse 2008) ou encore ici : « Mobiliser tous les secteurs politiques affectant les jeunes, à différents niveaux de gouvernance, et élaborer des solutions transsectorielles est la clé » (Rapport de l'Union européenne sur la jeunesse 2012)).

Figure 1 : Définitions des politiques de jeunesse transsectorielles dans les textes de référence



Politiques de jeunesse « transsectorielles » : une tentative de classification

Compte tenu de l'hétérogénéité des paradigmes et définitions retenus par les acteurs principaux du secteur jeunesse pour qualifier les CSYP dans leurs textes officiels, une organisation synthétique s'imposait. Le tableau suivant propose une

classification par type des spécificités de chaque CSYP. Procéder à un tri dans la variété de paradigmes existants est une première étape lorsque l'on cherche à déterminer ce qui est susceptible de marcher, et dans quelles circonstances.

Tableau 1 : Organisation des définitions des « politiques de jeunesse transsectorielles » (CSYP)

Champ de la CSYP	
La CSYP en tant que principe	
Transversal	<i>La jeunesse concerne tous les secteurs</i> Conséquence logique, « les ministres responsables de la jeunesse devraient également veiller de leur côté à ce que les préoccupations relevant du domaine jeunesse soient prises en compte dans ces autres politiques » (Commission européenne 2001). Une sorte de « supervision » assurée par les ministres de la Jeunesse serait donc nécessaire, un rôle cohérent avec leur position habituelle dans les organigrammes hiérarchiques. Cette supervision permettrait de savoir quels secteurs choisir pour quelles politiques, et à quelles occasions et avec quelle urgence cette approche transversale devrait être appliquée.
Intégré	<i>La jeunesse s'inscrit dans un système d'interdépendances</i> Une cohabitation efficace et cohérente doit donc être garantie entre la politique de jeunesse et les autres politiques. Des consultations mutuelles et régulières doivent être mises en place, pour éviter que les objectifs ne se chevauchent ou ne perdent leur cohérence d'ensemble. Dans ce cadre, chaque secteur ou bureau doit se tenir prêt à rassembler et organiser, à intervalles réguliers, les informations adéquates. Une politique fondée sur ce principe dépend fortement des structures organisationnelles nationales.
La CSYP en tant que processus à rôles fixes	
Collaboration/coopération	<i>La jeunesse est un partenaire de statut équivalent</i> Dans cette vision de la CSYP, les relations sont bilatérales. Le secteur jeunesse partage ses « informations, compétences, objectifs et résultats » avec chacun des secteurs concernés (Motamed-Afshari 2014). La collaboration se fragmentant par paires, le potentiel de solutions multipartites risque de disparaître. La création d'un « groupe de travail interministériel prenant part au développement de la politique de jeunesse nationale » offre une parade potentielle à ce problème (Denstad 2009).
Coordination	<i>La jeunesse montre elle-même la voie</i> Différence principale entre cette vision de la CSYP et la précédente, ici, le ministre de la Jeunesse souhaite intervenir, et en est capable. Avec des moyens et des ressources suffisants, les relations peuvent passer de bilatérales à multilatérales.

Thèmes transversaux, processus à rôles flexibles	
	La règle est qu'il n'y en a pas Il est délicat de catégoriser chaque problématique relevant de la jeunesse par secteur. Certaines peuvent appartenir à plusieurs secteurs simultanément, d'autres être imputées injustement au seul secteur jeunesse. Sans compter un certain degré de variabilité d'un pays à un autre. Voilà pourquoi, malgré leur nature « transversale », toutes les problématiques jeunesse possèdent leurs propres attributs : ▶ présence ou pertinence dans chaque pays ; ▶ urgence dans chaque pays ou région ; ▶ dépendance à l'égard des relations de pouvoir avec d'autres secteurs gouvernementaux ; ▶ dépendance à l'égard du travail avec et par les ONG ; ▶ association avec les besoins en matière de prévention, d'intervention ou de durabilité ; ▶ possibilités et contraintes de partenariat. Cela impliquerait une dénormalisation des politiques de jeunesse au niveau national, ce qui pourrait être perçu d'un point de vue européen, comme négative. Cependant, cela garantit que les éléments suivants sont pris en compte : ▶ la structure organisationnelle de chaque pays ; ▶ les priorités de chaque pays ; ▶ la complexité de chaque question transversale ; ▶ le respect du principe majeur mentionné ci-dessus, que la politique de la jeunesse est par nature (mais doit être en pratique) intersectorielle.

4. EN QUÊTE DU « TRANSSECTORIEL » DANS LES « POLITIQUES DE JEUNESSE »

Pour saisir pleinement comment l'importance exacte, formelle ou officielle, de la CSYP a été prise en compte dans la conception, la revue, l'évaluation et le suivi des politiques de jeunesse, d'autres sources de données doivent être analysées. Pour cela, deux méthodes. La première consiste à compter les occurrences du thème des recherches transsectorielles dans les rapports, et à évaluer le degré de « transversalité » des occurrences relevées. À ces fins, les sommaires des rapports d'évaluation des politiques de jeunesse du Conseil de l'Europe ont été consultés et analysés, et les rapports ont fait l'objet d'une recherche et d'une analyse lexicale. La seconde s'attache au contenu lui-même – c'est-à-dire à la manière dont la CSYP est mise en œuvre, envisagée et catégorisée – et à la récurrence des lacunes identifiées.

4.1. L'emploi du concept de « politique de jeunesse transsectorielle »

Si l'on analyse les rapports d'évaluation des politiques de jeunesse comme un tout (sans tenir compte du fait qu'ils concernent différents pays, ont été écrits par des équipes différentes et publiés au cours de différentes années), on se rend compte que les thèmes abordés sont généralement présentés comme des « dimensions » divisibles

en « domaines » et « questions/problèmes ». Cette dernière dimension est à son tour plus ou moins subdivisée : elle ne l'est pas du tout par exemple dans le Rapport d'évaluation sur la Lituanie (Breen *et al.* 2003), qui rassemble toutes les problématiques sous la seule étiquette des « questions générales », mais l'est bien plus dans le Rapport d'évaluation sur la Moldova (Vanhee *et al.* 2010), où on les retrouve classées en « principales », « autres » et « transversales ».

Cette variabilité dans la combinaison des termes utilisés témoigne non seulement des disparités naturelles et prévisibles qui existent entre les problématiques analysées dans chaque rapport d'évaluation, mais également d'un certain manque de consensus d'ordre terminologique (conséquence des spécificités nationales, notamment de compréhension). Ce manque d'une normalisation conceptuelle et analytique peut s'avérer contre-productif dans le cadre d'échanges de bonne pratiques entre les pays (comparaisons horizontales), de l'analyse de la récurrence de certaines questions dans le temps (comparaisons diachroniques), et enfin pour le développement et la mise en œuvre des CSYP elles-mêmes. Un degré minimal de comparabilité conceptuelle serait bénéfique au secteur.

Trois types de thèmes sont définis : (i) les thèmes simples, (ii) les thèmes conjoints, et (iii) les thèmes transversaux. Des trois, le premier – les « thèmes simples », c'est-à-dire présentés de manière autonome – est le moins représenté. Les quelques thèmes mentionnés comme tels sont ceux qui captent toute l'attention et les efforts politiques. Cette exclusivité se justifie par leur importance – éducation et emploi par exemple – ou par leur lien avec le cœur ou l'identité de la « politique de jeunesse » ou du « travail de jeunesse », comme dans le cas de « l'apprentissage non formel » (voir figure 2).

Figure 2 : Nuage des termes employés en référence aux thèmes simples sur la jeunesse



Les thèmes identifiés ou regroupés sous la bannière « transversaux » forment également une minorité. Les vues semblent divergentes quant au sens du terme « thème transversal » lui-même. Cette divergence confirme notre constat précédent, à savoir l'absence d'un consensus terminologique, conceptuel et analytique entre les pays.

On note tout de même un emploi beaucoup plus courant qu'auparavant du terme « thèmes (ou sujets, questions, problématiques) transversaux » ces dernières années.

Les thèmes les plus fréquents dans les rapports d'évaluation des politiques de jeunesse sont de type « conjoint » ou « combiné » (c'est-à-dire regroupés dans les sommaires par paires ou trios). Il s'agit du groupe pour lequel la variété de thèmes est la plus vaste, et le consensus à leur propos le plus clair. À défaut d'être « transversaux » par définition, ces thèmes le sont par nature. On y retrouve des domaines – souvent, relevant de la responsabilité d'administrations distinctes, comme les ministères – dont l'interaction avec d'autres domaines n'est pas sans conséquences, nécessitant ainsi l'intervention de plus d'un secteur, d'une entité ou d'une organisation pour planifier, concevoir et mettre en œuvre les mesures, programmes et politiques qui les concernent. Leur nature transversale découle finalement du fait qu'ils représentent des processus conjoints, combinés ou se chevauchant d'inclusion ou de transition vers l'âge adulte.

Certains domaines forment le cœur des interactions (éducation, emploi, santé, loisirs, justice et délits, mais également participation, apprentissage non formel et citoyenneté), d'autres fonctionnent plutôt comme des « thèmes satellites ». Le cœur et la périphérie formés par les termes employés pour désigner les thèmes « conjoints » dans les rapports d'évaluation des politiques de jeunesse (Conseil de l'Europe) reflètent dans une large mesure ceux observés en sociologie de la jeunesse et des transitions vers l'âge adulte, ainsi que dans les études de la jeunesse (figure 3).

Figure 3 : Nuage des termes employés en référence aux thèmes conjoints sur la jeunesse



4.2. Les problèmes relevés

L'approche transsectorielle est un thème incontournable dans les rapports d'évaluation des politiques de jeunesse. Elle fonctionne en soi comme un indicateur de création et d'élaboration d'une politique de jeunesse. Mais quid des problèmes internes et externes identifiés ? Les rapports d'évaluation du Conseil de l'Europe nous fournissent quelques éléments de réponse.

1. Certaines CSYP ne dépassent pas le stade de l'exercice rhétorique, de la simple intention ou du discours (sur la jeunesse) politiquement correct. Elles se caractérisent par :

- ▶ l'absence d'un cadre juridique ;
- ▶ des déclarations d'intention non suivies d'effet ;
- ▶ des principes dépourvus de programmes dédiés ;
- ▶ des relations floues entre les départements, les ministères ou les entités concernées.

2. Certaines structures existantes sont inefficaces, à cause :

- ▶ d'une communication inexistante ;
- ▶ d'une collaboration ou coordination insuffisante entre les départements, les ministères ou les entités concernées.
- ▶ d'un chevauchement dans les responsabilités et d'un mépris des actions entreprises en dehors ou en plus de celles du ministère de la Jeunesse ou de son équivalent.

3. Certains problèmes sont inhérents à la structure elle-même.

5. CONCLUSIONS

L'approche recommandée par le présent document est celle d'une politique de jeunesse qui soit à la fois claire, transparente, classifiable et flexible, mais aussi durable. Cette recommandation s'est accompagnée d'un travail d'analyse critique des documents et pratiques produits à divers échelons (international, européen et national). Deux conclusions principales en découlent.

Besoin impérieux d'une définition officielle

Des résolutions et rapports de mise en œuvre publiés par l'ONU aux textes officiels des institutions européennes, tous les documents analysés proposent des définitions différentes de la politique de jeunesse dite « transsectorielle » (CSYP), selon les contextes, les organisations ou les documents analysés.

1. Dans certains cas, une forme de communication verticale est évoquée (entre le ministère de la Jeunesse ou son équivalent et les jeunes, représentés par les ONG) ; dans d'autres, cette communication s'entend sur un plan horizontal (entre le ministère de la Jeunesse ou son équivalent et les autres ministères).

2. L'idée de « transversalité » est employée différemment au sein même de cette seconde définition (que notre étude recommande), selon que la CSYP est considérée « comme un principe » ou « comme un système ». En tant que principe, le concept est solidement établi, mais encore doit-il « prendre ». En tant que système, sa définition reste vague. Qu'est-ce qu'une politique de jeunesse transsectorielle, au juste ? Un travail de collaboration ? De coordination ? Une politique s'intéressant tour à tour aux nombreux thèmes transversaux inhérents à la jeunesse ? Le recours à une approche fondée sur le dernier concept – telle que celle adoptée, grosso modo, dans les rapports d'évaluation des politiques de jeunesse – impliquerait une dénormalisation des politiques de jeunesse au niveau national, mais garantirait aussi la prise en compte de l'organisation structurelle et des priorités de chaque pays, de la complexité de chaque thème transversal et des différents obstacles à l'inclusion sociale qui se dressent sur la route des individus.

Rien d'une politique « ancrée »

En sciences sociales, une « théorie ancrée » désigne le résultat du traitement inductif d'un corpus de données. Ces dernières, empiriques, sont utilisées comme source primaire, sans (trop) de connaissances ou préconceptions théoriques. La politique de jeunesse ne peut emprunter cette voie – même si, dans de nombreux cas, elle semble le faire. L'analyse de documents de référence a démontré que l'absence de consensus sur les concepts et définitions des systèmes transsectoriels en place se traduisait en pratique par un manque d'organisation dans l'élaboration des politiques de jeunesse lorsque cette approche holistique était suivie. En fait, le problème des simples définitions en cache d'autres, de comparabilité, de durabilité, de connaissance et de recherche.

Il est nécessaire de parvenir à un équilibre entre les deux tentations contre-productives que représentent la bureaucratisation et la dénormalisation. Poussée à l'extrême, la première conduit à des groupes interministériels chargés de résoudre chaque problème, multipliant et déléguant les questions de jeunesse à des groupes « satellites » qui disposent rarement du pouvoir, des ressources et de l'autonomie nécessaires pour mener à bien leur mission. Quant à la seconde, elle ruinerait tout espoir de comparabilité, d'évaluation et de durabilité.

RÉFÉRENCES

Breen P., Shiønnemann M., Nurse L., Azzopardi A., Lagree J. et Lauritzen P. (2003), *La politique de la jeunesse en Lituanie*, Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg.

Conseil de l'Union européenne et Commission européenne (2012), « Rapport conjoint 2012 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (Stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2010-2018) », 2012/C 394/03, Commission européenne, Luxembourg.

Commission européenne (2001), « Un nouvel élan pour la jeunesse européenne », Livre blanc, Commission européenne de l'Union européenne, Luxembourg.

Commission européenne (2009), « Une stratégie de l'Union européenne pour investir en faveur de la jeunesse et la mobiliser », Commission européenne, Bruxelles.

Commission européenne (2013), *Women and men in leadership positions in the European Union, 2013*, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg.

Denstad F. (2009), *Youth Policy Manual – How to develop a national youth strategy*, Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg.

Forum européen de la jeunesse (2008), « Principes clés pour le nouveau cadre de la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse », www.youthforum.org/assets/2013/10/0781-08FR-FINAL.pdf.

Motamed-Afshari B. (2014), *Models and Instruments of Cross-sectorial youth policy (Good Practice)*, présentation disponible (en anglais) à l'adresse : http://eap youth.eu/sites/default/files/documents/9_behrooz_models_and_instruments_of_cross_sectorial_youth_policy_cooperation_eng.pdf.

Nico M. (2014), *Life is cross-sectorial. Why shouldn't youth policy be? Overview of existing information on cross-sectorial youth policy in Europe*, EU-Council of Europe youth partnership, Strasbourg.

Nico M. et Alves N. A. (2015), *WP4 National Report, Measuring well-being project*, Manchester.

ONU (1997), « Mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà », Assemblée générale, Conseil économique et social.

ONU (1999), « Mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà », Assemblée générale, Conseil économique et social.

ONU (2001), « Mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà », Assemblée générale, Conseil économique et social.

ONU (2002), Résolutions de l'Assemblée générale sur les politiques et programmes mobilisant les jeunes.

ONU (2004), Résolution 56/177 de l'Assemblée générale sur les politiques et programmes mobilisant les jeunes.

ONU (2010), « Mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà », Assemblée générale, Conseil économique et social.

Sacareno C., Olagnero M. et Torrioni P. (2005), *First European Quality of Life Survey: Families, work and social networks*, Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, Office des publications officielles des communautés européennes, Luxembourg.

Siurala L. (2006), *A European framework for youth policy*, Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg.

Vanhee J., Härmäläinen A., Brandtner G., Titarenko L. et Williamson H. (2010), *Youth Policy in Moldova*, Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg.

Chapitre 4

Imaginer un avenir durable

Beata Sochacka

Nous insistons sur l'importance de la participation active des jeunes aux processus décisionnels, les questions envisagées ici ayant de lourdes incidences sur les générations actuelles et futures, et la contribution des enfants et des jeunes étant indispensable à la réalisation du développement durable. Nous reconnaissons également la nécessité d'encourager le dialogue et la solidarité entre générations en tenant compte des points de vue de chacun (Assemblée générale des Nations Unies 2012).

On entend par « développement durable » tout paradigme développemental qui garantit le bien-être de tous les humains à long terme. Il s'agit « d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (Commission mondiale sur l'environnement et le développement 1987). Dans les scénarios qu'il envisage, résultant d'une croissance illimitée, le paradigme du développement durable utilise la situation peu enviable des générations futures comme argument de pression morale sur les générations actuelles. Le concept de justice intergénérationnelle réside donc au cœur même de la notion de développement durable. Les jeunes ont un rôle majeur à jouer, en tant que principale partie prenante et par conséquent premiers artisans d'un avenir plus radieux.

LA JEUNESSE, PRINCIPALE PARTIE PRENANTE D'UN AVENIR DURABLE

Pourquoi le développement durable est dans l'intérêt des jeunes

Nombreux sont ceux qui s'accordent sur le fait que l'exploitation abusive des ressources naturelles et la pollution croissante de l'environnement menacent l'existence et le bien-être des générations actuelles. Peu prêtent attention, en revanche, aux préjudices qu'elles causent à des ressources vitales pour les générations futures. Le manque de représentation de ces générations en devenir dans les processus décisionnels apparaît doublement problématique pour le développement durable : il contribue en effet non seulement au court-termisme (l'équivalent d'une génération) des visions stratégiques sur la croissance économique et sociale, mais révèle également un vice dans les processus démocratiques, où les décisions se prennent sans le consentement des premiers concernés. Comment convier au débat des générations qui n'existent pas encore ? Les jeunes d'aujourd'hui semblent être des représentants tout désignés, puisque personne ne vivra plus d'années qu'eux dans les conditions créées par les décisions actuelles. Certaines tendances déjà perturbantes à notre époque deviendront des problèmes que nos successeurs auront la charge de résoudre dans 20, 30 ou 50 ans.

Le changement climatique en fait partie : « Répondre et s'adapter au problème du changement climatique sera l'un des traits caractéristiques de l'avenir de la jeunesse d'aujourd'hui », déclare ainsi le Rapport sur la jeunesse 2010 (DAES 2010). Cette conviction se fonde sur une prévision – les effets négatifs du changement climatique augmenteront en volume et en nombre dans les années à venir – et une estimation – les régions les plus durement touchées par les changements climatiques seront celles qui comptent le plus de jeunes. Le changement climatique, tout comme l'activité humaine, sera également responsable, selon toute vraisemblance, d'une perte de biodiversité et d'un tarissement des services écosystémiques. Reviendra alors à la jeunesse actuelle de payer les coûts du remplacement des bienfaits de la nature. Les services écosystémiques entretenus par les pollinisateurs, menacés d'amenuisement en raison de l'effondrement de leurs colonies, ne sont qu'un exemple parmi d'autres des services que les nouvelles technologies devront remplacer, moyennant finance. La pénurie d'eau, conséquence non seulement du changement climatique mais également d'une demande croissante pour cette matière première et de problèmes de contamination, pourrait affecter la qualité de vie dans les pays émergents et engendrer des conflits ailleurs. S'y ajoutent enfin les disparités économiques – et les conséquences sociales et psychologiques afférentes, déjà visibles chez les jeunes du monde entier, Europe comprise –, qui risquent de compliquer la résolution des problèmes environnementaux susmentionnés.

Justice intergénérationnelle : dans quel périmètre ?

Une approche possible, pour répondre à cette question, est de l'examiner sous l'angle de la durabilité faible et de la durabilité forte, deux concepts introduits par Costanza et Daly (1992) et approfondis par Neumayer (2003). Bien que ces notions se centrent sur la dimension environnementale du développement durable (capital naturel), elles illustrent bien la manière dont la justice intergénérationnelle peut être envisagée :

La durabilité faible se fonde sur la conviction que seul compte pour les futures générations le cumul total de capital « artificiel » et « naturel » (et éventuellement d'autres formes de capital), mais pas le capital naturel en tant que tel. Pour simplifier, selon la WS [weak sustainability – durabilité faible, note de l'auteur], peu importe que la génération actuelle exploite le capital naturel, tel que les ressources non renouvelables, ou pollue l'environnement, tant que des machines, des routes et des ports ainsi que des écoles et des universités sont bâtis en compensation. [...] Le capital naturel étant envisagé comme un élément par essence remplaçable dans la production des biens de consommation et en tant que fournisseur direct de commodité, j'appelle la WS le « paradigme de la possibilité de substitution ». À la WS s'oppose la durabilité forte (strong sustainability – SS, donc). Par essence, la SS pose qu'il est fondamentalement impossible de remplacer le capital naturel par une autre forme de capital. J'appelle par conséquent la SS le « paradigme de l'impossibilité de substitution » (Neumayer 2003: 1, 24).

Une durabilité forte implique la nécessité de laisser l'environnement aussi intact que possible, car la plus grande partie de son capital naturel est non renouvelable. Ce principe de précaution répond à l'incertitude née des actions d'aujourd'hui, aux conséquences futures imprévisibles. Pour assurer une justice intergénérationnelle dans le paradigme d'une durabilité forte, aucune ressource non renouvelable ne devrait être exploitée. Une durabilité faible octroie plus de libertés mais laisse la

question d'une compensation adéquate ouverte à la subjectivité de la génération actuelle, et donc au risque de voir les estimations modernes de ce à quoi équivaut le capital épuisé faussées ou inadaptées. En pratique, une durabilité forte implique une approche conservatoire, minimisant les pertes à la faveur d'un statu quo, tandis qu'une durabilité faible justifie l'extraction du capital par les bénéfices escomptés pour les générations futures.

Un point commun des concepts de durabilité faible et forte est que ni l'un ni l'autre ne s'interroge sur ce que les générations futures attendent exactement des générations actuelles. L'épuisement d'une ressource naturelle peut ainsi n'avoir aucune incidence sur les générations futures (le pétrole par exemple), tandis que d'autres sont absolument irremplaçables (l'eau par exemple). Pour résoudre le problème de la représentativité des générations futures, similaire à celui de la représentativité des animaux, diverses solutions sont envisageables. Toutes nécessitent d'associer les plus jeunes générations au débat, en partant du principe qu'elles sont les mieux placées pour s'exprimer au nom des générations à venir et sont capables d'anticiper leurs craintes. Et, la jeunesse actuelle ayant tout à gagner à s'engager pour un avenir meilleur, on peut s'attendre à ce que ses décisions ne soient pas dictées par des gains à court terme, susceptibles de mener à des pertes sur le long terme.

Comment le paradigme du développement durable transforme la jeunesse en force d'action sociale

La question de l'intérêt des générations futures élargit également le débat au rôle que les jeunes peuvent jouer pour déterminer quelle forme donner aux politiques de développement, quelles mesures prendre pour les faire appliquer, et quels objectifs fixer à long terme. En d'autres termes, la justice intergénérationnelle étant l'un des principes fondamentaux du paradigme de développement durable, la durabilité considère la jeunesse comme l'un des principaux interlocuteurs dans le débat sur l'état présent et futur du monde et lui donne voix au chapitre pour exprimer ses craintes et ses attentes. Elle pose que les décideurs et responsables politiques d'aujourd'hui devraient être tenus responsables de leurs décisions à long terme – même si les effets de ces dernières ne sont que spéculations – et que les jeunes ont le droit de les obliger à se justifier.

L'idéal de la justice intergénérationnelle peut se définir comme un potentiel d'autonomisation offert aux jeunes. Cela étant, son manque relatif de clarté l'ouvre à diverses interprétations. Comment faire en sorte que certaines actions ne provoquent pas l'épuisement de ressources utiles aux futures générations ? Est-il possible d'évaluer les mesures prises en faveur d'un avenir durable et d'affirmer sans hésitation qu'elles nous assurent un avenir meilleur ? Existe-t-il un moyen de formuler des règles capables de guider les actions pour un avenir durable ? Et surtout, comment le concept de justice intergénérationnelle peut-il concrètement renforcer la voix des jeunes et les inclure dans le débat sur les objectifs stratégiques à long terme ? D'une part, la justice intergénérationnelle permet aux valeurs morales de revenir dans le débat. On ne parle plus de circonstances économiques malheureuses et de leurs cycles périodiques indépendants de toute influence humaine, comme dans les discussions sur le chômage des jeunes. La

justice intergénérationnelle sert de piqure de rappel à ceux qui auraient oublié que certaines crises sont le fruit de décisions stratégiques antérieures, prises par des individus qui doivent par conséquent répondre de leurs actes. D'autre part, les crises écologiques, par opposition aux crises sociales, apparaissent comme des menaces planant sur la population mondiale, et pas uniquement sur quelques groupes (les personnes âgées par exemple). Il devrait par conséquent être plus aisé de faire entendre sa voix lorsque l'on aborde un sujet de valeur universelle, plutôt que le problème d'une minorité.

Une question subsiste cependant : comment demander à des jeunes déjà préoccupés par les problèmes urgents et pressants du présent de se soucier de l'avenir ? En l'imaginant à travers divers scénarios, par exemple : cette stratégie, outre le fait qu'elle rend l'avenir moins abstrait, offre un excellent moyen d'encourager les jeunes à en prendre soin tout en ouvrant un nouvel espace de débat pour d'autres groupes et acteurs.

IMAGINER L'AVENIR

Une des stratégies possibles pour associer les jeunes au débat sur la durabilité est de les inviter à partager leurs craintes et attentes à l'égard du futur, en prévoyant pour cela un lieu et les conditions favorables à un tel partage. Encourager la jeunesse à imaginer divers scénarios pour l'avenir – et les critères de leur évaluation – ne permet pas seulement d'identifier les besoins et les intérêts des générations futures, ni même de formuler une vision commune des évolutions souhaitées par les diverses parties prenantes. Demander aux jeunes d'envisager l'avenir, c'est également forger leur esprit critique à long terme – l'une des principales compétences que l'éducation au développement durable vise à développer chez eux. Pour autant, considérer cet exercice sous le seul angle de la pédagogie pose le risque de minimiser l'importance que revêt la vision des jeunes dans le débat sur le développement durable, et de remettre en cause son poids dans les prises de décision. Un peu comme si l'on affirmait que la priorité du vote électoral était de former les citoyens aux valeurs et procédures démocratiques, et que leur permettre de participer au choix du gouvernement n'était que secondaire. Un trait distinctif des partisans du développement durable est que, étant conscients de l'incertitude des estimations et du caractère probabiliste des prévisions, ils ne prétendent pas arrêter une vision de l'avenir commune. Imaginer un avenir durable stimule le débat, soulève des questions, aide à écarter les solutions non durables en insinuant le doute, plutôt que de proposer un ensemble de directives prêtes à l'emploi pour résoudre d'éventuels problèmes futurs. En d'autres termes, imaginer l'avenir est un débat public, pas un scrutin.

La fonction principale de ce travail de projection dans l'éducation au développement durable a été rappelée à l'occasion de la campagne de promotion lancée en 2011 par l'ONU dans le cadre de la Conférence sur le développement durable Rio+20, organisée à Rio de Janeiro. Intitulée « L'avenir que nous voulons », cette campagne entendait « inviter les gens du monde entier à imaginer comment les sociétés du monde entier peuvent bâtir un avenir garant de prospérité, d'égalité et d'une meilleure qualité de vie pour tous tout en respectant les ressources limitées

de notre planète ». Les résultats de cet exercice planétaire ont servi de base à la rédaction du document final adopté comme résultat de la conférence Rio+20 : « L'avenir que nous voulons : notre vision commune ».

Aider les jeunes à progresser dans leur capacité à imaginer l'avenir est l'une des compétences que l'éducation au développement durable entend faire progresser en priorité, parmi d'autres : pensée, esprit critique, responsabilité et capacité à diriger le changement, collaboration et constitution de partenariats (Tilbury et Wortman 2004 ; UNECE 2011). Une réflexion guidée aiderait par ailleurs :

- ▶ à soulever des questions sur l'état actuel du monde, reconnaître et identifier les problèmes et axes d'amélioration possibles ;
- ▶ à faire émerger des catalyseurs de changement et stimuler les motivations existantes ;
- ▶ à identifier et fixer des objectifs concrets, étape indispensable pour parvenir à l'avenir souhaité ;
- ▶ à induire une discussion sur les différentes visions du futur et identifier les hypothèses de départ à l'origine de leurs différences fondamentales ;
- ▶ à évaluer les conséquences des actions et décisions possibles (à l'échelle individuelle et globale).

IMAGINER DES AVENIRS DURABLES – LES PIÈGES DES UTOPIES ET DES DYSTOPIES

Aveuglés par les multiples vertus pédagogiques du débat sur les futurs possibles, nous en oublions parfois ses pièges. Les contempteurs du paradigme du développement durable critiquent l'excès d'optimisme ou de pessimisme de ses prévisions, ses objectifs flous et abstraits, sa quiétude face à l'urgence de certains problèmes sociaux urgents ou encore l'absence de cohérence dans ses plans d'action. Soyons clairs, certaines tendances observées dans les discussions sur les futurs durables peuvent mener à des visions réductrices justifiant de telles critiques.

1. La vision eschatologique

Vision qui envisage l'évolution comme un processus non linéaire menant soit au bonheur ultime (ou à un autre état de bien-être absolu), soit à la catastrophe. Autre solution, l'état de durabilité ultime comme objectif à atteindre. Cette vision simplifiée de l'avenir occulte la complexité du monde.

2. L'hédonisme sophistiqué

Vision considérant l'amélioration de la qualité de vie de l'être humain comme un but ultime, une fin en soi. La nature est protégée car elle influence le bien-être des humains : préserver la beauté des sites, assurer un flux continu de nourriture et de ressources ainsi que des habitats sains, garanties de longévité. L'être humain peut s'adapter à condition que le changement soit bénéfique à son bien-être (par exemple,

faire du vélo est écologique, mais également bon pour la santé et à la mode). La tension née de l'opposition entre qualité de vie et limites des ressources planétaires est considérée comme un problème, mais surmontable.

3. L'espace sans crises

Vision reposant sur l'hypothèse que les crises sociales et écologiques résultent de mauvais choix (manque d'informations) ou d'actes commis pour des motifs que la morale réproouve (appât du gain, enrichissement personnel, etc.). Il suffit donc de corriger ces erreurs passées pour prémunir l'avenir contre des crises similaires. Cette vision de l'avenir s'appuie sur des éléments négatifs, se centrant sur des choses révo- lues, telles que des problèmes spécifiques, le chômage par exemple, pour décrire un état de sécurité absolue. Elle tient à ce titre plus de l'exposé d'une solution spécifique à un problème donné que de la véritable vision de l'avenir.

4. Le sentimentalisme naïf

Vision romantique du monde, dans laquelle la nature (associée à tout ce qui est bon et sain) et la civilisation (associée à tout ce qui est corrompu et malsain) sont clai- rement dissociées. Ses partisans nient les conflits inhérents à la nature. Ils refusent également d'admettre que la distinction entre nature et culture est le fait de l'homme.

5. La coexistence harmonieuse

Version du sentimentalisme naïf, défendant une vision romantique de la nature humaine : tout homme est attaché à un même degré aux mêmes valeurs (au bonheur par exemple) et est capable de les atteindre s'il surmonte ses travers individualistes. L'idée d'harmonie intérieure (authenticité) et extérieure (cohabitation pacifique entre tous les hommes) imprègne également les relations entre individu et nature. Le concept d'équilibre occupe une place importante dans cette vision de la nature : parvenir à un équilibre entre les différents éléments (les dimensions du développe- ment durable, par exemple) ou trouver un terrain d'entente (point d'équilibre entre les intérêts des deux parties) permet de résoudre tout problème émergent.

6. La balle d'argent

Vision reconnaissant que l'avenir réserve son lot de problèmes, mais aussi qu'aucun n'est insoluble. La « balle d'argent » est un symbole qui peut incarner les technolo- gies (« les progrès technologiques nous aideront à éradiquer la faim »), l'éducation (« sensibiliser est une arme contre le crime ») ou les réglementations politiques (« les nouvelles lois régleront le problème de la dégradation des sols »). Les solutions aux différents problèmes sont rarement mauvaises – elles seraient même plutôt efficaces. Mais cette vision surestime le rôle d'un seul facteur dans la résolution des problèmes complexes. Elle estime également qu'un seul agent de changement (un groupe social donné) peut modifier le paradigme du développement et déterminer sa forme future. Parmi les candidats possibles, la jeunesse. C'est précisément d'elle que nous allons discuter maintenant.

LA JEUNESSE, ACTRICE DU CHANGEMENT POUR UN AVENIR DURABLE

Désigner les jeunes comme l'une des principales parties prenantes d'un avenir durable peut créer l'impression qu'ils sont également tenus d'être le premier acteur du changement. Cette conviction aurait toute sa place parmi les tendances trompeuses répertoriées dans la section précédente, dans la mesure où elle répond aux critères de définition de certaines visions simplistes du futur. Cela ne signifie pas que les jeunes ne deviendront pas des acteurs du changement vers un avenir durable, mais plutôt qu'il faille y regarder à deux fois avant d'accepter la thèse excessivement optimiste selon laquelle aucune autre condition ne doit être remplie avant que les jeunes n'endossent ce rôle.

Donc, avant de désigner les jeunes comme les principaux acteurs sociaux du changement social que nous appelons de nos vœux, attardons-nous un instant sur les questions suivantes.

1. Comment les sociétés évoluent-elles ? Les cas de révolutions sociales induites par un seul facteur sont rares, pour ne pas dire fictifs. Bien qu'un groupe puisse déclencher un conflit ou exprimer des tensions latentes, son poids ne devrait jamais être surestimé ni sous-estimé, ou encore présenté hors contexte. L'attitude des autres groupes (opposants et partisans) et l'environnement du groupe (économique, politique, social et physique) offrent en général un terreau favorable au changement.
2. Qui appartient à la catégorie des « jeunes » ? Il convient de savoir quel crible appliquer pour faire le tri entre ceux qui y entrent et les autres : quelles limites d'âge fixer ? Comment tenir compte des variations historique et géographique dans les modes de vie ? Plus primordiale encore est la manière dont les jeunes se définissent eux-mêmes. Se voient-ils comme un groupe social distinct ? Vont-ils jusqu'à former un mouvement social ?
3. Un avenir durable est-il réellement dans l'intérêt des jeunes ? Lorsque nous parlons de « jeunes », nous parlons de membres de différentes classes sociales, nations, traditions, qui ne partagent ni les mêmes modes de vie ni, avant tout, les mêmes priorités. Le développement durable et ce qu'il implique en termes de gestion du capital naturel et de sécurité sociale peuvent en fait freiner les possibilités de progrès économiques de certains groupes. Sur le plan individuel, sous réserve que tout le monde fasse pareil, agir en misant sur son gain personnel peut s'avérer une stratégie payante.
4. Les jeunes souhaitent-ils prendre les rênes du changement en faveur d'un développement durable ? En ces temps de crise, on comprendrait que la jeunesse hésite à endosser des responsabilités supplémentaires et attende des jours meilleurs. La déprime ambiante (chômage, insécurité) n'incite pas au militantisme social et politique – ni d'ailleurs à une réflexion à long terme. En d'autres termes, même si un avenir durable semble dans l'intérêt de la jeunesse d'aujourd'hui, celle-ci n'a peut-être aucune envie d'être le fer de lance du changement.
5. Dans les circonstances actuelles, les jeunes peuvent-ils réellement influencer l'avenir ? Les responsables politiques sont-ils prêts à les écouter et à tenir compte de

leurs points de vue ? De quels instruments politiques dispose la jeunesse pour peser sur les stratégies et les pratiques commerciales existantes ? La crise a infantilisé les jeunes, moins bien armés qu'au siècle dernier pour décider et agir.

Ces quelques remarques de conclusion sur la capacité des jeunes à influencer le changement n'ont pas pour objet de discréditer le pouvoir réformateur des visions envisagées de l'avenir. Elles visent simplement à rappeler la complexité des interactions entre jeunes et durabilité, et le besoin de poser un regard réaliste sur la perspective d'une jeunesse prête à s'engager dans la création d'un avenir durable. Les jeunes sont peut-être les premiers concernés par un avenir durable, peut-être souhaitent-ils y contribuer par leurs propres visions du futur, mais leur engagement actif nécessite la création d'un environnement plus propice à un dialogue intergénérationnel autour du thème de la durabilité.

RÉFÉRENCES

Bouwer H. (2000), « Integrated water management: emerging issues and challenges », *Agricultural water management*, 45(3), pp. 217-228.

Burkhard B., Petrosillo I. et Costanza R. (2010), « Ecosystem services – Bridging ecology, economy and social sciences », *Ecological Complexity*, 7(3), pp. 257-259.

Costanza R. et Daly H. E. (1992), « Natural capital and sustainable development », *Conservation biology*, 6(1), pp. 37-46.

Costanza R., Groot R. (de), Sutton P., Ploeg S. (van der), Anderson S. J., Kubiszewski I., Forbes S. et Turner R. K. (2014), « Changes in the global value of ecosystem services », *Global Environmental Change*, 26, pp. 152-158.

DAES (2010), « World Youth Report: youth and climate change », ONU.

Kronenberg J. et Bergier T. (2010), *Challenges of sustainable development in Poland*, Fundacja Sendzimira.

Neumayer E. (2003), *Weak versus strong sustainability: exploring the limits of two opposing paradigms*, Edward Elgar Publishing Inc., Northampton MA.

Tilbury D. et Wortman D. (2004), *Engaging People in Sustainability*, IUCN, Gland, Suisse.

UNECE Steering Committee on Education for Sustainable Development (2011), « Learning for the Future: Competences in Education for Sustainable Development », ECE/CEP/AC.13/2011/6.

Assemblée générale des Nations Unies (2012), « L'avenir que nous voulons », Résolution A/RES/66/288, p. 9.

WCED (Commission mondiale sur l'environnement et le développement) (1987), *Notre avenir à tous*, Éditions du Fleuve, Montréal. Rapport Brundtland.

White R. (2011), « Climate change, uncertain futures and the sociology of youth », *Youth Studies Australia*, 30(3), p. 13.

Chapitre 5

Jeunes en transitions : opportunités et choix – Enjeux démographiques et sociaux mondiaux

Dragana Avramov

INTRODUCTION

Pour dresser le bilan de santé du présent et du futur de l'Europe, j'adopterai la démarche qui consiste à examiner la question à la fois du point de vue macroscopique des changements sociodémographiques, en suivant la logique du système-monde (Wallerstein 1974), et à l'échelle des individus, en m'attardant sur les événements qui ponctuent les parcours de vie, sur les tendances et capacités des individus et sur leur façon de prendre leurs transitions en main. La combinaison de ces deux niveaux d'analyse me paraît en effet judicieuse au vu de la conjoncture actuelle, mélange de crise économique, de politiques d'austérité, de mondialisation galopante et d'enjeux démographiques et écologiques planétaires.

Les transitions que connaissent les jeunes représentent des tournants dans une vie humaine : transition d'un niveau d'enseignement vers un autre, transition des études vers la vie active, transition du cocon familial vers l'indépendance ou la vie de famille. Autant de phases de plus en plus associées à la mobilité transfrontalière.

Celles-ci ne prennent pas seulement forme dans le contexte de la croissance bio-sociale et des processus de développement des individus. Elles sont également fortement conditionnées par des processus sociétaux déterminés eux-mêmes par des dynamiques démographiques, culturelles et socio-économiques. La présentation de certains développements sociétaux me semble donc souhaitable avant de passer à l'étude des événements de la vie proprement dite. Relevant principalement du domaine de la démographie, ces développements aideront à mieux comprendre les enjeux et les opportunités les plus fréquemment rencontrés par les jeunes.

DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES

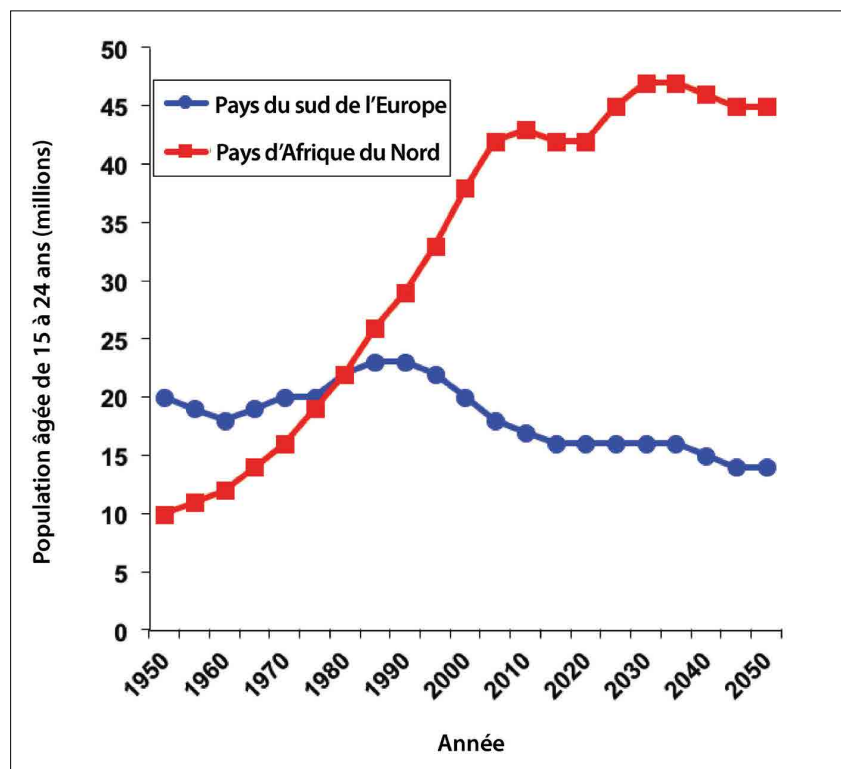
Les jeunes en tant que tranche d'âge

L'âge est un phénomène biosocial qui dépend du processus biologique et des conditions et normes de vie définissant le passage d'une tranche d'âge à une autre (Cliquet 2010, par exemple) – même si certains auteurs l'envisagent plutôt comme une construction historique et culturelle, institutionnalisée et contrôlée (Wyn et White 1997 ; Côté et Allahar 2006, par exemple).

La jeunesse est généralement définie comme la période qui mène de l'enfance à l'âge adulte, mais les points de vue divergent quant aux âges qui la délimitent. Ainsi, dans son rapport « Youth in Europe », Eurostat (2009) la définit comme la période comprise entre 15 et 29 ans – une tranche d'âge qui, en Europe, concerne environ 20 % de la population.

Dans les décennies à venir, les 15-29 ans d'Europe représenteront un pourcentage décroissant de la population, tandis que leurs homologues des continents voisins verront leurs rangs grossir de manière spectaculaire (voir figure 1).

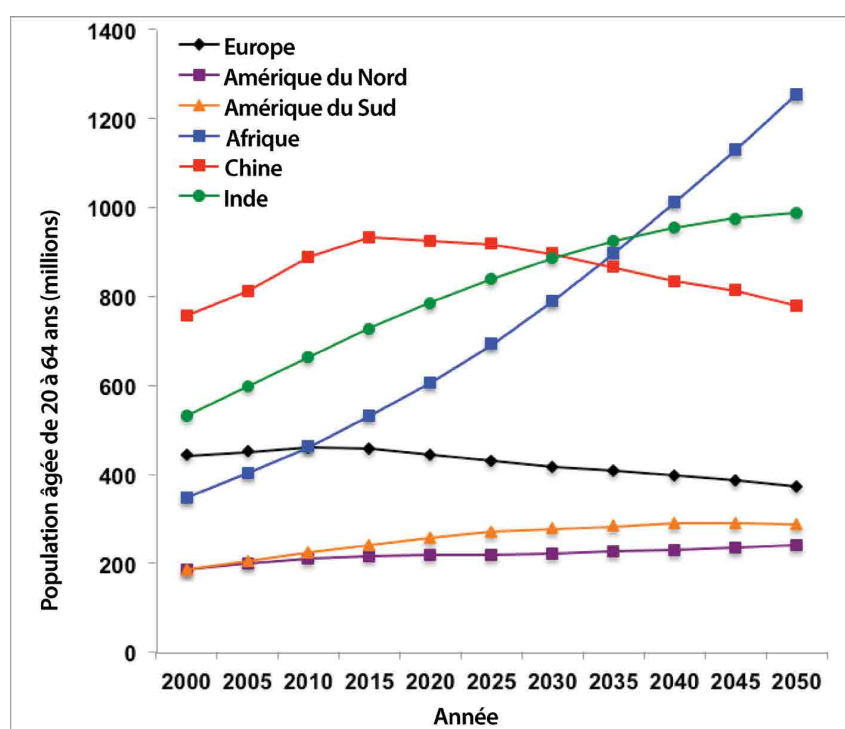
Figure 1 : Évolution de la population des 15-24 ans en Afrique du Nord et dans le sud de l'Europe (ONU 2012, variante moyenne)



Une population active en baisse

Conséquence des tendances démographiques antérieures – le vieillissement des « baby boomers » de l'après-guerre, un taux de fécondité constamment en deçà du seuil de renouvellement –, l'Europe verra sa population d'âge actif décliner dans les décennies à venir (voir figure 2), sauf en cas (improbable) de hausse du taux de fécondité ou de forte immigration. Les prévisions européennes offrent un contraste frappant avec celles de l'Afrique et de l'Inde, par exemple.

Figure 2 : Prévisions démographiques pour les 20-64 ans dans certaines régions du monde (ONU 2012).



Dans certaines sphères, scientifiques et politiques notamment, la baisse de la population est source d'inquiétude, car elle fait planer la menace d'une pénurie potentielle de main-d'œuvre. Dans d'autres, elle représente un moyen de diluer le chômage, notamment chez les jeunes, en absorbant le contingent actuel de jeunes chômeurs. L'avenir s'annonce cependant peut-être plus complexe que cette hypothèse ne le laisse entrevoir. La corrélation entre main-d'œuvre et chômage n'est en effet pas forcément linéaire. La part croissante de chômeurs parmi les moins diplômés et qualifiés révèle que, dans une culture de plus en plus marquée par la technologie, pénurie de main-d'œuvre et chômage peuvent aller de pair (Blanchet et Marchand 1991).

La baisse annoncée de la population d'âge actif peut profiter à la société, par un gain de flexibilité dans l'organisation du travail, une baisse du chômage féminin, un retour des personnes âgées sur le marché de l'emploi, par exemple. Globalement, tendre vers moins d'habitants sur un continent européen densément peuplé et très consommateur peut se traduire par des pressions moindres sur des ressources et écosystèmes naturels mondiaux déjà surexploités (Meadows *et al.* 2004 ; Ehrlich et Ehrlich 2008 ; Avramov et Cliquet, en cours). Mais ces bénéfices ne sont pas sans contreparties.

Un taux de dépendance des personnes âgées en augmentation

La modernisation s'accompagne d'un vieillissement considérable de la population, tant en termes absolus que relatifs. Les deux raisons de ce phénomène sont bien connues : une espérance de vie plus longue et des taux de fécondité faibles.

Les plaintes récurrentes, émanant notamment des milieux politiques, à propos des conséquences sociétales désastreuses du vieillissement de la population laissent quelque peu perplexe, car les sociétés modernes redoublent d'efforts pour prolonger cette espérance de vie et affichent, bien entendu, un bilan de santé plutôt rassurant (Avramov et Cliquet 2005).

Quoi qu'il en soit, le vieillissement de la population a un coût : celui des retraites, des soins de santé et de la protection sociale du troisième âge. Plus les citoyens âgés sont nombreux, plus la facture s'alourdit pour la population active en termes de financement et d'organisation. Au milieu des années 1970, la Commission économique pour l'Europe avait estimé le coût public de la dépendance d'une personne âgée au triple de celle d'un enfant. La figure 3 montre que le taux de dépendance des personnes âgées poursuivra dans les années à venir la hausse entamée depuis plusieurs décennies déjà. Les sociétés devront mettre en place une batterie de mesures politiques pour y faire face. Ce phénomène, les jeunes ont tout intérêt à le comprendre, pour préparer au mieux leurs changements d'attitude au cours de leur vie adulte, leur comportement envers les personnes âgées, et leur propre vieillesse.

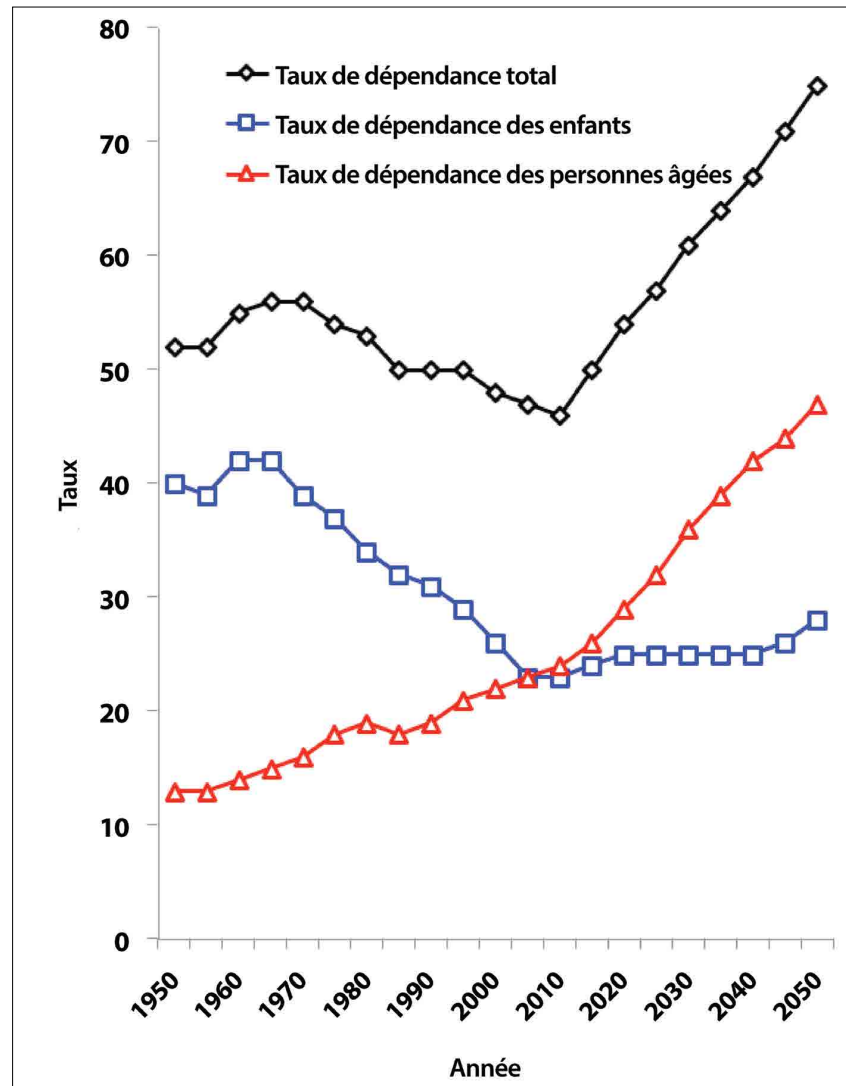
En ce qui concerne les processus démographiques, les perspectives d'avenir resteront inégalitaires entre les générations (voir figure 3) et les populations des différents pays (voir figure 4), dans la mesure où elles sont tributaires en partie de la démographie elle-même.

Immigration : la solution providentielle ?

L'avenir de la jeunesse européenne et son passage vers l'âge adulte seront également influencés par les politiques d'immigration adoptées par les nations d'Europe : les vagues d'immigrants appartenant généralement à la tranche des jeunes adultes pourraient durcir la course à l'emploi ; une immigration massive de pays de cultures et religions différentes, où les droits universels – liberté d'expression et d'idéologie, égalité entre hommes et femmes, droits à l'émancipation individuelle par exemple – et les processus de décision démocratiques sont rares, voire absents, peut également exacerber les tensions intra/intergroupes ou menacer les valeurs fondamentales généralement acceptées dans les pays européens (Avramov et Cliquet 2005).

L'Europe semble en outre être vouée à faire face, au cours des décennies prochaines, aux pressions d'une immigration forte venue des régions d'Afrique et d'Asie en proie à de graves déséquilibres démographiques/économiques et conflits.

Figure 3 : Taux de dépendance en Europe (ONU 2012)

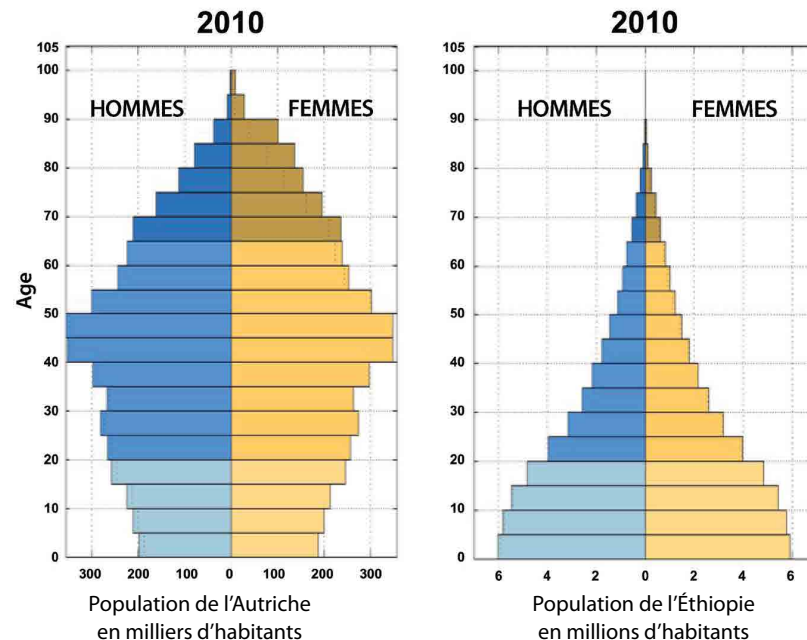


Légende:

Le taux de dépendance des enfants est le rapport entre la population âgée de 0 à 14 ans et la population des 15-64 ans.

Le taux de dépendance des personnes âgées est le rapport entre la population âgée de plus de 65 ans et la population des 15-64 ans.

Figure 4 : Pyramides démographiques de l'Autriche et de l'Éthiopie, 2010 (ONU)



Certains responsables européens voient dans l'immigration une solution miraculeuse au problème du vieillissement et du déclin, actuel ou anticipé, de la population. L'immigration de masse offre certes un moyen de compenser rapidement une chute de population (non sans créer de nombreux autres problèmes sociétaux au passage, cela dit), mais les démographes ont démontré depuis plusieurs années déjà son effet négligeable sur la pyramide des âges à long terme (Blanchet 1988 ; Espenshade 1987 ; Lesthaeghe *et al.* 1988 ; Steinmann 1991 ; Prinz et Lutz 1993, par exemple). Les « migrations de remplacement » (voir ONU 2000) ne sont pas une solution viable sur le long terme pour les sociétés vieillissantes (Coleman 1992 ; Feld 2000 ; Avramov et Cliquet 2005).

Les jeunes générations devront réfléchir aux politiques d'immigration avec plus de soin que leurs aînés, en tirant profit du savoir accumulé dans le domaine des effets sociaux et démographiques à long terme des circulations migratoires, mais également en reconnaissant le fait que l'inévitable mondialisation future des activités humaines dans des secteurs aussi variés que le commerce, la recherche scientifique, le tourisme et l'élaboration de politiques nécessite des degrés accrus de mobilité entre les pays et les continents. Une politique multidimensionnelle globale doit intégrer un volet de migration sélective dans son approche, mais, dans cette perspective, la politique migratoire mise en place doit s'écarter radicalement d'une stratégie de compensation du vieillissement et du déclin de la population par le seul effet d'une immigration de masse. Pour être réussie, une politique d'immigration nécessite la préparation préalable d'une politique d'accueil prévoyant une insertion à plusieurs facettes. À défaut, les immigrants risquent de se retrouver « ghettoïsés » entre eux dans les couches sociales et économiques inférieures de la société, admis au compte-gouttes dans l'ascenseur social et exposés à des risques élevés de marginalisation.

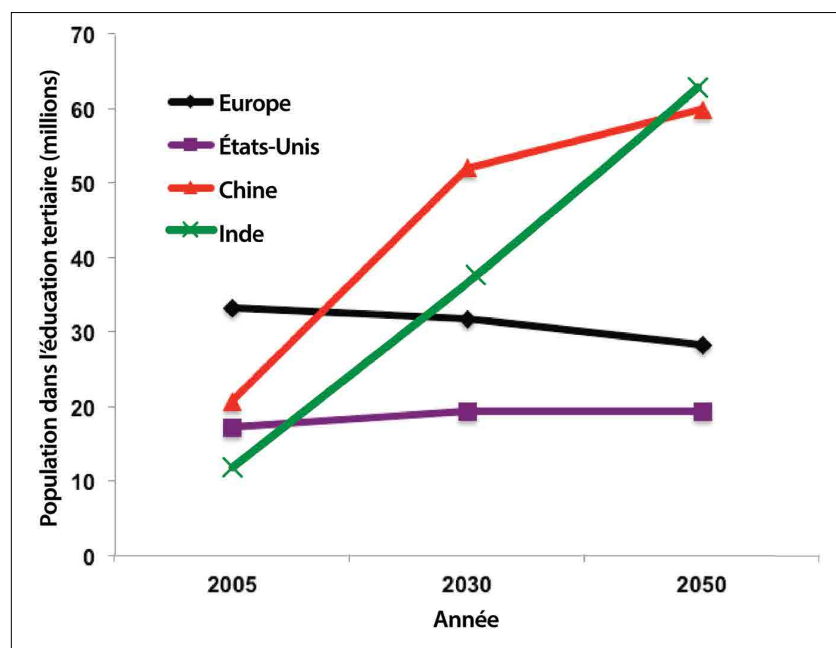
CHANGEMENTS DANS LE DÉROULEMENT DE LA VIE

Une des caractéristiques de la modernité, particulièrement frappante depuis la seconde guerre mondiale, est la prolongation de la jeunesse dans le cours de la vie.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser de prime abord, cette prolongation n'est pas seulement due à l'allongement spectaculaire de la période d'apprentissage. La transformation du marché du travail – et en particulier la difficulté croissante pour décrocher un emploi, l'essor du travail occasionnel, des emplois précaires et du travail à temps partiel – contribue à allonger la durée de la jeunesse (Blossfeld *et al.* 2005). D'autres facteurs, comme la vulgarisation des méthodes de contraception, l'évolution des mœurs sexuelles, le fait que les parents soient plus fortunés et les voyages et loisirs plus accessibles pour les jeunes, viennent s'ajouter à la nouvelle conjoncture éducative et économique, offrant aux jeunes la possibilité de retarder les décisions importantes : le départ du foyer familial, l'installation en couple dans un logement indépendant, l'arrivée du premier enfant.

Perspectives d'enseignement et d'avenir

Figure 5 : Population dans l'enseignement tertiaire en chiffres absolus (millions, extrapolations sur 2030 et 2050 à partir des tendances de 2000-2005)



Légende : Pourcentages estimés d'étudiants dans l'enseignement tertiaire parmi les 20-24 ans, comme base de calcul de leur nombre absolu en 2030 et 2050 : 2030 : Europe (dont Fédération de Russie) et États-Unis : 80 % ; Chine : 60 % ; Inde : 30% 2050 : Europe (dont Fédération de Russie) et États-Unis : 80 % ; Chine : 80 % ; Inde : 60 %

Du fait de la complexité croissante de la culture et de la société modernes, soumises aux dynamiques des sciences, des technologies et de la bureaucratie, un enseignement de qualité dispensé sur une plus longue durée devient essentiel au progrès scientifique, technologique et social.

Intéressons-nous un instant aux tendances mondiales en matière d'enseignement, fort utiles à ce propos. Sur la figure 5, le nombre d'étudiants dans l'enseignement tertiaire, dans les régions les plus peuplées du monde, a été extrapolé sur la base de travaux récents, en partant des chiffres des Prévisions démographiques mondiales de l'ONU (2012) et des données éducatives contenues dans la base de l'Unesco.

Les courbes obtenues indiquent une part relative d'étudiants dans l'enseignement tertiaire légèrement en faveur de la partie occidentale, mais qui devrait basculer très prochainement au profit des deux géants asiatiques, du fait de leur vivier de jeunes bien supérieur. Les jeunes générations occidentales peuvent par conséquent redouter, d'ici quelques années, une âpre compétition à l'échelle mondiale, non seulement en raison de la modernisation des principaux pays en voie de développement, mais également de l'éthique professionnelle prévalant dans certains de ces pays.

Piégés dans les fractures

L'éducation, pourtant l'un des principaux instruments de prévention et de lutte contre l'exclusion sociale, aggrave bien souvent dans les faits les inégalités sociales. Les enfants issus de milieux en proie à des difficultés sociales très souvent corréées (pauvreté, chômage, logements précaires, faible niveau d'instruction et d'alphabétisation des parents, familles issues de l'immigration ou de minorités ethniques) sont surreprésentés parmi les élèves en échec scolaire dans tous les pays d'Europe.

Le décrochage scolaire à un âge précoce reste un problème social grave. Malgré un léger mieux observé au début des années 2000, Avramov avait fait part de ses doutes au Conseil des ministres de l'Union européenne quant à la réalisation des objectifs fixés pour réduire avant 2010 le pourcentage des jeunes qui sortent tôt du système scolaire. Des efforts supplémentaires ont été nécessaires pour atteindre les niveaux de référence convenus (Avramov 2008). En effet, l'objectif de 10 % n'a pu être atteint et la Commission européenne l'a simplement reporté à 2020.

Passer des cours à la vie active

En Europe, cette transition prend place en général entre 18 et 24 ans. En 2006, 59 % de jeunes de 18 ans étaient inscrits dans un cursus d'enseignement ou de formation uniquement, et seulement 13 % étaient engagés dans la vie active exclusivement. Si ces chiffres s'inversent dès 24 ans, il convient néanmoins de noter que 20 % des Européens de 18 ans et 16 % de ceux de 24 ans combinaient formation et activité professionnelle cette même année (Eurostat 2007).

Le chômage des jeunes (de moins de 25 ans) atteint, à 22 %, un seuil inadmissible (<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1036>). On estime de surcroît qu'à l'horizon

2020, 35 % des emplois ne seront accessibles qu'aux jeunes les plus qualifiés et les plus à même de s'adapter et d'innover, contre 29 % aujourd'hui – ce qui représente un besoin supplémentaire de 15 millions d'emplois de ce type. L'économie européenne est actuellement paralysée par une pénurie de spécialistes en technologies de l'information et de la communication (TIC), et moins d'une personne sur trois dans l'Union européenne suit des études longues, contre plus de 40 % aux États-Unis et 50 % au Japon. Aujourd'hui, trop de jeunes quittent l'école tôt, s'exposant au risque de basculer dans le chômage, l'inactivité, la pauvreté et dans l'assistanat économique et social, et occasionnant des coûts énormes pour la société. Actuellement dans l'Union européenne, 14 % des 18-24 ans n'atteignent même pas la dernière année de l'enseignement secondaire et ne suivent aucune formation complémentaire. L'Europe est aussi à la traîne en matière d'alphabétisation : 24 % des jeunes de 15 ans obtiennent des résultats faibles en lecture, un pourcentage en augmentation ces dernières années. Mais le pire est que le chômage frappe aujourd'hui également de nombreux jeunes diplômés de tous niveaux d'instruction. Les systèmes européens ont manqué de réactivité face aux exigences de la société du savoir, et échoué à adapter leurs programmes aux besoins changeants du marché de l'emploi.

Les jeunes sont souvent employés en contrat temporaire, ce qui permet aux entreprises de mettre leurs compétences et leur productivité à l'essai avant de leur offrir un contrat à durée indéterminée. Mais, trop souvent, les employeurs les utilisent comme un moyen détourné et rentable de remplacer les CDI. Ce cas se présente notamment dans les pays où la réglementation en matière de licenciement diffère suivant la nature du contrat signé (durée déterminée ou indéterminée). Il en résulte un marché de l'emploi segmenté, où les jeunes alternent entre emplois temporaires et chômage sans grand espoir de stabiliser leur situation par la signature d'un CDI, et donc de cumuler des points retraite. Les jeunes femmes sont particulièrement exposées au piège de la segmentation. Enfin, les indicateurs de performance du marché de l'emploi des jeunes ne rendent pas fidèlement compte d'un pourcentage alarmant : 15 % des 20-24 ans en Europe entrent dans la catégorie des « NEET » (ni dans l'éducation, ni dans l'emploi, ni en formation) et risquent une marginalisation définitive du marché de l'emploi, synonyme de dépendance aux aides sociales. Les plus récentes statistiques de NEET (Eurydice et Eurostat 2014, par exemple) fusionnent les tranches d'âge en proposant des données pour les 15-29 ans, ce qui ne permet pas de rendre compte de la forte représentation des 20-24 ans.

Transitions vers la vie de couple et le premier enfant

Le XX^e siècle, et en particulier l'après-guerre, se caractérise également par la survenue des événements biosociaux décisifs à des âges différents pour les jeunes.

Ainsi, l'âge moyen de la première relation sexuelle est passé de plus de 20 ans à moins de 18 ans au cours du siècle dernier (Cliquet 2003). Il a continué à baisser ces dernières années, pour atteindre environ 16 ans dans les pays nordiques (Durex Network Research Unit 2009). Il devient courant, dans la plupart des pays, d'avoir des relations sexuelles avant le mariage, même si le premier rapport ne survient pas toujours au même âge – les jeunes d'Europe du Nord étant les plus précoces, suivis par les jeunes d'Europe centrale, puis du sud du continent.

A contrario, l'âge du premier mariage a augmenté. Dans de nombreux pays du nord-ouest de l'Europe, il s'établit autour de 30 ans, voire plus (UNECE Statistical Division Database 2014). Cela étant, dans de nombreux cas, une période d'union libre, en cohabitation ou logements séparés – situation connue sous l'acronyme LAT pour « Living Apart Together », « vivre ensemble séparément » (Kiernan 2002 ; Base de données famille OCDE 2012, par exemple) –, précède le mariage.

Autre nouveauté dans la formation du foyer, le nombre de jeunes quittant le cocon familial pour vivre seuls avant de s'engager dans ce type de cohabitation ou dans le mariage augmente. Il en résulte un nombre croissant de jeunes dont le ménage est formé d'une personne seule.

Enfin, l'âge moyen à l'arrivée du premier enfant n'a cessé d'augmenter depuis le milieu des années 1970, passant de la première à la seconde moitié de la vingtaine. Il se situe désormais entre 25 et 30 ans (UNECE Statistical Division Database 2014). Cette arrivée tardive explique en partie la baisse ou la faiblesse des taux de fécondité, du fait d'une récupération des naissances insuffisante dans la tranche d'âge plus élevée, due à une sous-fécondité supérieure ou au fait qu'une maternité ou une paternité tardive conduit aisément à renoncer à fonder un foyer une fois qu'un mode de vie particulier, sans enfant ou avec un petit nombre d'enfants, a été adopté (Lesthaeghe 2001).

REPENSER LE PARADIGME DU COURS DE LA VIE AU XXI^e SIÈCLE

Les conditions de vie d'un individu dépendent en grande partie de son parcours, mélange d'occasions saisies ou manquées relatives à la santé, à l'enseignement, au travail, à la vie de famille, aux caractéristiques personnelles et à un environnement socioculturel propice ou au contraire défavorable à ces occasions.

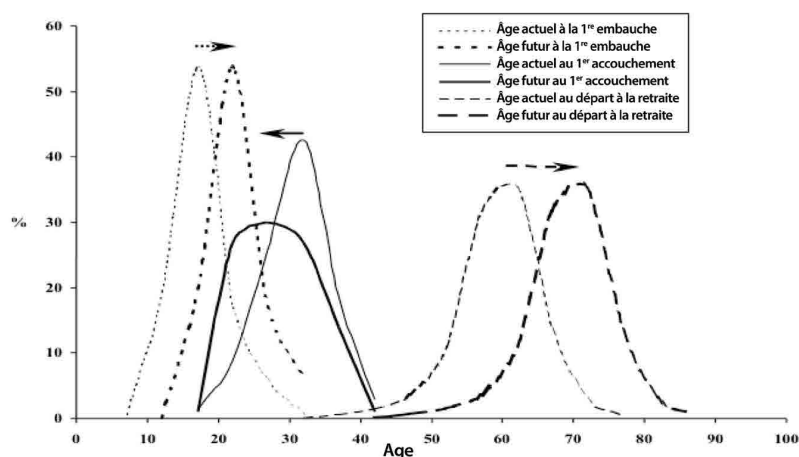
Des moyens plus efficaces sont nécessaires pour lisser les risques associés à la concurrence sur le marché de l'emploi – la problématique faibles revenus/besoins élevés, le stress au travail, des emplois du temps surchargés entre travail et vie familiale tout au long de la vie.

Les politiques publiques n'ont pas su par le passé négocier correctement l'économie du temps des individus et des familles du point de vue du parcours global d'une vie. Forcés de combiner poursuite d'études, premiers pas sur le marché du travail, départ du foyer parental et fondation d'un foyer, les jeunes sont écrasés sous le poids des responsabilités dès leur entrée dans l'âge adulte, plus que toute autre tranche d'âge. Les retraités, en revanche, ne manquent pas de temps libre – qu'ils passent en activités improductives pour la plupart d'entre eux.

La répartition du temps de vie consacré aux activités principales liées aux études, au travail rémunéré, aux tâches domestiques, au couple, à la parentalité, aux soins aux proches et aux loisirs actifs et passifs doit être repensée au moyen de politiques publiques actives offrant aux individus une distribution plus innovante d'activités rémunérées ou non au cours de leur vie entière (figure 6). Cette redistribution nécessite une refonte des principes organisateurs de toute l'économie et en particulier de la

base normative des politiques relatives au marché de l'emploi. La tâche s'annonce ardue : les obstacles à de tels changements résident en effet non seulement au cœur même des mécanismes et des dynamiques du marché actuel, mais également dans les attitudes de personnes âgées qui militent au contraire pour une vie de plus en plus active, et à un âge toujours plus avancé (Avramov et Cliquet 2003 ; 2006 ; 2008).

Figure 6 : Repenser le cours de la vie (Avramov et Cliquet 2003)



RÉFÉRENCES

Avramov D. (2003), *Démographie et exclusion sociale*, Études démographiques n° 37, Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg.

Avramov D. (2008), *Early School Leaving*, rapport au Conseil des ministres, conseil « Éducation, jeunesse, culture et sport », 14 février 2008.

Avramov D. et Cliquet R. (2003), « Economy of Time and Population Policy: Rethinking the 20th Century Life Course Paradigm in the Light of Below-replacement Fertility », *Zeitschrift für Bevölkerungswissenschaft*, vol. 28, n° 2-4, pp. 905-938.

Avramov D. et Cliquet R. (2005), *Integrated Policies on Gender Relations, Ageing and Migration in Europe: Lessons from the Network for Integrated European Population Studies (NIEPS)*, CBGS Publications, Garant, Leuven-Apeldoorn.

Avramov D. et Cliquet R. (2006), « Preferences and expectations about generational replacement and age at retirement in Europe. Results from the DIALOG project », *Finnish Yearbook of Population Research XLII*, The Population Research Institute, Helsinki, pp.13-26.

Avramov D. et Cliquet R. (2008), « The need to adapt and reform social policy: setting the stage for effective population-friendly policies », in Höhn C., Avramov D. et Kotowska I. (eds), *People, Population Change and Policies. Lessons from the Population Policy Acceptance Study, Vol. 2: Demographic knowledge – Gender – Ageing*, European Studies of Population, vol. 16/2, Springer, Dordrecht, pp. 267-286.

- Avramov D. et Masková M. (2004), « Vieillesse active en Europe », Études démographiques n° 41, Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg.
- Blanchet D. (1988), « Immigration et régulation de la structure par âge d'une population », *Population*, vol. 43, 2.
- Blanchet D. et Marchand O. (1991), « Au-delà de l'an 2000, s'adapter à une pénurie de main-d'œuvre », *Horizon 2000, Économie et Statistique*, vol. 243, pp. 61-68.
- Blossfeld H.-P., Klijzing E., Mills M. et Kurz K. (eds) (2005), *Globalization, Uncertainty and Youth in Society*, Routledge, Londres et New York.
- Cliquet R. (2003), « Major trends affecting families in the new millennium: Western Europe and North America », in *Major Trends Affecting Families. A Background Document. Prepared by the Programme on the Family*, ONU, New York, pp. 1-26.
- Cliquet R. (2010), *Biosocial Interactions in Modernisation*, Masaryk University Press, Brno.
- Cliquet R. et Avramov D. (en cours), *Evolution Science and Morality in the Third Millennium*.
- Coleman D. (1992), « Does Europe Need Immigrants? Population and Work Force Projections », *International Migration Review*, n° 26, pp. 413-461.
- Côté J. E. et Allahar A. L. (2006), *Critical Youth Studies: A Canadian Focus*, Pearson Prentice Hall, Toronto.
- Durex Network Research Unit (2009), « Face of Global Sex Report », 2005-2009, SSL International plc, Cambridge.
- Ehrlich P. R. et Ehrlich A. H. (2008), *The Dominant Animal: Human Evolution and the Environment*, Island Press, Washington DC.
- Espenshade T. J. (1987), « Population Dynamics with Immigration and Low Fertility », in Davis K., Bernstam S. et Ricardo-Cambell R. (eds), « Below-Replacement Fertility in Industrial Societies. Causes, Consequences, Policies », *A Supplement to Population and Development Review*, vol. 12, pp. 248-261.
- Eurostat (2007), « Enquête sur les forces de travail », consultable (en anglais) à l'adresse : http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/EU_labour_force_survey_%E2%80%93_data_and_publication.
- Eurostat (2009), *Youth in Europe. A Statistical Portrait*, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg.
- Eurydice & Eurostat (2014), *Chiffres clés de l'éducation en Europe 2012*, EACEA.
- Feld S. (2000), « Active Population Growth and Immigration Hypotheses in Western Europe », *European Journal of Population*, 16, pp. 3-40.
- Kiernan K. (2002), « Cohabitation in Western Europe: Trends, issues, and implications », in Booth A., Crouter A. C. et Landale N. S. (eds), *Just Living Together: Implications of Cohabitation on Families, Children, and Social Policy*, Lawrence Erlbaum, Mahwah NJ, pp. 1-29.
- Lesthaeghe R. (2001), « Postponement and Recupération. Recent Fertility Trends and Forecasts in Six Western European Countries », *Interuniversity Papers in Demography*, 2001/1, VUB, Bruxelles.

Lesthaeghe R., Page H. et Surkyn J. (1988), « Are immigrants substitute for birth? », IDP Working Paper 1988-3, Interface Demography, VUB, Bruxelles.

Meadows D. H., Randers J. et Meadows D. L. (2004), *Limits to Growth: The 30-Year Update*, Earthscan, Londres.

OCDE (2012), Base de données sur la famille, <http://www.oecd.org/fr/els/famille/basededonnees.htm>.

ONU (2000), « Replacement migration: is it a solution to declining and ageing populations? », Division de la population de l'ONU, Département des affaires économiques et sociales, consultable (en anglais) à l'adresse : www.un.org/esa/population/publications/migration/migration.htm.

ONU (2012), « Perspectives de la population mondiale : révision de 2012 », ONU, New York.

Prinz C. et Lutz W. (1993), « Différents scénarios démographiques pour 20 grands États membres du Conseil de l'Europe, 1990-2050 », in Cliquet R. (ed), « L'avenir de la population en Europe », Études démographiques, n° 26, Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, pp. 85-106.

Steinmann G. (1991), « Immigration as a Remedy for the Birth Dearth: The Case of West Germany », in Lutz W. (ed), *Future Demographic Trends in Europe and North America. What Can we Assume Today*, Academic Press, Londres, pp. 337-358.

UNECE Statistical Division Database (2014), *Mean age at first marriage by sex*, UNECE, Genève.

UNECE Statistical Division Database (2014), *Mean age of women at birth of first child*, UNECE, Genève.

Unesco, <http://fr.unesco.org/node/265908>.

Wallerstein I. (1974), *The Modern World System*, Academic Press, New York.

Wyn J. et White R. (1997), *Rethinking Youth*, Sage Publications, Londres.

Chapitre 6

Corrélat de la santé mentale et du bien-être psychologique des jeunes Européens : données issues des Enquêtes européennes sur la qualité de vie

Haridhan Goswami et Gary Pollock

INTRODUCTION

Le bien-être de la jeunesse est essentiel à celui de la société dans son ensemble. Sa promotion est vitale pour les individus, non seulement pendant leurs jeunes années mais également en prévision de leur bien-être ultérieur d'adultes (Rees *et al.* 2012). La manière dont les jeunes négocient les moments charnières de leurs vies affecte leur qualité de vie, leur productivité, leur dépendance à l'aide publique et la transmission de leurs acquis futurs à leur descendance (Richardson 2012).

Le bien-être des jeunes est devenu l'une des préoccupations politiques majeures en Europe au cours des dernières années. Dans le cadre d'une coopération européenne sur la protection et l'inclusion sociale, l'Union européenne a affirmé sa volonté politique de le promouvoir. Elle a joint les actes à la parole en créant, en 2007, entre autres initiatives, le Groupe de travail de l'Union européenne sur la pauvreté et le bien-être des enfants (Institut de recherche en sciences sociales TARKI 2010).

Le groupe de travail a publié en 2008 un rapport contenant diverses recommandations d'analyse, de suivi et d'évaluation de la pauvreté et du bien-être des enfants aux échelons européen, national et régional. Le rapport et ses recommandations ont été entérinés officiellement par le Comité de la protection sociale (CPS) et par la Commission européenne. Ils font désormais partie des acquis de l'Union européenne (Comité de la protection sociale 2012).

Bien que la coopération des pays de l'Union européenne sur les questions sociales (au moyen de la méthode ouverte de coordination sociale, notamment) ait fourni le principal cadre à l'examen de la pauvreté et du bien-être des enfants dans le contexte européen, de nombreuses autres politiques ont abordé cette thématique : les politiques relatives à l'éducation et à la formation (celles traitant du décrochage scolaire et de l'éducation des plus jeunes, en particulier) ; le Programme de l'Union européenne en matière de droits de l'enfant ; les politiques de réconciliation entre vie professionnelle et vie familiale (dans le cadre de l'Alliance européenne pour les familles, notamment) ; les politiques de santé ; les politiques de cohésion (par la mise en place d'infrastructures de garde d'enfants et/ou de logements et d'un soutien à la désinstitutionnalisation) (Comité de la protection sociale 2012).

La stratégie Europe 2020 impulse une nouvelle dynamique aux efforts de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants dans l'Union européenne. Un certain nombre d'États membres ont fixé des objectifs ou sous-objectifs spécifiques liés à ces deux questions, signe de leur volonté de contribuer à l'un des grands objectifs de la stratégie : soustraire au moins 20 millions de personnes à la menace de la pauvreté ou de l'exclusion sociale d'ici à 2020 (Conseil de l'Union européenne 2012). La stratégie Europe 2020 fait donc de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et de l'amélioration du bien-être des enfants et des jeunes une priorité.

Dans le contexte du déploiement de ces politiques européennes, l'un des grands enjeux pour l'Union européenne est de pouvoir appuyer ces efforts par des données empiriques robustes. Fort heureusement, plusieurs enquêtes paneuropéennes regorgent de précieuses données sur le bien-être. Partout en Europe, des chercheurs les analysent et publient leurs conclusions. Ces dernières nous renseignent sur l'état global du bien-être et permettent à l'Union européenne de procéder à sa cartographie par domaines dans les différents États membres et régions. Par ailleurs, ces études ont permis de recueillir des données sur un certain nombre de facteurs que l'on considère généralement corrélés au bien-être. Bien que la plupart des travaux de recherche classent l'âge parmi l'un de ses facteurs déterminants, leurs auteurs semblent réticents à l'idée que le bien-être des jeunes puisse différer de celui des adultes. À cet égard, Fattore *et al.* (2007) soutiennent que les concepts de bien-être développés pour les adultes ne sont pas applicables en l'état à la mesure du bien-être des jeunes. Bradshaw (2009) avance pour sa part que le nombre limité de domaines de bien-être définis pour les adultes offre une vision réductrice de cet état chez les jeunes.

L'évolution des approches scientifiques du bien-être de la jeunesse est renforcée par les transitions, structurées d'un point de vue social, vécues par les jeunes sur le chemin de l'âge adulte, trajectoires elles-mêmes de moins en moins linéaires (Pollock 2008). En outre, rappellent Croxford *et al.* (2006), nous observons depuis plus de dix années une transformation dans la nature même de ces transitions, à la suite des mutations du marché de l'emploi et de l'enseignement (obligatoire, postobligatoire et supérieur). Aujourd'hui, l'Europe fait face à des bouleversements économiques, politiques, environnementaux et sociaux qui affectent directement les enfants et les adolescents. Dans l'Union européenne, les enfants représentent la tranche de population la plus exposée au risque de pauvreté relative (20 % chez les 0-15 ans contre 21 % chez les 16-24 ans et 16 % pour les adultes) (Commission

des Communautés européennes 2006). La crise économique a également aggravé la situation des enfants, de plus en plus nombreux à vivre dans la pauvreté ou en situation d'exclusion sociale dans un certain nombre d'États membres (Conseil de l'Union européenne 2012). Divers changements démographiques, comme l'allongement de l'espérance de vie et la baisse des taux de fécondité, combinés à une évolution des rôles des hommes et des femmes dans la garde des enfants et dans l'emploi, modifient l'environnement de croissance des enfants. De nouvelles problématiques surgissent, dues à des métiers nécessitant une plus grande mobilité, qui peuvent compliquer et/ou limiter la fréquence des contacts familiaux entre générations.

De nouvelles structures familiales apparaissent également, conséquence de la hausse des divorces, comme les familles monoparentales ou recomposées – sans compter les enfants de plus en plus nombreux à grandir dans des familles issues de l'immigration un peu partout en Europe (Perrig-Chiello 2009). Afin de bien comprendre l'incidence de ces facteurs (et d'autres) sur le bien-être des jeunes, l'analyse spécifique des sous-groupes de la jeunesse s'impose. Le présent article se centre par conséquent sur la jeunesse européenne en cherchant à mettre en évidence les facteurs démographiques et psychosociaux susceptibles d'influencer leur bien-être. Les résultats fourniront une base de comparaison très pratique, sur laquelle nous nous appuierons pour cartographier les similarités et les disparités apparentes à l'échelle européenne. Ils devraient à ce titre contribuer à éclairer les processus politiques visant à améliorer le bien-être des jeunes sur tout le continent.

BIEN-ÊTRE : ASPECTS DE PSYCHOLOGIE ET DE SANTÉ MENTALE

Malgré l'intérêt considérable porté par les milieux universitaires et politiques à la question du bien-être ces dernières décennies, il n'existe aucune définition universellement reconnue du concept. Dans la littérature scientifique, certains chercheurs l'emploient comme une notion générale, qui désigne la qualité de vie des individus dans la société (Rees *et al.* 2010).

D'autres l'envisagent selon deux approches : l'hédonisme et l'eudémonisme (Ryan et Deci 2001). Les partisans de l'approche « hédonique » conçoivent le bien-être en termes de bonheur subjectif et incluent dans le périmètre de l'expérience du plaisir et du déplaisir toutes les formes de jugement possibles sur les aspects agréables et pénibles de la vie. Bien que le continuum plaisir/douleur puisse être étudié sous divers angles de l'expérience humaine, les chercheurs en nouvelle psychologie hédoniste privilégient généralement celui du bien-être subjectif (Diener et Lucas 1999). Ce type de bien-être comprend trois composantes – la satisfaction à l'égard de la vie, la présence d'émotions positives et l'absence d'émotions négatives – souvent synthétisées dans la notion de « bonheur ».

La seconde approche, dite « eudémonique », soutient que, s'ils sont exaucés, tous les désirs – toutes les issues souhaitées par un individu – ne mènent pas forcément au bien-être (Ryan et Deci 2001). Cette approche centrée sur le sens et la réalisation de soi définit le bien-être en termes de degré optimal de fonctionnement des

individus. Ryff et Singer (1998, 2000) ont exploré la question du bien-être dans le contexte d'une théorisation de l'épanouissement personnel. Ryff et Keyes (1995) distinguent le bien-être subjectif (SWB) du bien-être psychologique (PWB), qu'ils proposent de mesurer selon une approche multidimensionnelle, à l'aide de six variables liées à l'accomplissement personnel : autonomie, croissance personnelle, acceptation de soi, sens donné à la vie, maîtrise de l'environnement et relations positives avec les autres.

La théorie de l'autodétermination (SDT) (Ryan et Deci 2000) offre une autre perspective, qui considère le concept d'eudémonisme – ou réalisation de soi – comme le déterminant principal du bien-être et tente en même temps de préciser le sens de « se réaliser » et les moyens d'y parvenir. Plus précisément, cette théorie pose trois besoins psychologiques – autonomie, compétence et appartenance sociale – et postule que leur assouvissement est essentiel à la croissance psychologique (motivation intrinsèque, par exemple), à l'intégrité (internalisation et assimilation de pratiques culturelles, par exemple) et au bien-être (satisfaction à l'égard de la vie et santé psychologique ou mentale, par exemple) (Ryan et Deci 2001).

Si l'on s'attarde un instant sur les recherches effectuées jusqu'à présent dans le domaine du bien-être des jeunes selon ces deux paradigmes, on se rend compte que, de l'approche hédonique (bien-être subjectif) et de l'approche eudémonique (bien-être psychologique), la première est souvent privilégiée par les auteurs (Rees *et al.* 2013). Les enquêtes à grande échelle incluent en outre moins fréquemment des questions d'ordre eudémonique (Eurofound 2013). De fait, dans de nombreux cas, les mesures traditionnelles de PWB ne permettraient pas de caractériser les jeunes, suggèrent Rees *et al.* (2013). Le présent article tente de combler ce vide dans la littérature scientifique consacrée au bien-être des jeunes, en identifiant les facteurs démographiques et psychosociaux susceptibles d'influencer la santé mentale et le bien-être psychologique de la jeunesse.

DONNÉES ET MÉTHODES

Nos données d'entrée proviennent de la troisième campagne des Enquêtes européennes sur la qualité de vie (EQLS), réalisées tous les quatre ans par la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail. La troisième EQLS a été conduite entre 2011 et 2012 auprès des jeunes de 18 ans et plus, de 34 pays d'Europe (Union européenne + Croatie, Islande, Monténégro, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Serbie, Turquie et Kosovo¹). Dans chaque pays, les jeunes ont été interrogés en face à face et choisis par échantillonnage aléatoire à plusieurs degrés. Le taux de réponse total a été de 41 %. Tous les détails de l'enquête peuvent être consultés dans Eurofound (2012). La présente étude exploite les données d'un peu moins de 5 000 jeunes de 18 à 25 ans ayant pris part à cette troisième EQLS.

1. Toute référence au Kosovo dans le présent document, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo.

MESURES

Variables dépendantes

Bien-être psychologique

L'EQLS inclut trois items portant sur le sentiment d'utilité, l'autonomie et l'optimisme, formulés comme suit : *a.* « J'ai généralement le sentiment que ce que je fais dans la vie en vaut la peine » ; *b.* « J'ai le sentiment d'être libre de choisir comment vivre ma vie » ; *c.* « Je suis optimiste quant au futur ». Les sondés étaient invités à répondre sur une échelle de zéro à quatre, zéro signifiant « Tout à fait d'accord », et quatre « Pas du tout d'accord ». Une analyse en composantes principales avec rotation orthogonale (varimax) permet d'extraire un facteur (valeur propre totale initiale de 1,84) expliquant 61,33 % de la variance totale. Par conséquent, ces items mesurent un seul construit du bien-être psychologique. Une analyse de cohérence interne de ces trois items donne un coefficient alpha de Cronbach de 0,68, ce qui indique une fiabilité modérée de l'échelle. Les scores de ces items sont ajoutés pour créer une échelle additive de 0 à 12, le degré de bien-être psychologique étant proportionnel au score obtenu.

Santé mentale

La santé mentale a été mesurée à l'aide de cinq items élaborés à l'origine par l'Organisation mondiale de la santé (Bech 1998). Il a été demandé aux personnes interrogées à quel point les déclarations suivantes traduisaient fidèlement leur état au cours des deux semaines précédant le questionnaire : *a.* « Je me suis senti(e) calme et relaxé(e) » ; *b.* « Je me suis senti(e) joyeux(se) et de bonne humeur » ; *c.* « Je me suis senti(e) actif(ve) et plein(e) d'énergie » ; *d.* « Je me suis réveillé(e) frais(îche) et reposé(e) » ; et *e.* « Ma vie quotidienne a été remplie de choses qui m'intéressent ». Les réponses ont été recodées en « Tout le temps » (score = 5), « La plupart du temps » (score = 4), « Plus de la moitié du temps » (score = 3), « Moins de la moitié du temps » (score = 2), « Parfois » (score = 1) et « Jamais » (score = 0). Les résultats d'une analyse factorielle suggèrent que ces items pèsent sur un axe (valeur propre totale initiale de 3,18 expliquant 63,69 % de la variance), indiquant la nature unidimensionnelle du construit de la « santé mentale ». Un coefficient alpha de Cronbach de 0,85 indique une forte fiabilité dans les items de l'échelle. Les scores de chaque item ont été additionnés pour créer une échelle additive de la « santé mentale » allant de 0 à 25, l'état de santé mentale étant proportionnel au score obtenu.

Variables indépendantes

Éléments démographiques

Au cours de l'enquête, il a été demandé aux sondés d'indiquer leur âge, afin de faciliter l'identification du segment de jeunes (18-25 ans) concerné par notre étude. Quatre quartiles de revenus ont été déduits à partir de revenus équivalents, chacun reflétant une tranche de revenus par ménage (1 pour les plus faibles, 4 pour les plus élevés). Le quartile des revenus les plus faibles a servi de référence. Afin de mesurer les revenus

par foyer, il a également été demandé aux sondés de comparer la situation financière de leur ménage à celle de la plupart de leurs concitoyens et de se positionner parmi les catégories suivantes : « Meilleure », « Pareille », « Moins bonne ». La première catégorie a servi de référence. Afin de mesurer la solvabilité du ménage, les sondés étaient invités à décrire le degré de difficulté du ménage à boucler les fins de mois. Deux réponses étaient possibles : « Facilement » et « Difficilement ». Pour mesurer les prévisions d'évolution de leur situation financière dans les douze prochains mois, il a été demandé aux jeunes de répondre par « Meilleure », « Pire » ou « Pareille ». La citoyenneté a été mesurée en demandant aux sondés s'ils étaient citoyens de leur pays de résidence ou non. Les jeunes interrogés ont également indiqué s'ils étaient « Handicapé » ou « Non handicapé ». Pour la mesure de la densité urbaine, les sondés devaient décrire leur environnement de résidence : « Zone rurale », « Village/petite ville », « Ville moyenne » ou « Grande ville ». Les pays européens des sondés ont été classés dans l'une des cinq catégories suivantes : Europe du Nord (référence), Royaume-Uni et Irlande, Europe centrale, Méditerranée et Europe de l'Est.

Facteurs psychosociaux

Qualité du logement

Pour mesurer la qualité du logement, les sondés ont été invités à indiquer si le leur présentait l'un des défauts suivants : *a.* manque d'espace ; *b.* moisissures au niveau des fenêtres, portes ou sols ; *c.* humidité ou fuites dans les murs ou dans le toit ; *d.* absence de toilettes raccordées à l'intérieur de l'habitation ; *e.* absence de baignoire ou de douche ; ou *f.* manque de place pour rester dehors (jardin, balcon, terrasse). Seuls les jeunes ayant répondu « Non » à l'une des six propositions ont été comptabilisés dans l'enquête. Un index de 0 à 6 a été généré sur cette base, les scores indiquant une plus ou moins bonne qualité de logement.

Réseau de soutien

Le questionnaire de l'EQLS contenait des questions sur les possibilités de soutien dans l'une des cinq situations suivantes : (1) besoin d'aide chez vous en cas de maladie ; (2) besoin d'un conseil au sujet d'une affaire personnelle ou familiale sérieuse ; (3) besoin d'aide pour trouver un emploi ; (4) léger sentiment de déprime et envie de parler à quelqu'un ; (5) besoin urgent d'argent pour faire face à un imprévu. Les sondés avaient le choix entre quatre réponses : membre de la famille ou parent, ami ou voisin, fournisseur de service, personne. Ne furent comptabilisés que ceux ayant choisi l'une des trois premières possibilités, donnant lieu à un index de 0 à 5 (un score élevé indiquant un réseau de soutien plus étoffé).

Tension sociale entre jeunes et personnes âgées

Afin de mesurer la tension sociale, les enquêtés furent interrogés sur la tension qu'ils percevaient entre jeunes et personnes âgées dans leur pays. Les réponses furent recueillies sur une échelle à trois points : « Pas de tension » (score = 0) ; « Un peu de tension » (score = 1) ; « Beaucoup de tension » (score = 2).

Interaction avec les amis et les voisins

Pour mesurer l'interaction, il a été demandé à quelle fréquence les personnes interrogées entretenaient des contacts avec leurs amis ou voisins. Les réponses ont été classées sur une échelle à cinq points : « Tous les jours ou presque tous les jours » (score = 4) ; « Au moins une fois par semaine » (score = 3) ; « Une à trois fois par mois » (score = 2) ; « Moins souvent » (score = 1) ; « Jamais » (score = 0).

Responsabilités familiales

Pour mesurer le degré de responsabilité familiale, il a été demandé aux jeunes à quelle fréquence, en dehors de leurs activités professionnelles, ils prenaient soin de leurs parents âgés ou handicapés. Les réponses ont été classées sur une échelle à cinq points : « Chaque jour » (score = 4) ; « Plusieurs fois par semaine » (score = 3) ; « Une ou deux fois par semaine » (score = 2) ; « Moins souvent » (score = 1) ; « Jamais » (score = 0). Plus les scores sont élevés, plus les charges assumées par les jeunes dans la famille le sont également.

Satisfaction à l'égard de la situation économique du pays

Les sondés étaient invités à noter la satisfaction à l'égard de la situation économique de leur pays sur une échelle de 1 (« Pas du tout satisfait ») à 10 (« Tout à fait satisfait »).

Accessibilité des services publics

Pour évaluer l'accessibilité physique des services publics, il a été demandé aux jeunes de décrire avec quelle difficulté ils pouvaient accéder aux services suivants : a. poste ; b. banque ; c. transports publics ; d. cinéma, théâtre ou centre culturel ; et e. aires de détente ou espaces verts. Le degré de difficulté a été quantifié sur une échelle à quatre points, allant de « Avec beaucoup de difficultés » à « Très facilement ». Une analyse en composantes principales avec rotation orthogonale (varimax) permet d'extraire un facteur (valeur propre totale initiale de 2,83) expliquant 56,65 % de la variance totale. Ces items servent donc à mesurer un seul construit de « l'accessibilité aux services publics ». Une analyse de cohérence interne de ces cinq items donne un coefficient alpha de Cronbach de 0,81, ce qui indique une excellente fiabilité de l'échelle. Une échelle additive a été élaborée en additionnant les scores. Elle va de 5 à 20, un score élevé indiquant un accès plus facile aux services publics.

Qualité du voisinage

Les enquêtés ont été interrogés sur la gravité des problèmes (importants, modérés, inexistant) éventuellement rencontrés dans six aspects de leur voisinage immédiat : a. bruit ; b. qualité de l'air ; c. qualité de l'eau potable ; d. crime, violence ou vandalisme ; e. déchets ou saletés dans la rue ; et f. embouteillages dans le voisinage immédiat. Les résultats d'une analyse factorielle suggèrent que ces items pèsent sur un axe (valeur propre totale initiale de 3,04 expliquant 50,63 % de la variance), indiquant la nature unidimensionnelle du construit de la « qualité du voisinage ». Un

coefficient alpha de Cronbach de 0,80 indique une très forte fiabilité dans les items de l'échelle. Les scores de chaque item ont été additionnés pour créer une échelle additive de la « qualité du voisinage » allant de 6 à 18, la qualité du voisinage étant proportionnelle au score obtenu.

Religiosité

Pour apprécier leur ferveur religieuse, les jeunes ont été interrogés sur leur assiduité aux services religieux (hors mariages, funérailles et baptêmes). Les réponses étaient recueillies sur une échelle à cinq points allant de 0 (« Jamais ») à 4 (« Tous les jours ou presque tous les jours »).

Activité physique

Une échelle à cinq points allant de 0 (« Jamais ») à 4 (« Tous les jours ou presque tous les jours ») a été utilisée pour mesurer la fréquence des exercices sportifs auxquels s'astreignaient les jeunes.

Analyse des données

Comme on peut le voir, les propriétés psychométriques des échelles ont été évaluées par analyse factorielle et mesure du coefficient alpha de Cronbach. L'analyse univariée a porté sur les pourcentages, moyennes et écarts-types. Pour l'analyse bivariée, un test de Student et une analyse de variance ont été réalisés, et le coefficient de corrélation de Pearson calculé.

Résultats

Profil des sondés

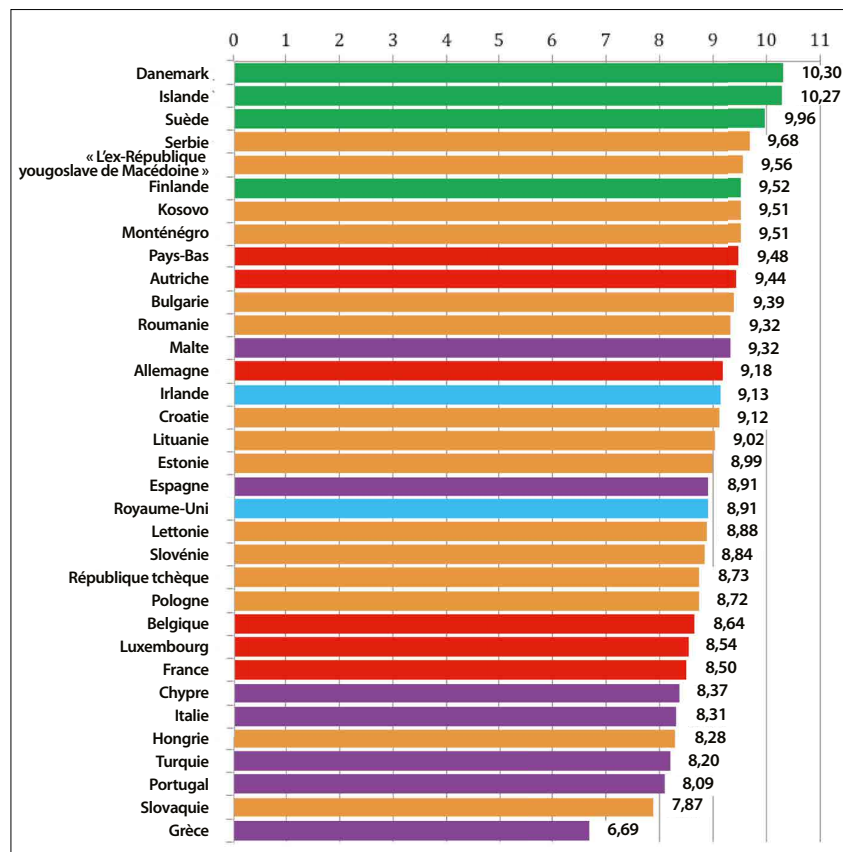
L'âge moyen des jeunes de 18 à 25 ans interrogés était de 21,61 ans (écart-type = 2,21). Les femmes sont légèrement surreprésentées (53 %). Un peu moins de la moitié (46 %) et presque un quart de l'échantillon étudiait ou travaillait respectivement. Près d'un enquêté sur six considérait le revenu de son ménage inférieur à celui des autres citoyens. Un peu moins de la moitié des jeunes interrogés (46 %) ont indiqué avoir du mal à boucler leurs fins de mois. Presque tous (96 %) étaient citoyens de leur pays de résidence. Près d'un sur 10 a indiqué avoir un handicap et 61 % vivre dans une ville moyenne, les autres interrogés résidant dans des villages ou en rase campagne.

Le score moyen de PWB pour l'ensemble des jeunes sondés est de 8,98 (sur un maximum de 12). Les résultats de la figure 1 suggèrent des variations assez nettes de cette moyenne d'un pays à un autre. Un code a été appliqué aux barres des figures 1 et 2 en fonction des régions géographiques utilisées comme covariable dans les tableaux 1 et 3 ci-dessous (Europe du Nord, Europe centrale, Méditerranée, Royaume-Uni et Irlande). Les plus fortes moyennes de PWB sont à mettre à l'actif des jeunes danois, islandais et suédois, tandis que leurs camarades grecs, slovaques et portugais obtiennent les plus faibles moyennes.

Bien-être psychologique des jeunes Européens par pays

Figure 1 : Score moyen sur l'échelle de PWB par pays d'Europe

La dimension géographique semble de fait jouer fortement sur le PWB, les pays du Nord apparaissant en tête et les pays méditerranéens en queue de classement.



Corrélation entre les caractéristiques démographiques et le PWB de la jeunesse

Sur les 11 caractéristiques démographiques répertoriées dans le tableau 1, neuf sont liées d'un point de vue statistique au bien-être psychologique de la jeunesse. Bien que la corrélation soit faible, les jeunes « plus âgés » se distinguent par un PWB sensiblement inférieur. Les jeunes toujours scolarisés obtiennent un PWB supérieur à ceux déjà entrés dans la vie active, qui se situent eux-mêmes au-dessus des jeunes chômeurs sur l'échelle. Le revenu du ménage apparaît également déterminant dans le calcul, les jeunes du quartile des revenus les plus élevés obtenant un score de PWB supérieur à ceux du quartile des revenus les plus modestes.

Le PWB des jeunes ayant estimé leur situation financière pire (que celle de leurs concitoyens) apparaît inférieur à celui des jeunes l'ayant estimée meilleure. Dans le même registre, les jeunes ayant indiqué boucler leurs fins de mois « avec beaucoup de difficultés » se caractérisent par un PWB inférieur. Les préoccupations d'ordre financier pèsent également dans le PWB, qui apparaît plus faible pour les jeunes s'attendant à une baisse des revenus de leur foyer. Les jeunes handicapés se distinguent également par un PWB sensiblement inférieur. Par ailleurs, comparé à celui des jeunes des régions nordiques, le PWB des jeunes d'Europe centrale, de Méditerranée, du Royaume-Uni et d'Irlande et d'Europe de l'Est est inférieur dans l'ensemble. Le sexe et le statut de citoyenneté n'influencent pas le bien-être psychologique.

Tableau 1 : Caractéristiques démographiques et PWB de la jeunesse

Variables démographiques (groupe témoin)	Score	Moyenne	Statistique de test	Sig., bilatérale
Âge	4710	8,98	$r = -0,04$	0,006
Sexe			$t = 0,571$	0,568
Hommes	2201	9,00		
Femmes	2509	8,97		
Statut (En activité)			$F=28,37$	0,000
En activité	1609	8,97		SO
Chômeur	627	8,26		0,000
Étudiant	2173	9,25		0,004
Charges familiales	215	8,58		0,166
Autres	86	8,67		0,811
Revenu du ménage (Quartile inférieur)			$F=5,42$	0,001
Quartile inférieur	956	8,75		SO
Q2	703	8,99		0,192
Q3	738	9,03		0,087
Quartile supérieur	650	9,19		0,002
Revenu perçu par comparaison (Meilleur)			$F=63,57$	0,000
Meilleur	1184	9,39		SO
Pareil	2688	8,99		0,000
Pire	735	8,25		0,000
Capacité à boucler les fins de mois			$t=14,51$	0,000
Facilement	2476	9,40		
Difficilement	2084	8,48		

Variables démographiques (groupe témoin)	Score	Moyenne	Statistique de test	Sig., bilatérale
Situation financière dans les 12 prochains mois (Meilleure)			F=137,24	0,000
Meilleure	1315	9,38		SO
Pareille	2164	9,16		0,016
Pire	817	7,90		0,000
Citoyenneté			t= -1,15	0,250
Oui	4508	8,99		
Non	202	8,81		
Handicap(s)			t= -4,03	0,000
Oui	438	8,81		
Non	4247	9,10		
Densité urbaine (Ville)			F=7,03	0,000
Zone rurale	425	9,16		0,355
Village	1411	8,81		0,436
Ville de taille moyenne	1421	9,15		0,082
Ville	1444	8,94		SO
Régions géographiques (Europe du Nord)			F=47,49	0,000
Europe du Nord	385	10,00		SO
Royaume-Uni et Irlande	266	8,98		0,000
Europe centrale	816	8,96		0,000
Méditerranée	1087	8,36		0,000
Europe de l'Est	2156	9,13		0,000

Facteurs psychosociaux et PWB de la jeunesse

Hormis les charges familiales assumées et la religiosité, tous les facteurs psychosociaux sont corrélés au PWB des jeunes (voir tableau 2). Un meilleur logement, le soutien de l'entourage, des contacts fréquents avec les amis et les voisins ainsi qu'un pays dans une situation financière rassurante contribuent de manière significative au bien-être psychologique des jeunes. Il en va de même pour les jeunes pratiquant des exercices physiques réguliers, bénéficiant d'un accès facile aux services publics et d'un voisinage de qualité. Par ailleurs, il est intéressant de noter que les tensions entre jeunes et personnes âgées nuisent au bien-être psychologique. L'étude des coefficients de corrélation révèle que la satisfaction à l'égard de la situation financière du pays est le premier facteur de bien-être, suivi par les services publics, la qualité du voisinage et le réseau de soutien.

Tableau 2 : Matrice de corrélation entre facteurs psychosociaux et PWB des jeunes

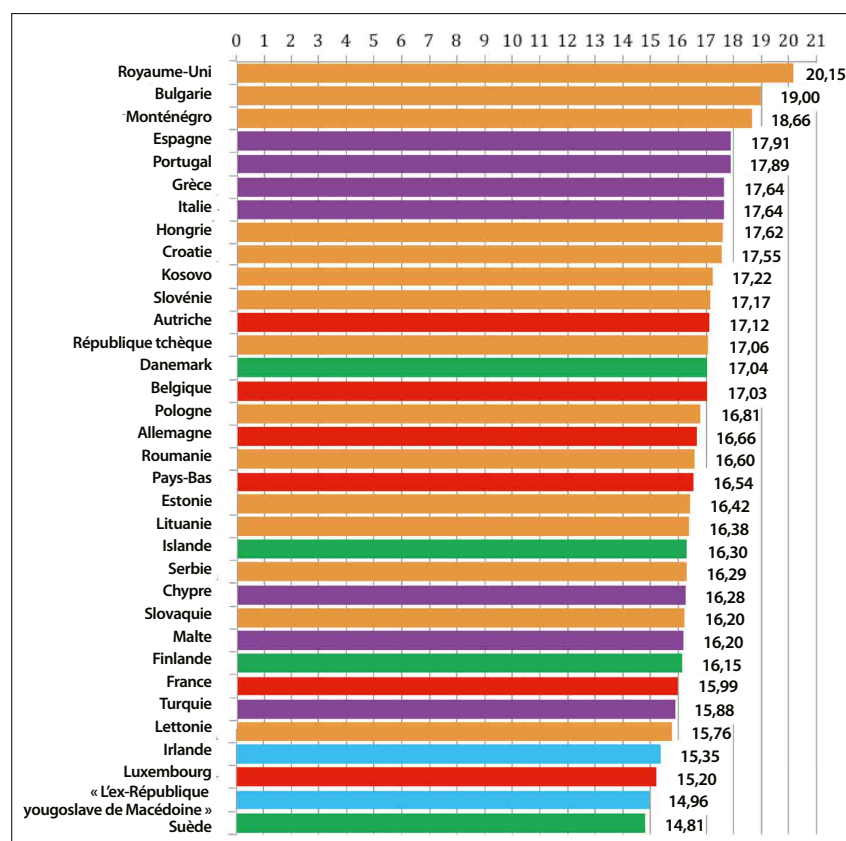
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Qualité du logement (1)	1										
Réseau de soutien (2)	0,07***	1									
Tension entre personnes âgées et jeunes (3)	-0,05***	-0,03	1								
Interaction avec les amis et les voisins (4)	0,10***	0,04*	-0,02	1							
Charges familiales (5)	-0,10***	-0,04**	0,02	-0,08***	1						
Satisfaction à l'égard de la situation économique du pays (6)	0,10***	0,06***	0,08***	0,01	-0,02	1					
Accès au service public (7)	0,07***	0,06***	-0,10***	0,14***	0,07***	0,09***	1				
Qualité du voisinage (8)	0,19***	0,04**	-0,10***	0,06***	-0,09***	0,13***	0,15***	1			
Religiosité (9)	-0,03*	0,05***	0,03	-0,07***	0,13***	-0,01	-0,13***	0,12***	1		
Exercice physique (10)	0,04**	0,05***	-0,01	0,09***	0,08***	0,09***	0,01	-0,02	0,10***	1	
PWB (11)	0,15***	0,10***	-0,05**	0,08***	-0,01	0,14***	0,10***	0,09***	0,07***	0,09***	1
Moyenne	5,30	4,87	0,83	3,27	0,41	4,28	15,38	15,45	0,92	0,99	16,82
Écart-type	1,09	0,48	0,69	1,06	0,94	2,37	3,05	2,74	1,04	1,26	4,85

* p < .05; ** p < .01; *** p < .001.

Santé mentale des jeunes Européens par pays

Le score moyen de santé mentale pour l'ensemble des jeunes sondés est de 16,82 (sur un maximum de 25). À l'instar du PWB, la santé mentale des jeunes diffère d'un pays à l'autre (figure 2). Les jeunes de Macédoine, de Bulgarie et du Monténégro réalisent les meilleurs scores, tandis que les Islandais, Britanniques et Suédois ferment la marche. Un schéma intéressant se dégage à la lecture des résultats de la figure 1 et de la figure 2 : bien que les jeunes des pays nordiques soient arrivés en tête du classement du PWB, leur score moyen de santé mentale les positionne parmi les derniers pays d'Europe dans cette catégorie (Pearson $r = -0,023$).

Figure 2 : Score moyen sur l'échelle de santé mentale par pays d'Europe



Incidence des facteurs démographiques sur la santé mentale

On retrouve parmi les jeunes affichant une moins bonne santé mentale les jeunes les plus âgés, les femmes, les handicapés et ceux connaissant des fins de mois difficiles (tableau 3). On note que la santé mentale, qui est meilleure chez les

étudiants que chez les jeunes en activité, diminue lorsque les charges familiales augmentent. En termes de revenus du ménage, les jeunes du quartile le plus modeste obtiennent un score de santé mentale inférieur à ceux des deuxième, troisième et dernier quartiles. La santé mentale des jeunes ayant estimé leur situation financière pire (que celle de leurs concitoyens) apparaît également inférieure à celle des jeunes l'ayant estimée meilleure. C'est également le cas de ceux qui craignent une dégradation de leurs revenus dans les douze prochains mois. Les jeunes ruraux (par opposition aux jeunes urbains), méditerranéens et européens de l'Est (par opposition aux jeunes nordiques) se caractérisent par une meilleure santé mentale, que la citoyenneté influence peu.

Tableau 3 : Caractéristiques démographiques et santé mentale de la jeunesse

Variables démographiques (groupe témoin)	Score	Moyenne	Statistique du test	Sig., bilatérale
Âge	4724	16,82	$r=-0,06$	0,000
Sexe			$t=5,86$	0,000
Hommes	2205	17,26		
Femmes	2519	16,44		
Statut (En activité)			$F=15,26$	0,000
En activité	1617	16,63		SO
Chômeur	640	16,29		0,672
Étudiant	2158	17,32		0,001
Charges familiales	218	15,27		0,004
Autres	91	15,74		0,564
Revenu du ménage (Quartile inférieur)			$F=13,35$	0,000
Quartile inférieur	963	15,76		SO
Q2	709	16,84		0,000
Q3	745	16,89		0,000
Quartile supérieur	655	17,11		0,000
Revenu perçu par comparaison (Meilleur)			$F=44,76$	0,000
Meilleur	1183	17,45		SO
Pareil	2691	16,91		0,006
Pire	746	15,37		0,000
Capacité à boucler les fins de mois			$t=11,67$	0,000
Facilement	2484	17,56		
Difficilement	2088	15,90		

Variables démographiques (groupe témoin)	Score	Moyenne	Statistique du test	Sig., bilatérale
Situation financière dans les 12 prochains mois (Meilleure)			F=31,7	0,000
Meilleure	1324	16,88		SO
Pareille	2148	17,28		0,055
Pire	827	15,73		0,000
Citoyenneté			t=-0,84	0,399
Oui	4519	16,83		
Non	205	16,54		
Handicap(s)			t=-12,19	0,000
Oui	447	14,21		
Non	4255	17,11		
Densité urbaine (Ville)			F=3,67	0,012
Zone rurale	423	17,41		0,019
Village	1417	16,81		0,637
Ville de taille moyenne	1420	16,94		0,253
Ville	1452	16,57		SO
Régions géographiques (Europe du Nord)			F=20,46	0,000
Europe du Nord	386	15,87		SO
Royaume-Uni et Irlande	268	15,10		0,399
Europe centrale	819	16,46		0,409
Méditerranée	1094	16,77		0,042
Europe de l'Est	2157	17,37		0,000

Facteurs psychosociaux et santé mentale de la jeunesse

Hormis les charges assumées dans la famille, tous les facteurs psychosociaux du tableau 4 sont corrélés à la santé mentale des jeunes. Ainsi, un meilleur logement, le soutien de l'entourage, des contacts fréquents avec les amis et les voisins, un pays dans une situation financière rassurante, une bonne accessibilité aux services publics, un voisinage de qualité et une pratique religieuse et sportive régulière jouent en faveur de la santé mentale des jeunes. En revanche, des tensions entre jeunes et personnes âgées la desservent. Parmi ces facteurs psychosociaux, la qualité de l'habitation apparaît comme le premier facteur de santé mentale, suivi de la satisfaction à l'égard de la situation financière du pays, les réseaux de soutien et la qualité des services publics.

Tableau 4 : Matrice de corrélation entre facteurs psychosociaux et santé mentale des jeunes

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Qualité du logement (1)	1										
Réseau de soutien (2)	0,07***	1									
Tension entre jeunes et personnes âgées (3)	-0,05***	-0,03	1								
Interaction avec les amis et les voisins (4)	0,10***	0,04*	-0,02	1							
Charges familiales (5)	-0,10***	-0,04**	0,02	-0,08***	1						
Satisfaction à l'égard de la situation économique du pays (6)	0,10***	0,06***	0,08***	0,01	-0,02	1					
Accès au service public (7)	0,07***	0,06***	-0,10***	0,14***	0,07***	0,09***	1				
Qualité du voisinage (8)	0,19***	0,04**	-0,10***	0,06***	-0,09***	0,13***	0,15***	1			
Religiosité (9)	-0,03*	0,05***	0,03	-0,07***	0,13***	-0,01	-0,13***	0,12***	1		
Exercice physique (10)	0,04**	0,05***	-0,01	0,09***	0,08***	0,09***	0,01	-0,02	0,10***	1	
Santé mentale (11)	0,15***	0,10***	-0,05**	0,08***	-0,01	0,14***	0,10***	0,09***	0,07***	0,09***	1
Moyenne	5,30	4,87	0,83	3,27	0,41	4,28	15,38	15,45	0,92	0,99	16,82
Écart-type	1,09	0,48	0,69	1,06	0,94	2,37	3,05	2,74	1,04	1,26	4,85

* p < 0,05; ** p < 0,01; *** p < 0,001.

Principales conclusions et implications

Le présent article identifie les facteurs démographiques et psychosociaux corrélés à la santé mentale et au bien-être psychologique d'un échantillon représentatif de jeunes Européens. Cette section présente les principales conclusions et discute leurs implications théoriques et politiques dans le secteur jeunesse en Europe.

Les jeunes Européens présentent des profils extrêmement variés en termes de santé à la fois mentale et psychologique. Bien que certains pays, en Europe du Nord notamment, affichent des scores de PWB cumulés tout à fait honorables, la santé mentale apparaît relativement mauvaise dans l'ensemble. Cette corrélation négative entre bien-être psychologique et santé mentale observée à l'échelle agrégée s'explique peut-être par le concept psychologique d'*affluenza*, employé par James (2007) pour expliquer la forte prévalence de troubles mentaux dans les nations consuméristes qui n'ont cessé de s'enrichir. Pour autant, on note qu'à l'échelle individuelle, certains facteurs démographiques – âge, activité, situation financière du ménage, handicaps, environnement de résidence – influencent sensiblement la santé mentale et le bien-être psychologique des jeunes, tout comme la qualité de l'habitation, les réseaux de soutien, l'interaction avec les amis et les voisins, la satisfaction à l'égard de la situation financière du pays, la qualité du service public et du voisinage et les exercices physiques pratiqués.

Ces constats ne sont pas sans implications théoriques, dans le sens où ils contribuent à mieux cerner le bien-être des jeunes par le biais de l'eudémonisme, une approche généralement délaissée par les recherches consacrées aux enfants et aux jeunes. Mais, outre leur portée théorique, ils entraînent également un certain nombre d'implications pour les politiques européennes de jeunesse.

La corrélation négative, à un degré significatif, entre l'âge et les deux états analysés (santé mentale et bien-être psychologique) suggère un besoin d'interventions plus systématiques en faveur des jeunes « les plus âgés ». Les jeunes qui prennent soin de leurs proches, sont au chômage ou handicapés devraient par ailleurs être aidés en priorité ; à défaut, leur santé mentale et leur bien-être psychologique pourraient en pâtir. Les politiques macroéconomiques, celles visant à lutter contre la pauvreté des jeunes en particulier, sont essentielles pour les pays européens. La qualité des logements, des voisinages, des services publics, des installations sportives et des réseaux de soutien, premières victimes des mesures d'austérité, doit être maintenue. Du fait de degrés de santé mentale et de bien-être psychologique extrêmement disparates suivant les pays et les environnements de résidence (rural, urbain, etc.), les stratégies adoptées tant à l'échelle nationale qu'européenne devraient identifier les régions ou localités à doter de ressources plus conséquentes. D'une manière générale, les politiques relatives à la protection sociale et aux soins, aux collectivités locales, à l'engagement citoyen, à l'enseignement, à la santé et aux finances devraient viser à améliorer la santé mentale et le bien-être psychologique des jeunes en tenant compte des facteurs démographiques et psychologiques susmentionnés.

Limitations et orientations futures

En dépit de leurs implications théoriques et politiques, il convient de relativiser les conclusions de la présente étude. La section suivante recense un certain nombre de limites que j'invite à prendre en compte dans les prochains travaux de recherche.

1. Mes recherches s'appuient sur des données corrélées. Aucune relation de cause à effet ne peut donc être établie entre les facteurs démographiques et psychosociaux et la santé mentale ou le bien-être psychologique des jeunes. La mise en évidence de telles relations nécessite des données longitudinales, que seule une étude longitudinale du bien-être des enfants et des jeunes à l'échelle européenne est capable de fournir.
2. La présente étude se limite aux données recueillies via le questionnaire de l'EQLS auprès des jeunes de 18 ans et plus. Les résultats ne rendent donc pas compte de la situation des moins de 18 ans. Même si cette entreprise paraît ambitieuse, les futures recherches devraient recueillir les données de santé mentale et de PWB des plus jeunes tranches de population.
3. Les résultats des corrélations entre les facteurs démographiques/psychosociaux et le bien-être des jeunes dérivent d'une analyse bivariée. Ces facteurs méritent un examen plus approfondi à l'avenir, à l'aide de techniques statistiques multivariées. À cet égard, des modèles multiniveaux peuvent donner des résultats plus robustes du fait de la nature structurée des données (enquêtés individuels classés par pays).
4. L'identification des déterminants démographiques et psychosociaux de la santé mentale et du bien-être psychologique des jeunes a été réalisée dans cette étude au moyen de variables individuelles. Bien que ces paramètres soient essentiels, les futurs travaux scientifiques devraient tenir compte de la valeur de divers facteurs contextuels ou macroscopiques – chômage chez les jeunes par pays, densité de la population, coût public de l'enseignement et de la santé – au moment de la collecte des données d'enquête.
5. Cet article explore la question du bien-être eudémonique en s'intéressant plus particulièrement au bien-être psychologique et à l'un de ses domaines principaux, la santé mentale. Le PWB présente bien d'autres aspects, tels que l'autonomie ou la personnalité, que les futurs travaux consacrés au bien-être des jeunes pourraient examiner en détail.

REMERCIEMENTS

Cet article s'appuie sur des données recueillies par Intomart GfK à la demande de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, et mises à disposition par le centre d'archivage britannique UK Data Archive. Les résultats et opinions exprimés n'engagent que leurs auteurs. La Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, Intomart GfK (institut de sondage) et UK Data Archive ne peuvent être tenus responsables de l'analyse ou de ses interprétations.

Fonds européen pour l'amélioration des conditions de vie de travail, Enquête européenne sur la qualité de vie, 2011-2012 (fichier informatique). 2^e édition. Colchester, Essex : UK Data Archive (distributeur), janvier 2014. Numéro de série : 7316, <http://dx.doi.org/10.5255/UKDA-SN-7316-2>.

RÉFÉRENCES

- Bech P. (1998), *Quality of life in the psychiatric patient*, Mosby-Wolfe, Londres.
- Bradshaw J. (2009), « Social inclusion and child poverty », in Perrig-Chiello P. (ed.), *Interdisciplinary Workshop Report on Changing childhood in a changing Europe*, Unité des sciences sociales de la Fondation européenne de la science (ESF), Strasbourg.

Comité de la protection sociale (2012), « Tackling and Preventing Child Poverty, Promoting Child Well-being », Avis du Comité de la protection sociale à la Commission européenne, Bruxelles

Commission des communautés européennes (2006), « Vers une stratégie européenne sur les droits de l'enfant », Communication de la Commission, Commission des communautés européennes, Bruxelles.

Conseil de l'Union européenne (2012), *Preventing and tackling child poverty and social exclusion and promoting children's well-being*, Conseil de l'Union européenne, Bruxelles.

Croxford L., Iannelli C., Shapira M., Howieson C. et Raffe D. (2006), « Education and youth transitions across Britain 1984-2002 », *CES Briefing*, n° 39, CES, université d'Édimbourg, Édimbourg.

Diener E. et Lucas R. E. (1999), « Personality and subjective well-being », in Kahneman D., Diener E. et Schwarz N. (eds), *Well-Being: The Foundations of Hedonic Psychology*, Russell Sage Found, New York, pp. 213-229.

Eurofound (2012), *Third European Quality of Life Survey – Quality of life in Europe: impacts of the crisis*, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg.

Eurofound (2013), *Third European Quality of Life Survey – Quality of life in Europe: Subjective well-being*, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg.

Fattore T., Mason J. et Watson E. (2007), « Children's conceptualisation(s) of their well-being », *Social Indicators Research*, 80, pp. 5-29.

Groupe de travail de l'Union européenne (2008), *Child Poverty and Well-Being in the EU – Current status and way forward*, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg.

Institut de recherche sociale TARKI (2010) « Child poverty and child well-being in the European Union », rapport préparé pour la Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances (unité E.2) de la Commission européenne, Commission européenne, Budapest.

James, O. (2007), *Affluenza: How to be Successful and Stay Sane*, Vermillion, Reading MA.

Perrig-Chiello P. (2009), « Introduction », in Perrig-Chiello P. (ed.), *Changing Childhood in a Changing Europe* (pp. 3-5), Interdisciplinary Workshop Report, Fondation européenne de la science, Strasbourg.

Pollock G. (2008), « Youth Transitions: Debates over the social context of becoming an adult », *Sociology Compass*, 2: 10.1111/j.1751-9020.2008.00097.x, pp. 467-484.

Rees G., Bradshaw J., Goswami H. et Keung A. (2010), *Understanding Children's Well-Being: A national survey of young people's well-being*, The Children's Society, Londres.

Rees G., Goswami H., Pople L., Bradshaw J., Keung A. et Main G. (2012), *The Good Childhood Report 2012: A Review of Our Children's Well-being*, The Children's Society, Londres.

Rees G., Goswami H., Pople L., Bradshaw J., Keung A. et Main, G. (2013), *The Good Childhood Report 2013*, The Children's Society, Londres.

Richardson D. (2012), *An Evaluation of International Surveys of Children*, Social Policy Division, OCDE, Paris.

Ryan R. M. et Deci E. L. (2000), « Self-Determination Theory and the Facilitation of Intrinsic Motivation, Social Development, and Well-Being », *American Psychology*, 55 (1), pp. 68-78.

Ryan R. M. et Deci E. L. (2001), « On Happiness and Human Potentials: A Review of Research on Hedonic and Eudaemonic Well-being », *Annual Review of Psychology*, 52, pp. 141-66.

Ryff C. D. et Keyes C. L. M. (1995), « The structure of psychological well-being revisited », *Journal of Personality and Social Psychology*, 69, pp. 719-27.

Ryff C. D. et Singer B. (1998), « The contours of positive human health », *Psychological Inquiry*, 9, pp. 1-28.

Ryff C. D. et Singer B. (2000), « Interpersonal flourishing: a positive health agenda for the new millennium », *Personality and Social Psychology Review*, 4, pp. 30-44.

Chapitre 7

« Corps illégaux » en mouvement – un regard critique sur la migration forcée en faveur d’une justice sociale pour les jeunes demandeurs d’asile

Maria Pisani

INTRODUCTION

Homo Migratus. J’ai inventé ce terme pour rappeler un fait évident, mais qui a son importance : les êtres humains se déplacent. Ils se sont toujours déplacés, rien d’inédit à cela. Les tendances contemporaines suggèrent même que les migrations internationales font désormais partie intégrante de la mondialisation. Nous serions arrivés à « l’âge de la migration », comme le qualifient Castles et Miller (2009). Mais comment définir cet âge, au juste ? Le Rapport mondial sur la jeunesse publié par l’ONU en 2013 estimait à environ 27 millions le nombre de migrants de 15 à 24 ans que compterait le monde aux alentours de 2015, soit un huitième de la population totale de migrants (estimée à quelque 214 millions). Selon un autre rapport de l’organisation mondiale, les 19-29 ans représentent entre 36 % et 57 % des migrants internationaux (ONU 2013). Les jeunes partent pour différentes raisons : étudier, travailler, œuvrer comme bénévole à l’étranger ; par amour, parfois. Pour d’autres, le départ du foyer n’est pas un choix, c’est une question de survie. Les statistiques des demandes d’asile à travers l’Europe parlent d’elles-mêmes. En 2014, près de quatre personnes sur cinq ayant demandé l’asile dans l’Union européenne avaient moins de 35 ans (79 %). Les 18-34 ans représentaient une bonne moitié de l’ensemble des demandeurs (54 %), les mineurs de moins de 18 ans, un peu plus du quart (26 %). En 2014, plus de 23 000 mineurs isolés ont demandé l’asile dans l’un des pays de l’Union européenne des 28 (Eurostat 2015).

La présente étude porte sur les jeunes migrants originaires de l'Afrique subsaharienne, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord notamment, forcés à l'exil dans l'Union européenne². Elle comporte deux parties. La première offre un aperçu des tendances de migration forcée à travers la Méditerranée. J'y contesterai le courant néolibéral et les politiques d'immigration de la « forteresse Europe », qui s'étendent bien au-delà des frontières (maritimes) azur : je veux parler des processus et pratiques politiques qui dictent les conditions de vie aux niveaux mondial, régional et local. Sera ensuite étudié le cas des jeunes demandeurs d'asile arrivés à Malte³, et du confinement secondaire au sein de l'Union européenne. Je décrirai les violations des droits de l'homme, la pauvreté et la marginalisation sociale et dévoilerai les processus d'exclusion démocratique, autant de réalités vécues au quotidien par ces « corps illégaux », ces jeunes considérés comme hors la loi tant dans les discours que dans les faits. La deuxième partie sera consacrée à la question de l'hégémonie « étatique », omniprésente à mon sens dans les recherches sur la jeunesse. Je tenterai de démontrer que la « présomption de citoyenneté » dans les recherches sur la jeunesse a échoué dans sa mission de remise en cause de « l'État-nation » comme unité d'analyse. Je conclurai en soutenant que la position prévalente, dénuée d'esprit critique à l'égard des notions d'État-nation et de démocratie, pose un problème de fond, car intrinsèquement exclusive et éloignée de la réalité concrète vécue par des millions de jeunes aux quatre coins du monde : des jeunes corps considérés comme « illégaux » là où le « droit aux droits » ne s'exerce plus (Arendt 2002).

Cet article explore le sujet de la jeunesse et des migrations forcées d'un œil critique. Comme toute bonne lecture critique de la production scientifique, la mienne se fera à la lumière d'un large spectre de disciplines, de paradigmes et de théories. Dans cette étude, je m'appuierai donc, entre autres, sur la théorie critique des relations internationales, sur le poststructuralisme, les études postcoloniales et l'intersectionnalité – autant d'approches théoriques qui partagent un même rejet de toutes les formes d'objectivité ou de neutralité dans le langage, les concepts et les catégories, objectant que la connaissance est inhérente aux processus historiques et sociaux. La présente étude procède à l'examen critique de la jeunesse et des migrations forcées en cherchant non seulement à questionner et à disséquer pour mieux les comprendre la domination et les structures oppressives, mais également en tentant

2. Est entendu par « migration forcée » dans cet article le mouvement d'individus contraints à se déplacer pour échapper à divers dangers de mort. Elle inclut les personnes déplacées pour cause de guerres, persécutions, conflits, famines et catastrophes naturelles ou écologiques. Le terme « migrants forcés » englobe les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ainsi que les personnes déplacées à cause de catastrophes naturelles, écologiques, chimiques ou nucléaires, de famines ou de projets immobiliers (voir également Betts 2009 ; IASFM 2014). On distingue généralement deux types de migrations, la migration forcée et la migration économique, la première étant associée à la catégorie des « réfugiés » et la seconde considérée comme « volontaire ». Une telle dichotomie – entre volonté et contrainte – est intrinsèquement problématique (Crisp 2008). Entre fuir son pays pour des raisons de sécurité et pour des raisons de subsistance et de survie, la frontière est ténue. Elle se complexifie et se brouille même dès lors que le besoin de sécurité humaine ne se limite plus à la violence et aux persécutions, mais inclut la menace socio-économique (Pisani et Grech 2015).
3. Malte est une île située dans la mer Méditerranée, au sud de la Sicile et au nord de la Libye (tout comme les autres îles de l'archipel, Gozo et Comino). Elle est, avec un peu plus de 400 000 habitants, le plus petit État membre de l'Union européenne (UE).

de se rapprocher d'un projet de praxis et de transformation sociale (Habermas 1993). Elle ne revendique pour autant ni objectivité ni neutralité ; elle se veut même ouvertement politique et axée sur la justice sociale. L'objectif n'est pas ici de vous raconter par le menu l'histoire de la jeunesse et des migrations forcées. Interprétez plutôt ce travail de recherche comme une tentative humble – sinon désespérée – de stimuler le débat sur la jeunesse et les migrations forcées, sujet qui mérite d'urgence engagement théorique, interventions et pratiques éclairées et changements juridiques et politiques. Le droit aux droits et la justice sociale en dépendent.

CONTEXTE DE LA MIGRATION FORCÉE SUD/NORD

Les flux migratoires en Méditerranée ont retenu ces derniers mois l'attention des médias internationaux, alors que le nombre de victimes, qui se recensent désormais par milliers, ne cesse d'augmenter. L'Organisation internationale pour les migrations l'estimait au mois d'avril 2015 à 1 780 (OIM 2015). Cette « frontière azur » est devenue l'itinéraire maritime pour réfugiés et migrants forcés le plus meurtrier au monde. Nous ne connaissons probablement jamais le chiffre exact des disparus, jugés « illégaux » ; on a rendu leurs corps jetables. Nous disposons en revanche de statistiques, quoique hétérogènes, sur leurs arrivées. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) et l'OIM, plus de 10 000 mineurs isolés ont risqué leur vie en traversant la Méditerranée en 2014 (UNHCR et OIM 2014). D'autres sources avancent même le chiffre de 12 164 enfants débarqués cette même année sur les seules côtes italiennes – dont un tiers est aujourd'hui porté disparu (Malta Independent 2014). En 2014, plus d'un quart des migrants recensés à leur arrivée à Malte avaient moins de 18 ans (entre 15 et 17 ans pour la plupart), voyageaient seuls et provenaient majoritairement (mais pas exclusivement) de Somalie et d'Érythrée, chassés par la guerre, les conflits et la pauvreté et attirés par la perspective d'une vie meilleure en Europe.

Les réponses politiques et humanitaires à cette situation ont trop souvent adopté l'attitude de la « feuille de vigne », qui « au mieux ignore les causes sous-jacentes, au pire, légitime les structures perpétuant la migration forcée » (Betts 2009: 131). J'aimerais démarrer mon analyse par l'étude du contexte que les migrants forcés qui traversent la Méditerranée laissent derrière eux. Castles (2003) avance que les circulations migratoires forcées, inhérentes aux transformations sociales mondiales, représentent un élément fondamental des relations Nord/Sud. La mondialisation néolibérale n'a de cesse d'exacerber une hiérarchie de la richesse et d'aggraver des inégalités mondiales préjudiciables, est-il encore besoin de le prouver, aux droits et aux moyens de subsistance des plus pauvres. Bravant les dangers de la Méditerranée, des jeunes gens (principalement des hommes) originaires d'Afrique subsaharienne fuient depuis des années déjà la pauvreté et la guerre, risquant leur vie dans l'espoir d'un refuge et d'une vie meilleure, incarnant les formations discursives, historiques et géopolitiques qui décrivent ces nouveaux flux migratoires forcés (Ifekwunigwe 2013). Malgré un léger redressement économique, l'Afrique subsaharienne demeure, de loin, la région la plus pauvre du monde (Economist Intelligence Unit 2014), une réalité qu'il convient de replacer dans le contexte d'une autre vérité dérangeante : les intérêts économiques des plus riches pays du monde ont également contribué

à déclencher et à perpétuer les guerres. En effet, la pauvreté est trop souvent (et jamais incidemment) associée à des États fragiles, caractérisés par un appareil judiciaire faible, des violations des droits de l'homme, des régimes corrompus et un climat d'insécurité, de répression et de persécution, générant des conditions structurelles qui poussent les populations à traverser les frontières internationales en quête de sûreté, de sécurité et de protection (voir également Castles 2003 ; Betts 2009 ; Grech 2011). Les statistiques pour Malte nous révèlent qu'au cours des douze derniers mois, les migrants arrivés par bateau provenaient presque toujours de Somalie, d'Érythrée, d'Éthiopie et du Soudan. Au 26 juin 2015, plus de 120 000 demandeurs d'asile avaient rallié les côtes italiennes (62 000) et grecques (63 000), pour la plupart depuis l'Érythrée, la Somalie, la Syrie, l'Afghanistan et l'Irak, dans cet ordre (BBC 2015 ; ONU 2015).

UN MONDE DIVISÉ

Revenons sur quelques faits d'histoire récents, qui nous aideront à mieux comprendre le contexte politique actuel. La guerre froide terminée, un nouvel ordre mondial s'est instauré et les flux migratoires ont changé. Les intérêts politiques et économiques des pays riches de l'hémisphère Nord ont évolué et, avec eux, leurs priorités. En réponse à la mutation des schémas de migration, l'Union européenne a adopté une politique du confinement, se muant en ce que certains observateurs baptisèrent avec à-propos la « forteresse Europe ». Conséquences directes des attentats du 11 septembre, le resserrement des contrôles aux frontières, l'accent mis sur le tout-sécuritaire, le durcissement des procédures de détermination du statut de réfugié et les restrictions de visa, entre autres, apparaissent comme autant de mesures destinées à endiguer les migrations Nord/Sud ou, plus précisément, à forcer les réfugiés des pays du Sud à rester chez eux (Kofman *et al.* 2000). Comme l'a déclaré récemment un jeune réfugié lors d'une conférence organisée à Malte : « Il m'aurait été plus facile d'obtenir un visa pour Mars que pour l'Europe. » Ce témoignage explique pourquoi, contrairement aux idées reçues, en Europe comme ailleurs, la plupart des personnes déplacées sont accueillies au Moyen-Orient, en Asie et en Afrique. Les plus pauvres pays du globe hébergeaient en effet fin 2013 86 % des réfugiés du monde (UNHCR 2014) – une réalité qu'il convient aussi d'expliquer dans le contexte plus large des relations Nord/Sud.

Si les causes de migration forcée sont mondiales, la responsabilité de l'accueil des réfugiés est avant tout locale. La majorité des réfugiés et des personnes déplacées résident depuis trop longtemps (c'est-à-dire depuis au moins cinq ans) dans des camps de migrants, leur seule destination possible. Pour de nombreux pays du Sud accueillant les réfugiés, cette situation chronique contribue à l'insécurité, pose des problèmes à des économies déjà faibles, et un dilemme politique et économique vis-à-vis de la sécurité de ses propres citoyens. Le statu quo dans les pays d'origine et les réponses politiques des pays d'accueil expliquent en partie pourquoi la situation des réfugiés s'éternise, mais n'offrent qu'une vue parcellaire du problème.

Grâce à leurs politiques d'asile restrictives, les pays riches de l'hémisphère Nord ont externalisé leurs frontières au Sud, imposant aux pays du Sud des responsabilités disproportionnées (Milner 2014). Cette situation n'est pas sans rappeler ce que Hyndman appelait un « casse-tête... une contradiction, ou plus simplement de la

géopolitique » (2011: 7). Les nations les plus fortunées de la planète ont même redoublé d'imagination pour se soustraire à leurs obligations juridiques, pourtant consacrées par la Convention de Genève de 1951. Les aides, politiques et stratégies mises en place par les démocraties libérales sont un déni flagrant des normes démocratiques libérales et des droits de l'homme établis pour protéger les réfugiés. Cette politique du confinement a contribué à parquer des millions et de millions de laissés-pour-compte – les réfugiés – dans l'incertitude, à les priver de leurs droits les plus fondamentaux – au travail, à la résidence, à la mobilité – et à restreindre leur statut juridique (*ibid.*). Comme Chimni (2009: 11) l'a soutenu, arguments à l'appui, un accès restreint aux droits internationaux doit être contextualisé d'un point de vue historique et reconnu comme un acte délibéré, destiné à renforcer ce qu'il appelle « le mythe de la différence entre le deuxième et le tiers-monde ». En l'absence de solutions durables et d'une protection efficace, certains réfugiés poursuivront leur périple, créant ainsi des mouvements secondaires irréguliers (Moret, Baglioni et Efonyi-Mäder 2006) non sans conséquences à l'échelle régionale et internationale. Certains – et certains seulement, comme le prouvent les statistiques – se dirigeront vers l'Europe. Citons, par exemple, les camps de Mai Aini et Adi Harush, en Éthiopie, qui accueillent des réfugiés érythréens depuis plus de dix ans. Sans perspective d'avenir, des milliers de jeunes Érythréens ont préféré reprendre la route, vers le Moyen-Orient ou l'Europe (UNHCR 2011).

LA FORTERESSE EUROPE

Cette politique de confinement concomitante aux politiques d'immigration restrictives a vu naître la « forteresse Europe ». Similaire à l'opération australienne « Frontières souveraines », elle réduit l'accès des demandeurs d'asile à une simple protection pour réfugiés. Cette stratégie a eu des répercussions tragiques, les États membres tentant coûte que coûte d'ériger des remparts de plus en plus impénétrables pour refouler les indésirables – et ce en dépit des extrémités auxquelles ces derniers sont prêts pour qu'on les protège. Obnubilée par la « défense » de son périmètre extérieur, l'Union européenne a franchi le cap des mesures extraordinaires, faisant primer les frontières sur les vies humaines, la souveraineté sur les droits.

Un cas d'illustre à merveille : la frontière entre la Grèce et la Turquie, où clôtures de barbelés, caméras infrarouges et patrouilles, entre autres, servent à écarter une présumée « menace à la sécurité nationale » (Conseil de l'Europe 2010). Plus à l'est, pour juguler la hausse spectaculaire des migrants venus de pays comme l'Afghanistan et la Syrie, le gouvernement de Hongrie a entrepris la construction d'un mur de 4 mètres de haut le long des 175 kilomètres qui séparent son territoire de la Serbie (The Wall Street Journal 2015).

Les frontières septentrionales sont également concernées. En 2014, l'Union européenne a pris la décision de ne pas prolonger l'opération italienne Mare Nostrum et les opérations de recherche et de sauvetage en mer Méditerranée sous prétexte qu'elles encourageaient les migrants à se lancer dans sa traversée. Nul besoin de le préciser : les migrants ont continué à s'entasser sur les ponts des navires, et les tentatives désespérées pour atteindre un rivage sûr n'ont pas cessé. La décision de stopper les opérations de sauvetage a alourdi le bilan de centaines de noyades au printemps 2015.

Les travaux de recherche ont démontré que les flux migratoires « illégaux » découlaient directement du resserrement des contrôles aux frontières. L'illégalité est le produit de la course à la sécurisation, qui est également responsable de l'incrimination des migrants au regard de la loi, de la politique et d'une « pléthore de pratiques » (Scheel et Squire 2014: 189).

En l'absence de moyens de déplacement légaux et sûrs, les réseaux de passeurs sans scrupule, un recours des plus risqués, se sont multipliés. Le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants, François Crépeau, a démontré que le Protocole de Palerme (2000) contre le trafic de migrants pouvait servir d'outil de répression au service des intérêts des États. Selon lui, cet instrument souffre d'une vision simpliste du phénomène qui, outre sa dangerosité, représente un déni des droits des réfugiés. Le protocole contre le trafic illicite des migrants peut être différencié du protocole contre la traite des êtres humains en termes de contrainte et de consentement – la capacité de décision et d'action étant ici déterminante. Il ne s'agit pas de suggérer que les passeurs ne profitent pas de la situation d'individus aux abois, mais d'insister sur le fait que le migrant agit de son plein gré et en toute connaissance des risques encourus, contrairement à la victime de la traite, trompée et contrainte. Les hommes politiques confondront souvent trafic illicite et traite – et bien naïf celui qui irait croire cette méprise « accidentelle » –, générant ainsi les conditions nécessaires à la justification d'une approche dure à l'encontre des passeurs (Crépeau 2003). En effet, en réponse aux tragiques noyades en Méditerranée, les États membres de l'Union européenne ont rédigé une résolution du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies les autorisant, sous mandat de l'ONU, à intervenir militairement en Libye pour contenir les vagues de migrants en « ciblant les réseaux de traite » (The Guardian 2015). Theresa May, alors secrétaire d'État à l'Intérieur, avait justifié une telle action en affirmant :

Nous devrions employer nos forces armées, nos services de renseignement et nos moyens de lutte contre le crime non seulement pour contribuer aux opérations de recherche et de sauvetage mais également pour frapper les trafiquants qui mettent les gens en danger (International Business Times 2015).

Une autre lecture des réseaux de passeurs est également proposée par la littérature scientifique. L'échec des politiques migratoires s'est soldé par l'émergence de l'industrie de la migration : ONG (dont celle dont je fais partie), documents falsifiés, réseaux de trafic illicite, entre autres. Ironie du sort, en voulant maintenir l'indésirable hors de ses frontières, la « forteresse Europe » a stimulé la migration irrégulière ; la généralisation des réseaux de passeurs a été en effet décrite comme le corollaire direct des mesures régionales et nationales mises en place pour se prémunir contre une immigration non souhaitée. En résumé, les migrants optent par défaut pour la seule solution disponible, celle offerte par les passeurs. Si un moyen plus sûr d'immigrer se présentait à eux, la plupart le choisiraient en vertu du bon sens, plutôt que de risquer leur vie dans les eaux mortifères de la Méditerranée, ou dans n'importe quel autre recoin de ce monde divisé. En l'occurrence, l'aventure n'est pas ouverte à tous. Des études révèlent en effet que divers paramètres entrent dans le processus de migration forcée, tels que l'âge, le sexe, les handicaps, le statut socio-économique, la « race » et l'ethnicité, par exemple (UNHCR et Integra Foundation 2015). Le renforcement des politiques de migration et des régimes de demande d'asile a fait

grimper le prix du trajet vers la sécurité des côtes européennes. Résultat des courses, la protection des réfugiés – l'accès aux droits – a un coût, et n'est disponible que pour ceux capables de l'acquitter (Zetter 1991). L'accès des migrants à différentes formes de capital (économique, social, culturel, symbolique et humain) détermine la réussite ultérieure du processus migratoire. Les périple sont longs, périlleux et éprouvants pour les organismes (Pisani et Grech 2015). Rien d'étonnant, dans ces conditions, à ce que la majorité des demandeurs d'asile qui tentent la traversée soient des jeunes hommes (Ifekwunigwe 2013 ; Pisani et Azzopardi 2009). Et pourtant, malgré l'existence de droits de l'homme, malgré la Convention de Genève de 1951 et les dispositions spécifiques de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (UNCRC), de jeunes migrants forcés en situation irrégulière continuent à faire l'objet de mesures répressives en violation de leurs droits (Global Migration Group, Unicef et OHCHR 2013).

« CORPS ILLÉGAUX »

Nous sommes fréquemment exposés aux images de misère diffusées par les médias : la détresse des « réfugiés » d'Afrique, du Moyen-Orient et d'ailleurs. Les « Damnés de la Terre » (Fanon 2002) représentent une foule pitoyable anonyme, gommée par l'histoire et par une distance confortable. L'espace d'une traversée vers le littoral européen, le « réfugié » est devenu « immigré en situation irrégulière », « émigré clandestin », « demandeur d'asile en situation irrégulière » et ainsi de suite. L'hétérogénéité des demandeurs d'asile est effacée, souvent au profit d'une « noirceur essentialisée » (Ifekwunigwe 2013: 221). Les étiquettes ne sont pas sans problème – l'évolution du discours ne survient pas dans un vide : les politiques de migration et les inquiétudes opérationnelles des États y président (Zetter 1991). Un discours aussi hégémonique et incriminant maintient les relations de pouvoir qui servent les intérêts des pays du Nord, justifiant du même coup, en plus de les définir, les politiques dures qui, trop souvent, violent ouvertement les droits de l'homme. Quoi de plus facile que de bafouer les droits d'un corps « illégal » – oui, au point de se demander si, finalement, ces corps ont le « droit aux droits » (Arendt 2002).

À Malte, par exemple, les demandeurs d'asile sont détenus jusqu'à douze mois, ou jusqu'à ce que leur demande soit traitée ; pour ceux à qui l'asile est refusé, cette durée atteint dix-huit mois. En 2011, le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe a déclaré que la politique maltaise de détention administrative obligatoire et prolongée était « irréconciliable avec les exigences de la Convention européenne des droits de l'homme et avec la jurisprudence de la Cour de Strasbourg ». La Cour a estimé qu'aucune des voies de recours à disposition des migrants ne constituait un « recours rapide et effectif permettant de contester la légalité de la détention des demandeurs », ce qui représentait une violation du droit de liberté consacré par la Convention européenne des droits de l'homme (Commissaire aux droits de l'homme 2011). Les conditions de détention ont également été critiquées de toutes parts, et même jugées « en deçà du seuil des traitements dégradants » (Commission internationale des juristes 2012: 31).

La Convention de Genève est un instrument fondé sur les statuts et les droits, reposant sur un certain nombre de principes fondamentaux, en particulier l'interdiction de

discrimination, de pénalisation et de refoulement. Surtout, la convention interdit les sanctions à l'encontre des entrées illicites (UNHCR, n.d.: 3), et pourtant, dans le cas des « corps illégaux », les « droits » sont limités au citoyen imprégné d'humanité. Des recherches ont démontré que le centre de rétention représentait, comme l'a illustré Agamben, le paradigme même de « l'état d'exception » : un espace dépolitisé où, en vertu de leur exclusion politique – et ontologique –, les vies sont suspendues, dés-humanisées, réduites à une « existence nue », hors de portée de la loi (voir Agamben 1997: 174). Tel est le destin du « corps illégal » ; le coût de la sécurité de la nation est supporté par le politique fragilisé, son « droit aux droits » nié (Arendt 2002). La politique de détention reste inchangée.

La politique de détention obligatoire s'applique également aux mineurs non accompagnés, le temps que leur âge soit vérifié – une politique qui enfreint également les principes de l'UNCRC, et qu'il est impossible de considérer comme étant dans l'intérêt des jeunes (aditus 2014)⁴.

Les pratiques discursives servent à maintenir le « corps illégal » hors de la communauté politique nationale. La sécurité nationale prime : la population s'en retrouve protégée, mais la relation citoyen/non-citoyen également renforcée. La déclaration suivante, que l'on doit à l'ancien ministre de l'Intérieur maltais, illustre bien cette situation :

Compte tenu de la surface réduite de Malte, vous imaginez bien que le gouvernement ne peut pas lâcher les immigrés en situation irrégulière comme cela dans les rues, surtout au vu de leur hausse actuelle. Ce n'est pas le message que nous souhaitons envoyer, et le pays courrait à la catastrophe... En ma qualité de ministre, je suis avant tout responsable de la protection des citoyens maltais (Calleja 2009).

Les régimes de discours et de pouvoir, éclairés par le récit fervent de l'Église catholique romaine dont l'écho résonne en ces temps où la victoire sur l'Islam est encore célébrée⁵, sont marqués sur le corps, reconstruisant le sujet ; l'immigré noir en situation irrégulière est rendu docile (Foucault 1976).

4. Une fois l'âge vérifié, une ordonnance de placement est émise par le ministre, qui place officiellement le mineur sous la tutelle du ministère de la Famille et de la Solidarité sociale. Les mineurs non accompagnés sont alors transférés vers un centre ouvert, où un tuteur légal leur est attribué, et où la procédure de demande d'asile reprend. Un rapport récemment publié par la Fondation aditus dresse une liste non exhaustive de recommandations concernant des situations inquiétantes observées dans le cadre de l'appréciation de l'âge et la mise sous tutelle : besoin de réguler les procédures d'évaluation de l'âge et d'améliorer la transparence ; la vérification de l'âge ne devrait pas se faire en détention, et les mineurs ne devraient pas être détenus avec les adultes ; les mineurs ne peuvent actuellement être assistés par un tuteur ou un représentant légal pendant la procédure d'évaluation de l'âge ou les entretiens ; aucune information adéquate ni accessible n'est transmise aux mineurs, qui ne peuvent donc participer au processus d'évaluation de leur âge. Par ailleurs, les tâches et responsabilités du tuteur légal ne sont pas clairement définies d'un point de vue juridique ou politique, et il existe un délai de carence entre leur arrivée/mise en détention et l'attribution d'un tuteur ou d'un représentant légal (aditus 2014: 35-42).
5. L'arrivée des demandeurs d'asile a été largement perçue comme une menace pour la société maltaise et pour le mythe de l'homogénéité culturelle. Malte est un État catholique romain ; le discours sociétal a répondu par une mobilisation des symboles partagés (en particulier la « religion de la nation » et les « valeurs chrétiennes ») et de la mémoire sociale qui englobe l'hétérogénéité et la hiérarchie sociale dans une sorte d'identité nationale collective plus large, bien qu'imaginaire (Borg et Mayo 2002).

Les politiques de détention sont symptomatiques de l'abus insidieux mais omniprésent du pouvoir des gouvernements du monde entier, dont découlent des stratégies et pratiques imposées par les intérêts nationaux et les gains politiques. Au regard des valeurs généralement associées aux « démocraties libérales » – justice, droit, égalités, etc. – l'idée même qu'un État puisse emprisonner des milliers d'individus en l'absence du moindre délit et de la notion même de « culpabilité » ou « d'innocence » dépasse l'entendement. Soyons clairs : jamais un jeune citoyen de l'État-nation ne serait traité de la sorte.

Des contraintes de place m'empêchent de décrire en détail la réalité vécue par les mineurs non accompagnés et les demandeurs d'asile à Malte⁶. Rappelons toutefois que la majorité des demandeurs d'asile de l'île – 80 % en 2015 (UNHCR Temps réel) – bénéficie d'une protection internationale en reconnaissance du dommage subi en fuyant leur pays. Pour la plupart d'entre eux, celle-ci se limite cependant à une protection subsidiaire : liberté de circulation à Malte, de résidence (renouvelable) pour une année, accès à l'emploi, soins médicaux et aides sociales de base, accès à l'enseignement public et titres de voyage (UNHCR Malta 2010). Il leur est en revanche interdit de prétendre à la citoyenneté⁷. Ceux dont la demande de protection a été rejetée sont tolérés à Malte, en attendant d'être expulsés. Peu le seront dans les faits, la situation dans leur pays d'origine ne le permettant pas. Ils restent donc dans les limbes – d'un point de vue discursif, ontologique et juridique, ils existent en marge, ils sont dépourvus de toute existence politique, le pouvoir décide pour eux – leurs voix sont niées par l'État souverain, ils sont hors la loi, réduits au silence (Agamben 1997).

Au cours des treize dernières années, 20 000 demandeurs d'asile ont rejoint les côtes maltaises – 6 000 y seraient restés. Une partie de ceux qui sont partis ont bénéficié du programme de réinsertion mis en place par les États-Unis ; quelques centaines d'entre eux ont été accueillis par d'autres États membres de l'Union européenne. Quelques centaines d'autres ont été rapatriés, parfois volontairement. Mais des milliers ont quitté Malte et personne ne sait où ils sont – et cela vaut pour les mineurs non accompagnés. Selon un rapport, au moins deux d'entre eux sont portés disparus chaque semaine (aditus 2014). Comment l'expliquer ?

CONFINEMENT SECONDAIRE : DEUX EUROPE

Pour répondre à cette question, attardons-nous maintenant sur la politique du confinement adoptée au sein de l'Union européenne et sur la question des mouvements irréguliers secondaires. Nul doute, désormais, que la volonté de parvenir à un régime

6. Voir, par exemple, JRS Malta (2010) ; aditus (2014) ; UNHCR et Integra Foundation (2015).

7. Les réfugiés bénéficiaires de la protection subsidiaire sont en droit de déposer une demande de citoyenneté ; mais, comme l'a démontré DeBono (2013), le régime de la citoyenneté maltaise et le sous-champ de la naturalisation sont régis par une « attitude protectionniste » et des « inquiétudes quant à l'immigration ». Les aspects juridiques et pratiques de la naturalisation soulèvent des questions sensibles d'équité et de justice. DeBono, qui la qualifie de « pratique accablante », affirme que le pouvoir discrétionnaire du ministre – qui manque de transparence et empêche toute voie de recours – suggère une « distinction entre citoyen et non-citoyen » amenée à durer à la faveur d'un soutien politique général (DeBono 2013: 10-11).

d'asile européen commun (RAEC) n'est plus (aida 2014). Loin d'être harmonisées, les demandes d'asile – et les taux de reconnaissance du statut de réfugié – présentent bien des disparités : les chances pour qu'un demandeur obtienne une protection (et la qualité de celle-ci) dépendent en grande partie de l'endroit, au sein de l'Union européenne, où il dépose sa demande. Le règlement Dublin indique quels États sont responsables de l'examen des demandes d'asile. Ceux-ci sont déterminés en fonction du lieu d'arrivée, soit en général – pour les raisons évoquées plus haut – l'un des pays situés aux frontières extérieures ; compte tenu des restrictions d'immigration, les moyens d'atteindre l'Union européenne sont relativement restreints pour les demandeurs d'asile. Il en résulte une ligne de démarcation Nord/Sud au sein même de l'Europe. Les pays du Nord ont milité en faveur de politiques d'asile plus humaines tout en arguant de la nécessité pour les demandeurs de rester dans leur pays d'accueil, tandis que ceux du Sud – et de l'Est, de plus en plus – critiquent le « fardeau » injuste imposé par le règlement Dublin aux frontières extérieures. À l'heure actuelle, le règlement Dublin garantit – sur le papier du moins – le confinement des demandeurs d'asile à leur pays d'accueil, une garantie renforcée par le système EURODAC. À leur arrivée, les empreintes digitales des demandeurs d'asile sont systématiquement relevées et stockées dans une base de données – à des fins de contrôle d'identité et de retour éventuel vers le premier pays d'asile (The Migration Observatory n.d.). Les demandes de la Commission européenne de « partager le fardeau » au moyen d'un quota obligatoire de réinsertion de 40 000 bénéficiaires d'une protection au sein de l'Union européenne et de 20 000 en dehors ont été rejetées par les États membres. En juillet 2015, dans le sillage de ce que l'on qualifia de « joute argotique de diplomates » (Robinson 2015: n.p.), la majorité des États membres a convenu d'accueillir 40 000 réfugiés sur deux ans, sur la base du volontariat et sans quotas définis (la Bulgarie et la Hongrie ont été exemptées, le Royaume-Uni a refusé). Ce chiffre est ridicule si on le ramène au nombre d'arrivées recensées en 2014 et pendant les premiers mois de 2015, signe flagrant de l'absence de solidarité entre les États membres – et a fortiori envers les réfugiés et les migrants forcés. L'accord est, au mieux, symbolique.

L'Union européenne compte 28 pays accrochés à leurs propres intérêts : les questions d'immigration ressortent habituellement en période électorale. Les partis en compétition sont plus susceptibles d'adopter une « ligne dure », adaptant leur position et leur discours de manière stratégique, pour écarter la menace d'une extrême droite de plus en plus populaire. En effet, bien trop souvent, par peur d'une sanction par les urnes, le « corps illégal » – et dans certains pays, bien que dans une moindre mesure, la catégorie plus large des « migrants » – sert d'agneau sacrificiel : un bouc émissaire tout trouvé aux maux du pays. Le pouvoir est déterminé par les votes, et les « immigrants en situation irrégulière » n'ont pas le droit de voter ; le poids électoral du « corps illégal » est non existant⁸ et les possibilités de prendre part aux actions et décisions politiques sont infimes, définies par une réalité sociale vécue au niveau individuel, constituée au niveau politique et établie par la loi. Dans l'intervalle, les demandeurs d'asile retardent leur progression vers l'état apolitique « d'existence nue » : ils poursuivent leur route

8. Comme Malte est une nouvelle terre d'immigration, l'absence d'une voix diasporique au sein de la population est également perceptible. La situation locale est comparable à celle des États-Unis, par exemple, où le vote hispanique a eu une incidence considérable sur le débat politique sur « l'immigration illégale » et la citoyenneté (voir à ce propos Cooper et Gabriel, 2012).

contre vents et marées, agissant à l'échelle micropolitique, traversant les frontières internes et résidant au sein de la forteresse en situation irrégulière. Et le schéma se répète : nous assistons à la production de l'illégalité au sein de l'Union européenne, ressassée dans les médias, alors que la France et la Suisse bétonnent leurs frontières avec l'Italie et que les « immigrants en situation irrégulière » prennent des mesures désespérées pour rejoindre le Royaume-Uni depuis Calais, et ainsi de suite.

JEUNESSE ILLÉGALE : UNE TRANSITION ÉPISTÉMOLOGIQUE

La plupart des demandeurs d'asile ayant débarqué à Malte résident aujourd'hui ailleurs dans l'Union européenne. Comment ? Bonne question : telle est la réalité des migrations illégales. Toujours est-il que la situation que je vous décris, bien que spécifique au contexte maltais, vaut un peu partout dans l'Union européenne et au-delà. Au sein de l'Union européenne, les données manquent généralement de précision et de fiabilité ; l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) estime à un demi-million le nombre de migrants qui franchissent chaque année les frontières de l'Union européenne sans titres valables. En 2007, quelques années avant que la migration de Méditerranée et d'Europe de l'Est ne s'intensifie, on estimait le pourcentage des 56 millions de migrants d'Europe sans papiers entre 10 % et 15 % (PICUM 2013). Faites le calcul : cela représente beaucoup d'individus. Beaucoup de jeunes individus.

Ce que je tente de démontrer depuis le début de cet article, c'est que la question des migrations forcées, et plus précisément de la migration illégale et des flux de demandeurs d'asile, est indissociable des problématiques de la géopolitique, de la mondialisation néolibérale et surtout, de l'État-nation. L'État-nation souverain dresse deux frontières : celle qui sépare les nations, et celle qui sépare les citoyens des non-citoyens – une réalité qui est le fondement même du traitement que les États réservent au « corps illégal » (voir également Pisani 2012 ; Pisani et Grech 2015).

J'en profite pour rebondir sur un thème lié aux études de jeunesse et sur ce que je qualifierais d'hégémonie « étatiste », qui accompagne invariablement ce qui a été défini plus haut comme la « présomption de citoyenneté » (Pisani 2012). En guise d'exemple, je renverrai à l'introduction aux études de jeunesse d'Andy Furlong (2013). Furlong (2013: 210) reconnaît que tous les « résidents d'un pays n'ont pas droit à la citoyenneté » et même qu'ils « peuvent se voir officiellement privés de certains droits et [que], dans ce cas, l'État peut limiter l'ouverture des droits et la conditionner à divers critères plus stricts que ceux imposés à ses propres citoyens... leur position est très ambiguë. » La reconnaissance de la non-citoyenneté est louable. Mais, à mon grand dam, l'analyse de Furlong s'arrête là et la question des implications pour la jeunesse « illégale » passe à la trappe. L'auteur développe néanmoins par la suite :

[tous] les jeunes se voient accorder les droits de base des citoyens au compte-gouttes et, alors que l'âge auquel le droit de vote est généralement conféré représente un jalon important, l'ouverture de tout un ensemble de droits supplémentaires est souvent repoussée à un stade ultérieur (*ibid.*)

La présomption est donc que, bien que tous les jeunes se heurtent à des restrictions vis-à-vis de leur accès à la citoyenneté, la discrimination est « temporaire », même si

« elle continue d'impliquer le déni, validé par l'État, de divers droits et obligations de citoyenneté » (Furlong 2013: 25). Dans le cas de la jeunesse « illégale », la transition de la minorité à la majorité ne garantit pas le « droit aux droits ».

Le passage suivant, extrait de « Youth Work: A Manifesto For Our Times – revisited » (2015), de Bernard Davies, approfondit la définition de la présomption :

La volonté du travail de jeunesse de rétablir la balance en faveur des jeunes doit être replacée dans ce contexte contemporain. Mais elle doit également être envisagée de manière bien plus large : expliqué sèchement, « les jeunes sont aussi des citoyens – et ils le sont maintenant ». Bien que la notion paraisse simple en apparence, elle doit être affirmée sans transiger à une époque où tant de politiques actuelles partent du principe que, sous prétexte que les jeunes (et les enfants au demeurant) doivent être préparés à la citoyenneté, ils ne sont donc pas encore des citoyens (Davies 2015: 103)

Cet extrait illustre non seulement ce que j'appelle la « présomption de citoyenneté », c'est-à-dire le fait que tous les jeunes sont, ou seront, citoyens, mais également notre complicité dans la création du schisme social : citoyens et non-citoyens, ceux qui ont des droits (et le droit aux droits), et ceux qui en sont privés. Si un jeune n'est pas citoyen, alors il ou elle est officiellement exclu(e) par l'État, et cette situation est cautionnée – voire activement encouragée – par les « citoyens », qui forment la majorité. La citoyenneté, statut officiel garant d'un ensemble de droits juridiques exclusifs, représente ainsi une forme de discrimination approuvée par l'État : la démocratie mine les processus démocratiques. Cela devient problématique quand, comme dans l'extrait suivant, Tony Jeffs (2015), plutôt que de remettre en cause la démocratie, la considère comme un graal utopique :

Le travail de jeunesse était une voie possible par laquelle élargir les horizons, étendre les perceptions, encourager l'empathie et instiller le respect de la démocratie (Jeffs 2015: 80).

Paradoxalement, les valeurs fondamentales inhérentes au travail et aux études de jeunesse que sont la démocratie, la liberté et l'égalité restent hors de portée du « corps illégal ». Aux yeux de la loi, et en termes d'accès aux droits de l'homme, tout le monde ne joue donc pas sur un pied d'égalité (Pisani 2012). Parker et Brassett (2005) démontrent que la démocratie ne peut être juste dans la mesure où elle est elle-même confinée aux limites de la « communauté nationale ». Ainsi, les personnes maintenues de l'autre côté de la ligne de démarcation se voient privées d'engagement citoyen. Là résident les limites de pratiques du travail de jeunesse et les possibilités d'actions qui cherchent à réformer en vantant les vertus du processus démocratique mais, comble du paradoxe, au sein d'un espace démocratique « national » dont le « corps illégal » est exclu.

DÉPASSER LA VISION HÉGÉMONIQUE DE L'ÉTAT-NATION EN DÉNONÇANT LES PRÉSUMPTIONS

Alors, et maintenant ? Comme nous le rappelle Furlong (2013) :

Le travail de jeunesse [...] ne se résume pas à la politique, aux inquiétudes des puissants ou à la compréhension des changements culturels. Examiner les vies des jeunes ouvre une fenêtre unique sur les processus de changements sociaux et économiques et facilite l'exploration de certaines des grandes interrogations théoriques soulevées par les

sciences sociales. Dans ce contexte, le travail de jeunesse s'intéresse à la justice sociale, aux classes, aux « races », aux sexes et aux divisions spatiales. Il se centre sur les questions de pouvoir et de privilège d'une part, et de privation et d'exclusion d'autre part (pp. 5-6)

En tant que projet politique, les études de jeunesse éclairent les relations qui sous-tendent la connaissance, l'autorité et le pouvoir. En tant que pédagogie réformatrice, elles s'efforcent de dénoncer les processus hégémoniques présents au sein de la société et de montrer que les perceptions dominantes et les convictions intellectuelles perpétuent les relations de pouvoir existantes. Le concept d'hégémonie peut également servir de base à une stratégie politique visant à établir une autre forme de domination, qui ne serve pas à maintenir l'opprimé dans la soumission (Mayo 2010). À cet égard, les chercheurs du secteur jeunesse peuvent prendre l'initiative de lever le voile sur la présomption de citoyenneté dans le discours, la théorie et la pratique, et sur ses implications et conséquences pour le « corps illégal ». En notre qualité de scientifiques et de personnes de terrain, nous avons également la responsabilité de comprendre les politiques de migration internationales et nationales, les implications des statuts juridiques et du droit aux droits et l'influence de la normalisation des discours sur la politique et sur les services délivrés. Cette mission s'inscrit dans notre engagement en faveur de la justice sociale.

DONNER VOIX AUX OPPOSANTS À L'HÉGÉMONIE : UNE TRANSITION ÉPISTÉMOLOGIQUE

Pour remédier à la crise du « corps illégal », Hannah Arendt (2002) proposait de créer une loi supranationale qui se résumerait à un droit humain en particulier : celui d'appartenir à un groupe politique. Comme le suggère la fortification des remparts de l'Union européenne, un espace que la tension entre la mondialisation et l'État souverain a empli de contradictions, sa solution n'est pas pour demain. Dans ces conditions, comment la justice sociale est-elle rendue au mieux – pour tous les êtres humains – au sein du paradigme d'un État-nation hégémonique ?

Que cela nous plaise ou non, nous sommes des *Homo migratus*. Tant que les jeunes seront privés de citoyenneté, ils resteront privés des droits conférés par cette même citoyenneté. Les « corps illégaux » nous accompagneront aussi longtemps que le droit d'exclure se fondera sur la souveraineté, sur la fortification d'un système étatique et sur le renforcement des droits des citoyens. Et les droits de l'homme resteront à terre. Dans l'intervalle, une transition épistémologique dans notre manière de théoriser le non-citoyen peut faire émerger une voix contestataire face à l'hégémonie – une voix appelant au changement. Au fil de la progression de nos propres cadres théoriques, nous avons révélé de multiples foyers d'oppression : classe, sexe, handicap, race, et ainsi de suite. Le statut légal ne peut être exclu de cette analyse. Dans son état actuel, la démocratie ne peut garantir les possibilités d'émancipation promises, et le droit aux droits ne peut plus être tenu pour acquis.

RÉFÉRENCES

aditus (2014), *Unaccompanied Minor Asylum-Seekers in Malta*, aditus, La Valette.
Agamben G. (1997), *Homo Sacer I – Le pouvoir souverain et la vie nue*, Paris, Éditions du Seuil.

aida (2014), *Mind the Gap: an NGO Perspective on Challenges to Accessing Protection in the Common European Asylum System Annual Report 2013/2014*, un projet du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE), Forum Réfugiés-Cosi, Bruxelles.

Arendt H. (2002), *Les origines du totalitarisme. Eichmann à Jérusalem*, Gallimard, Paris.

BBC (2015, 10 juin), « Why is EU struggling with migrants and asylum? », www.bbc.com/news/world-europe-24583286 (consulté le 17 juin 2015).

Betts A. (2009), *Forced Migration and Global Politics*, Wiley-Blackwell, Sussex.

Borg C. et Mayo P. (2002), « Towards an Anti-racist Agenda in Education. The Case of Malta », *World Studies in Education*, vol. 2, n° 2, pp. 47-64.

Calleja C. (2009), « Doing away with detention “would spell disaster” », *Timesofmalta.com*, 18 avril, www.timesofmalta.com/articles/view/20090418/local/doing-away-with-detention-would-spell-disaster (consulté le 2 octobre 2010).

Castles S. (2003), « Towards a Sociology of Forced Migration and Social Transformation », *Sociology*, vol. 37, pp. 13-34.

Castles S. et Miller M. J. (2009), *The Age of Migration: International Population Movements in the Modern World*, Palgrave Macmillan, Basingstoke.

Chimni S. B. (2009), « The Birth of a “Discipline”: From Refugee to Forced Migration Studies », *Journal of Refugee Studies*, vol. 22, n° 1, pp. 11-29.

Commissaire aux droits de l’homme (2011), « Report by Thomas Hammarberg, Commissioner for Human Rights of the Council of Europe, following his visit to Malta from 23 to 25 March 2011 », <https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=1797917> (consulté le 22 mai 2012).

Commission internationale de juristes (2012), « Not Here To Stay: Report of the International Commission of Jurists on its visit to Malta on 26-30 September 2011 », Commission internationale de juristes, Genève.

Cooper H. et Gabriel T. (2012), « Obama’s Announcement Seizes Initiative and Puts Pressure on Romney », *The New York Times*, 15 juin 2012, www.nytimes.com/2012/06/16/us/politics/obamas-immigration-shift-puts-pressure-on-romney.html?_r=0 (consulté le 25 novembre 2015).

Conseil de l’Europe (2010), « Commissaire aux droits de l’homme – La criminalisation des migrations en Europe : quelles incidences pour les droits de l’homme ? », https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=1579605#P99_13092 (consulté le 18 octobre 2014).

Crépeau F. (2003), « The Fight Against Migrant Smuggling: Migration Containment Over Refugee Protection », in van Selm J., Kamanga K., Morrison J., Nadig A., Spoljar-Vrzina S. et van Willigen L., *The Refugee Convention at Fifty. A View from Forced Migration Studies*, pp. 173-185, Lexington Books, Lanham.

Crisp J. (2008), « Beyond the Nexus. UNHCR’s Evolving Perspective on Refugee Protection and International Migration », Document de travail UNHCR n° 155, UNHCR, Genève.

Davies B. (2015), « Youth Work: A Manifesto For Our Times – revisited », *Youth & Policy Special Edition: The Next Five Years: Prospects for young people*, pp. 96-117.

DeBono D. (2013), *Naturalisation Procedures for Immigrants in Malta*, Observatoire sur la citoyenneté EUDO, Italie.

Economist Intelligence Unit (2014), *Food Security in focus: Sub-Saharan Africa 2014*, The Economist, Intelligence Unit, Londres.

Eurostat (2015), « Eurostat statistics explained – statistiques sur l'asile », consultable à l'adresse : http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Asylum_statistics/fr.

Fanon F. (2002), *Les Damnés de la Terre*, La Découverte, Paris.

Foucault M. (1976), *Histoire de la sexualité I – La volonté de savoir*, Paris, Gallimard

Furlong A. (2013), *Youth Studies: an introduction*, Routledge, Abingdon.

Global Migration Group, Unicef et OHCHR (2013), *Human Rights of Undocumented Adolescents and Youth*, Global Migration Group, Unicef et OHCHR, Bruxelles.

Grech S. (2011), « Recolonising Debates or Perpetuated Coloniality? Decentring the Spaces of Disability, Development and Community in the Global South », *International Journal of Inclusive Education*, 15(1), pp. 87-100.

Habermas J. (1999), *De l'éthique de la discussion*, Flammarion, Paris.

Hear N. (van) (2004), « *I went as far as my money would take me* »: conflict, forced migration and class, Oxford: Centre on Migration, Policy and Society, Working Paper n° 6.

Hyndman J. (2011), « A refugee camp conundrum: geopolitics, liberal democracy, and protracted refugee situations », *Refuge*, vol. 28, Issue n° 2, pp. 7-15.

IASFM (2014), *About Us*, International Association for the Study of Forced Migration, <http://iasfm.org/about/>.

Ifekwunigwe J. O. (2013), « "Voting with their feet": Senegalese youth, clandestine boat migration, and the gendered politics of protest », *African and Black Diaspora: An International Journal*, vol. 6, n° 2, pp. 218-235.

International Business Times (2015), « Mediterranean Migrants: Theresa May says EU must return economic migrants to homelands », *International Business Times*, 13 mai 2015, www.ibtimes.co.uk/mediterranean-migrants-there-sa-may-says-eu-must-return-economic-migrants-homelands-1501007.

Jeffs T. (2015), « Innovation and Youth Work », *Youth & Policy Special Edition* n° 114: *The Next Five Years: Prospects for young people*, pp. 75-95.

JRS Malta (2010), *Becoming Vulnerable in Detention: National Report Malta*, DEVAS.

Kofman E., Phizacklea A., Raghuram P. et Sales R. (2000), *Gender and international migration in Europe : Employment, welfare and politics*, Routledge, Oxon.

Malta Independent (2014), « Thousands of African child migrants fall prey to Italian drug and prostitution rings », *Malta Independent*, 19 octobre 2014, www.independent.com.mt/articles/2014-10-19/local-news/Thousands-of-African-child-migrants-fall-prey-to-Italian-drug-and-prostitution-rings-6736123998.

Mayo P. (2010), « Gramsci and Educational Thought », in Mayo P., *Antonio Gramsci and his Relevance to the Education of Adults*, Wiley-Blackwell, Chichester, pp. 21-37.

Milner J. (2014), « Protracted Refugee Situations », in Fiddian-Qasmiyeh E., Loescher G., Long K. et Sigona N., *The Oxford Handbook of Refugee and Forced Migration Studies*, Oxford, pp. 151-163.

Moret J., Baglioni S. et Efonayi-Mäder D. (2006), *The Path of Somali Refugees into Exile*, SFM et UNHCR, Neuchâtel.

OIM (2015), « IOM Monitors Migrant Arrivals, Deaths in Mediterranean », Organisation internationale pour les migrations, 28 avril 2015, consultable à l'adresse : www.iom.int/news/iom-monitors-migrant-arrivals-deaths-mediterranean.

ONU (2013), *Youth & Migration*, Rapport mondial sur la jeunesse, 23 septembre 2013, www.unworldyouthreport.org/index.php?option=com_k2&view=item&layout=item&id=67&Itemid=202.

ONU (2015), « Migrant arrivals in Europe top 100,000 in 2015 – UN refugee agency », Centre de presse de l'ONU, 10 juin 2015, www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=51113#.VYFLO_mqqko.

Parker O. et Brasset J. (2005), « Contingent Borders, Ambiguous Ethics: Migrants », in (International) Political Theory, *International Studies Quarterly*, vol. 49, n° 2, pp. 233-253.

PICUM (Plate-forme pour la coopération internationale sur les sans-papiers) (22 avril 2013), « Soumission envoyée au Comité de l'ONU sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille », Journée de discussion générale sur le rôle des statistiques de migration dans les rapports découlant de traités et dans les politiques de migration, Genève.

Pisani M. (2012), « Addressing the “citizenship assumption” in critical pedagogy: exploring the case of rejected female sub-Saharan African asylum seekers in Malta », *Power & Education*, 4(2), pp. 185-195.

Pisani M. et Azzopardi A. (2009), « The Odyssey of the Young Female Asylum Seeker: Engaging Critically on Gendered Forced Migration », *Forum 21 [Research] European Journal on Child and Youth Research*, n° 3, juin, pp. 128-135.

Pisani M. et Grech S. (2015), « Disability and Forced Migration: Critical Intersectionalities », *Disability and the Global South*, vol. 2, n° 1, pp. 421-441.

Robinson D. (2015), *EU plan to share asylum seeker burden collapses*, ft.com, 26 juin 2015, www.ft.com/intl/cms/s/0/4caa2b98-1bb1-11e5-8201-cbdb03d71480.html#axzz3ecTpnCM7.

Scheel S. et Squire V. (2014), « Forced Migrants as “Illegal” Migrants », in Fiddian-Qasmiyeh E., Loescher G., Long K. et Sigona N., *The Oxford Handbook of Refugee and Forced Migration Studies*, OUP, Oxford, pp. 188-202.

The Guardian (2015), « EU draws up plans for military attacks on Libya targets to stop migrant boats », *The Guardian*, 10 mai 2015, www.theguardian.com/world/2015/may/10/eu-considers-military-attacks-on-targets-in-libya-to-stop-migrant-boats.

The Migration Observatory (n.d.), « The UK, the Common European Asylum System, and EU Immigration Law », The Migration Observatory, www.migrationobservatory.ox.ac.uk/resources/primers/the-uk-common-european-asylum-system-and-eu-immigration-law.

The Wall Street Journal (2015), « Hungary Plans Security Fence on Serbia Border to Keep Out Migrants », *The Wall Street Journal*, 17 juin 2015, www.wsj.com/articles/hungary-plans-security-fence-on-serbia-border-to-keep-out-migrants-1434561444.

Times of Malta (2014), « UNHCR: Malta last year received highest number of asylum seekers compared to national population », *Times of Malta*, 22 mars 2014, www.timesofmalta.com/articles/view/20140322/local/unhcr-malta-last-year-received-highest-number-of-asylum-seekers.511699.

UNHCR (n.d.), Convention et Protocole relatifs au statut des réfugiés, UNHCR, www.unhcr.org/fr/4b14f4a62.pdf.

UNHCR (2010), « Data at a Glance », UNHCR Malta, 24 novembre 2010, www.unhcr.org/mt/component/content/article/72-malta-and-asylum/113-malta-and-asylum.

UNHCR (2011), « Young Eritreans in Ethiopia face future in limbo », UNHCR, 21 juillet 2011, www.unhcr.org/4e27de636.html.

UNHCR (2014), *UNHCR Global Trends 2013*, UNHCR, Genève.

UNHCR et Integra Foundation (2015), *My Diversity: Age, Gender & Diversity Perspectives in the Maltese Refugee Context*, UNHCR, La Valette.

UNHCR et OIM (2014), « Unaccompanied Migrant and Refugee Children: Alternatives to Detention in Malta », ReliefWeb, 14 octobre 2014, <http://reliefweb.int/report/malta/unaccompanied-migrant-and-refugee-children-alternatives-detention-malta>.

UNHCR Malta (2010), « Subsidiary Protection in Malta », UNHCR Malta, 25 novembre 2010, www.unhcr.org/mt/who-we-help-in-malta/persons-of-concern/127-subsiary-protection.

UNHCR (Temps réel), « Asylum claims and total number granted protection », Malta Asylum Trends, www.unhcr.org/mt/charts/.

Zetter R. (1991), « Labelling Refugees: Forming and Transforming a Bureaucratic Identity », *Journal of Refugee Studies*, pp. 39-62.

Chapitre 8

Confiant dans son efficacité, actif et en bonne santé : la promotion de la santé dans les actions internationales en faveur de la jeunesse

Ansgar Drücker

Le Gouvernement fédéral allemand est tenu de présenter à chaque législature un rapport sur les enfants et les adolescents. Sa 13^e édition (BMFSFJ 2009) porta sur la santé des jeunes en Allemagne. Les rapports sont préparés par un comité indépendant d'experts et assortis d'une déclaration du gouvernement fédéral au moment de leur publication. Compte tenu de l'intérêt minime porté par cette 13^e édition au travail de jeunesse (volontaire) et de l'intérêt nul porté à son pendant international, il n'a pas joué le rôle qu'il aurait dû dans ces domaines. Certaines de ses conclusions, détaillées plus avant dans l'article, s'appliquent toutefois à la protection sociale de l'enfance et de l'adolescence.

Le sentiment d'efficacité personnelle – thème récurrent dans le rapport – peut être sérieusement ébranlé chez les jeunes en butte à la discrimination et aux propos haineux. Pour promouvoir la santé, des mesures doivent donc être prévues afin d'enrayer la discrimination et combattre les discours de haine aussi efficacement que possible. L'origine, l'orientation ou l'identité sexuelle ou encore les handicaps physiques des jeunes jouent un rôle essentiel à cet égard. Je conclurai par conséquent mon article par quelques références à deux termes actuellement sur toutes les lèvres : « diversité » et « inclusion ».

CONCLUSIONS DU 13^e RAPPORT SUR LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS EN RAPPORT AVEC LE TRAVAIL DE JEUNESSE (VOLONTAIRE ET INTERNATIONAL)

La section du rapport intitulée « De meilleures chances de grandir en bonne santé », et plus précisément sa sous-section 20.4 (« Promotion implicite de la santé »), contient les lignes suivantes :

De nombreux aspects des actions de protection sociale en faveur des enfants et des adolescents peuvent être interprétés comme des formes de promotion de la santé ou – dans d'autres domaines – de prévention sanitaire qui ne sont pas encore consciemment reconnues comme telles à ce jour. Il en découle non seulement des effets secondaires implicites, indirectement souhaités pour ainsi dire, mais également, dans de nombreux cas, des éléments constitutifs d'une pratique correcte qui n'ont pas encore été abordés en ces termes (BMFSFJ 2009: 244).

L'approche d'autonomisation décrite dans la section 3.2.3 du rapport correspond également aux idéaux et aux objectifs du travail international de jeunesse. Elle peut notamment servir de point de départ et de méthode de promotion de la santé dans le cadre d'activités avec des jeunes défavorisés. La participation, « élément essentiel pour faire l'expérience de "l'efficacité personnelle" » (*ibid.*: 72), entre également dans la constitution du travail international de jeunesse – tout en étant un « construit fondamental de la promotion de la santé » (*ibid.*).

« Les expériences réussies d'efficacité personnelle aident les enfants et les jeunes à affronter des événements potentiellement stressants et les préparent à mieux résoudre certains problèmes futurs. Elles contribuent également à leur bien-être psychologique » (*ibid.*: 117). Il s'agit précisément des bienfaits possibles du travail de jeunesse (volontaire) et des actions internationales en faveur de la jeunesse.

Les jeunes ont besoin de prendre conscience des effets produits par toute action, celle des autres comme les leurs ; ces expériences devraient même faire partie intégrante de leur quotidien. Le comité présente à plusieurs reprises ces deux aspects comme des éléments indispensables à une promotion de la santé efficace – et aux objectifs pédagogiques du travail de jeunesse (volontaire) :

Une troisième dimension, liée à la santé, du travail de jeunesse (volontaire) surgit lorsque vous prenez conscience que de nombreux jeunes considèrent les associations de jeunesse comme des forums de premier ordre pour se sentir efficaces à travers diverses contributions. Cela joue dans l'attrait des associations de jeunesse – par comparaison avec l'école notamment (*ibid.*: 209).

Que le travail de jeunesse (volontaire) et les actions internationales en faveur de la jeunesse fournissent un cadre idéal aux activités de promotion de la santé ne fait aucun doute. Mais il apparaît aussi clairement que tous les types d'actions menées dans ce domaine ne peuvent être qualifiés sans hésitation de « promotion implicite de la santé ». Un travail délibéré de conception, et si possible de structuration, est donc nécessaire pour que les activités et programmes (volontaires) visant la jeunesse apparaissent, vus de l'extérieur, comme des formes efficaces de promotion de la santé. Les échanges internationaux de jeunes offrent des conditions spécifiques,

comme le rassemblement des groupes pendant des périodes prolongées et l'incidence sur le parcours de vie (Thomas *et al.* 2006), qui sont particulièrement propices aux actions de promotion de la santé.

Outre son éloge du potentiel démontré par le travail de jeunesse (volontaire) et les actions internationales en faveur de la jeunesse, le rapport évoque également plusieurs motifs d'autocritique :

Les traditions souvent bien ancrées dans le domaine des missions de sauvetage, de conservation de la nature et dans les arts (en particulier dans la danse) et les nombreuses activités de loisirs au programme depuis des années, telles que le camping et les excursions, offrent tant de possibilités d'expériences et d'aventure que toute activité supplémentaire court ici le risque d'être taxée d'artificielle. Cela ne s'applique pas à l'ensemble de la promotion de la santé, mais touche néanmoins des aspects essentiels : sensibilisation aux exercices physiques et au corps, insertion sociale, apprentissage social. Nous profitons cependant de l'occasion pour signaler que la prévention sanitaire et la promotion de la santé ne figurent pas encore parmi les thèmes ou objectifs essentiels des activités quotidiennes dans le secteur du travail de jeunesse (volontaire). Les associations tendent encore à ne pas interpréter leurs propres actions sous cet angle. La santé est apparue jusqu'à présent comme un moyen pour les différentes associations de réaliser leurs objectifs plus efficacement plutôt que comme un réel objectif du travail de jeunesse (volontaire). Il convient de souligner ici que les activités, programmes et campagnes spécifiques dépendent en très grande partie du degré d'engagement des individus (BMFSFJ 2009: 208-09).

Par conséquent, la promotion de la santé est encore rarement intégrée à la base conceptuelle des activités proposées, même si ses effets sont bel et bien observés. Il semble donc judicieux d'élargir le concept des activités du travail de jeunesse (volontaire et international), surtout dans l'objectif d'une participation plus massive d'un public défavorisé, particulièrement réceptif, comme nous allons le voir, aux effets des activités de promotion de la santé.

LA SANTÉ DES JEUNES ISSUS DE L'IMMIGRATION

Le comité de rédaction déconseille d'aborder les problèmes de santé selon une approche culturelle ou ethnique, mettant plutôt en avant les désavantages sociaux tout en décrivant l'appartenance multiple des jeunes à différentes cultures comme « un atout clé pour les enfants et les adolescents provenant des milieux immigrés » (*ibid.*: 235). À cette approche positive et sensible se mêle toutefois le constat lucide que la jeunesse issue de l'immigration reste défavorisée d'un point de vue sanitaire et plus durement touchée que le reste de la population par les problèmes de santé – une facette souvent négligée de la discrimination structurelle dont ils sont victimes.

Les aspects interculturels de la promotion de la santé revêtent par conséquent une importance particulière dans le contexte des activités de protection sociale des enfants et des adolescents qui s'inscrivent dans une optique d'échanges. Ces aspects, les actions internationales en faveur de la jeunesse les englobent bien souvent au cœur même de leur concept. Des possibilités supplémentaires d'apprentissage en découlent, par le biais de diverses approches et perceptions de la santé par exemple. Les interprétations (problématisations) de la santé n'ont pas forcément à être orientées

d'un point de vue culturel. Il peut s'agir tout simplement d'approches ouvertes à des groupes cibles se caractérisant par un imaginaire autre, par différentes perceptions de la santé et différents cadres de voyage et de loisirs. De ce point de vue, par exemple, les différences interculturelles sont considérées comme inhérentes à la diversité des échantillons de population visés par les méthodes et approches de promotion de la santé – qui devraient donc plaire au plus grand nombre et être accessibles à tous, hors considération des parcours de vie, des mentalités, des origines culturelles et des représentations de la santé de chacun.

ASPECTS SOCIAUX DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ

La nature internationale et les dimensions politiques sociales du sujet sont palpables dans cette phrase extraite du rapport : « Parmi les nations développées, les mieux classées en termes de santé ne sont pas les plus riches, mais celles affichant les plus faibles écarts de revenus entre les riches et les pauvres » (*ibid.*: 48). Le rapport poursuit en affirmant que « la santé et le bien-être des jeunes sont étroitement corrélés à leurs perspectives sociales » (*ibid.*: 33). La relation établie dans le rapport entre, d'une part, la condition sociale et, d'autre part, l'état de santé et le bien-être des jeunes n'est pas prise en compte comme elle le devrait, ni dans la protection sociale des enfants et des adolescents ni dans les politiques de santé. Cela légitime d'autant plus les politiques antidiscrimination et confirme que la responsabilité personnelle en matière de santé est une condition nécessaire mais nullement suffisante au bien-être ultime. Sur le plan de la pratique éducative, cela signifie également qu'en raison de l'interaction de divers facteurs individuels et sociaux dans la santé des jeunes, la promotion de la santé doit tenir compte de ces deux niveaux. En d'autres termes, elle ne doit pas partir du principe que tous les jeunes concernés parviendront automatiquement au bien-être, même si les meilleures approches de promotion de la santé sont adoptées, ni que l'état de santé de chacun d'entre eux s'améliorera forcément, dès lors que l'on appliquera une stratégie de promotion de la diversité et de lutte contre la discrimination.

EXCURSIONS POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS ET TRAVAIL DE JEUNESSE : CE QU'EN DIT LE RAPPORT

Si le rapport se contente d'une simple allusion aux bénéfices et au potentiel spécifiques des activités de loisirs pour les enfants et les jeunes (dont les excursions et les échanges), le ton se veut positif : « Les activités de loisirs telles que le camping et les excursions offrent tant de possibilités d'expériences et d'aventure que toute activité supplémentaire court ici le risque d'être taxée d'artificielle » (*ibid.*: 209). Le comité exprime néanmoins sa foi en l'effet salutaire des voyages organisés sur les enfants et les jeunes à travers la section 20.4, « Promotion implicite de la santé », en prenant l'exemple d'un groupe de jeunes en excursion, où la découverte de sa propre efficacité et de ses capacités physiques, l'acceptation des responsabilités et la participation à l'aventure surviennent de manière implicite. Il est observé par ailleurs que « les exercices physiques, la prise de conscience de son corps et la mise

à l'épreuve des propres limites des jeunes sont au cœur de nombreuses activités » (*ibid.*: 209). Illustrant son propos par un exemple, le rapport indique en outre

que ces voyages inculquent également un sens profond de l'efficacité de soi, ce que quiconque ayant rencontré des jeunes impliqués dans un projet, même à un degré minime, confirmerait sans hésiter. Les occasions qu'offrent les excursions de découvrir ses capacités physiques, rares de nos jours dans le quotidien scolaire, s'avèrent tout aussi formatrices d'un point de vue individuel et biographique que le besoin d'endosser des responsabilités pour soi-même et de continuer à survivre à l'aventure dans un environnement inhabituel (*ibid.*: 244).

Composante habituelle des riches programmes d'activités proposés par le travail international de jeunesse, ces excursions peuvent, lorsqu'elles se déroulent comme prévu, être agrémentées de rencontres avec les populations étrangères, qui ont toujours un côté stimulant, aventureux et excitant.

LA CHARTE D'OTTAWA

Le comité de rédaction du 13^e rapport sur les enfants et les adolescents mentionne la Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé, établie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Il renvoie d'ailleurs à plusieurs reprises au contenu de ce document fondateur dans le domaine de la promotion de la santé, adopté en 1986. Aujourd'hui encore, les politiques de santé, la promotion de la santé ou la protection sociale de l'enfance et de l'adolescence ne visent pas systématiquement un objectif de bien-être physique, mental et social complet. Pour être en bonne santé, il ne suffit pas de ne pas être malade. Il n'y a qu'en parvenant à leur présenter la santé sous un jour positif que les enfants et les jeunes seront réceptifs aux activités de promotion de la santé aux moments les plus plaisants de la journée et de l'année, c'est-à-dire pendant les loisirs ou les voyages – condition sine qua non pour que le sentiment de bien-être physique et mental, de bien-être total éprouvé à la fois dans leurs corps, dans leur rôle et dans leur propre environnement spatial, écologique et social, l'emporte sur tout le reste. Les individus, les jeunes tout particulièrement, habitués par une forme de liberté intérieure, ceux qui se sentent maîtres de leur avenir, qui aiment s'ouvrir aux autres et savent tirer les bienfaits des contacts humains, sont en général en meilleure santé.

L'approche holistique de la promotion de la santé embrassée par la Charte d'Ottawa est de surcroît étroitement corrélée aux activités quotidiennes du travail de jeunesse (volontaire). Elle est décrite dans le rapport comme une « référence cachée » ou un « emprunt » tacite : « Les principes stratégiques de la Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé possèdent une affinité évidente avec les principes du travail social » (*ibid.*: 160). Le « lien direct » qui en résulte mène à la conclusion que « de bonnes activités de protection sociale pour les enfants et les adolescents s'apparentent toujours à une forme de promotion de la santé » (*ibid.*). Clarifier ce point et le présenter de manière intelligible est l'un des grands enjeux du travail de jeunesse qui dérive du 13^e rapport sur les enfants et les adolescents. « Un soutien sans réserve de l'épanouissement psychosocial des enfants et des adolescents dans une société toujours plus complexe » (*ibid.*: 41) nécessite des actions de protection sociale en leur

faveur qui soient à nouveau plus étroitement connectées au sujet de préoccupation que constitue la santé (voir *ibid.*: 43).

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

Pour les auteurs du 13^e rapport sur les enfants et les adolescents (le Gouvernement fédéral allemand), si l'importance de la promotion de la santé des jeunes dans le travail de jeunesse (volontaire) reste sous-estimée, celui-ci n'en présente pas moins un potentiel intéressant en termes de promotion implicite de la santé. Cela étant dit, ce potentiel est tout juste évoqué à travers divers exemples, et l'analyse de la promotion de la santé dans le travail de jeunesse (volontaire) reste limitée à un nombre restreint de références conceptuelles.

Dans les années à venir, le travail de jeunesse (volontaire) s'investira de plus en plus sur le terrain de la santé mentale des enfants et des adolescents. Derrière des termes tels que « Public difficile », « Face aux troubles du comportement alimentaire », « Jeunes à problèmes », ces questions sont en fait déjà effleurées dans les programmes de formation pour animateurs jeunesse ou dans le volet pédagogique abordé en amont des voyages, des activités de loisirs et des échanges internationaux de jeunes. On constate toutefois que, dans l'ensemble, le travail de jeunesse (volontaire) souffre d'un manque de connaissances de référence capables d'orienter systématiquement les actions dans ce domaine. Celles-ci ne seraient pourtant pas de trop dans un contexte où les activités durent longtemps et où les jeunes découvrent un nouvel environnement et sont en contact permanent entre eux à travers les excursions et les activités de loisir – ne serait-ce que pour savoir comment gérer les troubles psychosociaux dans un tel cadre, par exemple.

La gestion du stress, la capacité de tolérance face à une irritation exacerbée par des influences extérieures et la faculté à arbitrer critiques et conflits avec sang-froid sont autant de contraintes imposées au travail de jeunesse par la nouvelle donne sociale. Les jeunes défavorisés peuvent tirer un bénéfice certain de ce que la protection sociale a à offrir dans ces domaines. La nature volontaire et les critères d'admission équitables des activités sont de première importance ici. Les mesures s'inscrivant dans une promotion délibérée de la santé par le biais du travail de jeunesse (volontaire) et des actions internationales en faveur de la jeunesse peuvent jouer les premiers rôles dans l'autonomisation des jeunes défavorisés – surtout dans un contexte où les efforts sont constamment portés sur les ressources et non sur les problèmes des jeunes. L'accent est donc mis sur la promotion de l'efficacité personnelle des enfants et des jeunes. Le lien avec la santé mentale est particulièrement criant ici. Mais, malgré son importance, les actions de protection sociale visant les enfants et les jeunes l'abordent rarement de manière explicite.

LES APPORTS SPÉCIFIQUES DU TRAVAIL DE JEUNESSE (VOLONTAIRE ET INTERNATIONAL)

Le travail de jeunesse (volontaire) et les actions internationales en faveur de la jeunesse reposent sur un système de valeurs. Cela s'applique également à la promotion de la santé. L'espoir d'une solution unique susceptible de convenir à toutes les associations

et institutions internationales de jeunesse relève donc de l'utopie – a fortiori lorsque l'on aborde des thèmes sensibles, à forte charge morale ou idéologique, tels que la corporalité, la sexualité, la motivation, l'égalité des chances, les idéaux d'apparence physique et de beauté par exemple.

La santé peut être promue en dénigrant le consumérisme ou en insistant sur certains aspects de la durabilité, les performances peuvent être appréciées sous un angle principalement positif ou au contraire négatif (c'est-à-dire sous celui de la pression ou de l'efficacité de soi), l'éducation sexuelle peut être considérée comme constitutive de la promotion de la santé ou relevant de la responsabilité principale des parents, et ainsi de suite. Ces exemples sous-entendent que chaque organisation élabore sa propre approche de la promotion de la santé dans ses activités. Cette précaution offre la garantie que les activités proposées atteignent les différents groupes visés par autant de canaux que possible, et que des aspects tels que les conseils et apprentissages mutuels, dispensés entre jeunes égaux en âge et en statut, jouent un rôle de premier plan ; elle permet également que la normativité implicite des approches préventives, impliquant des notions de conformisme, de comportement « normal » et d'écarts par rapport à la norme, soit contrée par des approches d'autonomisation et des stratégies de promotion de la santé paramétrables au cas par cas.

Du fait que les expériences, les approches, les méthodes et les routines existantes n'ont jusqu'ici été perçues qu'en de rares occasions comme des parties intégrantes de la promotion de la santé et se matérialisent souvent soit en dehors, soit exclusivement dans le contexte d'une approche diffuse de la promotion de la santé, il semble nécessaire et judicieux de regrouper, de préciser et de formuler avec clarté les concepts et approches souvent implicites et non formalisés.

ORIENTATION SEXUELLE : UN TABOU ?

À notre grand dam, la notion d'orientation sexuelle (ainsi que celles de transsexualité et d'intersexualité) est totalement occultée dans le 13^e rapport sur les enfants et les adolescents. Le fait que les jeunes lesbiennes et gays fassent leur « coming out » de plus en plus précocement entraîne non seulement une plus grande ouverture et un plus grand respect, mais également des risques (sanitaires) supplémentaires ou s'exprimant différemment. Au surplus, le taux de suicide en hausse chez les jeunes homosexuel(le)s et chez les jeunes encore indécis quant à leur orientation sexuelle trahit un besoin d'action immédiat. Le Gouvernement allemand en est d'ailleurs parfaitement conscient, lui qui, en réponse à une question parlementaire soulevée par le parti Bündnis 90/Die Grünen (Alliance 90/Les Verts) en rapport avec les jeunes Allemands (publication 16/1554 du Bundestag), avait déclaré :

Une étude réalisée auprès de jeunes homosexuels de sexe masculin de 15 à 25 ans révèle que, pour plus de deux tiers des sondés, être gay signifie être soumis à un plus grand stress qu'un hétérosexuel du même âge. Un quart d'entre eux a déclaré avoir déjà recherché un soutien psychologique, le plus souvent à la suite d'une dépression, de crises d'angoisse ou de problèmes familiaux. Un pourcentage significatif de jeunes homosexuels souffre de solitude. La plupart des études publiées à ce jour sur la situation psychosociale des jeunes gays et lesbiennes indiquent également un fort taux de (tentatives de) suicide. L'une d'elles, conduite en 1999 par le ministère de l'Éducation,

de la Jeunesse et des Sports du gouvernement de Berlin, rapportait que 18 % des jeunes gays et lesbiennes avaient déjà attenté à leur vie et que plus de la moitié avaient envisagé le suicide. Le risque de suicide est donc quatre fois supérieur chez les jeunes homosexuel(le)s que chez les jeunes hétérosexuel(le)s.

Il ressort des éléments précédents que les activités d'épanouissement pour enfants et adolescents qui s'étendent sur la durée, par le biais d'échanges par exemple, se doivent notamment de garantir un environnement aussi peu discriminatoire que possible en termes d'orientation sexuelle et d'autres critères d'exclusion. Tenir compte, pendant la phase de planification, du fait que des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres, s'étant déclarées ou non comme telles, feront partie des participants représenterait une première étape dans la réparation de l'oubli structurel des non-hétérosexuels dans ces activités d'épanouissement.

Dans le programme fédéral « La démocratie se vit ! S'associer à la lutte contre l'extrême droite, la violence et le sectarisme » lancé en 2015 par le ministère fédéral de la Famille, des Personnes âgées, des Femmes et des Jeunes, les thèmes de l'homophobie et de la transphobie ont été abordés pour la première fois dans le cadre de la lutte contre l'extrême droite.

DIVERSITÉ ET INCLUSION

Dans la littérature germanophone, le terme « inclusion » est généralement employé en référence à l'insertion des personnes handicapées. Mais, plus que toute autre chose, il véhicule la notion d'une égalité présumée entre des individus qui se démarquent de la norme sociale dominante par différents aspects. Cette normalité s'efface dès lors qu'une approche de l'inclusion consciente de la diversité est adoptée. Elle est alors remplacée par une société se distinguant d'emblée par sa nature diverse – une société composée de différents groupes d'individus dont les spécificités, en termes de besoins et de préoccupations, sont prises en compte dès le départ. Sur ce sujet, j'attire l'attention sur un réseau d'actions (internationales) de jeunesse respectueux de la diversité, intitulé DIVE (voir www.netzwerk-diversitaet.de), qui s'est mis en place depuis deux ans et dont l'action est décrite un peu plus bas.

Les approches « conscientes de la diversité » cherchent à élargir les horizons ou à tordre le cou aux idées reçues. Elles proposent une pédagogie qui sensibilise à l'existence avérée ou possible de points de vue autres, d'une certaine hétérogénéité et des opportunités qu'elle offre, et remet en question l'hypothèse souvent inconsciente et infondée que tout est tel que nos connaissances ou nos sens tentent de nous le faire croire.

Un tel enseignement tient compte de toutes sortes de disparités. Reconnaître l'existence de modes de vie et de réalités quotidiennes extrêmement variés au sein d'un même pays, et les caractéristiques propres aux sous-groupes d'une même nationalité dans des cadres internationaux peut contribuer à dépasser la notion de différences déterminées par la seule identité nationale ou culturelle et à combattre le besoin de classification.

Cela étant, le simple fait d'éviter toute forme de catégorisation, sur des critères de culture ou autres, ne signifie pas que les différences ne sont pas prises au sérieux. Ces disparités existent, elles tiennent à des vécus singuliers et des causes diverses, et ne sont pas sans conséquences dans les situations de groupe. La première cible de l'esprit critique est la trop grande importance accordée aux explications unidimensionnelles ou à un déterminisme culturel présupposé appliqué à des groupes divers et bien souvent complexes, le but étant de sensibiliser aux mécanismes et aux effets d'approches aussi réductrices.

Nos propres idées reçues méritent également un temps d'introspection – ce n'est généralement qu'à son issue que l'esprit s'ouvre aux réalités des autres, les perçoit et les reconnaît.

CONCLUSION

Les approches de la promotion de la santé respectueuses de la diversité semblent tout indiquées pour tenir compte de la grande variété des cultures dont sont issus les jeunes, de leurs situations de vie, de leurs identités plurielles ainsi que de la richesse de leurs environnements et de leurs origines. Loin de perdre de vue le groupe dans sa globalité ou de contribuer à une forme de normalité susceptible de reproduire certains schémas d'exclusion sociale – la plupart du temps étrangers aux contextes interculturels –, ces approches permettent de prendre en compte les aspects à la fois individuels et sociaux de la santé des jeunes. Reconnaître que ces deux versants de la promotion de la santé sont liés est le seul moyen de répondre avec efficacité à cette problématique dans le contexte du bien-être des enfants et des adolescents. Cela tombe bien : les opportunités de le faire dans le travail de jeunesse (volontaire) et les actions internationales en faveur de la jeunesse ne manquent pas.

RÉFÉRENCES

BMFSFJ (ministère fédéral de la Famille, des Personnes âgées, des Femmes et de la Jeunesse) (ed.) (2009), « 13. Kinder- und Jugendbericht – Bericht über die Lebenssituation junger Menschen und die Leistungen der Kinder- und Jugendhilfe in Deutschland », Berlin (voir également www.bmfsfj.de/blob/93144/f5f2144cf-c504efbc6574af8a1f30455/13-kinder-jugendbericht-data.pdf).

Franzkowiak P. (1998), « Gesundheitsbezogene Soziale Arbeit zwischen Public Health und Gesundheitswissenschaft », *neue praxis*, 28, vol. 2, pp. 171-179.

Thomas A., Chang C. et Abt H. (eds) (2006), *Erlebnisse, die verändern. Langzeitwirkungen der Teilnahme an internationalen Jugendbegegnungen*, Vandenhoeck et Ruprecht, Göttingen.

Chapitre 9

Jeunes LGBT et harcèlement homophobe : le contexte européen et international des droits de l'homme

Michael Barron

INTRODUCTION

En décembre 2011, Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, décrivait les brimades homophobes comme une « grave violation des droits humains ». Il ajoutait :

Il s'agit également d'une question d'obligation juridique pour les États. Le droit international des droits humains oblige tous les États à prendre les mesures qui s'imposent pour protéger les individus – quels qu'ils soient – contre la violence et la discrimination, y compris en raison de leur orientation sexuelle et de leur identité de genre.⁹

Cette déclaration historique plante le cadre de la présente étude, qui ambitionne d'expliquer comment et pourquoi les brimades homophobes violent les droits humains des jeunes. Elle s'appuie, dans cette optique, sur l'état des choses dans le domaine du harcèlement homophobe et transphobe à l'échelle mondiale, du point de vue de leur étendue et de leur nature notamment, ainsi que sur la législation et les interprétations européenne et internationale.

9. Décembre 2011, message à l'occasion de la journée pour l'élimination de la violence et de la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, transmis par Ivan Šimonović, Secrétaire général adjoint pour les droits de l'homme, www.un.org/sg/statements/?nid=5747 (en anglais).

Le droit international des droits de l'homme ne mentionnait pas, à l'origine, l'orientation sexuelle et l'identité de genre au nombre des motifs de discrimination. La notion de protection des personnes LGBT, jeunes ou non, est apparue récemment dans l'usage de ces instruments. Bien qu'un certain flou et de profonds désaccords subsistent dans ce domaine, la présente publication entend démontrer qu'une bonne part du droit international vise à protéger les jeunes LGBT contre les brimades homophobes et transphobes. Il met en évidence le cas particulier des personnes LGBT, protégées d'une part par les droits de « tous les individus » et d'autre part par ceux visant les membres de groupes minoritaires. J'approfondirai ce point en rappelant la protection spécifique dont les jeunes LGBT bénéficient en vertu de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (là encore, en tant que représentants non seulement de « tous les enfants », mais aussi de groupes répertoriés dans les interprétations de la convention), et plus précisément dans le milieu scolaire, lieu de maintes brimades homophobes et transphobes, à travers le droit à l'éducation.

En Irlande, la discrimination à l'encontre des personnes LGBT est visée par la législation nationale relative à l'égalité (loi sur l'égalité en matière d'emploi et loi sur l'égalité de régime). D'autres nations ont adopté des lois similaires, mais elles sont loin d'être majoritaires. Nous assistons à un durcissement des législations et sentiments anti-LGBT dans certains pays comme la Russie et le Nigeria, situation aux effets particulièrement destructeurs sur les jeunes lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres. L'analyse qui suit inscrit la discrimination et le harcèlement homophobe et transphobe dans le cadre des infractions/incidents motivés par la haine, tout en examinant l'antagonisme souvent évoqué entre les droits culturels/religieux et les droits de l'homme des personnes LGBT.

POURQUOI RÉSERVER AUX BRIMADES HOMOPHOBES UN TRAITEMENT EXCLUSIF

Selon le Rapport mondial sur la violence à l'encontre des enfants (2006), la plupart des brimades sont d'ordre sexuel ou sexiste – en termes de choix des victimes et de nature des violences. Les jeunes femmes, les enfants et les adolescents considérés comme « marginaux » d'un point de vue sexuel sont les premiers visés par de tels actes, dont le contenu est lié la plupart du temps à des questions de sexe et de genre. « Cela reflète des peurs irrationnelles nées de la diversité sexuelle et de l'identité de genre atypique, d'où sa désignation sous le terme de brimade homophobe et transphobe » (Unesco 2012a: 5). Le harcèlement homophobe concerne tous les jeunes, et pas seulement une minorité LGBT.

Thomas Hammarberg, ancien Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, a abordé la question des conséquences spécifiques pour les jeunes lesbiennes, gays, bisexuels ou transgenres dans son texte intitulé « Les établissements scolaires doivent cesser de diffuser des messages homophobes et transphobes », qui s'ouvre par ces mots :

Dans les établissements scolaires à travers toute l'Europe, des jeunes sont victimes de harcèlement en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Pour bon nombre d'entre eux, les brimades homophobes et transphobes sont une réalité

de la vie quotidienne. Il est temps de réagir à ces situations, surtout au vu des mises en garde formulées par plusieurs études et rapports nationaux au sujet d'un certain nombre de suicides commis par de jeunes personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT) qui se sentent rejetées par leurs pairs et leur famille.¹⁰

En Irlande, l'association de jeunesse BeLonG To et l'Autorité chargée du respect de l'égalité définissent les brimades comme des formes de « brimades basées sur l'identité », qu'au Royaume-Uni la Commission pour l'égalité et les droits de l'homme décrit comme suit :

[Il s'agit de] toute forme de brimade liée à des caractéristiques constitutives de l'identité de l'enfant : race, religion, orientation sexuelle ou apparence physique, par exemple. Ces formes de brimade ne visent pas seulement un individu. Elles sont également le reflet d'attitudes négatives à l'encontre d'un sous-groupe plus large auquel l'individu s'identifie (ou est supposé s'identifier). Du fait de leur plus grande vulnérabilité ou exposition potentielle au risque de brimades, les jeunes membres de tels groupes peuvent bénéficier d'un soutien plus ciblé (Tippett *et al.* 2010: 3).

Ce risque supplémentaire encouru par certains groupes est reconnu en Irlande dans le Plan d'action contre le harcèlement, selon lequel le ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle a « acquis la conviction que nombre de brimades commises en milieu scolaire ne sont pas qu'une question de comportement, mais traduisent également un mépris de la diversité et des inégalités sociales, toutes deux inhérentes à la société dans son ensemble » (Ministère irlandais de l'Éducation et de la Formation professionnelle 2012: 24).

Examiner les brimades homophobes et transphobes sous l'angle des infractions et incidents motivés par la haine peut s'avérer utile. En 2011, à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie, Navi Pillay, Haut-Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies, avait mis en garde contre la montée des violences homophobes :

L'homophobie nuit à la capacité des individus à concrétiser leurs aspirations et à devenir eux-mêmes. La discrimination et le harcèlement dans les familles, les écoles, les lieux de travail et l'armée fondés sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre conduit au décrochage scolaire, au chômage et contraint des millions de personnes autour du globe à se passer de services de santé pourtant essentiels.¹¹

Voici la définition retenue par le ministère public britannique (Crown Prosecution Service) pour les incidents motivés par la haine transphobe ou homophobe : « tout incident perçu comme étant de nature homophobe ou transphobe par la victime ou par toute autre personne » (Crown Prosecution Service 2009: 3). L'association Stonewall et la Commission pour l'égalité et les droits de l'homme défendent par ailleurs l'idée que « les infractions et incidents inspirés par la haine peuvent aller de l'insulte à l'incitation à la haine, à de graves agressions physiques et à l'homicide. Les auteurs d'actes homophobes sont motivés par les préjugés ou par une certaine

10. www.coe.int/fr/web/commissioner/-/schools-must-stop-spreading-homophobic-and-transphobic-messag-1.

11. www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=38406&Cr=Pillay&Cr1#.U9TwDlyup-Q (en anglais).

forme d'hostilité à l'encontre de l'orientation sexuelle de leur victime, lesbienne, gay ou bisexuelle réelle ou présumée » (Commission pour l'égalité et les droits de l'homme 2009: 3).

Paul Iganski s'est intéressé à la question de la violence et des crimes de haine en Europe, en analysant notamment les résultats d'une enquête britannique portant sur les affaires pénales (« British Crime Survey »). Il ressort de son travail que les incidents et infractions inspirés par la haine laissent chez les victimes des traumatismes plus profonds que tout autre type d'infraction. Il met en garde contre le risque d'une catégorisation de certains incidents de ce type parmi les infractions de « bas niveau » (un cas récurrent avec les brimades), concluant que « les violences verbales, les mauvaises farces et les actes de harcèlement peuvent s'avérer aussi préjudiciables d'un point de vue psychologique et émotionnel qu'une agression physique » (Iganski 1999).

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), qui recueille chaque année des données sur les crimes de haine, est aujourd'hui une référence en la matière. Pour cette institution, les infractions motivées par la haine se distinguent des autres délits de par leurs conséquences sur la victime et sur le groupe dont elle est issue :

Les infractions motivées par la haine peuvent avoir des répercussions bien plus graves que les délits commis sans préjugé particulier, notamment en termes de conséquences directes sur la victime, mais aussi indirectes sur les personnes en lien immédiat avec elle et sur la société dans son ensemble. L'ampleur de ces effets est l'une des raisons pour lesquelles les infractions motivées par la haine devraient recevoir un traitement différent des mêmes infractions sans mobile subjectif (OSCE/ODIHR 2009:17).

Et le rapport d'ajouter :

Les infractions et incidents motivés par la haine traumatisent souvent les victimes, qui redoutent d'autres agressions et excès de violence. Cette crainte découle du rejet de l'identité des victimes, implicite dans les crimes de haine. De surcroît, les infractions et incidents motivés par la haine envoient le message que les victimes sont indésirables dans la société dans laquelle elles vivent. D'autres membres du groupe visé peuvent se sentir eux aussi exposés à de futures attaques, mais également traumatisés, au même titre que les victimes. Ces effets peuvent se démultiplier si les victimes appartiennent à des groupes sujets à la discrimination et aux préjugés depuis plusieurs générations (*ibid.*).

L'AMPLEUR DU PROBLÈME ET SES RÉPERCUSSIONS SUR LES JEUNES

En Irlande, des recherches ont conclu que les brimades homophobes représentaient l'une des formes de harcèlement les plus répandues (Lynch et Lodge 2002). Dans une seconde étude conduite auprès d'une population LGBT, la moitié des sondés déclaraient avoir été victimes de violences verbales homophobes, 40 % de menaces verbales par des autres étudiants, 25 % de menaces physiques par leurs semblables et 34 % rapportaient des cas de propos homophobes tenus par les enseignants. Seul un jeune LGBT sur cinq « victime de brimades homophobes » indiquait avoir sollicité l'aide de l'établissement scolaire ou du corps enseignant. L'enquête révèle également que ces expériences s'accompagnent, pour un pourcentage exceptionnellement élevé d'entre elles, de troubles mentaux, et établit une corrélation entre les brimades

homophobes et les pulsions suicidaires de certains jeunes LGBT (Mayock *et al.* 2009). Des enseignants irlandais ont également signalé avoir été témoins de nombreux cas de harcèlement homophobe. Selon une étude financée par le ministère irlandais de l'Éducation et de la Formation professionnelle et conduite par l'université de Dublin, 79 % des enseignants sont conscients que des brimades homophobes ont lieu dans l'enceinte de leur école. La même étude indique que 41 % des enseignants considèrent que les cas de harcèlement homophobe sont plus complexes à gérer que les autres cas de harcèlement (Norman et Galvin 2006).

Ces chiffres corroborent les constats d'autres équipes internationales. Une enquête réalisée en 2006 par la section européenne de l'ILGA (Association internationale des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués) et l'IGLYO (Organisation des étudiants et jeunes lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queer et intersexués) auprès de 750 personnes originaires de 37 pays européens concluait ainsi que 53 % des personnes LGBT avaient été victimes de brimades à l'école (Takács 2006). En 2013, l'Agence des droits fondamentaux (FRA) de l'Union européenne publiait une enquête européenne portant sur les expériences de discrimination, de violence et d'exclusion, conduite auprès de 93 000 personnes LGBT. Au moins 6 sondés sur 10 ont déclaré avoir été en butte à des propos ou des attitudes offensants à l'école en raison de leur orientation sexuelle LGBT ; dans chacun des groupes LGBT, 9 personnes sur 10 ont répondu avoir été témoins de tels propos ou attitudes (au moins « rarement ») à l'encontre d'un camarade perçu comme un jeune LGBT, et les deux tiers des sondés ont qualifié de tels comportements de « fréquents » ou « constants » dans leur école. Au surplus, environ trois quarts des personnes interrogées (72 %) ont rapporté avoir été témoins de commentaires ou de comportements offensants pendant leur scolarisation, avant l'âge de 18 ans, à l'encontre d'un enseignant perçu comme une personne LGBT (EU FRA 2013).

Des enquêtes réalisées sur le continent nord-américain, en Nouvelle-Zélande et en Afrique du Sud révèlent des taux très élevés de harcèlement, d'exclusion et d'agression de jeunes LGBT dans les établissements scolaires (Taylor *et al.* 2011 ; Kosciw *et al.* 2012 ; Stephens A. 2011).

De fortes discriminations (violences verbales, physiques et sexuelles, plaisanteries de mauvais goût) à l'encontre de lesbiennes et de gays ont également été observées dans le KwaZulu-Natal (Afrique du Sud). Ces actes visaient principalement les apprenants (65%), puis les enseignants (22%) et enfin les directeurs d'établissement (9%) (Stephens A. 2011, cité dans Unesco 2012a).

LE DISCOURS DU DROIT INTERNATIONAL ET DES ACCORDS INTERNATIONAUX SUR LE DEVOIR DE PROTECTION DES ÉTATS ENVERS LES JEUNES LGBT VICTIMES DE BRIMADES HOMOPHOBES ET TRANSPHOBES

La section suivante s'intéresse en premier lieu aux normes des Nations Unies relatives aux droits de l'homme, mais renvoie également aux travaux du Conseil de l'Europe, de l'Union européenne et de l'OSCE.

Les pactes internationaux signés sous l'égide des Nations Unies et la Convention européenne relative aux droits de l'homme ne les évoquent pas sous ce vocable, mais l'orientation sexuelle et l'identité de genre sont néanmoins reconnues comme des motifs répréhensibles de discrimination dans de récentes interprétations et diverses évolutions législatives et juridiques liées aux personnes LGBT, aux enfants et à l'enseignement.

Les principes d'égalité et de non-discrimination sont des éléments fondamentaux du droit international en matière de droits de l'homme. D'après le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), les États sont tenus de garantir l'exercice des droits de l'homme sans discrimination aucune fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation. Ces pactes ne mentionnent pas expressément l'orientation sexuelle et l'identité de genre au nombre des motifs de discrimination, mais les organes conventionnels respectifs considèrent, dans leur jurisprudence ainsi que dans une observation générale, que le périmètre des listes de motifs – qui ont été laissées ouvertes – englobe ces deux aspects¹². De fait, dans son Observation générale n° 20, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU explique que :

[I]es États parties devraient veiller à ce que l'orientation sexuelle d'une personne ne soit pas un obstacle à la réalisation des droits consacrés par le pacte, par exemple s'agissant de l'accès au droit à la pension de réversion. En outre, l'identité sexuelle est reconnue parmi les motifs de discrimination interdits ; par exemple, les personnes transgenres, transsexuelles ou intersexuées sont souvent exposées à de graves atteintes à leurs droits fondamentaux, notamment à du harcèlement dans les établissements d'enseignement ou sur le lieu de travail.¹³

En juillet 2014, l'Irlande comparait devant le Comité des droits de l'homme de l'ONU pour une revue de sa conformité au PIDCP¹⁴. Le comité ne s'était pas attardé sur les questions LGBT (à l'exception du besoin de reconnaissance des personnes transgenres) mais avait émis des conclusions accablantes concernant les droits des femmes. Cette comparution avait démontré l'importance du PIDCP et de ses mécanismes, perceptible dans le degré de couverture médiatique et dans la réaction du ministère de la Justice et de l'Égalité, qui s'était engagé à porter le rapport sur l'état des droits de l'homme en Irlande au « cœur de l'Oireachtas [l'Assemblée nationale] »¹⁵.

Dans un rapport au Conseil des droits de l'homme de l'ONU sur les lois et pratiques discriminatoires et actes de violence fondés sur l'orientation sexuelle et l'identité de

12. Comité des droits de l'homme de l'ONU, *Toonen c. Australie*, Communication n° 488/1992, 30 mars 1994.

13. Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU, Observation générale n° 20 relative à la non-discrimination dans l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels, 2009, paragraphe 32.

14. L'ICCL propose une page de liens traitant de la comparution de l'Irlande devant le Comité des droits de l'homme de l'ONU en juillet 2014 (consultable à l'adresse : <http://iccl.ie/a-roundup-of-coverage-of-ireland's-iccpr-examination-14-25-july-2014.html>).

15. *Irish Examiner*, 25 juillet 2014, « Damning report set for "heart of the Oireachtas" », www.irishexaminer.com/ireland/damning-report-set-for-heart-of-the-oireachtas-276667.html.

genre qui a fait date¹⁶, la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme expliquait comment certains mécanismes de l'ONU, comme les organes conventionnels des droits de l'homme et les procédures particulières du Conseil des droits de l'homme, avaient permis de mettre en lumière les violations des droits de l'homme dont les personnes LGBT sont victimes depuis près de deux décennies. Elle insistait également sur les efforts des organes de l'ONU – Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (Unicef), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) et Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) – pour intégrer les questions d'orientation sexuelle et d'identité de genre dans leur travail. Le rapport de la Haut-Commissaire s'articule autour de l'idée principale que l'universalité, l'égalité et la non-discrimination résident au cœur de toute loi internationale relative aux droits humains :

L'application du droit international des droits de l'homme est guidée par les principes d'universalité et de non-discrimination consacrés par l'article 1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui dispose que « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ». Tous les individus, y compris les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles ou transgenres, sont en droit de jouir des protections garanties par le droit international des droits de l'homme (p. 4).

Les jeunes LGBT de moins de 18 ans (soit la majorité des enfants scolarisés) peuvent également faire valoir les droits reconnus en vertu de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, article 19, qui dispose que « les États parties [doivent prendre] toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence ». En référence à cet article, le Comité des droits de l'enfant de l'ONU ne laisse planer aucune ambiguïté lorsqu'il déclare, dans son Observation générale n° 13 (2011), que les « brimades » sont une forme de brutalité tant physique que mentale¹⁷ et, à propos des violences entre enfants, qu'il « s'agit de violence physique, psychologique et sexuelle exercée, souvent sous forme de brimades ». Surtout, le comité rappelle que, parmi les « enfants potentiellement vulnérables » et les « groupes d'enfants susceptibles d'être exposés à la violence », figurent « les enfants homosexuels, transgenres ou transsexuels »¹⁸ – preuve que le harcèlement des enfants et jeunes LGBT, à savoir les brimades homophobes et transphobes, constitue une forme de violence condamnée par la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, et contre laquelle les États signataires de la convention sont tenus de protéger les enfants et les jeunes au moyen de mesures adéquates.

En termes de droit à l'éducation, l'Unesco, dans sa « Revue du harcèlement homophobe dans les établissements d'enseignement » (2012b), stipule que :

La violence, la peur et l'intimidation n'ont pas leur place dans les lieux d'apprentissage. Pourtant, la brimade est une pratique répandue préjudiciable à la santé et au bien-être des apprenants et elle est reconnue comme telle par les Nations Unies.¹⁹

16. A/HRC/19/41, novembre 2011.

17. Observation générale n° 13 du Comité des droits de l'enfant de l'ONU (2011), pp. 9-10.

18. *Ibid.*, p. 27.

19. ONU (2006), Rapport mondial sur la violence à l'encontre des enfants.

En instaurant un climat de peur et d'intimidation, la brimade transforme les écoles et les autres milieux pédagogiques en lieux dangereux par essence. Ce faisant, non contentes de bafouer les principes de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant²⁰ et les droits humains fondamentaux –sécurité, dignité et protection contre la discrimination et la violence²¹ –, les brimades représentent une menace grave pour le droit universel à l'éducation, tel que reflété dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), dans les Objectifs du millénaire pour le développement et dans les actions associées du Cadre d'action de Dakar²² (Unesco 2012: 4).

Selon le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'éducation, assurer l'impartialité des contenus pédagogiques peut aider à combattre les préjugés et empêcher les jeunes de basculer dans le camp des bourreaux ou des victimes :

L'éducation sexuelle doit prêter une attention particulière à la diversité, dans le sens où chacun a le droit de vivre sa sexualité sans subir de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. L'éducation sexuelle est un outil de base pour éliminer la discrimination à l'encontre des personnes de diverses orientations sexuelles.²³

Le Comité européen des droits sociaux a affirmé en 2009 que « les supports pédagogiques ne devraient pas renforcer des stéréotypes avilissants et perpétuer des formes d'outrage qui contribuent à l'exclusion sociale de groupes traditionnellement marginalisés ou d'autres groupes confrontés à une discrimination ancienne et constante ou à d'autres formes de préjudices sociaux qui ont pour effet de dénier leur dignité humaine. »

L'appel lancé par les Nations Unies en faveur de l'éducation et de la prévention s'était traduit en 2011 par l'organisation par l'Unesco, à Rio de Janeiro, de la première consultation internationale sur le harcèlement homophobe – un événement auquel avaient été conviés des ONG et des équipes gouvernementales du monde entier. Cette rencontre s'était conclue par la publication de la Déclaration de Rio sur le harcèlement homophobe et l'éducation pour tous, adoptée par les différents organes représentés et dont le paragraphe suivant est extrait :

Nous appelons tous les gouvernements à assumer leur responsabilité consistant à garantir l'accès universel à une éducation de qualité en éliminant les obstacles créés par l'homophobie et la transphobie, y compris la prévalence inacceptable et dévastatrice des préjugés et de la violence qui s'exercent à l'encontre des personnes LGBTI dans les établissements éducatifs de l'enseignement élémentaire, secondaire et supérieur partout dans le monde.²⁴

20. De même que d'autres principes internationaux, comme les Principes de Jogjakarta, qui portent sur les difficultés rencontrées par les victimes de harcèlement/de violence pour faire valoir leur droit à l'éducation.
21. ONU (1948), Déclaration universelle des droits de l'homme.
22. ONU (2000), Déclaration du Millénaire des Nations Unies, ONU, New York ; Forum mondial sur l'éducation, Cadre d'action de Dakar, Unesco, Paris ; Unesco (2005), Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous 2005, Unesco, Paris.
23. Rapport du rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'éducation, A/65/162, 23 juillet 2010, paragraphe 60.
24. Déclaration de Rio sur le harcèlement homophobe et l'éducation pour tous – comportant une liste de participants.

Dans son rapport de 2011, évoqué un peu plus haut, la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme avait exprimé ses inquiétudes au sujet des actes de discrimination, et en particulier les brimades homophobes, commises à l'encontre des jeunes LGBT en milieu scolaire²⁵. Elle recommandait par ailleurs aux États de « soutenir l'organisation de campagnes d'information visant à lutter contre l'homophobie et la transphobie et de campagnes ciblées contre l'homophobie dans les établissements scolaires » (p. 25).

Le Conseil de l'Europe a lui aussi un rôle à jouer dans ce domaine. L'article 14 de la Convention européenne des droits de l'homme et son Protocole n° 12 contiennent une liste ouverte de motifs interdisant la discrimination. Ni l'article 14 ni le protocole ne mentionnent expressément l'orientation sexuelle et l'identité de genre parmi les motifs interdits de discrimination, mais les observations relatives aux dispositions dudit protocole précisent que la liste des motifs de non-discrimination n'est pas exhaustive.

En ce qui concerne les conventions des Nations Unies, l'orientation sexuelle et l'identité de genre n'y figurent au nombre des motifs de discrimination que depuis quelques années. La Cour européenne des droits de l'homme a confirmé en 1999 que l'orientation sexuelle était bien un motif de discrimination couvert par l'article 14 de la Convention. Ainsi de la transsexualité, considérée comme tel par la Cour en 2010.

La Cour a prononcé plusieurs arrêts mentionnant l'orientation sexuelle comme un motif de discrimination au titre de l'article 14. En 2011, le Comité des Ministres a adopté la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. L'article de cette convention relatif à la non-discrimination stipule que l'orientation sexuelle et l'identité de genre sont, toutes deux, des motifs interdits de discrimination, ce qui est une première pour un traité international (Conseil de l'Europe 2011).

À propos de la lutte contre le harcèlement homophobe, le Comité européen des droits sociaux a affirmé en 2009 que « les supports pédagogiques ne devraient pas renforcer des stéréotypes avilissants et perpétuer des formes d'outrage qui contribuent à l'exclusion sociale de groupes traditionnellement marginalisés ou d'autres groupes confrontés à une discrimination ancienne et constante ou à d'autres formes de préjudices sociaux qui ont pour effet de dénier leur dignité humaine » (Conseil de l'Europe 2011).

En 2010, Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté une recommandation sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Cette recommandation invite les États membres à veiller à ce que les principes et mesures énoncés sont appliqués dans la législation, les politiques et les pratiques nationales concernant la protection des droits de l'homme des personnes LGBT. La recommandation couvre de très nombreux domaines, parmi lesquels les crimes de haine et l'éducation. Cette recommandation, quoique juridiquement non contraignante, doit être mise en œuvre par tous les États membres du Conseil de l'Europe. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a aussi adopté des résolutions et des recommandations dans ce domaine.

25. A/HRC/19/41, novembre 2011.

On considère généralement les traités de l'Union européenne comme peu diserts sur le droit à l'éducation des LGBT. Le FRA rappelle néanmoins le rôle important joué par l'Union européenne dans ce domaine :

En dépit de la protection limitée contre la discrimination qui est garantie aux personnes LGBT par la législation de l'Union européenne au-delà de l'emploi, les individus bénéficient d'une protection importante grâce à une variété d'instruments juridiques à l'échelle nationale et internationale. De plus, l'exercice du droit à l'éducation, qui est protégé par l'article 14 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et par l'article 2 du Protocole n° 1 de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), peut être entravé par la discrimination, ce qui est interdit par l'article 21 de la Charte des droits fondamentaux (EU FRA 2013: 18).

Le Conseil pour l'égalité mondiale (« Council for Global Equality »), une ONG américaine qui œuvre « au service d'une voix américaine plus claire et plus forte sur les problèmes de droits de l'homme qui touchent les communautés LGBT du monde entier »²⁶, a décrit l'OSCE comme « une organisation internationale obscure mais influente et active sur la scène de la sécurité et des droits de l'homme ». L'ONG ajoute : « Main tendue vers l'Union soviétique et ses États satellites, créée dans le maelstrom de l'après-guerre froide, l'OSCE est devenue une tribune de premier plan pour promouvoir la tolérance et la non-discrimination. »²⁷ La question des droits des personnes LGBT a divisé l'OSCE pendant des années et, durant la présidence de Bush, les États-Unis et le Vatican « se sont ligüés pour bloquer les discussions à propos des droits humains des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles ou transgenres » (*ibid.*). Plus récemment, conséquence de l'alternance politique outre-Atlantique, la question de ces droits a commencé à être débattue. En décembre 2012, pendant la présidence irlandaise de l'OSCE, la Plateforme de solidarité civile de l'OSCE, à laquelle participait l'organisation de jeunesse BeLoNG To, a émis des recommandations aux États membres sur les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles ou transgenres et plus particulièrement sur les brimades homophobes et transphobes. L'extrait suivant est tiré du document intitulé « Recommandations de la société civile aux participants de la Réunion du conseil des ministres de l'OSCE à Dublin, 6-7 décembre 2012 » :

Nous tenons à exprimer notre inquiétude concernant la montée des violences à l'encontre des personnes LGBT et des atteintes à la liberté d'expression de la communauté LGBT [...] le harcèlement homophobe des jeunes LGBT en milieu scolaire est particulièrement préoccupant. Les brimades de cette nature peuvent nuire à l'éducation et à la santé des jeunes, et déclencher des pulsions d'automutilation ou de suicide. Elles sont souvent aggravées par la désaffection des enseignants et par la nature non inclusive des programmes pédagogiques.

Le document invite les États participants de l'OSCE à prendre des « mesures garantissant un cadre d'enseignement sûr pour les apprenants LGBT et permettant de combattre le harcèlement homophobe et transphobe en milieu scolaire »²⁸.

26. Traduit du site internet de l'ONG : <https://globalequality.wordpress.com/about/>.

27. <https://globalequality.wordpress.com/category/organization-for-security-cooperation-in-europe/>.

28. Le texte complet des « Recommandations de la société civile aux participants de la Réunion du conseil des ministres de l'OSCE à Dublin, 6-7 décembre 2012 » peut être consulté à l'adresse suivante : www.civicsolidarity.org/sites/default/files/civil_society_recommendations_for_mcm_in_dublin_final.pdf (en anglais).

Le fait de militer pour que les personnes LGBT, jeunes ou moins jeunes, puissent jouir de leurs droits déclenche invariablement des antagonismes – notamment lorsque les droits culturels sont opposés aux droits humains des personnes LGBT. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, s'était exprimé à ce propos :

Nous savons tous à quel point les questions touchant à l'orientation sexuelle peuvent être clivantes. Dans notre quête de solutions, nous reconnaissons que les opinions peuvent diverger beaucoup. Cela étant, nous nous rejoignons tous sur un point : le caractère sacré des droits de l'homme [...] En notre qualité d'hommes et de femmes de conscience, nous honnisons la discrimination dans son ensemble, et plus particulièrement la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Quand attitudes culturelles et droits humains universels s'opposent, les droits doivent l'emporter.²⁹

La déclaration du Secrétaire général trouve un écho particulier dans les tensions observées en Russie, dans de nombreuses nations du Moyen-Orient et plus récemment en Afrique, où l'homosexualité est de plus en plus sanctionnée – parfois par la peine de mort. En Russie, la promulgation de lois interdisant la propagande homosexuelle, qui a fait couler beaucoup d'encre, vise spécifiquement les jeunes et les spécialistes de l'éducation et rend presque impossible la lutte contre les brimades homophobes et transphobes.

Les « Principes de Camden sur la liberté d'expression et l'égalité » dénoncent « l'incompatibilité » perçue entre liberté d'expression et égalité, souvent citée par les opposants à l'accès des personnes LGBT à leurs droits. Ces principes, énoncés dans l'article 19 – Campagne mondiale en faveur de la liberté d'expression, affirment qu'il existe une relation positive plutôt que contradictoire entre l'égalité et la liberté d'expression :

Ces principes affirment les liens positifs entre la liberté d'expression et l'égalité et identifient leur contribution, essentielle et complémentaire, à la sauvegarde et la protection de la dignité humaine. À eux deux, ces droits sont essentiels à l'indivisibilité et à l'universalité des droits humains. Lorsqu'ils sont observés et que leur bien-fondé est reconnu, ils favorisent et renforcent le respect des droits humains pour tous (Article 19 2009: 3).

UN POINT SUR LES ACTIONS ACTUELLES DANS LE DOMAINE DU DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME

J'évoquais précédemment la toute première consultation de l'ONU sur le harcèlement homophobe dans les établissements éducatifs, organisée par l'Unesco en 2011 à Rio de Janeiro (Brésil). Cette consultation a mis au jour l'ampleur du problème dans le monde et l'incidence des brimades homophobes sur le droit des jeunes LGBT à l'éducation, à la santé et au bien-être, et sur l'environnement éducatif de tous les apprenants. Des exemples de bonnes politiques et pratiques y furent échangés entre les gouvernements et les partenaires de développement actifs dans ce domaine, et les priorités futures définies et convenues. L'association BeLoNG To, soutenue par

29. Commentaire du Secrétaire général SG/SM/13311 HR/5043.

le ministère irlandais de l'Enfance et de la Jeunesse, figurait à cette occasion parmi les principaux intervenants. Son travail fut présenté comme un exemple de bonne pratique³⁰ et l'Unesco s'est engagée à collaborer sur la base d'un partenariat avec l'association pour déployer son programme de travail mondial dans les prochaines années (Unesco 2013).

Les conclusions de la consultation ont donné lieu à une publication, « Réponses du secteur de l'éducation au harcèlement homophobe », qui offre des conseils pratiques pour élaborer et mettre en œuvre des politiques, des actions et des outils pratiques de prévention et de prise en charge des cas de brimades homophobes dans les milieux scolaires. Ce document a été rendu public en mai 2012, à l'occasion d'un événement associé à la Journée mondiale de lutte contre l'homophobie. Il est disponible en neuf langues, dont quatre de l'ONU et cinq autres dont le coréen, version qu'accompagne un avant-propos du Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon.

Le travail de l'Unesco dans ce domaine est mené à bien dans le cadre de l'éducation pour tous (EPT). Il renvoie régulièrement à ce titre à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et au droit universel à l'éducation, tel que reflété dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), dans les Objectifs du millénaire pour le développement et dans les actions associées du Cadre d'action de Dakar. L'Unesco a élaboré un plan de travail dans ce domaine (de juillet 2013 à décembre 2016) et collabore avec des entités de par le monde pour « recueillir des éléments matériels sur la nature, la portée et les conséquences des brimades homophobes dans les établissements éducatifs dans les pays où peu ou pas de données existent ; étayer et partager les bonnes pratiques d'action ; sensibiliser à la question et bâtir des alliances ; faciliter l'action au niveau national pour lutter contre le harcèlement homophobe dans les établissements éducatifs » (Unesco 2013: 1).

En Europe, le Conseil de l'Europe a créé une unité « Orientation sexuelle et identité de genre » dédiée à l'accès des personnes LGBT à leurs droits. Son travail se traduit entre autres par des actions de lutte contre les brimades homophobes et pour l'établissement de cadres d'apprentissage sûrs pour les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles ou transgenres. Le service dispose pour cela de trois instruments juridiques principaux : la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (plus connue sous le nom de Convention européenne des droits de l'homme), la Charte sociale européenne et la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique³¹. L'unité s'est employée jusqu'à présent à promouvoir les droits des jeunes LGBT dans les États membres, dans le contexte des droits de l'enfance, et à élaborer des supports de formation et de sensibilisation à la question LGBT dans les milieux scolaires en Pologne, au Monténégro, en Lettonie et en Albanie (en partenariat avec BeLonG To pour ce dernier)³².

L'OSCE manifeste également des signes de changement. En septembre 2013, une réunion de l'organisation sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine s'est tenue à Varsovie, autour du thème « Le rôle de l'enseignement

30. www.nhc.nl/news_2013/Education_key_in_countersing_discrimination_of_LGBT_persons.html?id=205.

31. Pour en savoir plus sur l'unité OSIG du Conseil de l'Europe : www.coe.int/fr/web/sogi.

32. www.coe.int/fr/web/sogi.

dans la promotion d'une compréhension mutuelle et du respect de la diversité dans l'orientation sexuelle ». Des militants russes, ukrainiens et irlandais furent invités à présenter leurs actions de lutte contre l'homophobie parmi les jeunes³³. Le mois suivant, dans le cadre de la présidence ukrainienne de l'OSCE, et dans la continuité des recommandations émises à Dublin en 2013 à l'occasion de la Plateforme de solidarité civile, le médiateur ukrainien a organisé une réflexion autour des moyens possibles pour combattre l'homophobie dans les écoles ukrainiennes.

ILGA-Europe, section européenne de l'Association internationale des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués, a fait de la lutte contre l'exclusion des personnes LGBT des systèmes scolaires son cheval de bataille. L'association travaille sur la question de l'éducation à divers niveaux (en soutenant les organisations membres et en concluant des partenariats avec la communauté enseignante européenne, notamment), mais c'est dans son action militante en faveur de nouvelles politiques européennes qu'elle s'est montrée la plus efficace. ILGA-Europe suit de près les évolutions en cours au sein des institutions européennes et apporte son expertise s'il y a lieu : « L'objectif est de renforcer la protection juridique contre la discrimination des personnes LGBTI dans l'accès à l'éducation. Cela peut se faire en réformant la législation européenne anti-discrimination et en encourageant une mise en œuvre efficace des instruments internationaux et européens des droits de l'homme applicables »³⁴.

Dans le contexte irlandais, le plan de lutte contre le harcèlement élaboré par le ministère irlandais de l'Éducation et de la Formation professionnelle cite les « Réponses du secteur de l'éducation au harcèlement homophobe de l'Unesco ». S'inspirant de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant, il décrit les brimades homophobes comme une « menace pour le droit universel à l'éducation » (Ministère irlandais de l'Éducation et de la Formation professionnelle 2013: 24). Toujours en Irlande, *Better Outcomes, Brighter Future: The National Policy Framework for Children and Young People 2014-2020* applique les principes de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant (Ministère de l'Enfance et de la Jeunesse 2014: 2, 98, 120) et reconnaît que les « préjugés, y compris de nature homophobe ou transphobe, sont une cause sous-jacente non négligeable de brimades chez les adolescents » (p. 79).

CONCLUSION

Le présent article a passé en revue les contextes des droits de l'homme, en Europe et ailleurs, dans lesquels s'organise la lutte contre le harcèlement homophobe et pour des environnements éducatifs sûrs pour les personnes LGBT. Il a expliqué en quoi des réponses spécifiques aux brimades homophobes et transphobes apparaissent aujourd'hui nécessaires, et mis en évidence, à la lumière des incidents et des crimes de haine, les conséquences de telles violences sur les jeunes. Enfin, il a rappelé ce que les divers traités, interprétations et déclarations disent des obligations des États

33. www.nhc.nl/en/news/archive_2013/Education_key_in_countering_discrimination_of_LGBT_persons.html?id=205.

34. www.ilga-europe.org/home/issues/education.

envers les jeunes LGBT, en portant une attention particulière aux Nations Unies mais sans occulter pour autant le rôle du Conseil de l'Europe, de l'Union européenne et de l'OSCE. En ces temps marqués par un regain des lois et des sentiments homophobes, tout particulièrement en Europe de l'Est et en Afrique, où l'éducation est instrumentalisée (en Russie, la législation interdisant la propagande homosexuelle concerne principalement des lois sur l'éducation anti-LGBT), il nous semblait en effet opportun d'insister sur les obligations des États, en vertu du droit international des droits de l'homme, à combattre les brimades homophobes et transphobes commises à l'encontre des jeunes.

RÉFÉRENCES

Article 19 (2009), « Principes de Camden sur la liberté d'expression et l'égalité », article 19, Londres, consultables à l'adresse : <https://www.article19.org/data/files/pdfs/standards/principes-de-camden-sur-la-liberte-d-expression-et-l-egalite.pdf>.

Barron M. et Bradford S. (2007), « Corporeal Controls: Violence, Bodies and Young Gay Men's Identities », *Youth and Society*, vol. 39, n° 2, Sage, New York, pp. 232-261.

Barron M. (2013), « Advocating for LGBT Youth: Seeking Social Justice in a Culture of Individual Rights », *Irish University Review*, vol. 43, mai 2013.

Clarke V., Ellis S., Peel E. et Riggs D. W. (2010), *Lesbian, gay, bisexual, trans and queer psychology: An introduction*, Cambridge University Press, Cambridge.

Commission pour l'égalité et les droits de l'homme (2009), *Homophobic hate crimes and hate incidents*, Equality and Human Rights Commission research summary 38, Equality and Human Rights Commission, Manchester.

Conseil de l'Europe (2011), *La discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre en Europe*, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg.

Crown Prosecution Service (2009), *Policy for Prosecuting Cases of Homophobic and Transphobic Hate Crime*, Bolton, Royaume-Uni.

D'Augelli A. R., Grossman A. H., Salter N. P., Vasey J. J., Starks M. T. et Sinclair K. O. (2005), « Predicting the suicide attempts of lesbian, gay, and bisexual youth », *Suicide and Life-Threatening Behaviour*, 35(6), pp. 646-660.

EU FRA (2013) (Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne), *Enquête LGBT dans l'Union européenne – Enquête sur les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres dans l'Union européenne*, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg.

Evans D. T. (1993), *Sexual citizenship: The material construction of sexualities*, Routledge, Londres.

Health Service Executive (2005), *Reach Out: National Strategy for Action on Suicide Prevention (2005-2014)*, HSE, Dublin.

Human Rights Watch (2001), *Hatred in the hallways: Violence and discrimination against lesbian, gay, bisexual and transgender students in US schools*, Human Rights Watch, New York.

Iganski P. (1999), « Why make "hate" a crime? », *Critical Social Policy*, vol. 19, n° 3, août, pp. 386-395.

Kosciw J., Greytak E., Bartkiewicz M., Boesen M. et Palmer N. (2012), « The 2011 National School Climate Survey: The Experiences of Lesbian, Gay, Bisexual and Transgender Youth in Our Nation's Schools », GLSEN, New York.

Lynch K. et Lodge A. (2002), *Equality and Power in Schools*, Routledge Falmer, Londres.

Mayock P., Bryan A., Carr N. et Kitching K. (2009), *Supporting LGBT Lives: A Study of the Mental Health and Well-Being of Lesbian, Gay, Bisexual and Transgender People*, BeLonG To et GLEN, Dublin.

Ministère irlandais de l'Enfance et de la Jeunesse (2014), *Better Outcomes, Brighter Future: The National Policy Framework for Children and Young People 2014-2020*, DCYA, Dublin.

Ministère irlandais de l'Éducation et de la Formation professionnelle (2012), *Action Plan on Bullying*, DES, Dublin.

Ministère irlandais de l'Éducation et de la Formation professionnelle (2013), *Anti-Bullying Procedures for Primary and Post Primary Schools*, DES, Dublin.

Minton S. J., Dahl T., O'Moore A. M. et Tuck D. (2008), « An Exploratory Survey of the Experiences of Homophobic Bullying Among Lesbian, Gay, Bisexual and Transgendered Young People in Ireland », *Irish Educational Studies*, vol. 27, n° 2, juin, pp. 177-191.

Nell M. et Shapiro J. (2011), *Out of the Box: Queer Youth in South Africa Today*, Atlantic Philanthropies, Johannesburg.

Norman J. et Galvin M. (2006), *Straight Talk: An Investigation of Attitudes and Experiences of Homophobic Bullying in Second-Level Schools*, Centre for Educational Evaluation, Dublin City University, Dublin.

OSCE/ODIHR (2009), *Preventing and responding to hate crimes: A resource guide for NGOs in the OSCE Region*, OSCE/ODIHR, Varsovie.

Reygan F. (2009), « The school-based lives of LGBT youth in the Republic of Ireland », *Journal of LGBT Youth*, 6(1), pp. 80-89.

Richardson D. (2000), *Rethinking sexuality*, Sage Publications, Londres.

Richardson D. (2001), « Extending citizenship: Cultural citizenship and sexuality », in Stevenson N. (ed.), *Culture and citizenship*, Sage Publications, Londres.

Ryan C. et Rivers I. (2003), « Lesbian, gay, bisexual and transgender youth, victimisation and its correlates in the USA and UK », *Culture, Health and Sexuality*, 5(2), pp. 103-119.

Sarma K. (2007), *Drug Use Amongst Lesbian, Gay, Bisexual and Transgender Young Adults in Ireland*, BeLonG To Youth Services, Dublin.

Sears J. (2005), *Youth, Education and Sexualities: An International Encyclopedia*, Greenwood Publishing Group, Westport, CT.

Stephens A. (2011), « Homophobia in schools in Pietermaritzburg: research report », Gay & Lesbian Network, Pietermaritzburg, Afrique du Sud.

Takács J. (2006), *Social exclusion of young lesbian, gay, bisexual and transgender (LGBT) people in Europe*, ILGA-Europe et IGLYO, Bruxelles.

Taylor C. et Peter T., McMinn T. L., Elliott T., Beldom S., Ferry A., Gross Z., Paquin S. et Schachter K. (2011), *Every class in every school: Final report on the first national climate survey on homophobia, biphobia, and transphobia in Canadian schools*, Egale Canada Human Rights Trust, Toronto.

Tippett N. et al. (2010), *Prevention and Response to Identity-based Bullying Among Local Authorities in England, Scotland and Wales*, Equality and Human Rights Commission, Manchester.

Unesco (2006), Rapport mondial sur la violence à l'encontre des enfants www.unviolencestudy.org/French/index.html.

Unesco (2012a), « Réponses du secteur de l'éducation au harcèlement homophobe », Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Paris.

Unesco (2012b), « Review of homophobic bullying in educational institution », Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Paris.

Unesco (2013), « Éducation et respect pour tous : prévenir et combattre le harcèlement homophobe et transphobe en milieu scolaire », projet de l'Unesco.

Chapitre 10

Réflexions sur une vie d'engagement dans le domaine de la jeunesse : quelles constantes ?

Gordon Blakely

INTRODUCTION

C'est avec plaisir que j'accueille la proposition qui m'est faite de partager mon point de vue sur une participation pleine de sens pour les jeunes : l'engagement international. Mon point de vue sera subjectif, culturellement biaisé, et couvrira quarante années de ma vie. Il concernera principalement les avancées observées sur le continent européen.

Malgré plus de vingt années de coopération avec la Chine, des projets sporadiques déployés dans divers pays africains, une association de bénévoles dirigée au Sri Lanka, de multiples discussions avec le Japon, l'Argentine et le Mexique sur le thème de la coopération politique, et même une contribution sur une stratégie pour l'engagement des jeunes avec les États-Unis, nul autre endroit que le voisinage européen ne m'a appris autant sur ce lien interculturel « plein de sens » qu'il est si difficile à appréhender – ni sur ses possibilités et réalités.

J'aimerais, en les illustrant d'exemples pertinents, m'arrêter sur ces quelques questions élémentaires qu'il nous semble toujours indispensable de régler pour que notre faculté à mieux travailler s'en trouve améliorée.

L'histoire s'écrit à une vitesse telle qu'à peine un « marché » conclu, un « havre de paix » déniché, une « tâche » accomplie ou un « terminus » atteint, il est déjà temps de se remettre en branle. Le changement est la norme. Si seulement les leçons tirées de tels changements étaient également la norme !

J'ai revisité il y a peu le site de Pétra, en Jordanie. Je l'avais découvert au pas de course, en 1996, à l'occasion de la conférence de lancement du programme Euro-Med Jeunesse. Les chevauchements de l'histoire, multiples et complexes, s'y expriment mieux que nulle part ailleurs. Les Nabatéens, une remarquable tribu de commerçants qui s'y était implantée il y a plus de 2 000 ans, avaient noué des relations jusqu'en Inde et en Chine. L'argent du commerce fut injecté dans un étalage d'édifices majestueux et d'architecture sociale sophistiquée, sauvegardés pendant des générations, dans un cadre unique, à la force du glaive et par la grâce de la diplomatie. En l'an 106 de notre ère, le royaume fut annexé par l'Empire romain. Puis vinrent la diffusion du christianisme, l'influence de l'islam dans la région et, enfin, le développement tentaculaire du tourisme culturel.

Les influences successives et l'absorption d'ensembles de valeurs par d'autres sautent aux yeux lorsque l'on déambule parmi les ruines : les temples sont devenus des églises, les chambres funéraires des maisons, des fresques demeurent intactes tandis que des sculptures de marbre ont disparu. Mais surtout, le site entier a été magnifiquement maintenu en vie à travers les millénaires grâce à un système d'irrigation et d'évacuation si intelligemment pensé qu'il semble, aujourd'hui encore, prêt à l'emploi. Les meilleures structures s'adaptent ; les plus précieuses échappent au temps.

Pour comprendre comment nous sommes parvenus à faire d'une rencontre entre jeunes un instrument de diplomatie culturelle et économique, l'examen de certaines des structures qui l'ont permis, en partie en leur qualité de marqueurs historiques, mais également comme catalyseurs de changement social, peut s'avérer utile. Nombre d'entre elles, aujourd'hui encore opérationnelles, étaient déjà actives à divers égards il y a quarante ans ; elles ont constamment évolué depuis.

SENTIMENT D'ALIÉNATION

Question : Que retiendrai-je de mon vécu « d'étranger » ?

Dans le contexte de la « mobilité », il ne faut pas longtemps pour prendre conscience du caractère tour à tour politique, physique, social, culturel et générationnel que revêt la traversée d'une frontière.

Afin de combler les fossés et écarter les menaces que deux parties extérieures font planer l'une sur l'autre (et maintenir une certaine forme de sérénité intérieure), les politiques internationales de nombreux pays ont été simplifiées en : « familiarise-toi avec ma culture (supérieure) », « apprends ma langue », « achète mes produits » et, enfin, « soyons amis ». La construction des nations étrangères fut une denrée de choix pour la consommation intérieure ; la réputation et l'économie furent ses alliées.

Ma première réunion, lors de mes premiers pas dans la coopération internationale, en 1975, se déroula à l'occasion d'un forum pour jeunes travailleurs organisé dans les locaux de l'Unesco, à Paris. Au milieu de cette salle de conférence gigantesque et de représentants officiels tous plus sérieux et brillants les uns que les autres, j'avoue m'être senti comme un parfait étranger parachuté là sans préparation.

La semaine suivante, j'assistais à une réunion sur les services de jeunesse en Irlande du Nord – nation constitutive du Royaume-Uni et donc habituée des colonnes de nos quotidiens –, où je me sentis dans la peau d'un parfait étranger parachuté là sans préparation.

Plusieurs mois passèrent avant que l'on me propose de servir d'agent de liaison auprès de la Guilde romani de Londres, pour préparer plusieurs familles roms britanniques à un voyage en Camargue (où était prévu un baptême des chevaux) filmé par la BBC. Je me suis senti comme un parfait étranger parachuté là sans préparation – un sentiment renforcé lorsque je partageai leur quotidien sur les routes de France pendant trois semaines.

Mes fonctions m'amènèrent ensuite à siéger à un austère comité de la Société royale du Commonwealth, dans une grande salle aux murs parés de splendides panneaux de chêne. Confortablement installé dans mon fauteuil de cuir, entouré d'hommes d'âge mûr en costume rivalisant d'éloquence parmi des montagnes de dossiers, je me sentis comme un parfait étranger parachuté là sans préparation.

Je pris alors conscience que les institutions sont des corps organiques, profonds, hyperactifs, dominés par la personnalité. Je compris que l'histoire pouvait être la source de terribles préjudices et injustices. De toute évidence, ma culture était différente de la leur, et ces gens chérissaient le fait d'être d'une culture à part.

STRUCTURES : INTERNATIONALES, TRANSNATIONALES, INTERCULTURELLES, MULTICULTURELLES

Question : Par quelles structures amener les gens à se rencontrer ?

Mon rôle, au sein de l'agence gouvernementale qui m'employait, consistait à élaborer des programmes censés ouvrir les yeux des jeunes sur le monde. Ce travail devait contribuer en retour à me faire connaître dans le pays et aussi, par quelque tour moins tangible, à nous apporter paix et prospérité. Il s'agissait d'une théorie pure, ni formalisée par écrit ni étayée de bonnes pratiques. En réalité, sur le terrain, elle reposait sur la débauche d'énergie d'un groupe épars d'individus partageant une même vision, réalisant la jonction entre des intérêts collectifs pour un biais culturel particulier et un ensemble authentique, quoique désorganisé, de mouvements de jeunesse tapis sous la surface institutionnelle, prêts à abattre autant de barrières que nécessaire.

Il y avait à l'époque très peu de possibilités accessibles pour les jeunes attirés par l'étranger – hormis par le biais de programmes de bénévolat, déclinés sous diverses formes depuis des années. Leurs objectifs variaient. On y participait alors seul ou à deux, ou encore en petits groupes, tendance qui perdure d'ailleurs aujourd'hui. De sérieux efforts étaient nécessaires pour parvenir à une stratégie plus ciblée, consistant à rassembler de nombreux jeunes autour d'intérêts qui leur soient propres, pas uniquement dans le cadre d'études formelles, comme à l'université, mais dans celui d'une rencontre d'égal à égal, de partenariats aptes à stimuler

ces centres d'intérêt communs. D'un point de vue officiel, gouvernemental, ces rencontres devaient prendre forme dans le cadre de structures coordonnées et administrées avec soin.

La structure la plus connue en l'espèce est l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), phénomène de réflexion stratégique de l'après-guerre resté unique en son genre. D'autres pays n'eurent jamais ni les ressources ni la volonté, ni peut-être de raison, de créer un organisme opérationnel géré de manière bilatérale, à la fois maître d'œuvre et porteur de projets de jeunesse, de jumelages scolaires et d'accords civiques. L'OFAJ est sans égal, mais d'autres voies menaient au même objectif, quoiqu'elles furent rapidement vouées à subir les humeurs de la politique – un destin commun aux structures opérationnelles chargées d'administrer les deniers publics.

Presque tous les pays d'Europe dite « de l'Ouest » organisaient des commissions mixtes bilatérales à intervalles réguliers. Dans le cadre de programmes de relations étrangères avec des pays « amis », il s'agissait du protocole habituel pour obtenir le soutien (en liquide, entre autres) des gouvernements et une meilleure garantie qu'un événement, une conférence ou un programme se déroule comme prévu, l'accord bipartite faisant foi. Plusieurs pays avaient décidé de former une sous-commission jeunesse chargée de ces accords parfois complexes. C'est en leur sein que les précieux fonds publics alloués aux projets jeunesse, les événements de haut niveau en faveur des jeunes et les projets conjoints étaient approuvés.

Le principal partenaire du Gouvernement britannique dans le secteur jeunesse fut, de loin, la République fédérale d'Allemagne (RFA). Plus de 1 200 « relations civiques » (ou jumelages entre villes, forme préférée par les Britanniques) furent établies avec la RFA, et environ autant entre les écoles.

Le fait que les échanges de « jeunes » devinrent un concept à part entière joua un rôle non négligeable. L'éducation formelle ne se souciait guère du reste du monde et les hautes sphères culturelles absorbaient les activités culturelles de jeunesse « aseptisées ». Nous dûmes donc nous concentrer sur les problématiques de jeunesse et hiérarchiser les priorités en fonction des possibilités offertes par les fonds publics, en termes de projets jeunesse, d'excursions pédagogiques et de programmes d'activités spécifiques (ces derniers offrant une certaine liberté de création). Mais, quelle que soit l'échelle de mesure financière, les fonds octroyés à la « jeunesse » restaient limités.

Dans ce même cadre structuré, la France représentait le second pays en termes de volume d'échanges avec le Royaume-Uni. Des conventions officielles furent également signées avec l'Italie, des moins officielles avec les Pays-Bas, puis plus tard avec le Portugal et l'Espagne, entre autres. De mémoire, Israël venait en deuxième position parmi les principaux partenaires de la RFA. Tous les terrains étaient bons pour faire de la géopolitique.

Nous avons également conclu des accords avec des pays comme Israël, le Japon et les États-Unis, tout cela sans fonds alloués. Cette situation était peut-être typiquement britannique. Sans interférence idéologique délibérée de la part du système, impossible pour les jeunes de se rassembler pour le pervertir. Cette spécificité, cette marque

de fabrique du financement public, les fonctionnaires mettaient toute l'énergie du monde à l'éviter. Si d'aventure un ministère prodiguait des fonds publics pour une cause à l'identité trop évidente, ces fonds s'exposaient d'emblée à des coupes. Il fallait donc ruser – un jeu financier interminable, mais qui perdure depuis.

Les pays d'Europe dite « de l'Est » se distinguaient par des conventions culturelles restrictives, tout aussi fouillées qu'étouffantes. Une clause générale portant sur la coopération entre jeunes et étudiants autorisait toutefois les voyages pédagogiques, les programmes linguistiques estivaux, les événements sportifs et culturels et, de temps à autre, un rapide échange entre responsables jeunesse. Les derniers en date profitèrent la plupart du temps, côté pays de l'Est, à des représentants plus si jeunes de la section jeunesse du gouvernement et, côté Royaume-Uni, à des marxistes, étudiants et touristes, soucieux de voir par eux-mêmes ce qui se faisait ailleurs.

Cédant à un élan d'affection très britannique pour notre histoire, nous avons également mis sur pied le Conseil d'échange de la jeunesse du Commonwealth (CYEC). Celui-ci était financé par le ministère des Affaires étrangères et les collectivités locales, qui en devinrent membres actifs. La gouvernance du CYEC s'accompagna de mesures fortes en faveur de l'inclusion. Les collectifs de jeunesse prenaient part aux discussions et aux prises de décision concernant les demandes de fonds et les sujets prioritaires. Face aux souscriptions fluctuantes d'environ 50 pays du Commonwealth, les fondateurs du conseil ambitionnèrent de créer un programme d'échanges de jeunesse pan-Commonwealth, accessible à tous et soutenant les plus défavorisés. Il ne vit jamais le jour.

Un point commun à de nombreuses structures du Commonwealth est que, malgré une idéologie relativement saine, qui vise des objectifs larges, démocratiques et inclusifs et présente un concept solide, aucune ne dispose des moyens de faire revoir les financements à la hausse. D'autres programmes de jeunesse connaissent ce problème ailleurs, de manière endémique.

L'Unesco et l'ONU avaient élaboré des programmes de participation de la jeunesse similaires, pétris de bonnes intentions. Ils ne bénéficièrent que de financements réduits et d'un soutien limité des États membres pour la mobilité des jeunes, hormis quelques exceptions dans le cadre de missions de volontariat et de participation à des conférences. Aucune porte d'entrée ne fut trouvée auprès des populations locales ni aucun lien établi avec des collectifs susceptibles de faire bouger les choses depuis le bas de l'échelle.

Le Conseil de l'Europe représentait sur le papier un organe bien plus flexible et convivial, mais s'avéra un vrai casse-tête à comprendre en pratique – en termes de modalités de fonctionnement, mais aussi de finalité. La jeunesse était l'un des dossiers prioritaires du Conseil de l'Europe. Des réunions étaient organisées avec des organismes non gouvernementaux œuvrant dans le secteur, et des fonds mutualisés pour soutenir le fonctionnement des conseils de jeunesse et le développement d'autres structures de jeunesse. Tout cela était bien entendu fort utile, mais trop distant, trop peu accessible.

La structure autonome capable de financer, de s'engager, de réglementer, et où existait une réelle volonté politique de cohésion, était l'Union européenne.

UNE EUROPE MODÈLE

Question : Quels éléments des systèmes et structures garder, utiliser et faire évoluer ?

La nervosité politique des affaires de l'Union européenne semble due en grande partie aux Britanniques, toujours prompts à remettre en cause son coût et son utilité, et à dégainer l'argument de la protection identitaire et de la subsidiarité. En réponse, les représentants officiels et les chefs de file du « projet européen » ont opéré un virage vers une approche plus centrée sur les gens – en brandissant la bannière de « l'Europe du peuple ». Le but visé : plus de mobilité, de possibilités d'étudier et le partage de bonnes pratiques. Le tout consacré dans de tout nouveaux programmes d'activité de portée bien plus large.

J'ai rencontré un membre officiel de la Commission européenne en décembre 1982. Nous avons eu une discussion plus ou moins constructive sur la manière dont les programmes de jeunesse internationaux fonctionnaient au Royaume-Uni. Au vu des rencontres ultérieures qui s'ensuivirent, il devint évident que la Commission s'était lancée, par la voie de consultations tous azimuts, dans une vaste entreprise d'élaboration de programmes centrés sur les gens, et qu'un programme de mobilité pour les jeunes était peut-être envisageable. L'Union européenne semblait enfin disposée à parler d'autre chose que de réduction des fonds structurels et de droits de douane. Un vent nouveau souffla sur notre profession. Publications, rencontres et appels à contributions sur le sujet se succédèrent avec enthousiasme et espoir. Le point culminant fut atteint en juillet 1988, sous la forme du projet Jeunesse pour l'Europe (« Youth for Europe »).

L'objectif était de rassembler les bonnes pratiques des institutions multilatérales (dont celles du Fonds européen pour la jeunesse du Conseil de l'Europe), des groupes de travail intergouvernementaux bilatéraux et des comités officiels sur les échanges de jeunesse, et d'adjoindre tout programme nécessaire aux clauses de mobilité essentielles du Traité de Rome.

L'article 50 du Traité de Rome soutenait l'échange, limité mais selon des conditions de financement somme toute correctes, de jeunes travailleurs à des fins d'enrichissement de leurs compétences primaires, envoyés par petits groupes et placés individuellement pour des durées moyennes. Sans grande surprise, la volonté d'appropriation dans le lobby pro-européen se manifesta surtout du côté des associations de jeunes agriculteurs, qui exploitèrent au mieux le filon. Comme l'observa un collègue, le secteur ne connaissait pas la barrière de la langue car, après tout, un cochon restait un cochon. (« Article 50. Les États membres favorisent, dans le cadre d'un programme commun, l'échange de jeunes travailleurs », Traité de Rome, 25 mars 1957.)

Ainsi donc, des évolutions s'annonçaient possibles dans un cadre juridique. Il restait toutefois délicat d'intervenir dans l'enseignement secondaire. En d'autres termes, les bonnes choses pour les jeunes en dehors du cadre scolaire devaient poursuivre leur propre voie. L'enseignement supérieur hérita du programme Erasmus. Son lancement, supervisé par d'éminents chercheurs et des fonctionnaires diplômés du second cycle, s'opéra en douceur. Malgré les pressions pour laisser l'enseignement obligatoire à

part, le secondaire ne pouvait être ignoré. On lui attribua un programme solidement financé, dit Socrates. Enfin, la catégorie initiale des jeunes travailleurs se retrouva intégrée à un programme plus complet, intitulé Leonardo da Vinci.

Personne ne parvint à trouver un nom de programme éponyme, inspiré d'une divinité mythologique ou d'un personnage européen célèbre, qui évoque la « jeunesse ». L'acronyme YES (pour Youth Exchange Scheme, ou « Programme d'échanges de jeunes ») fut suggéré un temps mais un titre anglais ne faisait pas l'unanimité politique en haut lieu. Fort d'objectifs clairs et d'un plan de financement, le programme Jeunesse pour l'Europe commença à être utilisé sous sa forme abstraite au cours de l'année 1989.

Nous disposions donc d'une structure qui partageait, d'un pays à l'autre, les problématiques et les enjeux des organisations de jeunesse, ainsi que leur potentiel de contributions dans le paysage diplomatique. J'insiste ici sur l'usage du terme « organisations », seule forme capable de relayer une certaine voix de la jeunesse : parmi les bénéficiaires, la jeunesse organisée et les organisations établies étaient placées en première ligne. Ceux – et ils ne sont jamais loin – qui militaient pour une représentation plus large et plus profonde de la jeunesse, nous les invitons à répondre à cette question : « Pourquoi les choisir eux et pas nous ? » La représentation des jeunes était source d'angoisse permanente. Mais d'abord, nous avions besoin d'un outil opérationnel à nous disputer.

Les préparations prirent du temps, notamment en discussions sur les meilleurs moyens de soutenir les différentes sections jeunesse, très disparates, et, sous l'oreille attentive mais néanmoins prudente de la Commission, tous les États membres s'efforcèrent de clarifier les priorités. Deux besoins fondamentaux en ressortirent : un système d'agences nationales capables de porter le programme, dotées d'une force de décision dédiée, et la promesse écrite que les projets se concentreraient en priorité sur les « moins favorisés ». Je développerai le second point plus tard, mais d'abord un mot sur la question structurelle soulevée par les agences nationales.

Les agences nationales devaient constituer le troisième côté du triangle formé par la Commission, les représentants officiels des États membres et les bénéficiaires ultimes du programme. Cette organisation était vouée à susciter des conflits. Certains États membres refusaient de déléguer – ou n'avaient pas le pouvoir de le faire – les prises de décision concernant l'attribution de fonds publics à une structure non tenue de les justifier, conformément à leur législation en la matière. La plupart mirent sur pied quelque chose, laissant peu de marge de manœuvre aux agences. Ces dernières y gagnèrent tout de même un réseau et une ligne de communication de plus en plus solide avec la Commission.

Nombre d'entre elles lancèrent immédiatement des consultations nationales sur le contenu du programme Jeunesse pour l'Europe (JPE) et sur l'accueil qui lui était réservé. Les plus infimes détails des pourcentages de subventions occupèrent des réunions entières. Mais d'autres furent également consacrées à la participation des minorités, à l'égalité entre les femmes et les hommes, aux méthodes de formation innovantes et aux moyens de toucher les populations des campagnes profondes et des lotissements urbains de toute l'Europe. Les gouvernements n'approuvèrent pas tout – une idée politique coûte parfois cher à appliquer en pratique. La Commission

laissa plus ou moins libre cours à la discussion. Ce n'était pas l'univers de l'éducation formelle, les aspirations des universités, la priorité du secteur privé – c'était l'affaire de la société européenne.

Il fut parfois difficile de trancher sur les questions courantes de la politique de jeunesse à analyser plus en profondeur car une fois cette décision prise, se posait invariablement le problème du financement. À la fin des années 1990, ce fut finalement la Commission, à travers son Livre blanc sur la jeunesse (Commission européenne 2001), qui prit les rênes du débat sur une grande politique européenne de la jeunesse – un débat intangible jusqu'alors, mais nécessaire – et, en tout dernier lieu, sur les priorités à fixer, même si toutes ne seraient pas financées.

Limitées par des contraintes budgétaires et en lutte permanente contre les forces politiques du secteur jeunesse qui lorgnaient leurs fonds, les agences nationales s'efforcèrent de faire évoluer le programme au mieux, vers de nouveaux formats de mobilité et de nouveaux lieux, alors que l'Union européenne poursuivait son expansion. Une réunion officielle des agences s'est tenue à Bruges en novembre 1990, la première du programme organisée ailleurs qu'à Bruxelles. Mes notes indiquent des coopérations bilatérales, dans le cadre du programme, prévues avec la Slovaquie (1995), la Pologne (1996), la Slovénie (1998) et la Turquie (1999) : un processus lent, progressif. Mais la véritable dynamique fut véritablement impulsée par les projets multilatéraux.

À l'issue des phases initiales du programme JPE, un solide réseau d'agences nationales autonomes, actives sur la scène politique, avait été constitué et un message définitif délivré : l'activité multilatérale avait remplacé, à tous les niveaux, les accords bilatéraux. Les programmes européens avaient diffusé le dogme selon lequel une activité européenne existait et rendait possible des interactions plus complexes entre les jeunes. La question de savoir comment y parvenir dans le respect des principes exigés – avec insistance par les acteurs de terrain, entre autres – d'inclusion et d'accessibilité fut l'occasion d'une migraine collective.

En plus de continuer à étoffer son réseau d'agences nationales dédiées aux programmes, la Commission débloqua des fonds pour financer des structures de jeunesse paneuropéennes chargées d'explorer de nouvelles pistes, en gardant le meilleur des enseignements passés. Cette stratégie s'inspirait pour beaucoup du chapeautage par le Conseil de l'Europe, du moins d'un point de vue structurel, du Partenariat pour la jeunesse UE-Conseil de l'Europe dans ce secteur.

L'organe de jeunesse le plus important soutenu par la Commission était le Forum européen de la jeunesse (FEJ). Les hiérarchies de la jeunesse y avaient attiré un solide cercle de représentants individuels provenant de tous horizons (organisations européennes, mondiales, ONU). L'intérêt des gouvernements pour la structure, qui ne disposait d'aucun argument ni ensemble de politiques véritablement utiles sur le terrain, variait de la mainmise à l'indifférence totale. Forte d'un financement garanti à bonne hauteur, le FEJ rendait compte à la Commission et aux États membres par le biais d'un plan de travail et de consultations au niveau politique.

Aux yeux du « produit » des agences nationales et du gouvernement que j'étais, le FEJ apparaissait comme le lieu de vigoureux débats entre personnalités d'exception qui multipliaient les recommandations mais assuraient un suivi minimal sur ce qui avait été

fait. Un terrain d'entraînement de premier ordre pour leaders politiques en devenir, en quelque sorte. Et d'un point de vue extérieur –celui du difficile combat mené par les acteurs des projets jeunesse –, une porte à moitié fermée plutôt qu'à moitié ouverte.

Les programmes européens mûrirent, et les premiers doublons et contradictions apparurent. Les gardiens de l'économie auraient préféré un vaste programme de mobilité européen pyramidal, et une chaîne de compte rendu unique – pour le lobby de la jeunesse, autant dire la disparition, la dilution et la dispersion d'interventions politiques claires et durables en faveur de la jeunesse. Pendant plus d'une décennie, le programme Jeunesse pour l'Europe avait contribué à recueillir des données sur les changements sociaux, à créer tout un éventail de réseaux de jeunesse et à mettre en place des systèmes de consultation novateurs. Il ne voyait pas la consolidation d'un très bon œil.

Mais les fonds publics furent mis sous pression, comme toujours, et des changements constitutionnels demandés avec insistance au sommet de l'Union européenne ; la consolidation devint inévitable. La Commission profita du déploiement de la campagne de modification des traités, en 2004/2005, pour élaborer un programme unique d'apprentissage tout au long de la vie. Ce dernier devait constituer la structure suivante. Mais en mai 2005, le « non » au référendum sur le traité établissant une constitution pour l'Europe l'emporta en France à 55 %. Aux Pays-Bas, à 61 %. Les chiffres se passaient de commentaires : contrairement à certaines convictions internes, les jeunes comme leurs aînés ne souhaitaient pas une Union européenne plus constituée juridiquement.

La Commission défendit, non sans une certaine adresse, l'idée que la participation des jeunes méritait une attention redoublée. Mais l'investissement dans la jeunesse resterait incomplet tant qu'il se cantonnerait aux études, à la formation et aux échanges. Le programme Jeunesse pour l'Europe survécut donc aux côtés du Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. La crise économique et l'effondrement des marchés financiers en 2008, aux effets résiduels encore palpables, en eurent toutefois raison. Aujourd'hui, seul Erasmus+ demeure parmi les grands programmes de mobilité. Des collectifs de jeunesse souhaitent lui emboîter le pas, sur l'échange de bonnes pratiques, les questions politiques, la constitution de réseaux. Mais, alors que le programme poursuit son chemin, les affaires semblent bien mal engagées pour que la promesse initiale, désormais bien lointaine, de mieux intégrer les « moins favorisés » soit un jour respectée.

Les structures évoluent, mais il ne va pas toujours de soi pour la pratique d'évoluer en bien dans leur sillage.

CERTAINS THÈMES ET PROBLÈMES INCONTOURNABLES

Question : Comment assurer la sauvegarde de nos principes dans une pratique à long terme ?

Un observateur attentif de l'avancée de certains thèmes au fil des ans pourrait éprouver une certaine colère face au constat que si peu a changé pour des tranches entières de jeunes. Au cours de l'année 2012, pendant la deuxième Année internationale de

la jeunesse, un collègue de l'Open Society Foundations s'amusa à additionner les coûts des événements de jeunesse publiés sur le calendrier de l'ONU cette année-là. Plus d'un milliard de dollars américains : tel fut le chiffre avancé avec confiance du coût des centaines d'activités organisées autour de problématiques importantes, pointues et pressantes, en tenant compte de dépenses telles que les déplacements, la main-d'œuvre employée et le temps consacré. De quoi nous amener à engager le débat en publiant en page d'accueil du site internet : « Un milliard dépensé et rien n'a changé ».

Malgré des représentations de qualité et des critiques approfondies des politiques publiques, les événements majeurs, utiles d'un point de vue cathartique, étaient voués par leur finitude à mener au cul-de-sac, à la fausse piste, à l'impasse ou, pire, à un « merci, mais non merci » de la part du public.

Certains ont une fâcheuse tendance à vouloir faire du neuf avec du vieux. Moins risqué que de finir ce que l'on a commencé, en s'assurant que tout fonctionne.

Le volontariat est une des clés de voûte de la mobilité internationale de la jeunesse. Il existe depuis des années, motivé par diverses raisons : idéologie, foi, politique, soif de justice, échappatoire personnelle. Ce dernier point a compliqué sérieusement la gestion de nombreux programmes de volontariat. Les dégâts causés à la fin des années 1970 par des bénévoles de 18 à 21 ans déprimés, incontrôlables, nostalgiques de leur pays furent tels que les équipes de l'organisme Voluntary Service Overseas (VSO) hésitèrent longtemps à envoyer des bénévoles inexpérimentés et peu qualifiés dans des environnements sociaux sous-développés, particulièrement exigeants. Ils décidèrent finalement de ne plus recruter de jeunes.

Une stratégie d'initiation élaborée avec soin boucla la boucle pour VSO. Dans les années 1980, décennie marquée par la suppression des services militaires obligatoires un peu partout en Europe, le volontariat n'attirait quoi qu'il en soit guère les foules. Il fallut attendre l'arrivée à maturité des programmes européens, dans les années 1990, pour que le volontariat fasse peau neuve – ou pour que son concept soit détourné, comme l'ont soutenu certains.

Annoncé dans un livre blanc de la Commission européenne sur l'enseignement et la formation professionnelle (Commission européenne 1995), le Service volontaire européen (SVE) s'inscrivit dans la deuxième phase de Jeunesse pour l'Europe. Le SVE offre l'occasion de vivre des expériences de qualité. Il s'accompagne pour cela d'une période nécessaire de préparation et d'information, au contenu relativement basique. Mais les imprévus n'épargnent personne. Pendant la première phase de lancement du SVE britannique, trois jeunes gens sont morts par accident ou par automutilation et deux ont été arrêtés pour des vols et des menaces sur autrui. Ces événements nous ont ébranlés et ont pointé nos failles – certaines dans le placement, beaucoup dans la préparation. Nous avons alors ressenti de plein fouet l'ambiguïté d'un recrutement ouvert, inclusif.

Comme le SVE est centré sur les individus, il offrait aux responsables de programmes une meilleure vision de la microgestion et de prises de décisions éclairées. Il a également commencé à nous ouvrir les yeux sur les responsabilités de chacun dans le cadre de déploiements de programmes de mobilité.

D'autres questions essentielles émergèrent, moins dans le domaine opérationnel que dans celui de la portée et de l'accessibilité. Nous nous y sommes attelés sans faire preuve de beaucoup d'originalité : planification de consultations au niveau national, groupes de travail chargés de définir les objectifs, réunions avec la Commission. Une main se levait, et l'État membre était désigné pour accueillir l'événement de lancement.

Trois exemples me viennent à l'esprit du côté britannique.

Pendant les années 1990, les associations de jeunesse et les agences nationales se réjouissaient de débattre ensemble de marginalisation et d'inclusion sociale. L'exercice n'est jamais aisé. Il dévoile notre propre ignorance de la culture et des hiérarchies sociales. Il nous incite à créer de nouvelles catégories favorisées. Il nous mène aux quotas.

Le Royaume-Uni a accueilli à Gateshead (1991) sa première tentative paneuropéenne d'associer la jeunesse défavorisée. Nous savions nos chances de réussite réduites – sauf si, au sein du périmètre intérieur particulier de notre politique de jeunesse nationale, les mêmes priorités d'inclusion opéraient. Ce qui valait pour nous valait certainement pour tous les participants. Nous connaissions nos limites. Mais c'était cela ou rien, alors nous avons continué à diffuser le message qu'il s'agissait d'un programme européen ouvert. Le défi fut relevé. Ce qui se passa par la suite en termes concrets est moins évident à résumer et à analyser.

Notre deuxième atelier, qui se voulait tout aussi réformateur, se tint à Bradford (1994) sur le thème de l'accès des minorités aux programmes européens. Il nous permit de révéler non seulement les différentes stratégies mises en place dans ce domaine à l'échelle locale et nationale, mais aussi différents systèmes de valeurs. Les débats furent de qualité, les idées confrontées, les préjugés personnels disséqués en toute honnêteté. Tout le monde s'accorda à dire qu'aussi inadapté, dans tous les sens du terme, que Jeunesse pour l'Europe fût, les autres programmes de la Commission européenne ne tenaient pas compte des questions d'inclusion avec le sérieux nécessaire.

Vingt années plus tard, il deviendrait impensable, dans une réunion sur la jeunesse ou l'éducation, d'ignorer la pluralité des confessions religieuses et de méconnaître la complexité des questions de race et d'identité.

Selon moi, le programme Jeunesse pour l'Europe a ouvert la voie dans un troisième domaine : la protection de l'enfance. Les législations nationales et les organes de la société civile comportaient quantité de bonnes pratiques, mais par trop éparses et trop peu éprouvées. Le nombre de questions qu'elles soulevaient donnait le vertige. Qui contrôlait les bénévoles ? Qui se chargeait de l'évaluation des risques pour un centre d'accueil situé à 1 000 kilomètres de là ? Qui connaissait réellement les participants, leurs comportements, leurs antécédents ? Le travail de jeunesse était scruté de près. La question complexe des violences et des préjudices psychologiques était entourée de zones d'ombre.

Elle nous frappa de plein fouet en 1999 lorsqu'un haut gradé de la police britannique publia un rapport sur les maltraitances commises dans les écoles de langue anglaise à l'égard des enfants. Il existait des centaines d'écoles non agréées de ce type, qui utilisaient les familles comme structures d'accueil. Chaque été, près de 800 000 adolescents débarquaient seuls en Angleterre. Les organismes de jeunesse juraient leurs grands dieux qu'ils prenaient la protection des enfants au sérieux, mais la place prise dans le paysage par les voyages linguistiques jeta une lumière peu

flatteuse sur la mobilité des jeunes en général. La réputation des projets de jeunesse internationaux pâtit de l'amalgame.

Nous avons réagi. Une grande réunion européenne offrit l'occasion de partager doutes et suggestions. Un groupe de travail mis sur pied par la Commission révisa les procédures de demande de financement, insista sur la nécessité de renforcer le contrôle des responsables et des volontaires, invita les États membres à revoir leurs législations et élaborer une forme d'évaluation des risques mutuels portant à la fois sur l'accueil et l'envoi des groupes et des jeunes seuls. Un guide fut publié et un site d'aide mis en ligne. Nos efforts portèrent leurs fruits.

Quand on repense à ces projets d'envergure, symboles du soutien d'une vingtaine de pays, on ne peut que constater l'extrême lenteur du changement. Les réponses radicales nous posent des problèmes. Réagir et faire progresser les choses dans plusieurs nations simultanément est un processus peut-être plus ardu que d'amener différentes cultures à adopter la même coutume. Les systèmes étatiques sont tenaces : ils résistent aux perturbations. Les cultures fédérées autour d'une vision commune s'adaptent plus rapidement au changement. Il s'agit dans une certaine mesure d'un trait de la « culture de la jeunesse » – elle évolue en dépit des influences extérieures. Elle possède sa propre inertie.

Les activités pratiques du travail de jeunesse international prennent encore pour l'instant, pour la plupart, la forme de visites d'étude conjointes, d'échanges d'individus et d'idées, de projets combinés, de séminaires, de conférences et d'ateliers – ses outils de travail –, auxquels viennent s'ajouter, à l'ère du numérique, webinaires et visioconférences. Les questions vraiment prioritaires vont et viennent ; un flux et reflux souvent éloigné de la politique publique.

Ce qui change réellement les gens, c'est la raison qui les amène à se rencontrer les uns les autres : par curiosité active ; pour être acteur du changement ; pour se sentir revigoré par la différence ; pour mieux s'armer afin de faire du changement une réalité. Je l'espère de tout cœur.

EN LIEN (OU PAS) AVEC LA POLITIQUE

Question : Comment ce qui se passe ailleurs affecte-t-il votre environnement ?

Des choses se passent. La politique est façonnée par la recherche et les observations concrètes. Puis des choses vous arrivent, se passent autour de vous. Dans le domaine de la jeunesse internationale, de précieux accords se sont conclus, initiés du centre vers les responsables politiques, et vice versa.

La mise en place de formations pour les organisations de jeunesse dans le cadre du programme de jeunesse européen est étroitement liée à des besoins exprimés à l'échelle locale. SALTO en offre un excellent, quoique trop rare, exemple.

Ce réseau au nom singulier et ses différentes branches, qui dépendent du programme Jeunesse pour l'Europe (et remontent à 2003), illustrent bien les différentes réponses

apportées aux besoins du plus grand nombre. Des budgets limités ont poussé les unités SALTO à transcender leur fonction première, en proposant une formation politique aux « nouveaux venus » des États membres à leur arrivée dans le programme, ainsi qu'une réelle expertise locale. Elles ont réfléchi à la question d'une bonne pratique opérationnelle et d'une préparation de qualité. Elles ont contribué à atteindre des degrés d'inclusion plus réalistes et proposé des formations dans le domaine de la diversité culturelle.

Tout cela serait resté vain si les retombées et le contenu des événements organisés par SALTO n'avaient également contribué à inspirer et à éclairer une critique constructive des politiques de jeunesse nationales elles-mêmes à différents stades de leur mise en œuvre. Par réaction en chaîne, un réseau d'individus engagés s'est constitué.

Il existe des milliers d'exemples d'actions de jeunesse profitables, de compétences éducatives et de ressources humaines précieuses, à un millier de niveaux de toutes sortes de rencontres internationales. On ne peut sous-estimer leur effet sur les individus. Mais il reste du chemin à parcourir avant qu'elles ne pèsent sur l'élaboration des politiques.

Le moindre aspect de ces politiques et pratiques coûte des sommes considérables, non seulement pour les rendre réellement opérationnelles, mais également pour en assurer le suivi et les soutenir dans la durée. Le travail de jeunesse mérite plus d'attention, et une tribune politique plus visible.

QUESTION DE SOUS

Question : Comment l'argent a-t-il été dépensé, et l'a-t-il été à bon escient ?

Comme cela a déjà été évoqué, le programme d'échange pour jeunes travailleurs inspiré de l'article 50 a pendant longtemps représenté la seule source de financement offerte par l'Union européenne. Je fus plus que content de, littéralement, « mettre le grappin dessus », en 1976, quand l'idée me vint d'organiser une conférence européenne pour jeunes pêcheurs. Un responsable fort affable de la Direction de l'agriculture et de la pêche de la Commission européenne remplit la demande pour moi, tandis que je patientai, assis dans un coin de son bureau. À l'époque, l'entente n'était pas tout à fait cordiale entre les jeunes pêcheurs en haute mer. Il sévissait même au large de véritables « guerres de la morue ». Nous souhaitions en rallier un certain nombre sous la bannière du bien. Pour rendre les choses plus intéressantes, nous avons choisi l'Irlande du Nord comme pays organisateur.

Je fus payé au cours de l'événement en liquide – en devise belge, l'écu étant alors peu répandu. En d'autres termes, le financement de ce projet européen se passa comme sur des roulettes, mais ce ne fut pas toujours le cas.

Le calcul des financements bilatéraux octroyés par pays pour les programmes de jeunesse avait été réduit à une simple formule : un pourcentage pour les frais de voyage, un autre pour les coûts d'hébergement. Une échelle progressive offrait un pourcentage plus élevé en fonction de circonstances désavantageuses. Quant à la question de savoir qui repartait avec combien, c'était aux commissions de la trancher.

D'une manière générale, le premier problème rencontré dans le contexte européen fut celui du cumul. Si la Commission européenne vous attribuait un budget pour quelque chose, et que ce quelque chose était déjà budgétisé par votre propre pays, les fonds étaient réduits en conséquence. L'excitation première de bénéficier d'une aide de Jeunesse pour l'Europe, ici au Royaume-Uni, retomba donc rapidement à l'annonce de l'amputation de notre financement bilatéral de sa presque totalité.

Une fois les subtilités de financement enfin comprises par « x » pays (cela semble simple, en apparence), débarque en général avec fracas dans la salle un troupeau d'éléphants : le service de la comptabilité. En rouvrant mon carnet de notes, je vois écrit en caractères de plus en plus gras, au fil des années : rapport annuel à la Commission ; puis, rapport triennal final à la Commission ; puis, réunion avec les auditeurs de la Commission ; puis, réunion pour l'évaluation avec KPMG ; enfin, et je ne peux réprimer un frisson à cette lecture : visite de la Commission et des auditeurs externes.

Je crois pouvoir avancer sans crainte que l'enthousiasme, les convictions et la flexibilité des débuts, qualités indispensables à toute action menée en faveur de la jeunesse, furent mis à rude épreuve (sinon punis) par le contrôle sévère, d'aucuns diront nécessaire, de nos dépenses. Après tout, la Commission avait payé ses indelicatesses financières, alors pourquoi pas nous, les agences nationales de l'époque ?

Les fonds furent-ils suffisamment bien ventilés pour créer de réels changements ? Eh bien, au grand sage Bob Dylan, qui chantait « Lorsque l'on n'a rien, on n'a rien à perdre », les collectifs de jeunesse opposeraient que « Lorsque l'on n'a rien, un pourcentage de rien ne vaut toujours rien ». À vrai dire, il y avait toujours quelque chose pour quoi se battre.

Chaque financement nous servait de curseur de référence pour demander des ressources supplémentaires, ou complémentaires. Tant que l'Europe était un ami et un pourvoyeur de fonds, l'argent européen signifiait que vous disposiez d'un marchepied sur lequel vous appuyer pour demander plus ailleurs.

Avec le temps, le processus politique naturel affecte l'argent autant que l'argent affecte la politique. Au cours de la deuxième décennie du XXI^e siècle, la Chine est devenue une priorité dans les relations extérieures de l'Union européenne, et un accord de jeunesse Union européenne-Chine a été signé. Cette transition se ressent également au niveau des pays, l'Inde, le Mexique et d'autres suscitant peu à peu l'attention des investisseurs. Certaines relations prioritaires connaissent un coup d'arrêt, victimes d'intérêts globaux. Le projet de jeunesse EuroMed, lancé à la fin des années 1990, ne semble aujourd'hui survivre que dans l'intention. D'une manière générale, les ressources attribuées à la jeunesse, à tous les niveaux, ne cessent de s'amoinrir.

COMMUNICATIONS : LE VRAI CHANGEMENT

Question : Nous communiquons, mais nous comprenons-nous ?

Les technologies de l'information sont sans conteste l'outil qui permet les changements les plus effectifs, tant en termes de vitesse que de précision, au fil des ans.

Mon carnet de notes indique, en 1992, période charnière dans le développement des nouvelles technologies, un rendez-vous pour un cours « AMIPRO ». Tout le monde a depuis oublié son contenu. Toujours est-il que, pour les agences nationales, l'autorisation d'utiliser des télécopieurs (et de faire passer leur achat en frais de gestion) marqua un vrai tournant.

Au cours d'une réunion préliminaire avec notre partenaire du ministère italien des Affaires étrangères, nous avons demandé comment se passait l'installation de leur télécopieur, dont nous n'avions plus de nouvelles depuis un certain temps. Notre serviable interprète posa son stylo après 10 minutes d'une interminable réponse, qu'elle résuma ainsi : « Rappelez-vous que ce n'est jamais qu'un télécopieur. Reste à le faire fonctionner dans un ministère italien. »

Les normes de communication s'améliorèrent, et leur efficacité avec. Nous pouvions disserter des heures durant de la manière d'utiliser la langue et de la part de responsabilité des anglophones – nous, donc – qui n'avaient pas toujours fait le meilleur usage, la brouillant même souvent, d'une bonne communication. Ce point mérite qu'on s'y arrête. Mais le plus important est d'abord de comprendre nous-mêmes ce que nous disons, avant de chercher à le faire comprendre aux autres.

Dans son livre *The Internet Is Not the Answer* (Keen 2015), Andrew Keen estime qu'en 2014, chaque minute, les internautes, soit environ 3 milliards d'individus de par le monde, ont envoyé 204 millions d'e-mails, publié 216 000 photographies et dépensé 83 000 dollars américains sur Amazon – toutes les 60 secondes.

Partout dans le monde, l'information est à une portée de clic. Il nous revient de la passer au crible de notre esprit critique.

FIN DU VOYAGE

Question : Où allons-nous et qu'apprenons-nous ?

Même si le travail de jeunesse doit suivre l'argent, sa contribution à travers l'apprentissage non formel est immense. Nous savons désormais avec certitude ce que ce type d'apprentissage apporte. Nous pouvons le quantifier. Il ne s'agit pas d'une sorte de conviction spirituelle. L'apprentissage non formel ouvre un nouveau champ de possibles aux jeunes, et nous arme mieux pour atteindre les plus démunis, ou les plus en marge.

Le débat sur la jeunesse va désormais être dominé par la question de l'employabilité, remède aux dysfonctionnements européens. Des jeunes d'humeur morose, grincheuse, enclins à la radicalisation, habités par un sentiment d'échec : voilà la population vers laquelle le plus gros des investissements a été contraint de se porter.

Avec du recul, cette situation ne date pas d'hier. Nous avons présenté les valeurs du travail international de jeunesse lors d'une conférence professionnelle sur le chômage des jeunes à Birmingham, en 1993. J'ai retrouvé des notes sur une visite d'étude « employabilité » de membres du Parlement européen, en mai 1998. Plus

récemment, en avril 2014 précisément, notre groupe de travail expert sur l'apprentissage non formel et l'employabilité a remis son rapport à la Commission. Cette route est longue. Plus d'un s'y est déjà engagé, mais elle n'a encore mené nulle part.

Entre le travail de jeunesse et ses nouveaux partenaires, la relation peut être « gagnant-gagnant ». Ce secteur nécessite une refonte de sa main-d'œuvre, qui doit aujourd'hui savoir gérer les situations difficiles dans les rues et les bars, siéger avec confiance à des conseils d'administration, collaborer avec des DRH. Rien d'insurmontable. Un programme révisé permettant de renforcer la formation des travailleurs de jeunesse existe dans la pratique (transférable, mais non en remplacement des priorités et interprétations locales).

À cela, certains répondront, pas tout à fait à tort, que les temps ont changé : la mobilité est plus facile qu'autrefois. La plupart des États-nations sont désormais accessibles, presque à deux pas. Le pétrole est bon marché. Le prix des billets d'avion a baissé. Prenez le bus, ou le train. Lancez-vous.

Je persiste à soutenir qu'une expérience internationale bien gérée, intelligente, peut contribuer à enrichir les participants, mais aussi favoriser la paix et la prospérité.

Ces dernières années, nous avons commencé à valoriser le savoir-faire interculturel – un mode de vie, de survie, traduction en pratique de cette complexité qui nous rend curieux : de respirer un air différent ; de humer, de goûter, d'écouter la différence.

Le savoir-faire interculturel nous aide à mieux comprendre comment cohabiter en harmonie, travailler ailleurs, apprécier cet univers en cours de mondialisation, où la culture vient compliquer un peu plus des vies déjà complexes. Comment y prendre une part active, aussi.

Nous devons tous nous comprendre nous-mêmes, au sein de nos propres cultures. Nous devons instaurer un climat de confiance entre les cultures, gérer et résoudre nos conflits.

Les relations se bâtissent dès la jeunesse, par le biais des voyages. Dès lors, nous pouvons créer un but commun, que viennent soutenir les autres à travers des projets et des événements conjoints, ou sur notre lieu de travail. Nous continuons à approfondir cette expérience pour améliorer le travail d'équipe en milieu multiculturel. Notre propre contexte culturel s'élargit, ce qui nous responsabilise davantage. Le sentiment qui nous habite est celui de pouvoir changer le futur.

Ces expériences, les initiatives de jeunesse locales les procurent naturellement. Point important, elles correspondent également à ce que les employeurs saluent comme étant les compétences du XXI^e siècle.

Le travail de jeunesse est l'histoire d'une réussite. Son pendant international devrait l'être également. Pour reprendre mon analogie avec Pétra : les grosses structures se recyclent. Tout ce qui a de la valeur ne perdure pas. Mais quelque part, à l'instar d'un réseau de distribution d'eau, il existe une structure qui, au-delà de son côté fonctionnel, améliore la vie. De mon point de vue, les actions internationales en faveur de la jeunesse remplissent ce rôle – quels que soient leurs thèmes, où qu'en soit la situation économique, et en dépit de toute politique.

RÉFÉRENCES

Commission européenne (1995), « Enseigner et apprendre: vers la société cognitive », Livre blanc sur la formation et la formation, Commission européenne, Bruxelles.

Commission européenne (2001), « Un nouvel élan pour la jeunesse européenne », Livre blanc, Commission européenne, Bruxelles.

Keen A. (2015), *The Internet Is Not the Answer*, Atlantic Books, Londres.

Chapitre 11

Qu'entend-on par « éducation pour la santé par les pairs » ?

Yaëlle Amsellem-Mainguy

« La question de la santé des jeunes retient aujourd'hui l'attention de l'ensemble des pouvoirs publics : des collectivités locales à l'Europe en passant par les agglomérations, les pays, les départements et les régions, tous les échelons de décision déclarent s'intéresser à cette question. De même, de nombreuses structures dédiées à la jeunesse incluent à présent la dimension de la santé dans leurs actions (établissements scolaires, centres d'information jeunesse, missions locales, foyers de jeunes travailleurs, etc.) et la création de nouveaux dispositifs spécialisés est fréquente (points d'accueil et d'écoute jeunes, maisons des adolescents, par exemple). À l'inverse, des dispositifs de santé jusqu'alors généralistes développent des actions plus systématiques en direction du public "jeunes" ; il en est ainsi, notamment, des équipes mobiles de psychiatrie, des permanences d'accueil et de soins à l'hôpital, de l'animation territoriale en santé, des ateliers santé ville ou bien encore des centres d'accueil bas seuil. » (Amsellem-Mainguy et Loncle 2010)

Comme l'explique par ailleurs Patrick Peretti-Watel :

« la santé est aujourd'hui déclinée dans tous les domaines : un élève qui a des mauvaises notes est en "mauvaise santé scolaire", de même qu'un homme qui n'est pas satisfait de ses érections peut se juger en "mauvaise santé" sexuelle. La santé, ce serait donc le bonheur. [...] Dans ce contexte, lorsque les campagnes de prévention font la promotion des « bons » comportements de santé (alimentation équilibrée, exercice physique, etc.) et luttent contre les « conduites à risque » (tabagisme, abus d'alcool, usage de drogues illicites, etc.), cette opposition entre conduites saines et malsaines acquiert nécessairement une dimension morale (le malsain, étymologiquement, est d'ailleurs à la fois ce qui est nuisible à la santé et contraire à la morale). [...] S'agissant en particulier des conduites à risque juvéniles, les campagnes de prévention sont très probablement influencées par une conception stéréotypée du "jeune". » (Peretti-Watel 2010)

Les politiques de santé en direction des jeunes (16-25 ans) se construisent encore très majoritairement à partir de représentations liées aux risques associés à cette classe d'âge, au détriment d'une approche portant sur les « ressources et les aspirations de la jeunesse » quant à leurs questions de santé. Si cet aspect montre la faiblesse de la participation effective des jeunes à l'élaboration des politiques publiques les concernant, il suscite aussi chez eux le sentiment d'être stigmatisés par la société « adulte », ce qui peut entraîner une « méfiance », voire une « défiance » vis-à-vis des actions mises en œuvre par les professionnels. Bien que cette « distance entre société adulte et jeune » sous ses différentes modalités (représentations des jeunes, faible participation à l'espace politique) ne soit pas propre au seul champ de la santé, il apparaît nécessaire de proposer des modalités alternatives de prévention et d'éducation pour la santé en direction des jeunes répondant au mieux à leurs attentes et besoins. En ce sens, l'éducation pour la santé par les pairs (« *peer-education* ») peut constituer une réelle opportunité pour réduire cet « écart » et contribuer à limiter le développement des inégalités sociales de santé.

Développant son analyse dans le cas du sida, Florence Maillachon (2000) suggère ainsi que

« la projection des jeunes au centre du dispositif préventif serait le résultat d'un syncrétisme entre épidémiologie, sociologie et psychologie. Ce syncrétisme serait parvenu à associer à une tranche d'âge, qui définit la jeunesse comme simple catégorie démographique, l'idée d'une nature propre aux jeunes, nature qui serait pétrie d'irresponsabilité, d'insouciance, d'influençabilité, d'hostilité à l'égard de la société adulte, et qui se manifesterait par des provocations, des transgressions et des prises de risque délibérées. »

C'est dans ce contexte que les actions de prévention par les pairs sont menées aujourd'hui, un peu partout sur le territoire. Pourtant, cette montée en charge inédite de la problématique de la santé des jeunes n'est pas corrélée avec une aggravation de l'état de santé des jeunes.

L'éducation pour la santé auprès des jeunes ne peut être appréhendée d'une manière unique, elle nécessite au contraire une stratégie d'interventions multiples qui prennent des formes différentes (à l'initiative des adultes dans un programme défini ou à l'initiative des jeunes à partir d'un constat partagé) et abordent les problématiques de manière variée. Toutes les réflexions menées soulignent l'importance de réfléchir sur les méthodes d'éducation pour la santé et leur diversification, en mettant l'accent sur la participation active et interactive des jeunes, l'objectif global étant de les impliquer dans leurs apprentissages, de leur permettre en quelque sorte de prendre conscience de leur capacité d'agir et d'accéder à plus de pouvoir sur leur vie (autrement dit *empowerment*). Parmi les démarches qui ont tenté de renforcer la position des jeunes en tant qu'acteurs de l'éducation et de la promotion de la santé, les approches par les pairs ont le vent en poupe depuis une vingtaine d'années en France et nécessitent que l'on s'y intéresse de plus près³⁵. De nombreux projets de

35. Il faut remarquer cependant le « retard » français sur cette question de l'éducation par les pairs au regard des pays anglo-saxons, par exemple, qui ont mis en œuvre ces dispositifs dès les années 1970, notamment dans le domaine de la prévention des addictions. Cette mise en œuvre faisait suite au constat des chercheurs et des acteurs de la prévention selon lequel il était plus efficace d'impliquer les jeunes et de renforcer leur compétence plutôt que d'axer les programmes uniquement sur le risque.

prévention-éducation-promotion de la santé par les pairs fleurissent en France, notamment à destination des jeunes. L'intérêt pour ce type de projet de prévention³⁶ sur différentes thématiques de santé (les addictions, l'alimentation, l'accès aux soins, la sexualité...) se développe aussi auprès de populations variées : personnes âgées, en situation de prostitution, en situation de précarité...

Si dès le départ le terme d'éducation par les pairs a été utilisé pour décrire « l'éducation des jeunes par les jeunes », derrière cette description simpliste se cache pourtant une diversité d'approches et d'enjeux (INSERM 2001). Ainsi, on peut déjà remettre en question l'idée que l'appartenance à une même classe d'âge suffirait pour définir le fait d'être pair, dans la mesure en effet où les inégalités entre jeunes sont fortes (Labadie 2012), où la diversité des parcours de vie n'est plus à démontrer et où le processus de construction identitaire passe également par l'existence de groupes d'appartenance marqués par des affinités, styles de vie, etc. parfois distincts les uns des autres.

L'approche par les pairs a initialement été utilisée pour la prévention primaire (qui agit en amont du problème de santé ou de la maladie – on y trouve par exemple la vaccination ou les actions sur les facteurs de risque). L'éducation-promotion de la santé par les pairs est à présent aussi utilisée pour la prévention secondaire (qui agit davantage à un stade précoce de l'évolution de la maladie) et la réduction des risques (le but principal étant de réduire les risques de dommages liés à la consommation de drogue). Ces actions sont aujourd'hui à concevoir de manière non concurrentielle, mais comme étant complémentaires et cumulatives.

DÉFINITIONS

Prévention pour la santé

La prévention comprend toutes les « actions visant à réduire l'impact des déterminants des maladies ou des problèmes de santé, à éviter la survenue des maladies ou des problèmes de santé, à arrêter leur progression ou à limiter leurs conséquences. Les mesures préventives peuvent consister en une intervention médicale, un contrôle de l'environnement, des mesures législatives, financières ou comportementalistes, des pressions politiques ou de l'éducation pour la santé* ». Les actions vont des moyens à mettre en œuvre pour empêcher l'apparition de pathologies jusqu'au contrôle de leur évolution ; il peut s'agir aussi de faire disparaître les facteurs de risque et, éventuellement, de s'occuper de la réinsertion sociale des malades.

« L'éducation pour la santé doit permettre au citoyen d'acquérir tout au long de sa vie les compétences et les moyens qui lui permettront de protéger, voire d'améliorer sa santé et celle de la collectivité**. »

36. Comme l'illustre l'appel à projet du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse AP2, lancé en 2010 par le ministère en charge de la jeunesse qui a donné lieu à une évaluation nationale ESPAIR (Éducation santé par les pairs) conduite par Éric Le Grand.

Éducation pour la santé

« [C']est une stratégie axée principalement sur les apprentissages, qui agit sur les connaissances, attitudes, comportements, valeurs, modes de prise de décision, reliés à des objectifs de prévention, de protection ou de promotion de la santé, et aussi de réadaptation et de fidélité au traitement médical et pharmaceutique. Elle s'intéresse aussi aux contextes dans lesquels les apprentissages sont les plus favorables (relation d'aide interpersonnelle, clinique, petit groupe, auditoire de masse...)***. »

« L'éducation pour la santé doit être considérée dans une perspective à long terme de développement des capacités individuelles et collectives pour assurer l'amélioration tant de la longévité que de la qualité de la vie. [...] Elle ne doit pas se contenter d'une information sur les risques – encore que cette étape de sensibilisation soit nécessaire – mais doit s'assigner au moins comme objectif de provoquer chez les individus des modifications notables d'opinions et d'attitudes et, mieux encore, de voir s'exprimer des désirs de changement de comportements, assortis d'une élévation du niveau d'aptitude à les opérer****. »

Promotion de la santé

La définition de la promotion de la santé se réfère au texte de la charte d'Ottawa pour la promotion de la santé de 1986****, émanation de l'Organisation mondiale de la santé :

« La promotion de la santé a pour but de donner aux individus davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens de l'améliorer. Pour parvenir à un état de complet bien-être physique, mental et social, l'individu, ou le groupe, doit pouvoir identifier et réaliser ses ambitions, satisfaire ses besoins et évoluer avec son milieu ou s'y adapter. La santé est donc perçue comme une ressource de la vie quotidienne, et non comme le but de la vie ; c'est un concept positif mettant l'accent sur les ressources sociales et personnelles, et sur les capacités physiques. La promotion de la santé ne relève donc pas seulement du secteur de la santé : elle ne se borne pas seulement à préconiser l'adoption de modes de vie qui favorisent la bonne santé ; son ambition est le bien-être complet de l'individu.

La santé exige un certain nombre de conditions et de ressources préalables, l'individu devant pouvoir notamment : se loger, accéder à l'éducation, se nourrir convenablement, disposer d'un certain revenu, bénéficier d'un écosystème stable, compter sur un apport durable de ressources, avoir droit à la justice sociale et à un traitement équitable. »

* Définition proposée par la banque de données en santé publique : <http://asp.bdsp.ehesp.fr/Glossaire/>

** Plan national d'éducation pour la santé, ministère délégué à la santé, présenté en Conseil des ministres en février 2001.

*** « La promotion de la santé comme perspective », *Santé Société*, coll. « Promotion de la santé », Gouvernement du Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, p. 9.

**** Lévy É., *L'éducation pour la santé*, avis du Conseil économique et social, Paris 1982, p. 858.

***** http://www.euro.who.int/__data/assets/pdf_file/0003/129675/Ottawa_Chapter_F.pdf

« PRÉVENTION PAR LES PAIRS » OU « ÉDUCATION PAR LES PAIRS » ?

La Commission européenne définit l'éducation par les pairs de la façon suivante :

« Cette approche éducationnelle fait appel à des pairs (personnes de même âge, de même contexte social, fonction, éducation ou expérience) pour donner de l'information et pour mettre en avant des types de comportements et de valeurs. L'éducation par des pairs est une alternative ou un complément aux stratégies d'éducation à la santé traditionnelles. Cette approche repose sur le fait que lors de certaines étapes de la vie, notamment chez les adolescents, l'impact est plus grand que d'autres influences. »

L'approche par les pairs s'inscrit dans l'idée de symétrie mais également de réciprocité et d'égalité. En d'autres termes, l'attrait de cette approche repose sur la construction d'une dynamique relationnelle au sein de laquelle il y a le pari de la ressemblance entre l'individu portant le rôle d'intervenant et celui qui porte le rôle de destinataire (ou bénéficiaire). Cette approche se fonde sur le constat de l'importance du groupe de pairs sur le processus de construction identitaire, notamment à l'adolescence, à travers la construction de normes communes, de pratiques prescrites et prosrites, et plus généralement sur la socialisation. La famille et l'école n'interviennent pas seules dans le processus de socialisation et transmettent des normes parfois contradictoires. Dans ce contexte, les jeunes sont attentifs au regard de leurs pairs mais aussi aux messages largement diffusés par les médias, qui participent également à leur socialisation. Autrement dit, les jeunes composent avec les différentes instances de socialisation (famille, école, pairs...), malgré des discours pas toujours convergents, ce qui permet de comprendre combien leurs représentations sont liées à une sélection des normes transmises.

Dans ce contexte, les questions d'échanges, de relations interpersonnelles sont au cœur même de cette méthode d'intervention, qui, parfois contribue à renforcer et/ou à faire émerger des communautés ou des groupes partageant les mêmes problématiques. Dès l'origine, le rôle du pair est pensé comme celui d'une personne relais qui agit dans un domaine particulier de prévention.

Initialement, l'action de prévention pour la santé par les pairs n'est pas structurée dans un cadre rigide d'attitudes, de comportements à avoir ou pas, ni fondée sur la conviction ou la persuasion, mais s'ancre au contraire dans un récit de soi qui permet de rendre compte du jeu des contraintes et des choix possibles. Cette proximité et cette authenticité sont au cœur de l'action de prévention par les pairs, ce qui est d'autant plus important que l'on sait que plus une source d'information est crédible, plus cette source paraît attractive à celui qui la reçoit.

REPÈRES

Différentes formes de pairs

« Le pair est dit ainsi car il est "comme". Mais s'il est comme, comment peut-il être différent ? Comment se travaille alors le décalage nécessaire qui le maintient pair sans le faire extérieur ? Quels degrés de similitude sont nécessaires, quels autres sont néfastes, ou en trop, ou en pas assez ? Et il y a toujours, sous-jacent,

le risque du “pair-oquet”. Jeune sympathique, dynamique, prêt à toutes les bonnes actions, il devient le porteur de la parole sensée des adultes et en relaie les bonnes pratiques. Souvent, sa seule pairitude est son âge, et cela y suffit-il ? Si le pair est totalement comme moi, que peut-il m’apporter ? Mais s’il sait et s’il dit des choses pas comme moi, est-il encore moi ? Est-il alors mon pair ? Et en langage adolescent, s’il me bombarde de bonnes pratiques bien apprises de l’infirmière scolaire, c’est un bouffon, pas un pair... mais un “pair-oquet”. La place du pair serait alors plus un entre-deux entre le message et son destinataire, celle d’un passeur, plus que celle d’un porte-parole. Un “juste comme moi-pas complètement comme moi” qui sait travailler sur ce subtil décalage. » (Chobeaux 2012)

Face à cela, différentes classifications ont été proposées pour rendre compte de la diversité des approches par les pairs. Deux grandes figures peuvent être distinguées (Baudier *et al.* 1996) :

- ▶ les **pairs « multiplicateurs »** sont chargés de diffuser dans leur milieu de vie un certain nombre d’informations et de recommandations sur un thème donné ;
- ▶ les **pairs « entraidents »** sont formés pour écouter leurs camarades et éventuellement jouer un rôle de repérage (pour les jeunes présentant des problèmes) ou de relais entre ces jeunes et les personnes ou structures spécialisées.

Les récents travaux menés sur l’éducation par les pairs (Bellot et Rivard 2012) vont plus loin et montrent que l’on peut distinguer trois grands champs d’intervention par les pairs : **l’influence sociale** (où le rôle du pair est défini autour des mécanismes d’influence qu’il peut utiliser auprès de ses proches dans une logique de prévention ou de promotion de changements de comportements, d’attitudes, de valeurs) ; **la ressource sociale** (le rôle du pair se définit autour des relations d’entraide, d’échanges qu’il entretient pour assurer son bien-être et celui des autres – ici les pairs se constituent en groupe qui devient une ressource pour l’ensemble des membres) ; et **le relais social** (le pair est alors celui, en appartenant à des mondes sociaux opposés, différents, qui construit des passages symboliques ou réels entre ces mondes – ici les pairs sont des médiateurs ou des « passeurs »).

PROXIMITÉ ET RELATION AU CŒUR DE LA DÉMARCHE

Le quotidien des jeunes est marqué par la forte et importante présence des pairs dans le processus de construction identitaire. Mais plus largement, tout comme les adultes, les jeunes s’entourent d’autres qui leur ressemblent. Cette ressemblance peut passer par l’âge (ici les adolescents ou plus largement les jeunes), le sexe, mais également par des statuts et des rôles ou encore des valeurs et des pratiques (festives) ou des consommations (groupes d’auto-support). Cependant ces éléments de proximité ne suffisent pas en soi, ils nécessitent une interaction forte, une relation choisie et reconnue mais également valorisée pour que l’autre devienne pair. À l’adolescence, en effet, les jeunes sont partagés entre l’univers familial et le groupe

de pairs, qui interviennent chacun à leur façon dans leur vie. Le groupe de pairs a d'autant plus d'importance qu'il assiste les jeunes qui se détachent peu à peu de la famille d'origine et les aide à devenir adultes ; néanmoins tout individu dispose d'une marge de manœuvre pour se construire par rapport à ses pairs. On comprend ainsi que « la notion de pair n'est pas strictement une notion statique, mais bien une notion dynamique où l'interaction entre Soi et l'Autre va définir cette ressemblance par la relation entretenue » (Bellot et Rivard 2007).

Être jeune d'abord, avoir un rôle précis ensuite

C'est donc d'abord sur cette proximité – réelle et parfois supposée – que s'appuie l'approche par les pairs, mais elle va plus loin, à partir de la dynamique relationnelle, en confiant des rôles précis aux pairs. Si le pair doit être considéré comme un « pareil », un « semblable », cela implique qu'il soit proche de ceux auprès desquels il va jouer un rôle spécifique. Cette approche par les pairs implique une communication horizontale opposée aux interventions habituelles du haut vers le bas (*top-down*) des experts. Ce plus petit dénominateur commun qu'est la proximité générationnelle suffit bien souvent pour engager l'action d'intervention par les pairs. À la différence de ce qui se passe dans une intervention sociale plus « classique », il est primordial en effet pour les pairs d'être similaires, d'être reconnus comme semblables aux jeunes vers qui ils se tourneront, avant même d'avoir un rôle spécifique à jouer dans l'action de prévention à mener. Toutefois, ce n'est pas pour autant que l'interaction est évidente ou simple ensuite : dans le contexte d'intervention en milieu scolaire, force est de constater que les jeunes « pairs » doivent, par exemple, composer avec l'attentisme des autres jeunes « élèves » qui ont davantage l'habitude d'interventions plus directives. Cet attentisme – parfois constaté – est souvent lié au caractère novateur de la démarche, qui nécessite que ce type d'action s'inscrive dans la durée. En effet, il est nécessaire que les autres jeunes s'habituent à ces jeunes pairs-éducateurs et appréhendent au mieux leurs rôles.

Une relation basée sur l'authenticité

La proximité entre jeunes évoquée plus haut fonctionne également sur le partage d'expériences vécues dont les jeunes sont en attente et qui constitue un atout relationnel majeur. Elle implique que les jeunes-pairs soient reconnus par les autres jeunes comme des individus authentiques, vrais, qui souhaitent rester eux-mêmes, autrement dit qui ne cherchent pas à être des modèles mais davantage des transmetteurs d'expériences et d'informations. De plus, les pairs, parce qu'ils cherchent à donner ce qu'ils ont reçu (ou au contraire parce que ça leur a manqué), contribuent à proposer des modèles positifs de jeunes qui restent eux-mêmes mais agissent pour/avec les autres. Cette authenticité favorise la possibilité de se sentir en confiance, respecté.

LES JEUNES PAIRS VOLONTAIRES, PRINCIPAUX BÉNÉFICIAIRES

Le plus souvent, les pairs sont sélectionnés sur la base du volontariat, même si tous les volontaires ne sont pas retenus et qu'une sélection est opérée selon des critères

plus ou moins explicites et dépendant de chaque programme d'action et des objectifs fixés. Dans d'autres situations, les pairs sont sollicités, parce qu'ils se sont fait remarquer positivement par les adultes de l'environnement dans lequel ils vivent (enseignants, travailleurs sociaux, associations...). D'où le fait que le profil des jeunes pairs ne peut pas être établi de manière simple et uniforme, mais doit faire l'objet et être un enjeu d'une discussion entre les adultes porteurs de ces programmes.

Comme le soulignaient déjà des travaux au début des années 2000, les effets sur les jeunes sont variables, même si l'on constate une constante quant à l'enrichissement personnel pour les pairs investis (INSERM 2001). Ce sentiment de développement personnel se traduit par l'affirmation de soi, la confiance en soi ou encore la capacité à être efficace, et plus largement la capacité à être soi-même producteur de bien-être pour soi et pour autrui (en résistant aux pressions de groupe, ou encore en sachant gérer le stress et les émotions de certaines situations, pour ne citer que deux exemples). Plus largement, ils gagnent en compétences (écoute, empathie, soutien, médiation), qui pourront être transférables au moment du choix d'une orientation scolaire spécifique et/ou de l'entrée dans le monde du travail.

On peut ainsi regretter que les jeunes-pairs soient bien souvent des jeunes déjà investis, impliqués. Or si l'on retient l'exemple du cadre scolaire, les programmes d'éducation pour la santé par les pairs contribuent à l'amélioration des relations entre adultes et élèves. Lorsque les pairs sont déjà des délégués de classe, ou des représentants de la vie lycéenne, ils confortent leurs acquis et leurs connaissances, sans permettre à ceux qui sont plus en difficulté de gagner en compétences, hors des performances scolaires attendues. Pourtant, tous les travaux menés soulignent que la participation des élèves-pairs dans la vie de l'établissement a un impact positif sur l'image qu'ils ont d'eux-mêmes et celle qu'ils renvoient, ce qui n'est pas sans conséquence sur leur qualité de vie (estime de soi), leur réussite scolaire, et la diminution de l'absentéisme... La question se pose alors de savoir comment mobiliser les jeunes les plus en difficulté sur des projets d'éducation pour la santé par les pairs afin de leur permettre de valoriser d'autres compétences et, par là même, de retrouver une légitimité à leur présence dans l'enceinte scolaire. Plus largement, les jeunes en situation de vulnérabilité sont ceux qui ont le plus à gagner à devenir « pair », même ponctuellement, même si cela implique un temps et un type de formation différents. Le risque étant qu'à force de formations et de pratiques dans leur rôle de « pair », les jeunes se professionnalisent et deviennent en quelque sorte des « travailleurs-pairs » (au sens où ils deviendraient des professionnels recrutés pour leurs savoirs profanes) ou des « élèves-pairs » (répondant alors à un exercice purement académique dans le souci de bien faire et de bien se faire voir).

L'approche par les pairs en matière d'éducation/prévention/promotion de la santé ne prend de sens que si elle est construite en complémentarité avec d'autres programmes d'actions, destinés notamment à changer l'environnement immédiat du jeune (en se plaçant dans une perspective de promotion de la santé). Ainsi, si les jeunes-pairs mettent en avant les questions d'alimentation, il est nécessaire aussi de s'interroger sur l'organisation, par exemple sur l'accessibilité au restaurant scolaire. De même, si les jeunes pointent les difficultés d'accès aux soins, il peut être utile et nécessaire de s'interroger sur l'accessibilité (horaires, localisation) des soins au sein des structures qui mettent en œuvre ce type de projet. L'éducation pour la santé par les pairs ne permet aucunement de se substituer et de remplacer les professionnels et elle ne peut se suffire à elle-même, sous peine de

faire porter « une trop grande responsabilité » sur les épaules des jeunes. Les attentes des jeunes ne vont d'ailleurs pas en ce sens, car s'ils souhaitent qu'une plus grande place soit laissée aux expériences d'autres jeunes ou de personnes vivant dans leur situation, ils ne souhaitent pas pour autant que cela soit exclusif, de peur de se retrouver isolés.

REPÈRES : SOURCES D'INFORMATION SUR LA SANTÉ

La question de la prévention par les pairs invite à apporter quelques précisions en matière de sources d'information des jeunes sur la santé.

Les femmes cherchent davantage d'information que les hommes

D'une manière générale, les femmes sont plus attentives à leur santé que les hommes, ce sont elles qui gèrent le plus souvent ces questions au sein de la famille, et internet n'a en rien modifié les comportements. C'est ainsi que les mères ont un rôle majeur dans l'information sur la santé pour les jeunes*. Par ailleurs, on constate que les jeunes femmes sont surreprésentées quant à leur recours à des informations relatives à la santé par le biais des médias : 7 femmes sur 10 contre 1 homme sur 2 suivent des émissions sur la santé à la télévision ou à la radio**. Ces constats renvoient à la répartition sexuelle des tâches domestiques, où celles dévolues aux femmes sont l'éducation et l'entretien, le soin et l'attention.

Une information qui passe aussi par les institutions

Les données présentées dans l'enquête sur la sexualité en France apportent des éclairages intéressants sur les sources d'information sur la santé. Par exemple, sur la contraception, les résultats montrent que les trois principales sources citées par les jeunes femmes*** sont, dans l'ordre, l'école, la télévision et la mère ; les jeunes hommes citent l'école, la télévision et les copains. L'évolution au fil du temps est nette si on compare la jeune génération aux générations plus anciennes. Il y a un déclin relatif du groupe de pairs et des magazines féminins, qui constituaient les deux premières sources d'information pour la génération des plus de 50 ans. Le rôle de l'école s'accroît. Celui de la mère se maintient. Chez les femmes les plus jeunes, le médecin l'emporte sur les copines. Parmi les garçons en revanche, les pairs continuent à jouer un rôle spécifique****.

Internet

Internet s'ajoute à l'offre d'information disponible sur la santé. Du côté des pratiques des jeunes, les données du Baromètre santé 2010 (INPES) montrent que si la quasi-totalité des 15-30 ans sont des internautes, un peu moins de la moitié d'entre eux (48 %) s'est déjà connectée à internet pour des questions de santé (chercher des informations, avoir un conseil). L'usage d'internet pour la santé augmente avec l'âge : 39 % des 15-19 ans ; 50 % des 20-25 ans ; et 55 % des 26-30 ans. Ici encore, on note des disparités de genre : les jeunes femmes ayant plus tendance que les jeunes hommes à déclarer chercher de l'information sur la santé sur internet.

La légitimité de la pratique est également à interroger, tant on peut constater dans les entretiens que, pour les jeunes, c'est « un truc de meufs »*****.

Toutefois, force est de constater que si l'information contribue à modifier les connaissances et les représentations, elle véhicule également des normes. Si l'information sur la santé a comme conséquence d'attirer l'attention d'un public sur une problématique spécifique et ainsi de provoquer une prise de conscience, tous les travaux menés dans le domaine de la santé soulignent à la fois que l'information est indispensable, mais qu'informer et convaincre ne suffisent pas à entraîner une modification des comportements et des représentations.

* Amsellem-Mainguy Y., (2006) « Prescrire et proscrire des conduites, véhiculer des normes : les mères comme actrices privilégiées de prévention en matière de sexualité et de contraception », *Recherches familiales*, n° 3, 2006, pp. 49-59.

** Baromètre santé 2010, « Sentiment d'information et craintes des jeunes en matière de santé », INPES.

*** Internet ne faisait pas partie des suggestions de réponse dans cette enquête.

**** Bozon M., (2008) « Premier rapport sexuel, première relation : des passages attendus », in Bajos N., Bozon M. (dir.), *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé*, La Découverte, Paris, pp. 118-119.

***** Amsellem-Mainguy Y., 2015, « À la fin tu penses que tu vas mourir, mais tu y retournes ! », *Jeunes, santé et Internet*, rapport d'étude INJEP (en ligne).

RÉFÉRENCES

Amsellem-Mainguy Y. et Loncle P. (2010), « Introduction », *Agora débats/jeunesses*, n° 54, « Jeunes & santé : entre actions publiques et comportements individuels », p. 42.

Baudier F., Bonnin F., Michaud C. et Minervini M.-J. (1996), *Approche par les pairs et santé des adolescents*, Actes du séminaire international francophone, Besançon, 5-7 décembre 1994, CFES, coll. « Séminaires ».

Bellot C. et Rivard J. (2007), « L'intervention par les pairs : un enjeu de multiple reconnaissance ». Statement at the second international congress of trainers in social work and French-speaking professionals of social-action, Namur, Belgique, 3-7 juillet.

Bellot C. et Rivard J. (2012), « Québec : l'intervention par les pairs investit la promotion de la santé », *La Santé de l'homme*, n° 421, pp. 18-19.

Chobeaux F. (2012), « L'éducation par les pairs : attentes et limites », *La Santé de l'homme*, n° 421, pp. 15-16.

INSERM (2001), Éducation pour la santé des jeunes. Démarches et méthodes, INSERM, coll. « Expertise collective ».

Labadie F. (dir.) (2012), *Inégalités entre jeunes sur fond de crise. Rapport de l'observatoire de la jeunesse 2012*, La Documentation française, Paris.

Maillochon F. (2000), « Les jeunes et le sida : entre "groupe à risque" et "groupe social" », in Le Bras H. (ed.), *L'invention des populations : biologie, idéologie et politique*, Odile Jacob, Paris.

Peretti-Watel P. (2010), « "Morale, stigmatisation et prévention". La prévention des conduites à risque juvéniles », *Agora débats/jeunesses*, n° 56, 3, pp. 73-85.

Chapitre 12

Le corps, la santé et l'univers : un examen polémique et critique du comportement des jeunes à l'égard de la santé

Manfred Zentner

INTRODUCTION

Les cultures et les scènes de la jeunesse peuvent être comprises de deux manières : comme des moyens de construction de l'identité et des théâtres de socialisation, ou comme des plateformes et des symboles de lutte contre la société adulte. Des études ont été consacrées à ces deux formes. Il en ressort que la création identitaire et la protestation ne sont pas tenues d'être exceptionnelles, ni pendant la jeunesse ni à l'âge adulte. Le présent article explore en priorité le rôle socialisant des cultures de la jeunesse et son incidence sur les comportements en matière de santé, ainsi que sur la consommation durable. Soit, en d'autres termes (un brin cyniques) : même le comportement préféré d'un point de vue social, et le meilleur à tous points de vue, doit être mis en scène et interprété en public – sinon, à quoi bon se donner cette peine ?

JEUNESSE, IDENTITÉ ET (RE)PRÉSENTATION DE SOI

Grandir n'a jamais été facile. Cet acte a toujours signifié l'abandon du havre de l'enfance pour les rivages inhospitaliers de l'âge adulte, à travers une mer déchaînée, battue par les incertitudes. Voilà pour le décor métaphorique des épreuves que la vie réserve aux jeunes : à dire vrai, je n'ai jamais considéré l'enfance comme un lieu sûr pour la plupart des humains, pas plus que je n'estime l'âge adulte d'un ennui perpétuel (quoiqu'il me semble plus aisé d'étayer ce second propos). Être jeune à l'ère de la mondialisation, de l'individualisation, de la pluralisation et de la virtualisation dans une société de l'accomplissement, de la consommation, du réseautage, du risque et de la migration, cela signifie que plus de perspectives s'ouvrent aux jeunes, mais au prix de défis et de devoirs accrus.

Au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, les gens ont découvert peu à peu la liberté de choisir. Ils n'étaient plus contraints de subir leurs vies, comme si leur environnement social futur était prédestiné dès la naissance. Leur avenir et leurs perspectives continuent d'être influencés par la structure sociale de la société, mais bien plus libre est devenu leur choix. Cette tendance, appelée individualisation, leur permet de décider par eux-mêmes de nombreux aspects de leurs vies. Ils n'ont plus l'obligation d'agir dans le seul respect des traditions, ni à l'identique des gens de leur condition. De nos jours, chacun peut décider – tout en étant responsable de ses choix – de son parcours d'apprentissage, de son entrée dans la vie active, de son statut juridique, de son hygiène et de sa philosophie de vie, et même de son identité sexuelle. Il en découle un choix de modes de vie, parfois totalement libre et indépendant de l'origine sociale et culturelle. La structure sociale devient un facteur de discrimination parmi d'autres dans la société. L'hexis – décrite par Bourdieu (1982) comme le produit du capital culturel et économique, des activités de loisir, du comportement et même des attitudes – se choisit plus librement aujourd'hui qu'il y a 40 ans.

Selon Bauman (2009), même les valeurs et les comportements, du fait qu'ils peuvent être choisis, peuvent se réduire à un simple symbole pour un groupe lié par un certain mode de vie, comme une préférence vestimentaire ou musicale. La raison pour laquelle les individus se comportent différemment s'explique par la tendance de la société de consommation à forcer tout un chacun à devenir non seulement un consommateur mais également un bien ou plutôt une marque, comme l'explique Bauman. Nous, les membres des sociétés de consommation, avons pris l'habitude d'utiliser et de consommer les articles proposés, dans toute leur variété – des vêtements à la nourriture en passant par l'électroménager, le mobilier, les informations et la culture. Nous nous en servons pour investir dans notre propre valeur marchande, en tant que marques dans la société de consommation ; nos achats deviennent la vitrine de nous-mêmes, notre propre marque, pour le marché. Nous présentons donc certaines facettes de nous-mêmes en fonction des « consommateurs » visés : lorsque nous recherchons un emploi, nous vantons nos savoir-faire et nos compétences plutôt que nos chansons préférées ; lorsque nous recherchons un(e) partenaire, nous exhibons nos plus jolis pas de danse et nos valeurs familiales, plutôt que nos scores au scrabble et notre goût pour le sport – ou l'inverse, suivant le/la partenaire recherché(e) et le plan d'attaque adopté en conséquence. Pour gagner le respect de notre cercle d'amis, nous dévoilons certaines valeurs, nous nous comportons d'une certaine manière, mais nous gardons secrètes certaines de nos préférences, musicales ou littéraires par exemple. Nous nous présentons selon le marché du moment et les consommateurs à séduire, et ainsi même nos attitudes (puisque nous les dévoilons elles aussi) peuvent se voir influencées par les valeurs des clients sur le segment visé. Bauman n'affirme pas que ce processus est conscient, mais qu'il prend bel et bien forme.

De la présentation de soi et de la réaction des autres, le public, naît le processus de socialisation et donc de la construction de l'identité, soutient Erving Goffman (1973) dans sa théorie de l'interaction symbolique. Ce processus de présentation et d'adaptation de l'image à la réaction du public, aussi appelé « gestion de l'impression », s'est répandu peu à peu au sein de la société ; il semblerait qu'il influence aujourd'hui la

manière dont les gens se comportent consciemment. Ce jeu de rôle de la construction de l'identité devient par conséquent de plus en plus courant chez les individus. Reste toutefois à définir plus clairement ce que l'on entend par un public « influent », celui dont les réactions pèsent le plus dans la présentation de soi. Pour résumer, le style, le comportement, les schémas de consommation et même les mentalités sont des symboles importants de cette présentation.

Internet et plus particulièrement les réseaux sociaux, Facebook, Myspace ou LinkedIn par exemple, ont créé une nouvelle forme de vitrine publique. Il est courant d'y dévoiler ses loisirs préférés, ses goûts musicaux ou ses intérêts culturels, ainsi que son niveau d'instruction ou son statut professionnel. *Idem* pour notre régime juridique, notre orientation sexuelle, nos valeurs et prises de position, que l'on peut renseigner sur un profil Facebook, Myspace ou Tumblr. Affichées de plein gré et en toute conscience, ces diverses facettes du soi et de l'identité suscitent des réactions de la part de ceux qui les découvrent : des commentaires, le partage d'un statut, l'ajout d'un « J'aime » ou d'un lien, ou une suppression de la liste d'amis à la suite d'une déclaration qui a déplu. Illouz (2012) observe que cette forme de présentation de soi par le biais d'un médium électronique influence également les relations en dehors de la Toile. Puisque la représentation en ligne est en quête constante de retours positifs de la part des autres, les gens s'habituent à la culture de l'affirmation positive dans les relations hors ligne également, au point d'en devenir dépendants. Il convient en outre de mentionner qu'en cette ère de socialisation en ligne, toutes les facettes d'une personne sont visibles par tout le monde en même temps, tout le temps. Par le passé, les gens se dévoilaient aussi, en tout ou partie, mais par petites touches et aux seules personnes présentes. L'internet, vitrine de soi, a en outre encouragé une tendance à se prendre en photo à l'aide d'un appareil photo numérique, son smartphone le plus souvent, et à publier son autoportrait sur les réseaux sociaux : un phénomène connu sous le nom de « selfies ». Le médium électronique sert donc de nouvelle plateforme pour présenter ses diverses facettes et recevoir en continu des appréciations ou des retours critiques à prendre en compte dans les représentations ultérieures de soi.

La palette des choix, ou plutôt la source d'inspiration pour un choix donné, découle non seulement de la culture traditionnelle de la région, ou même du pays de résidence de la personne, mais peut également provenir de n'importe où dans le monde. La mondialisation, les migrations et la société des réseaux (Castells 2001) ont diversifié l'offre dans les supermarchés des attitudes et des styles, après avoir fait de même dans les domaines de la musique et de la mode. Les échanges culturels se sont intensifiés sous l'impulsion de la mondialisation, des phénomènes migratoires et des médias. Les grands diffuseurs internationaux transmettent non seulement les actualités régionales mais élargissent également le spectre d'informations et de cultures visibles au public. Certains analysent cette tendance comme une menace pour la richesse culturelle, arguant de l'assimilation de certaines cultures minoritaires par l'ogre occidental – américain – et donc d'une perte d'identité à l'échelle locale et régionale. Mais les traditions régionales gagnent également en visibilité à la faveur de la mondialisation des médias – ou plutôt grâce à internet, qui permet à quiconque de publier son propre contenu. La Toile nous fait parvenir des informations venues des quatre coins du monde et nous informe même sur nos propres modes de vie.

Une autre tendance favorable à la promotion de la diversité dans le monde occidental est l'évolution des concepts de migration et d'intégration. L'intégration nécessite toujours une bonne maîtrise de la langue du pays d'accueil, mais le besoin de contacts et d'échanges avec la population locale en dehors des milieux scolaires et professionnels se fait moins pressant. Les migrants ne sont plus obligés de s'adapter complètement à la société d'accueil ; ils peuvent plus facilement garder le contact avec leurs propres cultures et traditions (ou avec celles de leurs aïeux). Grâce aux médias de communication modernes, le lien est maintenu avec ceux partageant la même culture aux quatre coins du monde. Certains groupes de migrants ont atteint une telle taille dans le pays d'accueil que leurs membres peuvent limiter leurs contacts humains au cercle de leur communauté. La diversité culturelle qu'il est possible de trouver dans une région de taille modeste s'est donc enrichie au cours des dernières décennies. Dans certains pays, les hommes politiques et analystes ralliés à la cause des conservateurs pointent du doigt l'essor présumé de sociétés parallèles. Régulièrement imputé aux politiques d'immigration libérales et multiculturelles, ce dernier serait responsable de la montée des violences, du chômage, de la pauvreté ou de la disparition des éléments fédérateurs de la population locale, comme les traditions et cultures « autochtones ».

Les médias internationaux et internet permettent en outre d'informer le grand public sur une interdépendance économique et écologique planétaire : celle qui lie les pays, les individus et leurs actions. De plus en plus d'Européens sont aujourd'hui sensibilisés au fait que leurs habitudes de consommation peuvent transformer la vie d'une autre région du globe – d'un point de vue tant économique qu'environnemental, et en bien ou en mal. Ces bouleversements locaux ou régionaux peuvent à leur tour influencer l'économie mondiale, puis le climat à l'échelle planétaire et, en bout de chaîne, les flux migratoires. De telles interdépendances existaient déjà avant, mais les gens en étaient moins conscients. La sensibilisation récente aux effets de son propre comportement sur le reste de la planète a conduit à une introspection collective, et même à un phénomène de consommation responsable.

LA CONSTRUCTION DE SOI DANS LES CULTURES DE LA JEUNESSE

Ce survol de la situation récente offre un cadre dans lequel analyser les cultures et les scènes de la jeunesse à la lumière des diverses approches de la santé, du corps et de la consommation durable. Les scènes culturelles de la jeunesse se définissent comme des réseaux d'individus réunis autour de certaines formes d'un style collectif matériel et/ou mental. Ce style collectif est mis en scène, présenté et approfondi dans des lieux, en des temps et/ou via des médias donnés (Hitzler *et al.* 2001). Contrairement aux collectifs habituels d'actions de jeunesse, ces scènes sont mouvantes à la fois sur le plan de leurs symboles et en ce qui concerne l'affection que les jeunes éprouvent pour elles. Les scènes culturelles se caractérisent du fait de leur organisation en réseaux par des liens faibles entre leurs membres et par un attachement à la scène autodéfinis. De fait, ces scènes fonctionnent pour les jeunes comme des lieux de socialisation, au même titre que les familles, les amis, les écoles, les lieux de travail ou les organisations. Mais comme les liens qui sous-tendent et

mènent aux scènes sont autodéfinis, leur cadre offre plus de liberté pour y jouer un rôle autonome et y construire son identité (Grossegger *et al.* 2001). La socialisation se définit généralement comme l'intégration de toute personne dans la société. Il s'agit d'un processus d'acquisition de savoirs et de savoir-faire, dont le but est de comprendre les valeurs et de suivre les règles applicables à certains groupes, afin de pouvoir participer dans ce cadre et répondre aux attentes nourries par d'autres individus quant au rôle joué dans un cadre donné.

Les scènes de la jeunesse reposent sur trois piliers (Zentner 2008) ou éléments, qu'il est possible de décrire pour chaque scène. Elles ne se limitent pas à des réseaux de gens identiques en apparence. Des études révèlent que les individus actifs sur une certaine scène sont liés non seulement par des préférences de style, mais aussi par des mentalités et des valeurs communes. Des formats types dans les liens d'affinités sont également perceptibles sur les scènes. Ainsi, le hip-hop se définit à la fois par le rap, la breakdance, le graffiti et la mode, mais ses adeptes exigent généralement le respect de leur authenticité et se distinguent par un sentiment d'appartenance à de petits groupes (gangs ou « posses »). Les recherches consacrées à la culture des jeunes n'ont pas permis de démontrer l'existence d'une relation de cause à effet entre l'appartenance à une scène et ses valeurs, mais certaines corrélations ont été mises en évidence.

La présente étude s'intéresse à celles qui lient, d'un côté, les comportements à l'égard de la santé, l'image du corps et la consommation consciente et, de l'autre, les scènes culturelles de la jeunesse et certains autres phénomènes.

TROP SEXY POUR MON HAUT : CRÉATION DE L'IDENTITÉ SUR LES SCÈNES CULTURELLES DE LA JEUNESSE

Le corps comme élément clé de l'identité semble avoir pris de l'importance au cours des trois dernières décennies – au point de devenir essentiel dans la présentation de soi. Cette situation résulte peut-être du fait que la santé, l'apparence physique et les corps ont envahi le paysage médiatique, qu'il s'agisse de médias de masse (la télévision par exemple) ou des nouveaux formats. Parmi ces derniers, citons les séries télévisées comme *Nip/Tuck*, les castings de mannequins ou les émissions de télé-réalité, qui traitent principalement d'embellissement corporel et de chirurgie esthétique. Les programmes de santé et de « fitness » n'ont plus vocation à informer, par le biais de présentations et de discussions – soporifiques – animées par divers experts médicaux ; il s'agit désormais de véritables *reality shows*, qui présentent des individus désireux de perdre du poids, de vivre sainement ou de retrouver la santé. Cette tendance à placer le corps en tête des priorités peut également s'observer dans le comportement des gens, et des jeunes en particulier. De plus en plus d'individus investissent dans la chirurgie esthétique, prennent des abonnements dans des salles de sport ou entreprennent de modifier leur corps, par des tatouages par exemple. L'exhibition publique du corps aussi a pris un nouveau virage. La mode permet de mettre en scène des muscles affûtés, des ventres plats, des parties du corps artificiellement embellies, ainsi que des tatouages et des piercings. Que les gens sortent pour aller danser, pour aller faire du sport ou aller travailler, les vêtements sont

taillés pour dénuder le corps, et il est socialement accepté de le présenter ainsi. On assiste à la transformation du corps en médium. Une nouvelle tendance masculine a été beaucoup traitée dans les médias récemment : la « spornosexualité ». Cette forme de présentation de soi peut se définir comme la variante contemporaine de la métrosexualité, phénomène apparu dans les années 1990 lorsque les hommes commencèrent à prendre soin de leur corps en faisant attention à leur poids, en utilisant des produits de beauté et en dépensant des fortunes en coiffeur et en vêtements. La spornosexualité franchit un nouveau cap : elle désigne les hommes qui se rasent sur tout le corps et multiplient les séances de sport pour obtenir des abdominaux saillants, parce qu'il « faut » ressembler à des sportifs ou à des acteurs de films pornographiques (d'où le nom de spornosexualité).

L'engouement croissant pour l'apparence physique a été à l'origine du succès de la scène fitness. Selon plusieurs enquêtes réalisées auprès des 10-30 ans en Autriche, de plus en plus de jeunes ont déclaré faire partie de cette scène, et leur âge moyen n'a cessé de baisser au fil des ans. Les résultats indiquent par ailleurs que les hommes sont plus représentés que les femmes sur cette scène, de même que les jeunes issus de l'immigration par rapport aux représentants d'autres cultures. Une forte corrélation entre le fait de « faire partie de la scène fitness » et celui d'être d'accord avec l'affirmation selon laquelle « un physique avantageux augmente les chances de trouver du travail » a en outre été établie. Le recours à la chirurgie esthétique et à des compléments alimentaires est également supérieur à la moyenne sur cette scène. On peut donc en déduire qu'un intérêt marqué pour l'apparence et le physique entraîne de facto une hygiène de vie saine et une sensibilité aiguë à la santé, mais également un désir de réussite professionnelle. Ce facteur de réussite est d'ailleurs mentionné dans une analyse des émissions de casting pour mannequins (Stach 2013). Les expressions faciales des jeunes candidat(e)s ne doivent pas trahir ouvertement le stress généré par les épreuves imposées, pour donner l'apparence de la facilité.

La culture du fitness présente une autre caractéristique intéressante : l'égoïsme (ne s'accompagnant pas systématiquement d'égoïsme) de ses adeptes. L'individu prime dans cette culture.

« Il s'agit de votre corps, c'est vous qui en êtes responsable, comme vous êtes responsable de son apparence », clame la scène fitness. Prenez le temps d'analyser l'agencement des salles de sport, et vous verrez qu'il traduit parfaitement ce message : les machines sont disposées parallèlement les unes aux autres ; chacune est équipée d'un écran offrant à chaque utilisateur la possibilité de choisir son propre programme de divertissement ; les gens sont concentrés sur leurs propres mouvements, leur propre cadence ; des entraîneurs « personnels » – même si tous les abonnés du club ont le même – sont présents pour conseiller une seule personne à la fois. La scène est tout entière agencée dans un souci de promotion de l'individu et du pouvoir de s'approprier son propre corps. En ce qui concerne cette approche de l'individu, la culture du fitness se démarque d'autres formes de scènes centrées sur le physique, comme celle du beach-volley par exemple – ou même du CrossFit, une approche totalement différente qui ne présente pas encore les attributs d'une scène. Dans le CrossFit, le groupe est important, même si tout le monde ne fait pas la même chose en même temps, mais la réussite est plus facile à atteindre au sein du groupe, qui soutient l'individu.

Cette approche individualiste, aut centrée, de la scène fitness peut expliquer pourquoi les individus issus de groupes défavorisés y sont surreprésentés par rapport à d'autres scènes. Comme tout le monde y est maître de son propre corps, un peu de discipline, de temps et la volonté de s'entraîner « suffisent » pour voir apparaître les premiers résultats. La scène fitness nous dit donc : « Je l'ai fait moi-même, j'ai accompli cela, moi seul ai réussi et je peux reproduire cette réussite en dehors de la salle de sport, sur le marché de l'emploi. »

Sur d'autres scènes sportives, les principes directeurs diffèrent radicalement de ceux du fitness. Dans le beach-volley, autre théâtre d'extraversion du corps et de l'apparence, n'apparaît pas cette obsession du succès et de l'accomplissement. Priorité est donnée au goût de la fête, à la bonne humeur et à la décontraction. Le corps féminin, en particulier, est présenté dans les médias de manière bien plus sexualisée, ce qui vaut à cette scène d'être souvent taxée de sexisme. Pour revenir à la scène fitness, les questions de santé, au-delà d'une silhouette « bien dessinée », n'y sont pas plus importantes pour le jeune qui se situe dans la moyenne. De la même manière, on ne rejoint pas des scènes plus populaires comme celles du surf ou du skate pour adopter un mode de vie sain. Les skateurs et les snowboarders tendent au contraire à présenter un comportement à risque étroitement lié à leur sport. Les skateurs ne craignent pas de se blesser, et sont même plutôt fiers de pouvoir exhiber leurs éraflures, voire des blessures plus graves. Dévoiler ses entailles et ses hématomes sur sa planche est une façon de prouver sa dévotion à l'entraînement et sa volonté presque malade de progresser. Aussi les skateurs se réjouissent-ils de pouvoir montrer leurs blessures, tribut à payer sur la route de la perfection.

Les rôles sexués et les stéréotypes de genre représentent les éléments principaux de plusieurs scènes de jeunes. Dans les enceintes sportives, les filles servent souvent d'éléments de décoration (comme les pom-pom girls dans le football américain), ou de distraction (comme les « Betties » dans le skate)³⁷, le plus souvent réduites à leur apparence plutôt qu'à leurs performances. On retrouve ces stéréotypes sur de nombreuses scènes musicales, non seulement dans les paroles de chansons mais aussi dans la présentation des musicien(ne)s et des danseur(euse)s. Le modèle récent le plus explicite en la matière est le hip-hop, où les femmes, sexualisées à outrance, s'offrent généralement à l'homme dominant, auquel aucune ne résiste (que son apparence, ses compétences, son comportement et son charme le justifient ou non). Dans certaines chansons de « gangsta rap », les femmes sont même accusées d'être agressives ou violentes envers eux (Herschelmann 2013). Les stéréotypes sont donc univoques et également fondés sur l'image du corps. Les femmes doivent avoir le ventre plat, une poitrine avantageuse, des jambes fines et de jolies fesses, et en faire usage pour satisfaire un homme – du moins est-ce le modèle présenté dans les clips. Ce rôle dévolu aux femmes sur la scène du hip-hop est symbolisé, entre autres, par le « twerk », mouvement de déhanché sensuel. Ce symbole est devenu un phénomène

37. Les skateurs qualifient de « Betty » les filles présentes autour des skateparks qui manifestent un intérêt plus marqué pour les pratiquants que pour le skate en général. Une attitude admise pour peu qu'elles se fondent dans le public et admirent les compétences des skateurs, mais « les Betties sont dangereuses si elles cherchent à distraire les skateurs des priorités de la vie ; dans ce cas, hors de question de les accepter », expliquait ainsi un skateur viennois de 13 ans lors d'une interview, qui qualifiait ainsi le skate de « priorité ».

planétaire, allant jusqu'à dépasser les frontières du hip-hop pour s'inviter dans les clips d'artistes d'autres genres, comme Miley Cyrus. Rappelons-nous cependant que la musique a longtemps été un terrain d'expression pour le corps, même si les stéréotypes de genre n'y ont pas toujours été ni encouragés ni renforcés – du moins pas par tous les styles musicaux.

Une culture de la jeunesse qui délaisse l'image du corps tout en demeurant centrée sur le corps est celle des LOHAS (« Lifestyles of Health and Sustainability », modes de vie respectueux de la santé et de la durabilité). Cette philosophie de vie offre plus d'attrait aux jeunes adultes qu'aux adolescents, mais entre tout de même dans la catégorie des phénomènes culturels de la jeunesse. Elle prône une consommation raisonnée sous diverses formes et dans divers domaines : souci de la durabilité des productions d'un point de vue écologique et social, penchant pour les produits régionaux mais également pour une hygiène de vie saine et pour les énergies renouvelables, entre autres. Selon ses partisans, cette approche de la durabilité implique non pas de s'empêcher de consommer mais plutôt de tenir compte des méthodes de production et des possibilités de recyclage et d'usage énergétique offertes par les produits et les marques avant de décider de leur achat. Les « LOHAS » s'autorisent ainsi à utiliser des appareils électroniques et à porter des vêtements de créateurs si ces derniers ont été produits, expédiés et commercialisés dans le respect des valeurs de durabilité. Cela étant, les adeptes de cette philosophie sont généralement végétariens ou végétaliens, dans la mesure où la production de ces aliments est moins énergivore et que les dérivés produits sont moins dangereux pour l'environnement que la viande ou le poisson. La santé et le bien-être personnel occupent également une place importante dans la vie des LOHAS, qui se tournent tout naturellement vers des pratiques de relaxation comme le tai-chi et le yoga. Les valeurs du LOHAS possèdent tous les attributs du postmatérialisme, comme l'observe Inglehart (1982). Inglehart distingue les valeurs matérialistes des valeurs postmatérialistes en décrivant les premières comme la quête de sécurité économique de l'individu et le souhait d'accéder à la richesse, de faire carrière, de posséder une belle maison et des symboles de statut, tandis que les secondes sont décrites comme des valeurs accessoires tant que les besoins matérialistes ne sont pas assouvis : autodétermination, participation, solidarité collective, justice. Les adeptes du LOHAS tendent donc vers le postmatérialisme, ce qui explique aussi pourquoi les individus défavorisés adoptent rarement un tel mode de vie. Deux scènes de jeunesse peuvent être perçues comme des formes d'antichambres du LOHAS : les « écolos » et les « alternatifs ». Pour ces deux courants, cependant, l'adoption d'un mode de vie sain n'est pas une obligation. Les « écolos » défendent principalement la cause écologique et souvent les droits des animaux, tandis que les « alternatifs » revendiquent plus de justice économique et combattent la primauté économique de la mondialisation. Ces deux scènes n'hésitent pas à fustiger la mode et les marques, et leurs membres tendent à se présenter de manière anonyme et habillés de vêtements de seconde main. Les adeptes du LOHAS, en revanche, accordent une certaine importance à la tenue vestimentaire, qu'ils préfèrent correcte et tendance.

Tout bien considéré, il apparaît donc possible de trouver des scènes culturelles de la jeunesse qui se soucient de santé, du corps et de l'univers, mais en présentant des

attitudes et des buts différents. Toutes les scènes mentionnées nous dévoilent leurs manières de penser par le biais de symboles divers : organisme endurci par l'effort, présentation sexualisée de certaines parties du corps, consommation responsable affichée avec ostentation. Cela étant, outre les comportements ancrés dans le terreau culturel, d'autres attitudes ou actes émergent indépendamment des scènes culturelles de la jeunesse – comme le prouve l'internet.

COMPOTEMENT (MAL)SAIN EN LIGNE

Si les images de la santé et du corps définissent certaines scènes culturelles de la jeunesse, leur importance est également perceptible dans d'autres phénomènes souvent liés à la jeunesse : dans la présentation de soi et des autres, mais également dans les forums de discussion en ligne et les sites d'information qui traitent des tendances alimentaires, voire des troubles de l'alimentation.

Ces cinq à sept dernières années, la mode des profils en ligne et des autoportraits publiés au moyen de son téléphone portable s'est amplifiée, profitant de la déferlante des smartphones. Cette forme d'autoprésentation visuelle a déclenché le phénomène des « selfies ». Simples clichés de soi à l'origine, ceux-ci se sont peu à peu stylisés, certains modes de composition connaissant une gloire passagère. Le comble du « tendance » fut ainsi à une époque de plisser les lèvres face à l'objectif (pose dite du « duck face »), comme en son temps le nu de dos, mode lancée par Scarlett Johansson. Récemment, la divulgation de photos embarrassantes de collègues, d'anciennes fréquentations ou d'ex-petit(e)s ami(e)s (souvent nu(e)s ou en pleine relation sexuelle) sur les réseaux sociaux est devenu un phénomène de brimade collective chez les jeunes (entre autres). De telles pratiques, au même titre que le « sexting » (ou « textopornographie »), exposent le corps d'une personne et donc ternissent sa réputation. L'image du corps apparaît ici bien plus incriminante que valorisante, et l'impact négatif bien plus préjudiciable à la victime qu'au coupable – tous deux appartenant, dans la plupart des cas, à la même scène. Ce phénomène mériterait des travaux de recherche supplémentaires, notamment sur les modes de perception et l'évaluation de telles situations. Les brimades collectives en ligne, facteur important de troubles psychologiques et de maladies mentales chez les jeunes, représentent une forme plus répandue d'exposition négative que la textopornographie. Dans leur étude intitulée « EU Kids Online II » (Livingstone *et al.* 2011), les auteurs indiquent qu'un jeune sur sept environ a déjà reçu des textes ou des photographies à caractère sexuel, quand 3 % seulement d'entre eux déclarent en avoir déjà envoyé. Plus récemment, une étude autrichienne révélait que 30 % des jeunes de 14 à 18 ans interrogés estimaient normal d'envoyer des photos d'eux nus à leur partenaire (saferinternet.at/jugendkultur.at, 2015).

Les forums en ligne sur les troubles du comportement alimentaire constituent un autre exemple d'environnement virtuel dans lequel la santé et l'image du corps trouvent un terrain d'expression. Ces communautés dérivent des groupes de soutien créés à l'origine sur internet pour les personnes concernées par cette question, qui désiraient partager leurs expériences, mieux se faire comprendre et trouver de l'aide. Malgré leurs intentions louables, ces groupes peuvent s'avérer problématiques dès lors que les conseils prodigués aux internautes contredisent les traitements préconisés par

les médecins dans le monde réel. Ainsi, des blogs et communautés « pro-ana » et « pro-mia » encouragent ces maladies et troubles, les saluant comme des modes de vie rêvés. Ces espaces virtuels se caractérisent principalement par les photos, histoires et conseils qui y sont publiés, censés donner envie aux gens – surtout aux jeunes filles – de devenir et de rester minces. Les photos de « thinspiration » montrent des filles presque maigres (souvent anorexiques) parées comme pour un défilé et mises en scène par des photographes professionnels. De tels clichés célèbrent l'anorexie mentale, présentée comme un « mode de vie » souhaitable, sans conséquence sur la santé. Les troubles du comportement alimentaire sont décrits comme des phénomènes répandus et normaux, et leurs risques minimisés.

Les vidéos mettant en scène des comportements à risque, tels que les excès de vitesse filmés en pleine circulation urbaine, créent un effet similaire de banalisation et de feinte normalité. D'autres formes de prise de risque se matérialisent également sur internet à travers la publication de vidéos, d'images et de textes susceptibles d'influencer les jeunes, qui les considèrent comme des modèles à suivre. Cet effet potentiel est mentionné par certains pédagogues, qui renvoient à la diffusion de vidéos et de photographies de comportements à risque – des relations sexuelles non protégées à la violence, en passant par la consommation de substances illicites et l'auto-agressivité. Internet agit comme un média de diffusion incontestable dans ce registre. Ses conséquences sur les comportements de la jeunesse doivent à présent faire l'objet d'analyses scientifiques.

CONCLUSION

Pour conclure, nous pouvons constater que la santé et le corps sont devenus des éléments de présentation de soi à un public virtuel ou réel, qui induit des réactions à même d'influencer la fabrique identitaire future des jeunes. Le comportement des consommateurs influence quant à lui désormais la création de l'image que l'on souhaite dévoiler publiquement, et est devenu à ce titre un élément de l'expression de soi. Le corps s'est donc mué en instrument de communication et en symbole de réussite et de mode vie sain – en apparence à tout le moins.

RÉFÉRENCES

- Bauman Z. (2009), *Leben als Konsum*, Hamburger Edition, Hambourg.
- Bendit R. et Hahn-Bleibtreu M. (eds) (2008), *Youth transitions. Processes of social inclusion and patterns of vulnerability in a globalised world*, Budrich, Opladen & Farmland Hills.
- Bourdieu P. (1982), *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*, Paris.
- Bütow B., Kahl R. et Stach A. (eds) (2013), *Körper, Geschlecht, Affekt. Selbstinszenierungen und Bildungsprozesse in jugendlichen Sozialräumen*, Springer Fachmedien Wiesbaden, Wiesbaden.
- Castells M. (2001), *La société en réseaux – tome 1 : l'Ère de l'information*, Fayard, Paris.
- Goffman E. (1973), *La mise en scène de la vie quotidienne 1 : La présentation de soi*, Les Éditions de Minuit, Paris.

Grossegger B., Heinzlmaier B. et Zentner M. (2001), « Youth scenes in Austria », in Furlong A. et Guidikova I., *Transitions of youth citizenship in Europe – Culture, subculture and identity*, Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, pp. 193-216.

Herschelmann M. (2013), « Weil man sich selbst oft drin wieder findet – Jungen im popkulturellen Sozialraum (Gangsta)Rap », in Bütow B., Kahl R. et Stach A. (eds), *Körper, Geschlecht, Affekt. Selbstinszenierungen und Bildungsprozesse in jugendlichen Sozialräumen*, Springer Fachmedien Wiesbaden, Wiesbaden.

Hitzler R., Bucher T. et Niederbacher A. (2001), *Leben in Szenen. Formen jugendlicher Vergemeinschaftung heute*, Leske + Budrich, Wiesbaden.

Illouz E. (2012), *Pourquoi l'amour fait mal. L'expérience amoureuse dans la modernité*, Seuil, Paris.

Inglehart R. (1982), *Die stille Revolution. Vom Wandel der Werte*, Athenaeum Verlag, Bodenheim.

Livingstone S., Haddon L., Görzig A. et Ólafsson K. (2011), « EU Kids Online II final report », London School of Economics and Political Science, Londres.

Saferinternet.at / jugendkultur.at (2015), *Sexting bei Jugendlichen*, www.saferinternet.at (ÖIAT), Vienne.

Stach A. (2013), « Einübung eines kritischen Blicks auf den weiblichen Körper – Die Sendung *Germany's next Topmodel* und ihre Bedeutung für die Körpersozialisation junger Frauen und Männer », in Bütow B., Kahl R. et Stach A. (eds), *Körper, Geschlecht, Affekt. Selbstinszenierungen und Bildungsprozesse in jugendlichen Sozialräumen*, Springer Fachmedien Wiesbaden, Wiesbaden.

Zentner M. (2008), « Young people, culture and new technologies », in Bendit R. et Hahn-Bleibtreu M. (eds), *Youth transitions. Processes of social inclusion and patterns of vulnerability in a globalised world*, Budrich, Opladen & Farmland Hills, pp. 273-283.

Liste des contributeurs

Dragana Avramov dirige la structure PSPC (Population and Social Policy Consultants) à Bruxelles. C'est une chercheuse émérite qui travaille depuis plus de vingt ans dans le domaine des sciences sociales et humaines. Ses activités de recherche portent plus particulièrement sur le thème de l'influence des sciences et de l'éducation sur la société et sur la politique, ainsi que sur les répercussions sociales de l'enseignement et de la formation professionnelle. Titulaire d'une thèse en sociologie (Études et politiques démographiques), d'un master en sociologie de la culture et de la politique culturelle, d'une licence en sociologie et d'un diplôme universitaire en journalisme, elle a publié 14 ouvrages et 70 publications scientifiques traduits dans plusieurs langues.

Michael Barron est fondateur et directeur de BelonG To (association nationale irlandaise pour les jeunes LGBT) et doctorant à l'université Maynooth. Il œuvre et milite depuis l'année 2000 sur le terrain de la jeunesse et des actions de proximité, dans son pays comme à l'international. Son travail a notamment débouché sur des réformes politiques de fond engagées en Irlande dans les domaines de l'enseignement, de la prévention du suicide et de la consommation de drogues et d'alcool.

Gordon Blakely a démarré sa carrière professionnelle au sein d'une ONG, l'Association de jeunesse du Grand Manchester. Il a ensuite intégré une agence gouvernementale internationale, le Bureau central des visites pédagogiques (Central Bureau for Educational Visits), avant de rejoindre le British Council en 1990, au poste de directeur du centre des échanges de jeunesse. Il a dirigé le programme de la Commission européenne Jeunesse en action (rebaptisé plus tard Jeunesse pour l'Europe) pendant quatorze ans. Il a également été responsable de coopérations bilatérales officielles (Chine, Japon, Israël) et de programmes en Europe du Sud-Est et en Afrique subsaharienne. Gordon est resté à la tête de la politique jeunesse du British Council jusqu'en 2014. Il a en outre participé à l'élaboration d'une stratégie d'évaluation des compétences interculturelles.

Ansgar Drücker est directeur du Centre d'information et de documentation sur les actions de lutte contre le racisme (Integration durch Austausch, IDA), qui opère à travers toute l'Allemagne. L'IDA se définit comme une structure au service des associations de jeunesse dans les domaines du racisme, des mouvances d'extrême droite, des migrations, de l'interculturalisme et de la diversité. Géographe de formation, il a coordonné la rédaction de plusieurs guides édités par Wochenschau Publishers sur l'interculturalisme, les actions de jeunesse de lutte contre l'extrême droite et les voyages pédagogiques pour les enfants et les adolescents (*InterKulturell on Tour, Jugendarbeit gegen Rechtsextremismus und Kinder- und Jugendreisepädagogik*).

Haridhan Goswami est spécialisé dans les méthodes et les recherches quantitatives appliquées aux enfants, aux adolescents et à leur bien-être subjectif (SWB). Il travaille actuellement au sein de l'équipe Q-Step du département de sociologie de la Manchester Metropolitan University, qui cherche à améliorer les compétences quantitatives des étudiants de second et troisième cycles (www2.mmu.ac.uk/qstep/). Il participe en outre au projet MYWEB (Measuring Youth Well-Being, ou « Mesurer le bien-être des jeunes » ; www.fp7-myweb.eu/) financé par la Commission européenne, qu'il éclaire de son expertise dans son domaine de spécialisation.

Magda Nico est titulaire d'une thèse en sociologie (Instituto Universitário de Lisboa, IUL), sur le passage à l'âge adulte au Portugal et en Europe. Elle est actuellement chercheuse au Centro de Investigação e Estudos de Sociologia (CIES-IUL), membre du projet MyWeb et du PEYR. Ses principaux centres d'intérêt portent sur des thèmes tels que le passage à l'âge adulte et les parcours de vie.

Maria Pisani est maître de conférences au département d'études sur la jeunesse et les communautés (université de Malte), chercheuse associée au TCI (The Critical Institute) et coordinatrice du Centre for Critical Migration Studies. Femme de terrain et militante, elle a cofondé et dirige la fondation Integra. Elle siège également au comité de rédaction du *Journal of Humanitarian Action* et du périodique international *Disability and the Global South*.

Gary Pollock est à la tête du département de sociologie de la Manchester Metropolitan University. Spécialiste des parcours des jeunes vers l'emploi, des politiques de jeunesse et de l'engagement civique, il dirige régulièrement des analyses comparatives sur les vies des jeunes. Il coordonne le projet FP7 MYWEB (www.fp7-myweb.eu/), après avoir été chargé du volet enquête sur le projet FP7 MYPLACE (www.fp7-myplace.eu/).

Fred Powell est professeur en sciences politiques et ancien doyen des sciences sociales à l'université de Cork (Irlande).

Margaret Scanlon est chercheuse postdoctorale à la School of Applied Social Studies de l'université de Cork (Irlande).

Beata Sochacka est une éducatrice et une militante sociale passionnée par les questions de développement durable et le changement social. Elle a travaillé pour des associations à but non lucratif en Europe et en Amérique latine actives dans le domaine de l'enseignement et de la durabilité. Elle partage désormais son temps entre le Centre d'instruction civique (Pologne) et la Fundación Patagonia Sur, en Patagonie chilienne, où elle réside. Elle poursuit également en parallèle des études doctorales à la Faculté latino-américaine des sciences sociales (FLASCO) en Argentine, dans le domaine des conflits environnementaux et de la planification participative. Ses centres d'intérêts universitaires et professionnels portent sur l'éducation pour un développement durable, la participation sociale dans la planification stratégique et la diffusion des innovations sociales.

Manfred Zentner étudie la jeunesse et les cultures de jeunesse depuis 1997. Il se consacre depuis 2001 au transfert des recherches et des connaissances à l'Institut de recherche sur les cultures de jeunesse de Vienne (Autriche). Ses principaux thèmes d'étude sont les cultures, les migrations et la participation des jeunes. Il est maître

de conférences à l'université du Danube de Krems (Autriche) et à l'institut universitaire de formation des enseignants de Basse-Autriche. Il a été rapporteur dans les équipes chargées d'évaluer les politiques de jeunesse hongroise et belge pour le Conseil de l'Europe. Manfred Zentner est également membre du Pool de chercheurs européens sur la jeunesse.

À propos de l'équipe de rédaction

Yaëlle Amsellem-Mainguy est titulaire d'une thèse et sociologue. Ses activités de recherche portent sur la sociologie de la jeunesse, la sexualité, la santé et le genre. Elle travaille à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP). Elle fait également partie de l'équipe de rédaction de *Agora débats/jeunesses*, revue scientifique française spécialisée dans les sciences sociales et plus précisément dans les questions de jeunesse et de politiques publiques en matière de jeunesse (Presses de Sciences Po).

Maurice Devlin, titulaire d'un doctorat, est titulaire d'une chaire Jean Monnet et directeur du Centre de développement et de recherche sur la jeunesse (Centre for Youth Research and Development) à l'université nationale d'Irlande, à Maynooth. Coprésident de la Commission irlandaise Nord-Sud éducation et normes pour le travail de jeunesse (North-South Education and Training Standards Committee for Youth Work), il est aussi le correspondant irlandais du Centre européen de connaissance sur les politiques de jeunesse et membre du Pool de chercheurs européens sur la jeunesse. De plus, il est actuellement co-vice-président pour l'Europe (dont la Fédération de Russie) du comité de recherche sur la jeunesse de l'Association internationale de sociologie.

Günter J. Friesenhahn, titulaire d'un doctorat en philosophie, est professeur au département d'études sur la Communauté européenne et doyen de la faculté des sciences sociales à l'université des sciences appliquées de Coblenz, en Allemagne. Il est actuellement vice-président de l'Association européenne des travailleurs sociaux (EASSW). Ses domaines privilégiés d'enseignement et de recherche sont les professions sociales en Europe, le travail international de jeunesse et les études sur la diversité.

Francine Labadie est politiste et cheffe de projet à l'Observatoire de la jeunesse de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire. Elle coordonne également la mission Observation/Évaluation de l'institut. Elle a été rapporteure pour plusieurs rapports du Commissariat général du Plan – renommé « France Stratégie » (cabinet du Premier ministre) – consacrés à la jeunesse et aux politiques publiques en matière de jeunesse. Elle a dirigé récemment deux rapports de l'Observatoire de la jeunesse (INJE) parus à la Documentation française en 2012 et 2014. Elle est également membre du comité de rédaction de la revue *Agora débats/jeunesses* (Presses de Sciences Po) depuis sa création.

Koen Lambert est titulaire d'un master en histoire moderne de l'université de Gand. Il a été fonctionnaire dans un ministère de la Communauté flamande, a travaillé sur les questions de politique de jeunesse en Flandre et, en 1990, a pris la direction de l'Agence pour la coordination du travail international de jeunesse de la Communauté flamande (JINT). La mission de cette agence est de soutenir les jeunes, leurs organisations et les responsables de l'élaboration des politiques de jeunesse dans leur coopération internationale. La JINT est aussi l'agence nationale flamande du programme « Jeunesse en action » de l'Union européenne, le volet jeunesse du programme Erasmus +.

Matina Magkou est consultante, chargée d'études et cheffe de projets dans les domaines de la culture, de la jeunesse et de la communication. Elle intervient dans diverses structures de jeunesse et dans le secteur de la formation au niveau européen depuis 2000. Elle a aussi été membre du bureau du Forum européen de la jeunesse (2002-2003). Elle est depuis peu membre du pool de formateurs du service jeunesse du Conseil de l'Europe et a rédigé diverses publications dans le domaine de la jeunesse. Elle prépare actuellement un doctorat d'études en loisirs à l'université Deusto (Bilbao, Espagne). Elle s'occupe de la coordination de la rédaction de cette publication.

Hans Joachim Schild travaille depuis 2005 pour le partenariat entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe dans le domaine de la politique de jeunesse, de la recherche et du travail de jeunesse, et notamment sur la promotion de politiques de jeunesse fondées sur des connaissances, le développement de la qualité et la reconnaissance du travail de jeunesse, et sur l'éducation/l'apprentissage non formel. Auparavant, il a travaillé dans diverses structures du secteur de la jeunesse, et notamment l'unité Politiques en faveur de la jeunesse de la Direction générale Éducation et culture à la Commission européenne, pour une ONG active dans les domaines du marché du travail, de l'éducation et de la formation professionnelles, ainsi que de l'inclusion sociale et des jeunes, et en tant que formateur et travailleur social.

Reinhard Schwalbach est depuis 1994 chef du département Information pour la politique et le travail international de jeunesse à l'IJAB, le Service international pour la jeunesse de la République fédérale d'Allemagne. Il s'est également impliqué dans le travail de jeunesse en tant que bénévole. Il a étudié les sciences politiques, la sociologie, l'ethnologie européenne et les sciences de l'éducation à Marbourg. Il a été formateur pour le Group Leaders of International Work Camps (IJGD), de 1980 à 1986, et est président du réseau européen Eurodesk depuis 2008.

Bram Spruyt est professeur adjoint en sociologie à la Vrije Universiteit de Bruxelles (Belgique). Membre de la mission TOR (www.vub.ac.be/TOR), il fait également partie de l'équipe de superviseurs de la plateforme flamande de recherche sur la jeunesse (www.jeugdonderzoekplatform.be/en). Ses principaux centres d'intérêt portent sur la sociologie de l'éducation, la sociologie de l'identité et les stéréotypes. Outre son travail sur *Points de vue sur la jeunesse*, il est aussi membre du comité de rédaction de *Sociologos* et du *Irish Journal of Sociology*.

Leena Suurpää est directrice de recherche au sein du Réseau finlandais pour la recherche sur la jeunesse (Finnish Youth Research Network), communauté multidisciplinaire de recherche universitaire et appliquée sur la jeunesse, les cultures jeunes, le travail de jeunesse et les politiques de jeunesse. En matière de recherche,

ses intérêts se portent sur le multiculturalisme et le racisme, ainsi que l'engagement des jeunes dans la société civile, les environnements politiques et les structures de protection sociale.

Howard Williamson enseigne la politique européenne de jeunesse à l'université de Glamorgan. Il est aussi professeur affilié au département d'études sur la jeunesse et la communauté à l'université de Malte et professeur auxiliaire à l'Institut de recherche sociale de Zagreb. Auparavant, il a travaillé pour les universités d'Oxford, de Cardiff et de Copenhague. Il est animateur de jeunesse professionnel avec une qualification JNC (Joint Negotiating Committee (JNC) for Youth and Community Workers) et intervient dans le secteur du travail de jeunesse depuis de nombreuses années. Il a travaillé sur diverses questions de jeunesse, et notamment l'apprentissage, la justice, l'abus de substances psychotropes, l'exclusion et la citoyenneté, aux niveaux national et européen. Actuellement, il s'occupe de la coordination des analyses internationales des politiques nationales de jeunesse.

Antonia Wulff a travaillé au sein du Bureau d'organisation des associations européennes d'étudiants (OBESSU) et a présidé le Conseil consultatif pour la jeunesse du Conseil de l'Europe. Elle est titulaire d'un master en sciences sociales et travaille actuellement dans le domaine des politiques éducatives internationales.

Abstracts

LE PRÉCARIAT DES JEUNES, LE « GÉNÉRATIONNISME » ET LA CITÉ DE L'AUSTÉRITÉ

Fred Powell et Margaret Scanlon

Le présent article explore la question du positionnement des jeunes dans la « cité de l'austérité », expression utilisée comme métaphore de la société post-moderne. Il décrit notamment le précarat apparu chez les jeunes au XXI^e siècle et ses effets sur la société et la politique en posant deux questions fondamentales : « Dans quelle direction faire évoluer les politiques et le travail de jeunesse ? » et « Sur quelles mesures et pratiques s'accorder pour adapter les stratégies et les services de jeunesse aux besoins et aux aspirations des jeunes dans la société postmoderne ? » Selon nous, une transformation radicale à la fois des politiques et du travail de jeunesse est nécessaire pour permettre à la jeune génération de vivre en bonne santé et bien dans sa peau.

DES BESOINS HOLISTIQUES AUX MESURES TRANSSECTORIELLES : UNE ANALYSE DES POLITIQUES DE JEUNESSE TRANSVERSALES ÉTAYÉE PAR UNE BIBLIOGRAPHIE PERTINENTE

Magda Nico

Le sentiment de sécurité, de santé et de bonheur ne s'éprouve pas d'un coup de baguette magique ni éternellement. Il nécessite certaines conditions d'existence et un minimum de bien-être, d'estime de soi et d'épanouissement. Ces conditions nécessaires mais non suffisantes du bonheur ou de l'accomplissement de soi relèvent de multiples sphères de la vie, dont la plupart correspondent grosso modo à certaines composantes des politiques de jeunesse ou à des divisions administratives (ministères à l'échelle nationale ou directions à l'échelle européenne, par exemple), comme l'enseignement, l'emploi, la santé, le logement et la culture.

Les jeunes eux-mêmes font leur une définition stratifiée et holistique du bien-être. Ils tendent à livrer des visions holistiques du bien-être englobant le bien-être mental/philologique et physique mais, surtout, affectif et social (être soutenu et aimé, avoir confiance, etc.) (Nico et Alves 2015: 15). Ils tendent également à concevoir ce sentiment suivant une structure par couches, où le bien-être se distingue du bonheur. Le premier correspondrait ainsi à la réalisation de conditions de vie élémentaires, à la fois objectives et subjectives, tandis que le second se situerait à un niveau supérieur et n'existerait que dans un état momentané, graduel ou cumulatif. Le bien-être apparaîtrait donc comme une condition nécessaire mais non suffisante du bonheur (Nico et Alves 2015: 16).

Cette approche holistique est-elle appuyée par l'usage, la diffusion, la portée et l'opérationnalisation du concept de politiques de jeunesse *transversales* ? N'en déplaise à Oscar Wilde, la « réussite » n'est pas une science. Que certaines conditions soient remplies ne garantit pas les résultats – mais il faut bien démarrer quelque part. Le rôle des politiques de jeunesse devrait donc être double : d'une part, garantir que ce point de départ est à peu de chose près le même pour tous et, d'autre part, fournir les conditions minimales permettant le bonheur tout au long de la vie, même si l'on vient d'un milieu défavorisé.

Cet article entend contribuer à ce débat, en offrant un aperçu des données existantes en matière de coopération transsectorielle. Il s'appuie sur les documents produits dans le contexte de la coopération au sein de l'Union européenne ainsi que sur les travaux du Conseil de l'Europe et de pays spécifiques impliqués concrètement dans des projets de coopération transsectorielle. À ces fins, un certain nombre et type de documents d'ordre politique ont été rassemblés et soumis à une analyse de contenu thématique à l'aide du logiciel Maxqda®. Cette méthodologie a permis d'entreprendre deux types d'analyse : une première, limitée à un périmètre temporel et documentaire donné, et portant sur l'importance exacte et la reconnaissance politique accordées par les institutions européennes à l'aspect transsectoriel des politiques de jeunesse ; et une seconde, ayant pour objet l'opérationnalisation nationale des politiques de jeunesse transsectorielles.

IMAGINER UN AVENIR DURABLE

Beata Sochacka

La volonté des jeunes de créer un avenir durable constitue un thème récurrent dans les débats sur le développement durable, qui met en exergue les interactions complexes entre jeunesse et développement durable. Perçue comme étant intéressée au premier chef par un avenir durable, la jeunesse est attendue comme le moteur de transition qui mènera à un paradigme de développement plus viable. Selon l'auteure de l'article, même si le rôle des jeunes, s'agissant d'imaginer le futur et de prendre en main le changement social, apparaît vital, d'autres questions importantes méritent d'être soulevées. À défaut, la gestion du changement par les jeunes risque de devenir un nouvel élément de la vision simplifiée d'un avenir durable où le poids d'un acteur social en particulier est surestimé.

JEUNES EN TRANSITIONS : OPPORTUNITÉS ET CHOIX – ENJEUX DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIAUX MONDIAUX

Dragana Avramov

Les transitions que connaissent les jeunes représentent des tournants dans une vie humaine – transition d'un niveau d'enseignement vers un autre, transition des études vers la vie active, transition du cocon familial vers l'indépendance ou la vie de famille.

J'examine en introduction de ce travail de recherche les développements sociétaux, principalement sur le plan démographique, qui aident à comprendre à quels enjeux principaux les jeunes sont susceptibles d'être confrontés, et quelles possibilités se présenteront à eux. J'étudie ensuite les événements de la vie qui, au niveau de l'individu, marquent des transitions en matière de sexualité, d'enseignement, de travail et de vie de famille.

Au fil de leur transition vers l'âge adulte, les jeunes d'Europe représenteront un pourcentage décroissant de la population, tandis que leurs homologues d'Asie et d'Afrique verront leurs rangs grossir de manière spectaculaire. À l'âge adulte, ceux et celles qui forment l'actuelle jeunesse européenne seront également confrontés au vieillissement de la population. La vie et les conditions de travail futures des jeunes Européen(ne)s d'aujourd'hui seront en partie influencées par les tendances démographiques et les différentiels en matière de concurrence éducative, d'offre de main-d'œuvre, de pressions migratoires et de ratios de dépendance des personnes âgées.

L'actuelle jeunesse européenne a besoin de lourds investissements individuels et sociétaux dans l'éducation et fait face à des difficultés à la fois pour s'intégrer dans le monde du travail, en raison d'un système économique mondial inadapté, et pour concilier la vie professionnelle avec la construction d'une famille.

La répartition du temps de vie consacré aux activités principales liées aux études, au travail rémunéré, aux tâches domestiques, au couple, à la parentalité, aux soins aux proches et aux loisirs actifs et passifs doit être repensée sur toute la durée de la vie afin d'adapter au mieux les chances de réussite aux conditions d'un cadre socio-économique et démographique nouveau.

CORRÉLATS DE LA SANTÉ MENTALE ET DU BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE DES JEUNES EUROPÉENS : DONNÉES ISSUES DES ENQUÊTES EUROPÉENNES SUR LA QUALITÉ DE VIE

Haridhan Goswami et Gary Pollock

Le bien-être des jeunes s'inscrit peu à peu au cœur des politiques sociales européennes, à l'échelle de l'Europe comme à celle des pays eux-mêmes. Les recherches dans ce domaine ont progressé à un tel point ces dernières années que leur but n'est plus de comprendre en se focalisant sur des mesures objectives, mais plutôt

de mener une analyse nuancée tenant compte de diverses dimensions sociales et psychologiques. Dans le même temps, des progrès considérables ont été effectués en matière de développement d'instruments de recherche communs et d'enquêtes transnationales, qui simplifient l'analyse comparative du bien-être. Le présent article s'appuie sur les conclusions de l'Enquête européenne sur la qualité de vie 2011 pour mettre en lumière les écarts entre les pays en matière de santé mentale et de bien-être psychologique, et proposer une première analyse des facteurs favorables aux expériences positives.

**« CORPS ILLÉGAUX » EN MOUVEMENT –
UN REGARD CRITIQUE SUR LA MIGRATION FORCÉE
EN FAVEUR D'UNE JUSTICE SOCIALE
POUR LES JEUNES DEMANDEURS D'ASILE**

Maria Pisani

Le présent article porte sur la mobilité humaine et plus précisément sur les expériences vécues par les jeunes réfugiés qui traversent la Méditerranée dans l'espoir de trouver plus de paix et de sécurité en Europe. Cette question d'actualité suscite depuis peu un intérêt grandissant dans les milieux politiques, universitaires et médiatiques. La plupart des demandeurs d'asile qui rejoignent les côtes maltaises sont des jeunes. En 2014, un demandeur d'asile sur quatre déclarait être un mineur non accompagné, une réalité reflétée à l'échelle mondiale (HCR, 2014).

La migration forcée ne se produit pas en vase clos ; elle doit être placée dans le contexte de la mondialisation néolibérale et du changement social. Du fait de la sécurisation des frontières, il est devenu de plus en plus difficile pour les réfugiés des pays du Sud de trouver asile dans l'Union européenne. Ces politiques ont contribué à la multiplication de réseaux de passeurs sans scrupule : 3 000 personnes seraient mortes en 2014 en tentant de traverser la Méditerranée. Les politiques inhumaines adoptées par l'Union européenne et la violation des droits de l'homme sont justifiées au moyen de pratiques discursives hégémoniques qui définissent et représentent le corps « illégal », alimentant la peur et exacerbant les sentiments nationalistes.

Je m'intéresse dans le cadre du présent article au contexte maltais et, plus largement, aux politiques de l'Union européenne relatives à la migration forcée et à la sécurisation des frontières. Je m'inspire également de mes propres expériences de praticienne et de militante pour défendre une conception plus critique de la migration forcée, qui, dans sa quête de justice sociale et de respect pour les droits de l'homme, doit remettre en question une hégémonie étatique omniprésente dans les études sur la jeunesse. Je soutiens dans cet article que le « droit aux droits » ne peut être tenu pour acquis et que la position prévalente, dénuée d'esprit critique à l'égard des notions d'État-nation et de démocratie, est problématique, exclusive et éloignée de la réalité concrète vécue par des millions de jeunes aux quatre coins du monde.

CONFIANT DANS SON EFFICACITÉ, ACTIF ET EN BONNE SANTÉ : LA PROMOTION DE LA SANTÉ DANS LES ACTIONS INTERNATIONALES EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

Ansgar Drücker

Le 13^e rapport du Gouvernement fédéral allemand sur les enfants et les adolescents portait sur la santé de ces derniers en Allemagne. Étant donné que ce rapport prête une attention minimale au travail de jeunesse bénévole et absolument aucune au travail de jeunesse international, il n'a pas joué le rôle qu'il aurait dû dans ces domaines. Certaines de ses conclusions, détaillées plus avant dans l'article, s'appliquent néanmoins à celui de la protection sociale de l'enfance et de l'adolescence.

Le rapport décrit de nombreuses actions de protection sociale des enfants et des adolescents qui ont des effets positifs sur la santé, mais qui n'ont pas été conduites délibérément à ce jour et peuvent au mieux être décrites comme une promotion implicite de la santé. Le rapport attache un grand prix aux expériences positives d'efficacité personnelle vécues par les enfants et les adolescents, qui, si l'on en croit ses conclusions, ont une action bénéfique sur la santé mentale. Les activités mises en place dans le cadre du travail international de jeunesse rendent précisément de telles expériences possibles.

Le comité de rédaction déconseille d'aborder les problèmes de santé selon une approche culturelle ou ethnique, mettant plutôt en avant les désavantages sociaux tout en décrivant l'appartenance multiple des jeunes à différentes cultures comme un atout clé. S'appuyant sur une approche positive et sensible de ces jeunes issus de l'immigration, le rapport présente néanmoins ces derniers comme des individus défavorisés sur le plan sanitaire et souffrant de problèmes de santé dans une mesure disproportionnée – une facette souvent négligée de la discrimination structurelle dont ils sont victimes. Les aspects interculturels de la promotion de la santé revêtent par conséquent une importance particulière dans le contexte des activités de protection sociale des enfants et des adolescents destinées à favoriser les échanges. Ces aspects font bien souvent partie intégrante de l'approche conceptuelle des actions internationales en faveur de la jeunesse.

La relation établie dans le rapport entre, d'une part, condition sociale et, d'autre part, état de santé et bien-être des jeunes n'est pas prise en compte comme elle le devrait, ni dans la protection sociale des enfants et des adolescents ni dans les politiques de santé. Cela légitime d'autant plus les politiques antidiscrimination et confirme que la responsabilité personnelle en matière de santé est une condition nécessaire mais nullement suffisante au bien-être ultime. Sur le plan de la pratique éducative, cela signifie également qu'en raison de l'interaction de divers facteurs individuels et sociaux dans la santé des jeunes, la promotion de la santé doit tenir compte de ces deux niveaux. En d'autres termes, elle ne doit pas partir du principe que tous les jeunes concernés parviendront automatiquement au bien-être, même si les meilleures approches de promotion de la santé sont adoptées, ni que l'état de santé de chacun d'entre eux s'améliorera forcément, dès lors que l'on appliquera une stratégie de promotion de la diversité et de lutte contre la discrimination.

Le sentiment d'efficacité personnelle peut être sérieusement ébranlé chez les jeunes en butte à la discrimination et au discours de haine. C'est pourquoi la promotion de la santé doit également prévoir des mesures destinées à enrayer la discrimination et à combattre les propos haineux aussi efficacement que possible. L'origine, l'orientation ou l'identité sexuelle ou encore les handicaps physiques des jeunes jouent un rôle essentiel à cet égard. Mon article se conclut donc par des références à deux termes actuellement sur toutes les lèvres : « diversité » et « inclusion ».

JEUNES LGBT ET HARCÈLEMENT HOMOPHOBES : LE CONTEXTE EUROPÉEN ET INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME

Michael Barron

Depuis quelques années, les jeunes LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres) suscitent une attention croissante en Europe et dans le monde entier, tout comme le harcèlement homophobe et transphobe dont ils sont victimes à l'école. En 2012, l'Unesco a inauguré la toute première consultation internationale sur le sujet et publié deux études : *Review of Homophobic Bullying in Educational Institutions* (disponible en anglais uniquement, « Le harcèlement homophobe dans les établissements d'enseignement : état des lieux ») et *Réponses du secteur de l'éducation au harcèlement homophobe*. En 2011, le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a décrit le harcèlement homophobe chez les jeunes comme une « violation grave des droits de l'homme ». Le présent article s'inspire du droit européen et international des droits de l'homme et de ses interprétations pour expliquer en quoi et pourquoi le harcèlement homophobe constitue pour les jeunes une violation des droits de l'homme. Il démontre que de nombreux instruments internationaux visent à protéger les jeunes LGBT contre un tel harcèlement et que les Etats sont tenus d'honorer leurs obligations juridiques à cet égard. Ce travail de recherche prend tout son sens dans le contexte actuel, alors que se multiplient les lois et les courants anti-LGBT dans certains pays comme la Russie et le Nigeria, une situation aux effets particulièrement destructeurs sur les jeunes lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres. L'analyse menée inscrit la discrimination et le harcèlement homophobe et transphobe dans le cadre des infractions/incidents motivés par la haine, tout en examinant l'antagonisme souvent évoqué entre les droits culturels/religieux et les droits de l'homme des personnes LGBT.

RÉFLEXIONS SUR UNE VIE D'ENGAGEMENT DANS LE DOMAINE DE LA JEUNESSE : QUELLES CONSTANTES ?

Gordon Blakely

Le présent travail s'attache à analyser comment, sur une période de quelque quarante années, nous avons réussi à créer et, surtout, à mener à bien des projets constructifs de coopération internationale, voire interculturelle, avec les jeunes. En

posant diverses questions liées aux leçons tirées de nos expériences, aux structures mises en place pour appliquer ces politiques publiques et aux valeurs défendues en chemin, nous pouvons amorcer une réflexion sur les résultats se caractérisant par une certaine permanence. L'analyse proposée porte en priorité sur les interventions effectuées à l'échelle européenne, mais peut aisément s'étendre à la sphère plus large du monde connecté.

Dans un environnement en mutation – politique, sociale et personnelle – constante, beaucoup se perdent et certaines leçons ne sont jamais parfaitement intégrées. Mais un invariant demeure : quelles que soient les formes, stimulantes et bien souvent chaotiques, qu'elles revêtent, les valeurs, la pratique et la portée de l'apprentissage créatif non formel survivent à l'épreuve du temps et des systèmes. Peu importe l'étiquette que nous apposons sur cette forme d'engagement – « travail de jeunesse, axé sur et mené par les jeunes » –, celle-ci constitue un outil des plus efficaces pour assurer une sécurité interculturelle positive.

QU'ENTEND-ON PAR « ÉDUCATION POUR LA SANTÉ » PAR LES PAIRS ?

Yaëlle Amsellem-Mainguy

Le présent article vise à expliquer dans les grandes lignes pourquoi l'éducation à la santé pour les jeunes nécessite une stratégie d'interventions multiples, à l'initiative d'adultes dans un programme défini ou à celle des jeunes à partir du partage d'observations. Depuis vingt ans, le but poursuivi est d'impliquer les jeunes dans leur apprentissage, via un processus de responsabilisation et au moyen de programmes d'éducation par les pairs.

LE CORPS, LA SANTÉ ET L'UNIVERS : UN EXAMEN POLÉMIQUE ET CRITIQUE DU COMPORTEMENT DES JEUNES À L'ÉGARD DE LA SANTÉ

Manfred Zentner

A l'ère de l'individualisation et alors que les apparences gagnent de plus en plus d'importance, même la santé devient un symbole de réussite personnelle. Il semble que rester en bonne santé soit l'objectif de chacun. Les menaces pour la santé sont provoquées par le mode de vie individuel (erroné) plutôt que par les circonstances environnementales, de sorte que les styles de vie sains ont acquis une plus grande réputation. Aussi le corps – comme principale expression de la santé – a-t-il pris une place grandissante en tant que symbole pour la santé et donc pour la réussite personnelle et la motivation. Les modes de vie sains ne sont toujours pas les plus populaires aux yeux des jeunes. Néanmoins, les codes culturels tentent de présenter la santé et la durabilité comme des facteurs déterminants pour un style de vie personnel. Or les modes de vie personnels font partie de la construction de l'identité, et donc de l'auto-investissement dans le produit « moi » proposé par différents marchés. Cet article interroge la relation entre les modes de vie sains et

l'image corporelle, et comment elle est conçue et réalisée sur les scènes culturelles des jeunes. Les scènes culturelles de la jeunesse sont des arènes pour trouver le soi, pour la création et la définition de l'identité. Le corps, les regards et la santé sont étroitement liés, mais sur les scènes de jeunesse, l'acte performatif et expressif est de la plus haute importance, d'où la nécessité d'un regard plus attentif au-delà de l'apparence pour comprendre les besoins et les souhaits des jeunes sur ces scènes. Les symboles et les codes des images corporelles et les comportements de santé sont décrits dans cet article.

Sales agents for publications of the Council of Europe Agents de vente des publications du Conseil de l'Europe

BELGIUM/BELGIQUE

La Librairie Européenne -
The European Bookshop
Rue de l'Orme, 1
BE-1040 BRUXELLES
Tel.: +32 (0)2 231 04 35
Fax: +32 (0)2 735 08 60
E-mail: info@libeurop.eu
http://www.libeurop.be

Jean De Lannoy/DL Services
Avenue du Roi 202 Koningslaan
BE-1190 BRUXELLES
Tel.: +32 (0)2 538 43 08
Fax: +32 (0)2 538 08 41
E-mail: jean.de.lannoy@dl-servi.com
http://www.jean-de-lannoy.be

BOSNIA AND HERZEGOVINA/ BOSNIE-HERZÉGOVINE

Robert's Plus d.o.o.
Marka Marulića 2/V
BA-71000 SARAJEVO
Tel.: + 387 33 640 818
Fax: + 387 33 640 818
E-mail: robertsplus@bih.net.ba

CANADA

Renouf Publishing Co. Ltd.
22-1010 Polytek Street
CDN-OTTAWA, ONT K1J 9J1
Tel.: +1 613 745 2665
Fax: +1 613 745 7660
Toll-Free Tel.: (866) 767-6766
E-mail: order.dept@renoufbooks.com
http://www.renoufbooks.com

CROATIA/CROATIE

Robert's Plus d.o.o.
Marasovićeva 67
HR-21000 SPLIT
Tel.: + 385 21 315 800, 801, 802, 803
Fax: + 385 21 315 804
E-mail: robertsplus@robertsplus.hr

CZECH REPUBLIC/ RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Suweco CZ, s.r.o.
Klecakova 347
CZ-180 21 PRAHA 9
Tel.: +420 2 424 59 204
Fax: +420 2 848 21 646
E-mail: import@suweco.cz
http://www.suweco.cz

DENMARK/DANEMARK

GAD
Vimmelskaffet 32
DK-1161 KØBENHAVN K
Tel.: +45 77 66 60 00
Fax: +45 77 66 60 01
E-mail: reception@gad.dk
http://www.gad.dk

FINLAND/FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa
PO Box 128
Keskuskatu 1
FI-00100 HELSINKI
Tel.: +358 (0)9 121 4430
Fax: +358 (0)9 121 4242
E-mail: akatilaus@akateeminen.com
http://www.akateeminen.com

FRANCE

Please contact directly /
Merci de contacter directement
Council of Europe Publishing
Editions du Conseil de l'Europe
FR-67075 STRASBOURG cedex
Tel.: +33 (0)3 88 41 25 81
Fax: +33 (0)3 88 41 39 10
E-mail: publishing@coe.int
http://book.coe.int

Librairie Kléber
1 rue des Francs-Bourgeois
FR-67000 STRASBOURG
Tel.: +33 (0)3 88 15 78 88
Fax: +33 (0)3 88 15 78 80
E-mail: librairie-kleber@coe.int
http://www.librairie-kleber.com

GREECE/GRÈCE

Librairie Kauffmann s.a.
Stadiou 28
GR-105 64 ATHINAI
Tel.: +30 210 32 55 321
Fax: +30 210 32 30 320
E-mail: ord@otenet.gr
http://www.kauffmann.gr

HUNGARY/HONGRIE

Euro Info Service
Pannónia u. 58.
PF. 1039
HU-1136 BUDAPEST
Tel.: +36 1 329 2170
Fax: +36 1 349 2053
E-mail: euroinfo@euroinfo.hu
http://www.euroinfo.hu

ITALY/ITALIE

Licosa SpA
Via Duca di Calabria, 1/1
IT-50125 FIRENZE
Tel.: +39 0556 483215
Fax: +39 0556 41257
E-mail: licosa@licosa.com
http://www.licosa.com

NORWAY/NORVÈGE

Akademika
Postboks 84 Blindern
NO-0314 OSLO
Tel.: +47 2 218 8100
Fax: +47 2 218 8103
E-mail: support@akademika.no
http://www.akademika.no

POLAND/POLOGNE

Ars Polona JSC
25 Obroncow Street
PL-03-933 WARSZAWA
Tel.: +48 (0)22 509 86 00
Fax: +48 (0)22 509 86 10
E-mail: arspolona@arspolona.com.pl
http://www.arspolona.com.pl

PORTUGAL

Marka Lda
Rua dos Correios 61-3
PT-1100-162 LISBOA
Tel: 351 21 3224040
Fax: 351 21 3224044
Web: www.marka.pt
E-mail: apoio.clientes@marka.pt

RUSSIAN FEDERATION/ FÉDÉRATION DE RUSSIE

Ves Mir
17b, Butlerova ul. - Office 338
RU-117342 MOSCOW
Tel.: +7 495 739 0971
Fax: +7 495 739 0971
E-mail: orders@vesmirbooks.ru
http://www.vesmirbooks.ru

SWITZERLAND/SUISSE

Planetis Sàrl
16 chemin des Pins
CH-1273 ARZIER
Tel.: +41 22 366 51 77
Fax: +41 22 366 51 78
E-mail: info@planetis.ch

TAIWAN

Tycoon Information Inc.
5th Floor, No. 500, Chang-Chun Road
Taipei, Taiwan
Tel.: 886-2-8712 8886
Fax: 886-2-8712 4747, 8712 4777
E-mail: info@tycoon-info.com.tw
orders@tycoon-info.com.tw

UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI

The Stationery Office Ltd
PO Box 29
GB-NORWICH NR3 1GN
Tel.: +44 (0)870 600 5522
Fax: +44 (0)870 600 5533
E-mail: book.enquiries@tso.co.uk
http://www.tsoshop.co.uk

UNITED STATES and CANADA/ ÉTATS-UNIS et CANADA

Manhattan Publishing Co
670 White Plains Road
USA-10583 SCARSDALE, NY
Tel: + 1 914 472 4650
Fax: +1 914 472 4316
E-mail: coe@manhattanpublishing.com
http://www.manhattanpublishing.com

Council of Europe Publishing/Editions du Conseil de l'Europe
FR-67075 STRASBOURG Cedex

Tel.: +33 (0)3 88 41 25 81 – Fax: +33 (0)3 88 41 39 10 – E-mail: publishing@coe.int – Website: http://book.coe.int

Ce troisième volume de la série *Points de vue sur la jeunesse* a pour thème « Une Europe en bonne santé ». Il examine plus largement ce que signifie être jeune dans une Europe en proie aux conflits et à l'austérité, et ce que ressent la jeunesse face à des situations de plus en plus difficiles. Il repose sur l'hypothèse selon laquelle la santé, dans son acception large, continue à faire débat dans les politiques de jeunesse ; les responsables politiques et les jeunes l'abordent d'un point de vue radicalement différent. Les jeunes tendent en effet à trouver le discours dominant sur la santé réducteur, condescendant, pour ne pas dire offensant.

Du débat sur la santé ressurgissent d'anciennes tensions entre, d'une part, protection et participation, et, d'autre part, capacité d'action et structure. La plupart de ces questions sont abordées, même si toutes ne sont pas traitées en détail. Ce volume offre un éventail éclectique de contributions qui permettent d'alimenter réflexions et débats. Comme pour le premier volume de cette série, figurent les points de vue – théoriques, empiriques et hypothétiques – d'universitaires, de responsables politiques et de professionnels de terrain.

Points de vue sur la jeunesse est publié dans le cadre d'un partenariat entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse, avec la coopération et le soutien de quatre pays (Belgique, Finlande, France et Allemagne). Son objectif est de maintenir le dialogue concernant les problèmes majeurs des politiques de jeunesse sur des bases solides en termes de contenu, d'expertise et de politiques. La série constitue un forum d'information, de discussion, de réflexion et de dialogue sur l'évolution, en Europe, des politiques, des recherches et des actions dans le domaine de la jeunesse axées sur les connaissances et des principes participatifs.

Le comité de rédaction de ce volume était constitué de 12 membres représentant les pays participants, du Pool de chercheurs européens en matière de jeunesse (PEYR) et du Partenariat pour la jeunesse Union européenne-Conseil de l'Europe, ainsi que du coordinateur des évaluations des politiques de jeunesse du Conseil de l'Europe et de la coordinatrice de l'équipe éditoriale.

PREMS 026517

FRA

<http://youth-partnership-eu.coe.int>
youth-partnership@partnership-eu.coe.int

Ministry of Education
and Culture, Finland



Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont les 28 membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

www.coe.int

L'Union européenne (UE) représente un partenariat économique et politique sans équivalent, établi entre 28 pays démocratiques européens. Elle vise à apporter la paix, la prospérité et la liberté à ses 500 millions de citoyens, dans un monde plus juste et plus sûr. Pour ce faire, les pays de l'UE ont mis en place des organes destinés à diriger l'UE et à adopter sa législation. Ses principaux organes sont le Parlement européen (qui représente les citoyens européens), le Conseil de l'Union européenne (qui représente les gouvernements nationaux) et la Commission européenne (qui représente les intérêts communs de l'UE).

<http://europa.eu>



<http://book.coe.int>

ISSN 2413-6778
27€/54\$US



UNION EUROPÉENNE

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE